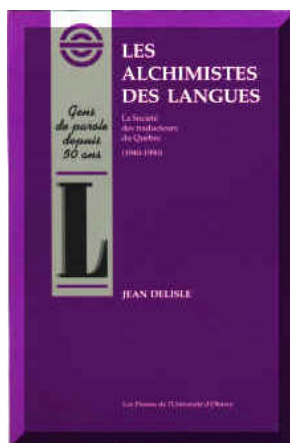


Troisième partie

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE (1968-1990)

«Vitalité presque insolente que celle de la STQ! Par delà les années et en dépit des contrariétés, la société est d’une vigueur tenace, d’une santé étonnante et d’une humeur combative. Elle est possédée par une idée-force, par un objectif unique et mobilisateur éclaté en des plans d’action divers et bien marqués : l’affirmation professionnelle.»

Kada Kerpan
(1980)



Sommaire

Troisième partie

**L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE
(1968-1990)**

Introduction
Une révolution de palais
L’aggiornamento
Une épopée juridique
La poursuite de l’excellence
Déontologie et discipline
Recherche et publications
Portrait des Estécois
Les terminologues
Les cabines parlantes
From French Into English
Les multilingues
Les rédacteurs
Du côté de Québec
Un secrétariat nomade
Présence québécoise
Sur la scène canadienne
Les forums internationaux
Conclusion



TABLEAUX

1. Présidents et présidentes de la STM (1940-1965)
2. Effectif de la STM (1940-1965)
3. Examens d’agrément en traduction (1945-1965)
4. Membres agréés par rapport à l’effectif global
(1959-1965)
5. Évolution de la profession (1955-1968)

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

6. Catégories de membres avant la fusion
(Tableaux de la Partie 3)
 7. L’appartenance à un ordre professionnel :
le pour et le contre
 8. Examens d’admission en traduction (1972-1990)
 9. Examens d’agrément en traduction (1965-1990)
 10. Effectif de la STQ (1965-1990)
 11. Présidence et direction administrative
 12. Membres d’honneur
 13. Examens d’admission et d’agrément en terminologie
(1978-1990)
 14. Effectif de la Sectar (1978-1990)
 15. Présidents et présidentes de la Sectar (1978-1990)
 16. Effectif de l’Intersection (1979-1990)
 17. Présidents et présidentes de l’Intersection (1979-1990)
 18. Effectif de la Section de Québec (1965-1990)
 19. Présidents et présidentes — Section de Québec
(1965-1990)
 20. Fonds d’administration générale (1965-1990)
 21. Cotisations (1965-1990)
 22. Cotisations : tableau comparatif
 23. Présidents et présidente du CTIC (1972-1990)
-

INTRODUCTION

Après la fusion, le principal pôle d'attraction de la STQ se déplace de l'Université McGill vers l'Université de Montréal. C'est d'ailleurs dans l'enceinte de cette dernière institution qu'avaient eu lieu la plupart des grands événements ayant marqué le monde de la traduction, depuis les États généraux de 1963 jusqu'au fameux colloque de 1967 sur l'organisation de la profession, où Lucien Forgues fit l'annonce historique de l'entente qui concrétisait le regroupement. En outre, cette université accueillit le premier projet de traduction automatique, intégra l'Institut de traduction à son Service de l'Extension de l'enseignement, créa la première maîtrise en traduction et prit en charge la publication du *Journal des traducteurs*. C'est donc sur « la montagne » que se prenaient les initiatives les plus novatrices dans le domaine de la traduction. On ne relève aucune activité du genre à l'Université McGill, qui s'en tenait depuis 1943 à organiser, année après année, ses cours du soir en traduction, cours qui, comme nous le savons, obtenaient un grand succès, même si la formation dispensée demeurait incomplète. L'inauguration, en 1968, d'une licence en traduction à l'instigation du surintendant du Bureau fédéral des traductions, Henriot Mayer, fit faire un bond en avant à l'enseignement de la traduction, et consacra l'Université de Montréal comme chef de file dans le domaine de la formation et de la recherche en traduction au Québec.

Il n'est donc pas étonnant qu'un an à peine après la fusion, ce soit un professeur de cette université qui se voie confier la barre de la STQ afin de la revitaliser et de lui donner un nouveau visage. Au cours de deux mandats, Paul Horguelin et les membres de son Conseil feront prendre à la Société un virage à 180 degrés. Leurs nombreuses initiatives transformeront la STQ en un organisme réellement professionnel. Au stade de développement où en était la profession, ce coup de barre s'imposait. L'objectif visé par la nouvelle équipe fut de redynamiser la STQ sans la dynamiter.

Ces changements étaient en outre rendus nécessaires par le besoin de mettre la STQ en phase avec l'évolution accélérée de la situation linguistique au sein de la société québécoise. À la turbulence des mouvements sociaux, aux vagues de contestation et aux actes de violence terroristes des années 60 succède, dans les années 70, un bouillonnement sans précédent autour de la question linguistique. Le débat prend une dimension politique, sociale, culturelle, économique et ethnique. Cette préoccupation accapare une part importante de l'actualité politique québécoise et canadienne. À la *Loi pour promouvoir la langue française* (Loi 63) de 1969 fait suite la *Loi sur la langue officielle* (Loi 22) de 1974 et la *Charte de la langue française* (Loi 101) de 1977, adoptée un an après l'accession au pouvoir du Parti québécois. Le programme de ce parti prévoyait l'établissement « d'un bureau national de traduction afin d'assurer la diffusion de documents en langues étrangères pour les milieux de l'enseignement, des affaires, du travail, etc. ».

Au cours de la période étudiée, l'Office de la langue française verra son mandat redéfini et élargi ; à l'échelon fédéral, le gouvernement adoptera, lui aussi, dans le sillage de sa *Loi sur les langues officielles* de 1969, tout un train de mesures ayant une portée linguistique. L'ensemble de ces dispositions législatives aura d'énormes répercussions sur le volume de traduction, dont l'accroissement sera exponentiel ; il provoquera aussi une redéfinition de la traduction, qui cessera

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

d’être une activité unidimensionnelle : il va se produire un éclatement de sous-spécialisations à l’intérieur du domaine. Cette ramification des fonctions est d’ailleurs un des traits caractéristiques les plus marquants de l’évolution de la profession depuis vingt ans.

Les lois à caractère linguistique ont eu sur la traduction un effet similaire à celui qu’avait eu sur la comptabilité la première loi fédérale de l’impôt sur le revenu (1917). La majorité des comptables de la première génération étaient des généralistes, mais la complexité croissante du domaine favorisa la spécialisation. Un phénomène identique se produisit dans le monde médical où l’on observa un éclatement des spécialités après 1950. De même, les lois à portée linguistique ont entraîné non seulement la multiplication des postes de traducteurs (effet quantitatif), mais aussi une arborescence des spécialisations (effet qualitatif). Les mues successives de la STQ ont reflété cette double tendance.

Les années 70 et 80 sont celles de l’essor prodigieux de l’enseignement et de la terminologie. En enseignement, on voit se multiplier les programmes universitaires de traduction, tandis qu’en terminologie, on procède à la création de deux grandes banques de termes : celle du gouvernement canadien, TERMIUM, et celle du gouvernement du Québec, la BTQ. Une nouvelle discipline prend son envol : la terminologie. La tendance vers une spécialisation accrue se manifeste tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de la STQ. La Société crée à l’intérieur de ses structures trois sections de spécialistes, celle des terminologues, la SECTER, en 1978, celle des interprètes de conférence, l’INTERSECTION, en 1979, et celle des rédacteurs, en 1989.

Les années 70 sont aussi celles du triomphe du joul et des éloges de la « langue québécoise ». Cette présumée « nouvelle langue » s’est épanouie en adaptation théâtrale et a fleuri sous la plume de certains romanciers. Les traducteurs professionnels, quant à eux, n’en ont pas fait leur bien. Ils ont refusé d’exalter les prétendues vertus émancipatrices du joul et se sont dissociés des porte-étendard de cette idéologie réductrice et destructrice. L’objectif de la traduction est de rapprocher ce qui est étranger ; sa fonction est d’élargir les horizons, non d’opérer un repli sur soi, un enfermement. La querelle du joul s’est d’ailleurs déroulée principalement sur le terrain de la langue parlée. Le domaine de la traduction est surtout l’écrit ; c’est pourquoi les traducteurs sont restés en marge de ce combat perdu d’avance. Amis du mot juste et de la clarté de l’expression, fuyant les interférences et les à-peu-près, ces artisans de la communication n’ont jamais douté un seul instant que « drill bit » sera toujours mieux traduit par « trépan » que par « la p’tite bebelles qui va au bout de la patente pour creuser l’trou ». Jamais ils n’ont sacrifié à ce démon et tenté de traduire en joul une police d’assurance ou un traité de médecine. Le français universel leur offrait un instrument de travail beaucoup plus précis, plus efficace et plus élégant. Ce parti-pris des traducteurs pour le bon sens n’exclut évidemment pas l’usage de québécismes de bon aloi.

Par ailleurs, les élus de la Société miseront beaucoup sur la participation de l’ensemble des membres et souhaiteront se mettre à leur écoute. Mais ils ne tarderont pas à découvrir que les sociétaires, individualistes et solitaires par nature, semble-t-il, sont aussi peu bavards que peu enclins à faire connaître leurs desiderata à l’occasion des assemblées annuelles ou des colloques. Bien que leur participation au « projet de société » qui leur était

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

proposé n’ait pas été tout à fait à la hauteur des attentes des Conseils successifs, il n’en reste pas moins que les membres ont approuvé les grandes réformes préconisées par leurs élus et mises en place par un noyau dur de collaborateurs engagés. Et le tableau de ces réalisations ne manque pas d’impressionner. Plus d’une innovation rythmera l’évolution de la Société de 1968 à 1990.

Tout au long de cette période, la STQ jette sur elle-même un regard chirurgical. Elle s’ausculte, se radiographie, se diagnostique périodiquement par le biais de sondages et d’analyses statistiques. Si Mahomet ne vient pas à la montagne... la feuille de questionnaire s’insinuera dans l’antre du sociétaire-ermite. Sans transformer la Société en une « sondocratie absolue », les sondages ont servi à prendre le pouls des membres, à scruter leurs humeurs. Pour divers motifs, on a éprouvé le besoin de connaître précisément le profil de l’« homo traducens estecoisis » afin d’adapter les activités en fonction de ses besoins changeants et de saisir le plus rapidement possible les tendances nouvelles se dessinant au sein de la profession. À partir de 1973 commencent à surgir des portraits-robots de l’Estécois, dont on veut connaître les motivations d’appartenance à la Société, la rémunération, les conditions de travail... C’est aussi par la voie de questionnaires que l’on tente d’identifier les traducteurs indépendants, les plus isolés de tous, afin de leur tailler des services sur mesure. Les sondages se révèlent donc un instrument nouveau et indispensable pour connaître la composition de l’effectif, saisir les tendances du marché, élaborer le calendrier des activités et répondre aux questionnaires de l’Office des professions du Québec dans le cadre des démarches en vue de faire reconnaître le titre de « traducteur agréé ».

Au fur et à mesure que se multiplient les programmes de traduction, la Société laisse aux universités le soin de dispenser la formation de base pour se consacrer en priorité à la « formation permanente » de ses membres, et en particulier de ceux qui n’ont pas encore été reçus à l’agrément. Elle ne coupe pas pour autant les ponts avec les universités. Au contraire, ses relations avec les centres de formation se resserrent ; plus structurées, elles sont assurées par un comité spécial chargé de faire le lien entre le monde professionnel, les milieux universitaires et le marché du travail, trois secteurs interdépendants aux yeux des membres de la Société.

Enfin, loin d’être refermée sur elle-même, la STQ n’hésite pas à apporter sa contribution active à la vie professionnelle sur les plans national et international. Elle profite de toutes les tribunes qui lui sont offertes pour se faire connaître et partager son expérience avec des associations sœurs. Elle préside à la renaissance de la STIC sous le nom de Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC), ainsi qu’à la fondation du Centre régional nord-américain (CRNA) de la Fédération internationale des traducteurs (FIT). La Société est toujours représentée également par une forte délégation aux congrès triennaux de la FIT. Quand, en 1977, Montréal est l’hôte du VIII^e Congrès mondial de cet organisme de l’UNESCO, la STQ est très étroitement liée à l’organisation de cet événement et contribue largement à son éclatant succès.

C’est donc une Société branchée sur l’action, attentive aux besoins de ses membres et sensible à l’évolution générale de l’ensemble de la profession à tous les niveaux que les pages qui suivent tenteront de décrire. Durant toute la période couverte par cette troisième et dernière partie, l’obtention d’un statut juridique se détache incontestablement comme la grande préoccupation des

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

traducteurs québécois, celle qui galvanise le gros de leurs énergies et de leurs espoirs. Une majorité de membres aspirent à cette reconnaissance de droit, qui semblait si proche au lendemain de la fusion. Toutefois, par suite de malheureux concours de circonstances, leurs démarches en vue de réaliser ce vieux rêve suivent un déroulement reptilien. Leur patience est mise à rude épreuve ; cette interminable quête d’un statut juridique est jalonnée de contretemps, de retards, de rajustements de tir, de longues périodes d’attente, de brefs moments d’espoir, mais surtout de déceptions en cascade. La poursuite de ce rêve a pris les allures d’une véritable épopée.

Mais les traducteurs ne se rebutent pas facilement. À maintes reprises dans le passé, ils ont donné la preuve de leur ténacité et ont su éviter de mettre tous leurs œufs dans le même panier. Parallèlement aux démarches de leurs avocats, ils se sont efforcés d’acquérir une reconnaissance de fait en affirmant de plus en plus leur professionnalisme. « Acting like professionals is the most direct way to make translation be a profession », affirme Betty Howell dans le bulletin *The Jerome Quarterly*, publié par le National Resource Center for Translation & Interpretation de l’Université Georgetown. Tant que le monde sera monde, il y aura toujours, semble-t-il, des commerçants, des hommes d’affaires ou des industriels non avertis ou victimes de charlatans iconoclastes qui vous traduisent sans sourciller « crisp salad » par « salade crispée », « eggs any style » par « œufs aucun style », « with vegetable garnish » par « garnison de légumes » ou « en cas d’essais infructueux » par « In case of fruitless attempts ». Ces manifestations indigestes d’incompétence, dignes du Grand-Guignol, n’ont cependant rien à voir avec l’œuvre des traducteurs de métier ni avec les objectifs de leur Société. Les membres agréés de cet organisme professionnel, sans aspirer à détenir le monopole de la traduction, s’emploient à prouver quotidiennement par la haute tenue de leurs travaux que leur titre est synonyme de compétence et de fiabilité. L’histoire de la STQ depuis sa fondation se ramène à cet objectif fondamental. Tous les autres lui sont subordonnés.

UNE RÉVOLUTION DE PALAIS

Quand un organisme vivant absorbe des corps étrangers, il se produit inévitablement une réaction. La STQ a vécu un phénomène similaire à la suite de la fusion. Depuis le regroupement des trois entités, la Société n'avait guère changé que par son effectif et la composition de son Conseil d'administration. Dirigée par la même présidente depuis trois ans et demi, et par un Conseil formé majoritairement d'anciens membres de la STM, elle poursuivait ses activités dans l'esprit qui l'avait animée depuis sa fondation.

Or, la nouvelle STQ cachait dans ses rangs trois membres qui piaffaient d'impatience de voir les choses changer : Lucien Forgues, Robert Dubuc et Paul Horguelin. Ces traducteurs aspiraient à prendre le contrôle du Conseil, non pas pour affirmer la prédominance des membres de leurs groupements disparus lors de la fusion du Cercle et de la Corpo, mais pour transformer l'image de la Société, lui faire perdre son caractère d'organisme socio-culturel regroupant des personnes simplement « intéressées à l'art de la traduction », selon les termes mêmes des lettres patentes. Il fut donc décidé de passer à l'offensive au cours de l'assemblée du 9 juin 1969. Une fois de plus, c'est Lucien Forgues qui agit comme grand stratège de l'opération.

Jusque-là, le renouvellement des administrateurs de la Société se faisait en famille : le Conseil sortant soumettait les noms des candidats pressentis pour occuper les postes à combler, et les membres ratifiaient leur élection faute d'opposants. Une simple formalité. La stratégie élaborée consistait à contester cette procédure et à inviter l'assistance à proposer des candidats.

Peu de temps auparavant, dans un couloir de l'Université de Montréal, Lucien Forgues, se rendant à une réunion en compagnie de Robert Dubuc et de Paul Horguelin, avait demandé à ce dernier s'il n'accepterait pas d'assumer la présidence de la STQ. Partageant alors son temps entre la traduction à la pige et l'enseignement à temps partiel, Paul Horguelin était passablement pris par ces deux activités. En outre, il n'avait jamais occupé de fonctions officielles au Cercle, même s'il y était actif depuis plusieurs années, et l'expérience des assemblées délibérantes lui manquait. Enfin, de nature plutôt réservée, il se satisfaisait de jouer un rôle effacé, d'aucuns diraient d'éminence grise, et de faire valoir ses idées grâce aux nombreuses relations amicales qu'il avait nouées dans les milieux de la traduction. Après un bref moment d'hésitation, il finit toutefois par accepter l'offre de son ami, mais à la condition expresse que celui-ci et Robert Dubuc fassent équipe avec lui. Le marché fut conclu sur l'heure. Un triumvirat venait de naître.

Mais la victoire n'était pas acquise pour autant. Pour mettre toutes les chances du côté des « révisionnistes », Lucien Forgues orchestra une discrète cabale. Dans la semaine précédant l'assemblée fatidique, un groupe de téléphonistes bénévoles recrutés par ses soins et par son amie Clémence Clément appela les anciens membres du Cercle et de la Corpo, des alliés sûrs, pour les presser d'assister à l'assemblée. Le soir du 9 juin, le mécanisme de « passation des pouvoirs » était en place : la salle était noyautée de « fidèles partisans », impatients d'exercer leur droit de vote.

Tout se passa normalement jusqu'à la mise en candidature. On commença à deviner qu'il y avait anguille sous roche quand un membre contesta la désignation du président d'élection. Puis, il y eut un froid et des mouvements divers de l'assemblée lorsque la présidente d'élection demanda : « Y a-t-il d'autres candidats ? » Une main se leva. C'était celle de Markland Smith, qui allait passer à l'histoire par un mémorable lapsus : « Je propose Monsieur Horguelin comme président... je veux dire, comme candidat au Conseil. » La salle suintait la tension. Deux autres mises en candidature suivirent, puis on passa au vote par scrutin

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

secret. La panique s’était emparée du Conseil. Les résultats du vote furent proclamés : tous les élus étaient des candidats de l’opposition. La période de questions qui suivit fut entièrement consacrée à la nécessité de réformer le mode de renouvellement du Conseil, les interventions venant des deux factions. Le nouveau Conseil de quatorze membres comptait maintenant neuf élus issus du Cercle et de la Corpo, et tout le bureau, à l’exception de William Côté, représentant la Section de Québec, provenait de ces deux anciennes sociétés. La victoire était donc totale. « La STQ ne sera jamais plus ce qu’elle était », avait lancé une traductrice membre de l’ancienne équipe à l’issue de cette assemblée historique. Elle ne croyait pas si bien dire. Les nouveaux élus, en effet, auraient pu reprendre à leur compte un air connu des années 60 : « C’est le début d’un temps nouveau... »

Si l’on peut parler de mainmise sur le Conseil par la « bande des trois », ce renversement de pouvoir s’est réalisé dans la légalité la plus stricte, en parfaite conformité avec les dispositions du Règlement et dans le respect des règles de la démocratie. Lucien Forgues et sa cohorte de téléphonistes ont en fait invité les sociétaires à venir se prévaloir de leur droit de vote le soir de l’assemblée annuelle. Les traducteurs nous ont donné une autre preuve que le Québec est passé maître dans l’art de réussir ses « Révolutions tranquilles ».

Le Conseil en place n’avait pas senti le vent tourner et il était à mille lieues de soupçonner qu’un tel balayage pût être possible. Ce revirement de situation fut interprété par quelques membres de l’ancienne équipe comme un désaveu, voire une forme de trahison, alors qu’il reflétait tout simplement de la part de la majorité des électeurs présents un désir de renouveau. Paul Horguelin n’hésitera pas à reconnaître que Claire LaRoche-Kahanov avait été victime des circonstances. Cette femme dévouée faisait pour le mieux dans le contexte qui était le sien. Mais après le regroupement, il fallait que la Société évoluât, et le hasard voulut que les forces dynamiques de la nouvelle STQ fussent du côté des anciens membres du Cercle et de la Corpo. Il était donc inévitable que ces forces s’imposent et, dans le cadre du Règlement en vigueur, cela ne pouvait se faire que par un « coup de main ». En définitive, seule la présidente a été lésée dans toute cette affaire. On peut le regretter sur le plan personnel, mais dans l’optique du progrès de la STQ, on ne peut nier que sa prise de contrôle par les « révisionnistes » a été bénéfique. Le recul du temps leur donne raison.

Dans les semaines et les mois qui ont suivi ce coup de théâtre, de nombreux membres attachés à l’esprit de l’ancienne STM ont choisi de prendre leur distance vis-à-vis de la Société. Toutefois, les tensions ne se sont pas extériorisées par des esclandres ni de fougueuses sorties, mais par des retraits, des « décrochages » discrets. Les débats acrimonieux et les violents déchaînements de passions en public sont étrangers à la mentalité des Estécois. Il n’est pas dans leurs mœurs de « se crêper le chignon ».

UN SOUFFLE NOUVEAU

Le Conseil qui reçoit le mandat d’insuffler un nouveau dynamisme à la Société se compose des personnes suivantes : Paul Horguelin (président), Robert Dubuc (1^{er} vice-président), Lucien Forgues (2^e vice-président), William Côté (3^e vice-président, Québec), Clémence Clément (secrétaire) et André Desrochers (trésorier). Outre ces six membres formant le bureau, on compte également Micheline Barta, le D^r Jacques Boulay, Gaston Boulet (qui remet sa démission peu de temps après et est remplacé par Suzanne Desjardins), Jean-Paul Coty, Paule Michel, Georges Néray, Gisèle Poisson et Manfred P. Thiede.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Le soir même de l’élection, le nouveau président indique, dans une brève allocution « improvisée » dont il gardait le texte dans la poche de son veston, que les membres ont exprimé le désir de donner à la Société une nouvelle orientation et que ce désir lui paraît légitime. Après la fusion et le dépôt d’un projet de loi, « il reste à agir, dit-il, c’est-à-dire à promouvoir sur tous les fronts la profession de traducteur ». Parmi les priorités auxquelles le Conseil devra s’attaquer, le président fait figurer les quatre suivantes : l’information du public ; la formation et le perfectionnement ; l’accroissement des services offerts aux membres, notamment la création d’un secrétariat permanent ; et, enfin, la participation des membres. Ceux-ci, prévoit-il, seront invités à préciser, au cours d’un colloque, l’orientation de leur Société. Le programme d’action du nouveau Conseil est donc placé sous le double signe du changement et de la concertation. Le président a des idées claires et précises sur la voie à suivre ; il est entouré de personnes compétentes et dévouées, impatientes d’agir.

Si c’est la première fois qu’il est élu au Conseil d’administration d’une société de traducteurs, contrairement à ses compagnons d’armes Lucien Forgues et Robert Dubuc, Paul Horguelin n’est pas pour autant un nouveau venu dans le monde de la traduction. Natif de Champagne, il a fait ses études classiques en France et au Lycée français de Londres. En 1950, il émigre au Canada et s’inscrit à l’École des Hautes études commerciales de Montréal.

Après un début de carrière dans la comptabilité, le hasard l’oriente vers la traduction. Pendant quatre ans (1959-1962), il fait son apprentissage à l’Association canadienne des assureurs, sous la tutelle de son ancien professeur des HEC, François Vézina. En même temps, il suit les cours de l’Institut de traduction, dont il obtient le diplôme avec distinction en 1960. Pour compléter sa formation, il entreprend des études de maîtrise en traduction sous la direction du professeur Jean-Paul Vinay. Il est diplômé avec grande distinction en 1966.

Il partage ensuite son temps entre l’enseignement (à l’Institut de traduction, puis à la Section de traduction de l’Université de Montréal) et la traduction en pratique privée, se spécialisant dans le domaine commercial et économique. Il traduit notamment l’*Histoire de la Banque de Montréal* en deux volumes et collabore à la traduction de rapports de commissions royales d’enquête, notamment celui de la fameuse Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme.

En 1970, Paul Horguelin est nommé professeur agrégé à la Section de traduction de l’Université de Montréal. Dans les années qui suivront, il publiera plusieurs ouvrages à caractère pédagogique : *Le français, langue des affaires*, devenu rapidement un « classique », *Bibliographie sélective du traducteur — Commerce et économie*, *Version générale*, *Pratique de la révision*, *Structure et style*. S’intéressant particulièrement à l’histoire de la traduction, il sera le premier à en faire une discipline d’enseignement à l’Université de Montréal. Dans ce domaine, il publiera une *Anthologie de la manière de traduire* et collaborera à un précis d’histoire de la traduction au Canada. Membre du comité de rédaction du *Journal des traducteurs*, puis de la revue *Meta*, il est aussi l’auteur de nombreux articles et de plusieurs communications.

Paul Horguelin n’est pas un homme de palabres, de discussions stériles. Il n’aime pas non plus prendre seul des décisions lorsque les intérêts de tout un groupe sont en jeu. Il cherche à allier démocratie et efficacité, ce qui n’est pas toujours facile. Comme nous aurons l’occasion de le constater, tout au long de sa carrière, cet ennemi de la tour d’ivoire sera très actif au sein de la STQ et de la profession. Il n’hésitera pas à accepter des responsabilités à diverses instances, et chaque fois il saura faire progresser les dossiers. Plus d’une innovation porte son empreinte. À maintes occasions, cet universitaire-traducteur, doué d’un grand sens

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

pratique, se révélera un homme de vision. Il contribuera grandement au maintien d’un dialogue nécessaire entre le monde universitaire et les milieux professionnels de la traduction.

UN VOISIN À IMITER

Entre leur élection et la tenue du colloque d’orientation promis par le président, les administrateurs ne restent pas inactifs. Les initiatives suivantes sont menées à bien : réorganisation du secrétariat, établissement du programme des comités, rencontre avec le conseiller juridique au sujet du projet de loi, enfin, rédaction d’un mémoire à l’intention de la Commission d’enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, mieux connue sous le nom de Commission Gendron. Le mémoire est déposé fin août et la Société est appelée à témoigner le 2 octobre. Nous y reviendrons.

C’est également au cours de cette période que la STQ renoue contact avec l’Association des traducteurs et interprètes de l’Ontario (ATIO). Si l’on peut dire que les trois sociétés québécoises vivaient, avant la fusion, en coexistence pacifique, les rapports entre la STQ et l’ATIO peuvent être qualifiés de « splendide isolement ». Cela tient sans doute au fait que la STM avait refusé de participer au projet d’organisation de la profession lancé par la STIC. Or, la plupart des membres de la STIC appartenaient aussi à l’ATIO. Des trois sociétés québécoises, seule la Corpo avait entretenu des relations assez suivies avec l’organisme canadien.

Lorsque le nouveau Conseil commence à examiner les moyens de faire de la STQ un organisme professionnel, il lui apparaît rapidement que l’ATIO est déjà engagée dans cette voie. Cette association, en effet, a elle aussi déposé un projet de loi visant la reconnaissance professionnelle, elle s’est dotée d’un secrétariat permanent, d’une organisation bien structurée, d’un nouveau règlement, et elle s’apprête à publier un répertoire. Sur bien des points, elle peut servir de modèle à la nouvelle STQ. En outre, l’ATIO est alors dirigée par un président très dynamique et ouvert au dialogue, Paul Patenaude.

La conjoncture est on ne peut plus favorable à un rapprochement. Une première rencontre exploratoire très fructueuse a lieu le 23 septembre 1969. Son but est de procéder à un échange de vues sur des questions d’intérêt commun pour les deux sociétés provinciales et de poser les bases d’une coopération éventuelle. Outre le président de l’ATIO, elle réunit Paul Horguelin, Robert Dubuc et Lucien Forgues. En l’occurrence, c’est la STQ qui est demandeur. Avant la réunion, son président avait établi une liste de questions visant à recueillir des renseignements sur le fonctionnement de l’association voisine. Ces renseignements devaient par la suite servir à réaliser l’aggiornamento de la STQ. Cinq points principaux sont passés en revue : projet de loi, normes d’admission, organisation administrative, avenir de la STIC et formation d’un comité de liaison STQ/ATIO. Les atomes crochus aidant, un excellent contact est établi. C’est le début d’une franche collaboration entre les deux sociétés. L’isolement et le repli sur soi sont désormais choses du passé à la STQ. Les trois administrateurs sortent de cette rencontre avec un bagage d’idées nouvelles qu’ils comptent soumettre aux participants du colloque d’orientation, qui doit avoir lieu quatre jours plus tard.

L'AGGIORNAMENTO

L'histoire de la traduction est ponctuée de colloques-phares qui se révèlent de véritables points de repère. Caractérisés par une nette clarification des orientations à prendre, un déplacement des intérêts et une rupture avec certaines pratiques, ils font date et sont des jalons importants dans les annales de la profession. Ce fut le cas du premier congrès des traducteurs (1955), des États généraux de la traduction (1963) et du colloque de Stanley House (1965). Dans cette catégorie, il faut aussi ranger le colloque qu'a tenu la STQ le 27 septembre 1969, à l'Université de Montréal, sur le thème de « la participation ». De tous ceux qu'elle a organisés, c'est sans aucun doute celui qui fit subir à l'organisme les mutations les plus profondes et les plus durables.

Cet événement charnière est important, car il rompt avec une certaine vision de la Société. Cette vision, entretenue depuis les origines par les pionniers et les bâtisseurs de la profession, correspondait alors parfaitement à la réalité du temps. Mais, autre temps, autre façon de voir les choses. Au tournant des années 70, la société québécoise s'était radicalement transformée et il s'imposait que la STQ se mette au diapason. La situation linguistique de l'heure dans la province n'avait plus rien de commun avec celle qui existait dans les années 40 et 50, et on peut en dire tout autant de la place, du rôle et du nombre des traducteurs. S'il est vrai que le passé nourrit le présent, il faut aussi que les décisions prises dans le feu de l'actualité soient éclairées par une juste perception du sens de l'évolution. Toute décision n'engage-t-elle pas l'avenir ? Sans renier totalement la tradition, il est parfois nécessaire de la secouer quelque peu, de procéder à une mise à jour ou, pour reprendre une image chère à Jean XXIII qui l'appliquait à l'Église conciliaire, d'ouvrir les fenêtres pour laisser entrer un souffle d'air frais, un vent de renouveau.

Revigoré par un afflux de sang neuf, le Conseil élu en juin 1969 est animé du désir de s'engager sur la voie du professionnalisme. En outre, la nouvelle équipe ne veut pas se contenter d'élaborer un programme d'action, mais souhaite que des initiatives viennent des membres, que le plus grand nombre possible de sociétaires prennent la parole et participent aux décisions autant qu'à leur application. Antérieurement, les membres ne pouvaient dialoguer avec le Conseil et influencer sur l'orientation de leur Société qu'une seule fois par année, au cours de la période de questions de l'assemblée annuelle. Les nouveaux administrateurs reprennent donc à leur compte un slogan alors à la mode : « La participation, c'est votre affaire ». La STQ se met à l'heure de la concertation, de la cogestion. D'où la tenue du colloque de la participation, qui est en soi une innovation.

Dans son allocution inaugurale, le président rappelle aux participants que le Conseil a fait sa part « en traçant les grandes lignes d'un programme d'ensemble » et que « toute discussion est vaine si elle n'aboutit pas à des décisions concrètes. Ces décisions, leur dit-il, vous les formulerez sous forme de vœux qui seront ensuite approuvés ou rejetés en assemblée plénière, après quoi, le rôle du Conseil d'administration sera de leur donner suite. » Comme nous le verrons à l'instant, les échanges de vues ont été fructueux, et les résolutions, nombreuses, n'ont pas connu le sort des vœux pieux. Les 125 traducteurs présents à ces assises qui font date se répartissent en cinq ateliers.

À l'atelier « Formation et recyclage », on consacre le principe de la « monovalence » du traducteur. Constatant qu'une infime proportion des candidats réussit à l'examen d'agrément (quatre ou cinq par année), les participants demandent que le titre de traducteur agréé soit accordé pour la seule langue d'arrivée ; autrement dit, la Société ne devrait plus exiger d'un candidat qu'il soit

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

également apte à traduire vers le français et vers l’anglais. L’idéal du traducteur « bidirectionnel » s’effritait devant la technicité accrue des textes à traduire. La production de textes de haute qualité exigeait la mise au rancart de la double compétence. On recommande également de modifier les normes d’admission à l’examen, d’instituer un droit d’appel et de mettre sur pied des cours de perfectionnement qui serviraient en même temps de préparation à l’examen.

À l’atelier « Participation et recrutement », les sociétaires expriment clairement leur désir de voir s’étendre au-delà du Conseil la participation à l’activité de la Société. À cette fin, ils proposent la constitution de cellules de travail en terminologie, groupant des traducteurs appartenant au même domaine d’activité. Cette résolution reconnaît le principe des sections et des groupes de spécialistes à l’intérieur même des cadres de la STQ. On envisage la possibilité de fonder une section de terminologues et une autre pour les traducteurs multilingues. L’atelier souhaite en outre la création d’un bulletin d’information mensuel. En ce qui concerne le recrutement, il est décidé de prospecter dans les universités et d’inviter les étudiants à participer gratuitement aux colloques et séances d’étude. On fait le pari que, connaissant la Société, les diplômés y adhéreront.

L’atelier « Statut des traducteurs et relations extérieures » exprime le souhait que la STQ témoigne d’un nouvel esprit d’ouverture à l’égard des traducteurs des autres provinces. On insiste en particulier sur la nécessité d’une collaboration suivie avec l’ATIO en vue d’établir des normes, un code de déontologie et une formule de représentation des traducteurs canadiens auprès de la FIT. En outre, le projet de loi déposé à l’Assemblée nationale rend nécessaire la rédaction d’un nouveau Règlement interne.

L’atelier « Répertoire et secrétariat » formule le vœu que la STQ publie un répertoire des membres agréés à l’intention des sociétaires mais aussi des personnes à la recherche des services de traducteurs professionnels. Le même atelier recommande en outre « que soit créé un secrétariat permanent », « que soit engagée une secrétaire à mi-temps » et « que soit acheté le matériel de bureau nécessaire ».

Enfin, dans l’atelier « Terminologie », les traducteurs font adopter plusieurs résolutions, entre autres « que la STQ prépare une méthodologie de la documentation terminologique », « qu’elle propose une fiche normalisée exploitable par la Banque de mots », « qu’elle tienne un colloque par année », « qu’elle forme des ateliers de rédaction d’articles destinés à *Meta* », « que cette revue publie en détail les comptes rendus des activités des groupes de travail au sein de la STQ » et « que ses articles de fond soient toujours rédigés dans une perspective didactique et en tenant compte de la formation générale des traducteurs auxquels ils s’adressent ».

Au terme de cette journée bien remplie arriva le moment de passer à la caisse. Le président invita le trésorier, André Desrochers, à venir « présenter la note ». Il avait au préalable eu soin de rappeler que le budget de la Société était insuffisant pour mettre en œuvre le programme d’action approuvé en séance plénière. Après avoir fait un rapide calcul des frais supplémentaires à prévoir au budget, le trésorier arriva à un total de 8 000 \$ qui, réparti entre 800 sociétaires, représentait 10 \$ par membre. Il soumit donc au vote de l’assemblée une proposition visant à faire passer la cotisation de tous les membres de dix à vingt dollars. Sa proposition fut approuvée à l’unanimité, moins une voix ; il ne restait plus qu’à la faire ratifier en assemblée générale.

En dressant le bilan du colloque, le président commença par déplorer le fait qu’une centaine de personnes seulement aient accepté de se déplacer pour venir discuter de l’avenir de leur Société, ce qui était d’autant plus ironique que le colloque avait précisément pour thème « la participation ». Quel que soit l’organisme, c’est toujours une minorité agissante qui anime et entraîne le gros des troupes, dont la motivation n’est pas toujours à la hauteur du dynamisme des administrateurs élus. « Ce qui compte, indique Paul Horguelin, c’est de progresser vers l’objectif qu’on s’est fixé. Et nous pouvons tous envisager avec confiance et optimisme l’avenir de notre Société. De grandes choses ont déjà été accomplies,

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

d’autres vont l’être prochainement, et je crois que ceux qui écriront l’histoire de la traduction ne manqueront pas de noter qu’un tournant décisif a été pris dans les années que nous vivons. »

Lors de cette journée, qui marque effectivement un « tournant décisif » dans l’évolution de la Société, les sociétaires ont dicté aux membres du Conseil les principes généraux devant inspirer leur conduite. Pour mettre en œuvre le plan d’action qui lui a été tracé, le Conseil répartit les tâches entre douze comités : Publications ; Régie de la profession ; Région de Québec ; Perfectionnement et examens ; Langues étrangères ; Secrétariat ; Relations extérieures ; Participation ; Répertoire ; Terminologie ; Recrutement et membres ; Liaison intersociétés. Puis, impatients d’agir, les administrateurs se mettent à l’œuvre. Mais, emportés par leur enthousiasme et leur hâte de transformer la Société, ils veulent aller plus vite que les violons et commettent un faux pas. Loin de compromettre la nouvelle orientation, toutefois, cet accident de parcours devait avoir des conséquences inattendues et, tout compte fait, se révéler positif à bien des égards.

UN DERNIER AFFRONTEMENT

Toute modification au règlement d’une société dûment constituée doit être entérinée par ses membres réunis en assemblée générale, et devient exécutoire dès sa publication dans la *Gazette officielle*. Le Conseil convoqua donc pour le 29 novembre une assemblée extraordinaire en vue de faire adopter une modification à son règlement. Celle-ci avait pour objet de porter, comme convenu, de dix à vingt dollars la cotisation annuelle et de reformuler dans des termes plus explicites les conditions d’admission à la Société. En ce qui concerne ce dernier point, il s’agissait de modifier l’article ouvrant l’accès à la STQ à « toutes personnes s’intéressant à l’art de la traduction », formule qui horripilait les nouveaux administrateurs. Ceux-ci ne cachaient pas leur intention d’exclure des rangs de l’organisme les simples « amis de la traduction », afin de renforcer l’homogénéité de l’effectif. La suppression de ce passage du règlement avait une valeur symbolique : pour le Conseil, c’était le moyen de faire ratifier le changement d’orientation de la STQ. Or, l’expérience prouva une fois de plus qu’il est périlleux de s’attaquer aux symboles.

Dans son allocution d’ouverture, le président est très clair sur la portée du vote que les membres s’apprêtent à prendre.

En augmentant la cotisation, dit-il, nous donnons à la Société les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le programme d’action que vous avez vous-mêmes approuvé et qui, je le rappelle, vise essentiellement à faire de notre Société un organisme vraiment professionnel. Vous allez donc devoir vous prononcer non pas simplement sur la nouvelle rédaction d’un article du règlement, mais sur l’orientation de votre Société pour les années à venir et sur le caractère que vous désirez qu’elle prenne. Sera-t-elle une association socio-culturelle ou un organisme professionnel, tel est l’enjeu du vote.

Le moins qu’on puisse dire est que cette assemblée extraordinaire fut loin d’être un succès. D’une part, il devint évident, dès l’ouverture du débat, que le nouveau Conseil avait péché par imprudence en ne demandant pas l’avis d’un conseiller juridique. Des membres firent observer que les modifications proposées au règlement venaient en contradiction avec les lettres patentes, en restreignant les conditions d’appartenance à la STQ, ce qui se révéla exact. Le président n’ayant aucune expérience des assemblées délibérantes et questions connexes, c’est Lucien Forgues qui, à titre de responsable du comité de régie, pilota ce projet de modification. Il est permis de penser que s’il ne fit pas appel au conseiller juridique de la Société, Paul-Galt Michaud, c’est qu’il considérait ce dernier comme trop associé à l’ancienne équipe. Le résultat du vote fut cependant favorable (93 contre 35), mais il fallut néanmoins procéder à une nouvelle consultation.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

D’autre part, cette assemblée faillit être un fiasco sur le plan de la réconciliation des deux groupes, l’un formé par les membres issus de l’ancienne STM, l’autre par ceux provenant du Cercle et de la Corpo. Les premiers étaient certes minoritaires (35 sur 128), mais ils avaient minutieusement fourbi leurs armes et avaient de bons porte-parole, en particulier l’ancien président, Michel Pasquin, qui dirigea l’opposition, et un avocat en la personne de M^e Paulet. Il est vrai que le Conseil leur avait facilité la tâche en présentant des modifications illégales. L’atmosphère fut très tendue pendant tout le débat, pénible même par moments. Une intervention à saveur fortement nationaliste vint, par surcroît, jeter de l’huile sur le feu, ce qui eut pour effet d’attiser les passions. Lors du scrutin qui suivit, trois membres avaient manifesté leur opposition et indirectement réagi aux propos incendiaires de l’intervenant en inscrivant sur leur bulletin de vote, en lieu et place de la traditionnelle croix, « séparatistes ». C’est bien la preuve que les fortes tensions qui polarisaient alors la société québécoise divisaient aussi le groupe des traducteurs selon des axes politiques. En un sens, le changement d’équipe à la tête de la STQ fut aussi un renversement d’allégeance politique, senti comme tel par certains membres des deux groupes.

Cette assemblée fut en fait le baroud d’honneur des tenants de la vieille STM et le dernier affrontement entre les deux groupes qui, en 1968, avaient contracté un mariage de raison. Pour tenter d’éviter une scission, Paul Horguelin eut alors l’heureuse initiative de proposer une rencontre à Michel Pasquin. On se souvient qu’à ses débuts la STM avait vécu un « schisme » ; la nouvelle STQ sur le point de naître faillit, elle aussi, connaître le sien. Quant au Conseil, après avoir consulté deux avocats — chat échaudé craint l’eau froide —, il se remit au travail en vue de modifier le règlement, légalement cette fois.

La rencontre Horguelin-Pasquin eut lieu dans un restaurant, terrain neutre où, selon la tradition, se règlent les affaires importantes de la Société. Elle dura plusieurs heures et fut, pour reprendre un cliché, « franche et cordiale ». Le président donna raison à Michel Pasquin sur l’illégalité des amendements, lui exposa les objectifs de la nouvelle équipe et réussit à le convaincre qu’il y avait une place pour son groupe dans la nouvelle STQ. « Avec le recul du temps, confia Paul Horguelin, je pense que cette rencontre fut une des plus sages décisions de mon mandat. Une fois Pasquin convaincu que nous étions des gens raisonnables avec qui il était possible de discuter et de s’entendre, le reste de son groupe se rallia. » L’assemblée houleuse de novembre n’a donc pas été inutile, puisqu’elle a provoqué des échanges de vue fructueux qui, au bout du compte, ont eu pour résultat concret d’élargir la participation de la Société et de resserrer les liens unissant ses membres. Grâce au tact et à l’esprit de conciliation de Paul Horguelin, le spectre d’un schisme fut définitivement écarté.

En ce qui concerne le fameux « *casus belli* », le Conseil s’entoura de précautions. D’une part, Michel Pasquin fut invité à faire partie du comité *ad hoc* chargé de rédiger l’amendement, d’autre part, le texte fut soumis à deux conseillers juridiques, dont Paul-Galt Michaud. Le nouvel amendement laissait intacte la définition des membres, source du litige, se limitant à modifier la cotisation et les modalités de l’examen d’agrément, deux changements strictement nécessaires à la poursuite des activités de la Société. Il ne restait plus qu’à convoquer une autre assemblée extraordinaire, ce qui fut fait pour le 21 janvier 1970. Tout se passa bien, cette fois, et l’amendement fut adopté à l’unanimité, moins une voix, par les 97 membres présents.

Mais le Conseil n’était pas encore sorti de l’auberge. Après l’assemblée, le texte de l’amendement fut envoyé à Québec pour publication dans la *Gazette officielle*. Nouveau coup de théâtre : le ministère des Institutions financières informe les administrateurs que la STQ n’a jamais fait approuver son Règlement ni aucun amendement. Compte tenu de cette nouvelle complication et des démarches à entreprendre pour régulariser la situation, le Conseil décide, en avril, de reporter l’augmentation de la cotisation à l’exercice suivant. Parallèlement, le comité de régie s’était attaqué à la rédaction d’un Règlement entièrement nouveau. Celui-ci fut prêt en mai.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Cet imbroglio juridique connut son dénouement lorsque le ministre des Institutions financières approuva, le 22 septembre 1970, les règlements généraux et le règlement spécial « A » de la Société. Conformément aux dispositions de la loi, l’avis de cette approbation fut publié dans la *Gazette officielle* du 7 novembre de la même année, soit presque trente ans après la fondation de la Société. « Cela prouve, écrit Lucien Forgues dont la tâche à la tête du comité de régie n’a pas été une sinécure, qu’il n’est jamais trop tard pour bien faire et que l’illégalité au Québec peut être une chose bien relative, voire confortable. »

UN BILAN IMPRESSIONNANT

On aurait tort de croire que cet embrouillamini juridique a paralysé le Conseil. Loin de là. Il est étonnant de constater la rapidité avec laquelle se sont concrétisés la majorité des vœux exprimés par les membres lors du colloque de la participation. Les six mois qui suivirent ont été bourdonnants de réalisations. On ne peut pas s’empêcher de faire un rapprochement avec l’année de fondation de la STM, qui fut caractérisée elle aussi par une impatience fébrile de mettre en place les structures de la Société nouvellement créée et de multiplier les activités. Vue sous cet angle, 1969 peut être considérée comme l’année de fondation de la STQ moderne. Pour s’en convaincre, voyons quelles ont été les grandes réalisations accomplies au cours de l’An I de la Société renouvelée.

L’AGRÉMENT. Dès l’exercice 1969-1970, la Société reconnaît le principe selon lequel le traducteur devrait traduire normalement vers sa langue maternelle, et supprime l’exigence de réussir à l’examen d’agrément vers deux langues d’arrivée, exigence que la STM avait hérité de son affiliation à l’Université McGill. En agissant ainsi, la Société rompt avec une tradition vieille de trente ans et chère aux dirigeants de l’ancienne STM, fidèles partisans du bilinguisme intégral. Dès le premier examen tenu sous ce nouveau régime, le taux de réussite grimpe à 39 % ; il était de 4 % seulement l’année précédente. Aux membres assistant à la séance d’étude consacrée à la correction de cet examen, le président dira :

Au cours des trois dernières années, le nombre des candidats a été en moyenne de 70 et les réussites n’ont pas dépassé le nombre de cinq. Cette hécatombe a amené le Conseil d’administration à faire de la question des examens une priorité. Cette soirée d’étude devrait vous prouver que cette hécatombe n’est pas due à la sévérité outrancière de quelques sadiques parvenus, mais qu’elle est le résultat d’un état de fait auquel nous désirons porter remède.

D’ailleurs, en vue d’améliorer la qualité des traductions, l’UNESCO reconnaîtra elle aussi ce principe dans la « Recommandation sur la protection juridique des traducteurs et des traductions » qu’adopteront, à Nairobi, en 1976, les 143 pays membres de l’organisation. Au chapitre des conditions d’exercice, l’alinéa 14 d) précisera que « le traducteur doit, dans la mesure du possible, traduire dans sa langue maternelle ou dans une langue qu’il possède comme sa langue maternelle ». La décision de la STQ, antérieure de six ans, allait donc dans le sens de la tendance générale.

À l’instar des autres associations professionnelles, la STQ se donne les structures suivantes : une commission d’examen de sept membres chargée de choisir les textes et de fixer le barème de correction ; une sous-commission d’admission à l’examen ; un jury de correction dont la constitution est subordonnée au nombre de candidats, chaque copie devant être évaluée par deux correcteurs avant confrontation des résultats ; et, enfin, une sous-commission d’appel composée de trois membres. En outre, le Conseil resserre les conditions d’adhésion à la Société en adoptant de nouveaux critères d’admission. Pour être admis à titre de membre ordinaire, le candidat doit désormais avoir obtenu le diplôme d’études collégiales (DEC) ou l’équivalent, avoir suivi avec succès un

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

cours universitaire de traduction (jour ou soir), ou suivre ou avoir l’intention de suivre un tel cours, ou établir sa compétence en traduction en présentant des textes ou ouvrages traduits. Ces nouveaux critères fermaient définitivement la porte aux personnes s’intéressant en dilettantes à l’art de la traduction sans le pratiquer.

BULLETIN D’INFORMATION. En décembre 1969, trois mois à peine après le colloque, paraît le premier numéro de *L’Antenne*, bulletin qui, depuis cette date, n’a cessé d’être publié. Son rédacteur en chef, Gilles Colpron, est assisté de Simone Daigneault et de Claudine Mathan. « L’information est un préalable à la participation, écrit le président dans son texte de présentation. Pour cette raison, je crois que *L’Antenne* marque une autre étape sur la voie du renouveau qui anime notre Société. » Les pages du mensuel, dont le mérite de la création revient au responsable du comité des publications, Robert Dubuc, sont ouvertes à tous les membres. Chaque numéro, dactylographié et reprographié, compte de six à dix pages, certains atteindront même une trentaine de pages. De 1970 à 1973, la Société cesse de publier son *Rapport annuel* sous forme de document distinct. Le rapport du président et ceux des comités, tout comme les états financiers, paraissent dans *L’Antenne*. Les articles de fond y sont rares, « pour ne pas faire concurrence à *Meta* », mais y abondent des informations détaillées concernant les affaires de la Société. À cela s’ajoutent des comptes rendus de colloques, des offres d’emploi et quelques traductions hilarantes du genre « Flaming Tenderloin on the Sword — Filet enflammé passé au fil de l’épée ». Dès le premier numéro, le comité de rédaction crée la rubrique « *L’Antenne* au Conseil » par laquelle se manifeste le désir de transparence des administrateurs. Ce sera une des rares rubriques ; les rédacteurs ne s’imposent pas un cadre de présentation rigide et cette souplesse les sert bien.

SECRÉTARIAT. Pendant trente ans, la Société a souhaité avoir un secrétariat avec un personnel rémunéré. À partir de 1955, elle a pu se donner un local (il serait plus exact de dire plusieurs locaux successifs), mais ce bureau itinérant a toujours été pour ainsi dire « inhabité ». En 1969, la STQ logeait au 418, rue Sherbrooke est. Le Conseil eut pourtant une occasion de se réjouir du fait que son siège social fût inoccupé pendant le jour. En juin, en effet, une bombe du FLQ explosa à proximité et y causa des dégâts : vitres brisées et panneau éventré. Coïncidence ou prémonition, peu de temps auparavant, les administrateurs avaient décidé de souscrire une assurance vol et incendie. Mais pouvaient-ils honnêtement prévoir comme sinistre éventuel un attentat à la bombe !

La période dite du « secrétariat désert » prend tout de même fin officiellement le 1^{er} avril 1970, date de l’entrée en fonction de la première secrétaire rémunérée, Éveline Gomond. Celle-ci assure une permanence à mi-temps : le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 13 h à 17 h. La réalisation de ce vieux rêve, rendue possible grâce à la fusion, marque une étape importante dans la vie de la Société. L’engagement d’une secrétaire à mi-temps, en plus d’améliorer les services aux membres, allège le fardeau des comités, mais n’abolit pas pour autant l’aide bénévole. Toutefois, le travail dans l’anonymat sera désormais cantonné dans les limites du raisonnable, du moins l’espère-t-on. En outre, afin d’éviter la confusion, il est proposé que la secrétaire du Conseil porte dorénavant le titre de secrétaire générale. L’achat de fournitures de bureau s’impose pour meubler le secrétariat. On profite également de l’occasion pour transformer l’image de la Société en en renouvelant l’emblème et les couleurs. Le nouveau symbole social, qui orne les imprimés de la Société, est de couleur bleue et est formé des trois lettres du sigle STQ, la barre du T chapeautant les deux lettres latérales.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

RÉPERTOIRE ET PROSPECTUS. Pour la première fois de son histoire, la Société se dote d’un *Répertoire*. La brochure, tirée à 1 500 exemplaires, n’inclut cependant que la liste des membres agréés, environ 350. Elle comporte deux parties : 1) une liste alphabétique des membres avec adresse et numéro de téléphone, langues d’arrivée et de départ, domaines de travail et une mention précisant si le traducteur accepte ou non des travaux à la pige ; 2) une liste alphabétique des membres par langue de départ et d’arrivée et par domaine de travail. La première édition du *Répertoire*, dont la préparation coordonnée par Georges Néray a nécessité 400 heures de travail bénévole réparties entre trois ou quatre personnes, paraît en 1970, la même année que le premier *Répertoire* de l’ATIO. La brochure est distribuée gratuitement à tous les membres ainsi qu’à tout organisme qui en fait la demande.

De son côté, le comité des relations extérieures, présidé par Jean-Paul Coty, a préparé un prospectus aux nouvelles couleurs de la STQ et beaucoup plus complet que l’ancien. En fait, les six volets du dépliant reprennent presque intégralement le texte d’un article publié par Paul Horguelin dans la revue *Vie et carrière* et intitulé « Un agent de communication : le traducteur ». Outre un bref historique, le prospectus renferme la description des cours de traduction donnés par les universités du Québec et renseigne sur les qualités requises pour exercer la carrière de traducteur, sur les conditions de travail, les débouchés, l’organisation de la profession et le rôle de la STQ.

SÉANCES D’ÉTUDE, COURS ET ACTIVITÉS SOCIALES. Le renouveau se fait aussi dans la continuité. La tradition des séances d’étude, qui remonte littéralement aux premières heures de la STM, est poursuivie. Une première séance porte sur l’examen d’agrément de 1969 et met à contribution MM. Coty, Néray et Field. Une autre a pour animateur le Dr Jacques Boulay qui, à l’aide de projections, présente la terminologie médicale et hospitalière. Une troisième, enfin, animée par MM. Dubuc, de Jaham et Coty, est consacrée à différents aspects de la traduction. La Section de Québec n’est pas en reste et organise elle aussi trois séances d’étude à l’intention de sa soixantaine de membres, dont 21 agréés. Quant aux cours de perfectionnement, la responsable du comité, Gisèle Poisson, élabore un programme de quatre cours de 25 heures pour l’automne de 1970 : 1) Tournures idiomatiques et interférences ; 2) Exploitation du vocabulaire ; 3) Pratique de la rédaction ; 4) Culture générale du traducteur. Enfin, en ce qui concerne les rencontres à caractère purement social, elles sont ramenées à leur plus simple expression : une dégustation de vins et fromages et une « partie de sucre », auxquelles on peut ajouter le dîner annuel de fin d’année.

SECTION DE QUÉBEC. Le 16 mai 1970, à l’occasion du cinquième anniversaire de la Section de Québec, le Conseil d’administration crée un précédent : il se réunit dans la Vieille capitale. Les membres prennent d’assaut la Citadelle et occupent la salle à manger très victorienne du mess des officiers. Ils se rendaient ainsi au désir maintes fois exprimé par le fondateur et représentant de la Section au Conseil, William Côté. Le président exprime sa satisfaction de voir se resserrer les liens entre Québec et Montréal et ajoute que le nouveau cadre administratif de la Section lui permettra d’accroître la participation de ses membres tout en favorisant son développement. Le nouveau règlement, en effet, prévoyait une restructuration de la Section, qui serait désormais dotée d’un bureau composé d’un président, d’un vice-président et d’un secrétaire-trésorier.

LIAISON INTERSOCIÉTÉS. Pas moins de quatre réunions ont lieu avec des représentants de l’association ontarienne. La STQ a ainsi pu bénéficier de

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

l’expérience de l’ATIO en ce qui a trait au projet de loi, à l’administration interne, aux conditions d’admission et aux modalités de l’examen d’agrément. Ces rencontres ont permis l’uniformisation des normes en vue de l’équivalence des diplômes. Le comité de liaison intersociétés a en outre rédigé les statuts et commencé la rédaction des règlements du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC), appelé à succéder à la STIC. Il a aussi établi des contacts avec les traducteurs du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. La STQ est donc présente comme jamais auparavant à l’organisation de la profession à l’extérieur de la province. Ses préoccupations s’élargissent et s’étendent désormais aux autres sociétés, qu’elles soient provinciales, nationales ou internationales.

Le bilan de tout le travail accompli en un an ne manque pas d’impressionner. Il en ressort très nettement que la STQ repart sur des bases neuves. Les nouveaux administrateurs mettent tout en œuvre pour que les membres aient voix au chapitre et modèlent leur société en fonction d’un idéal nouveau. On peut affirmer que le programme d’action arrêté au colloque de la participation a été exécuté presque à la lettre. Le projet de loi sur la reconnaissance professionnelle est le seul point important de ce programme ambitieux qui n’a pu être mené à bonne fin. Nous verrons pourquoi.

Au cours de l’exercice 1969-1970, le nombre de membres de la Société tombe de 839 à 671. Faut-il comptabiliser à l’actif ou au passif cette diminution de 20 % de l’effectif ? Dans son rapport annuel, le président la justifie de la façon suivante :

Cette baisse me paraît facilement explicable et elle était prévisible. De nombreuses personnes qui étaient membres de la Société ne s’intéressaient que de très loin à la traduction ou même avaient complètement cessé de s’y intéresser. Elles étaient ce que j’appellerais des membres par habitude, se contentant d’acquitter chaque année leur cotisation sans jamais participer aux activités de la Société. Il est normal que ces personnes ne se sentent plus à leur place dans une société en voie de devenir un organisme professionnel. Il est d’ailleurs significatif que le nombre des membres agréés n’ait subi aucune baisse, se maintenant à 350.

Après avoir indiqué que 16 membres agréés avaient été admis au cours de l’exercice sur 58 candidats (contre 3 sur 72, l’année précédente), Paul Horguelin conclut sur une note optimiste : « Ce que nous avons perdu provisoirement en quantité, nous l’avons regagné en qualité, et cette transfusion de sang était nécessaire pour redonner à la Société un nouveau souffle de vie. »

Au nom de tous ses collaborateurs, le président pouvait donc sans honte et sans complexe déclarer à la fin de l’exercice : « Mission accomplie ». Il avait irrémédiablement engagé la STQ sur la bonne voie, celle de la concertation, de l’action et du progrès. De nombreuses réalisations durables ont marqué cet exercice. À la tête d’une équipe aux idées novatrices, Paul Horguelin avait atteint son principal objectif : faire de la Société des traducteurs du Québec un véritable organisme professionnel — en attendant la reconnaissance juridique.

Le coup d'envoi des procédures devant conduire à la reconnaissance juridique eut lieu, on s'en souvient, au Deuxième congrès des traducteurs, tenu à l'Université de Montréal en avril 1963. Les congressistes y avaient recommandé que les traducteurs fassent reconnaître leur profession par une loi de leur province respective. On sait aussi que c'est à la suite de ces États généraux que s'enclencha le processus de négociations qui aboutit à la fusion de 1968. En se regroupant, les trois sociétés québécoises levaient le principal obstacle à la constitution d'un véritable ordre professionnel.

À partir de 1963, le discours qui a préséance dans les milieux de la traduction est celui de la reconnaissance professionnelle. Et la presse fait écho aux ambitions des traducteurs chez qui naissent les plus grands espoirs : « Les traducteurs en quête d'un statut professionnel » (*Le Devoir*, 1963). « Les traducteurs réclament un statut juridique et le rang de professionnels » (*Le Droit*, 1967). « Nouvelle profession libérale : la traduction » (*La Presse*, 1968). L'année même de la fusion, le Conseil de la STQ approuve le texte d'un projet de loi et les membres réunis en assemblée extraordinaire le ratifient le 5 octobre. Il est permis d'envisager l'avenir avec optimisme.

Trois semaines plus tard, l'Office de la langue française organise un colloque au sous-sol de la Bibliothèque nationale, rue Saint-Denis. Quelques dizaines de participants, dont le président de la FIT, Pierre-François Caillé, débattent pendant trois jours de « la présence de la traduction dans le milieu et le statut du traducteur ». Ce colloque ne pouvait pas avoir lieu à un moment plus opportun : il offre aux traducteurs l'occasion d'exposer à la presse et à des représentants du gouvernement les motifs profonds de leur action, quelques mois à peine avant le dépôt de leur projet de loi à l'Assemblée nationale. Et à ce propos, il faut d'emblée écarter de leurs motivations la simple recherche du prestige pour le prestige. En fait, s'ils aspirent tant à hisser la traduction au rang de profession libérale, ce n'est pas pour tonifier leur ego, mais pour mettre fin à une aberration : les traducteurs n'ont presque aucune autorité sur l'exercice de leur propre profession. Trop souvent, en effet, celle-ci est régie par des personnes étrangères à cette activité, ce qui a pour effet d'accentuer l'apparente marginalité des traducteurs.

Cette situation déplorable ressort nettement d'un sondage effectué au début de 1967 auprès de 250 membres des trois sociétés. Robert Dubuc en expose les résultats dans sa communication. Les normes quantitatives de rendement, apprend-on, sont imposées par la direction des entreprises et sont fixées d'après des critères empruntés à des professions connexes. Selon 23 % des traducteurs ayant répondu au questionnaire, les courts délais qui leur sont impartis pour exécuter leurs traductions ont pour effet d'entraver la qualité de leur travail. L'ingérence des non-traducteurs dans la profession ne s'arrête pas là : ceux-ci vont jusqu'à dicter le vocabulaire et les tournures de phrase à employer. Dans un cas sur trois, les traductions sont révisées par des profanes incompetents qui imposent d'autorité, sans même consulter le traducteur, une terminologie souvent contraire au bon usage. Par suite d'une méconnaissance des conditions d'exercice de la profession, on exige aussi du traducteur une polyvalence irréaliste. Enfin, il est monnaie courante de lui refuser tout droit de regard sur ses traductions. Dans la plupart des cas, on le traite en simple mercenaire, en l'obligeant à renoncer à toute propriété sur son travail dès lors qu'il a reçu son salaire. Une telle situation est de nature à favoriser l'irresponsabilité.

Ce tableau s'assombrit si l'on y ajoute le fait qu'en 1968, la traduction est encore trop souvent aux mains de chevaliers d'industrie, plus âpres au gain que soucieux de qualité. « Les quatre cinquièmes des traducteurs traduisent comme des cochons », ose lancer un participant au colloque. Cette vérité, aussi brutale qu'incontestable, rappelait que le Québec n'était pas encore tout à fait sorti de la période où la traduction était une serre chaude de l'anglicisme et un foyer de détérioration de la langue. Cette hérédité pesait encore de tout son poids sur le destin de la profession. On avait certes émergé de l'obscurantisme le plus opaque,

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

mais il subsistait encore passablement de zones d’ombre. La fausseté de l’équation selon laquelle tout scribouilleur possédant quelque titre au bilinguisme peut être déclaré traducteur restait encore à démontrer aux yeux du public et des clients. Dans un secteur aussi névralgique que celui des manuels scolaires, 80 % des ouvrages traduits pour le compte du ministère de l’Éducation étaient l’œuvre de pigistes de tout acabit « intronisés » maîtres en traduction. Dans plusieurs articles et dans sa chronique « À la recherche du français » publiée dans les pages du *Devoir*, Jacques Poisson, traducteur indépendant, avait à maintes reprises sonné l’alarme et dénoncé cette situation avec véhémence.

A-t-il été entendu ?

Heureusement, à côté de la pléthore de « talents incomplets », pour employer un euphémisme, qui pratiquaient la traduction en faux-monnayeurs, se dressait tout de même un contingent de véritables professionnels, dont le nombre grossissait d’année en année. C’est grâce à cette troupe de choc et aux efforts soutenus des sociétés professionnelles que se dessinait nettement, à la fin des années 60, une tendance vers l’amélioration de la qualité des traductions. Dans le domaine de la terminologie, en particulier, certains membres de la STQ avaient réussi de véritables tours de force en opérant un redressement spectaculaire dans leurs secteurs de spécialisation.

La reconnaissance juridique de la profession apparaissait donc comme l’étape normale de cette évolution. Elle devait en quelque sorte sanctionner l’émergence « d’un réservoir de traducteurs d’une compétence indiscutable dont le prestige et l’autorité pourraient à la longue triompher des préjugés, de l’entêtement et souvent de l’ignorance des employeurs », selon les termes d’une journaliste de *La Presse*, Renaude Lapointe, aujourd’hui sénateur. Pour sa part, Robert Dubuc ne manqua pas d’inclure dans le compte rendu qu’il fit paraître dans le bulletin de l’OLF, *Mieux Dire*, cette idée-force qui se dégagea du colloque :

Tant que les traducteurs ne seront pas maîtres de l’exercice de leur profession, on ne pourra pas les tenir responsables de la qualité, bonne ou mauvaise, de leur travail. On se condamne par le fait même à perpétuer l’anarchie actuelle. Il est donc à souhaiter que nos législateurs, conscients que la revalorisation du français au Québec est indissolublement liée à la valorisation de la traduction, accordent au projet de loi que la Société des traducteurs du Québec se propose de soumettre à l’Assemblée nationale à la prochaine session, leur entier appui.

Les traducteurs professionnels, en plus d’avoir fait l’unité dans leurs rangs, disposaient donc d’arguments de poids pour faire valoir leur dossier auprès des autorités gouvernementales. On ne pouvait pas les accuser, en tout cas, de vouloir créer une confrérie fermée et d’être animés de l’unique désir de recueillir une mouture plus abondante. Le froissement et l’odeur des dollars n’étaient pas leur mobile. Plus généreuse, leur démarche légitime en vue de voir leur profession reconnue à sa juste valeur s’insérait dans la vaste entreprise collective de francisation amorcée au Québec.

LE BILL 114

Le 3 février 1969, le Conseil d’administration tient une réunion extraordinaire au sujet du projet de loi ratifié par les membres le 5 octobre 1968. Il autorise, par voie de résolution, le conseiller juridique Paul-Galt Michaud à présenter un bill privé à l’Assemblée nationale du Québec. Le projet de loi est soumis le 10 avril et porte le numéro 114. Dans les semaines qui suivent, il subit ses premiers avatars : les fonctionnaires y apportent des modifications inadmissibles. Au colloque de la participation du 27 septembre, l’assemblée demande au Conseil de faire rétablir le fond et la forme du projet et de prendre les moyens pour accélérer les choses. Rétabli presque intégralement dans sa forme originale, le projet de loi est finalement déposé à l’Assemblée nationale le 7 avril 1970.

Ses attendus précisent que la STQ « désire assurer la protection du public et sauvegarder les intérêts professionnels de ses membres, mais ne dispose pas des

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

moyens suffisants pour ce faire ». Il y a lieu, par conséquent, « de la convertir en une corporation professionnelle dotée du pouvoir de réglementer l’usage du titre de traducteur agréé ». Suivent 21 articles qui exposent les buts de la Société, son mode de fonctionnement, et délimitent ses pouvoirs. Au sens de la future loi, « on entend par traducteur toute personne dont les activités consistent ou ont consisté :

- a) à traduire ou à adapter d’une langue à une autre, ou
- b) à réviser des traductions, ou
- c) à diriger, au point de vue professionnel et non uniquement administratif, un service de traduction ou de révision de traductions, ou
- d) à enseigner la traduction dans une université ou dans un établissement répondant aux exigences de la Société ».

Cette définition élargie du traducteur inclut pour la première fois de façon explicite les gestionnaires et les enseignants. Par ailleurs, la catégorie des « membres ordinaires » pose problème, et Lucien Forgues est le premier à soulever la question : « Bien que le législateur semble disposé à reconnaître cette catégorie de membres au sein de la corporation, écrit-il dans *L’Antenne* d’avril 1970, nous pouvons nous demander si l’expression “ membre ordinaire ” est bien celle qui convient. Étant donné que l’Assemblée nationale est dissoute, il nous est loisible de corriger l’appellation actuelle et ainsi de mettre fin à une imprécision, voire une confusion. » Le comité de régie qu’il dirige opte pour la désignation « membre adhérent », appellation qui a cours depuis cette date.

La Société demande l’exclusivité du titre de « traducteur agréé » et non l’exclusivité de l’acte. Une fois la loi adoptée, la STQ devra tenir un registre spécial où seront inscrits les noms des membres en règle à qui elle aura décerné ce titre. Selon les termes de l’article 14, « nul ne peut employer le titre de “ traducteur agréé ” ou de “ certified translator ”, ou l’abréviation “ T.A. ” ou “ C.T. ”, ni laisser croire qu’il y a droit si son nom n’est pas inscrit à ce registre spécial ». Le titre réservé consacre donc juridiquement et publiquement la compétence attestée du porteur à exercer une profession donnée. Une corporation constituée sous ce régime entraîne le ralliement libre et volontaire des citoyens désireux d’assurer la protection du public et qui s’obligent, pour mériter sa confiance, à offrir des garanties de compétence et de qualité dans leur domaine d’exercice. En fait, le titre réservé est une caution morale. Il n’empêche personne d’offrir ses services dans le domaine défini et la concurrence peut jouer tout à fait librement. Les traducteurs font donc preuve de réalisme et se montrent fort raisonnables dans leur demande.

Si le Conseil d’administration avait voulu aller trop vite pour modifier le règlement, il dut s’armer de patience dans le cas du projet de loi. À la suite d’un changement de gouvernement, qui porte au pouvoir les libéraux de Robert Bourassa, et de la publication, en juillet 1970, du rapport Nepveu-Castonguay, qui remet en cause toute la législation relative à l’organisation des professions, l’étude du projet de loi de la STQ est sérieusement compromise. Pour faire la lumière sur les conséquences de ce rapport dans le cas du bill 114, le président Paul Horguelin profite d’un voyage à Québec pour rencontrer le représentant de la Société auprès des autorités gouvernementales, M^e Rivard.

Les craintes sont confirmées : les conseillers juridiques du gouvernement ont reçu instruction de reporter au printemps de 1971 tous les projets de loi concernant des organismes professionnels. Les circonstances imposent donc un nouveau délai. Déjà, on peut prévoir que la reconnaissance du statut juridique du traducteur, si jamais elle a lieu, se fera selon des modalités différentes de celles qu’on avait envisagées. Pour l’instant, le projet de loi... reste un projet. Maigre consolation : les collègues ontariens sont dans la même situation ; leur projet de loi se heurte aussi à l’obstacle de nouvelles dispositions législatives qui, tout comme celles du Québec, visent à accroître le droit de regard de l’État sur les organismes professionnels. La STQ se voit contrainte de suspendre ses démarches en attendant l’adoption d’une loi-cadre devant régir les professions.

[LE COLLOQUE « ORIENTATION 71 »](#)

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Entre-temps, poursuivant ses efforts en vue de permettre à tous les membres de participer à l’orientation des activités de leur Société, le Conseil tient, le 28 novembre 1970, un colloque de participation comme celui de l’année précédente. Parmi les thèmes au programme figure en tête de liste le rapport Nepveu-Castonguay. L’importance capitale des implications de ce rapport pour l’avenir de la profession laissait espérer une nombreuse assistance. Malheureusement, les organisateurs voient leurs efforts mal récompensés. Ils découvrent que la Société cache une « majorité silencieuse » atteinte d’un mal inquiétant : l’aphonie doublée d’une apathie chronique. À peine 69 membres sur 700 jugent utile de se déplacer. Cette faible assistance remettait en cause le principe même de la participation directe, chère aux élus de 1969. Le président Horguelin ne cache pas sa déception mêlée d’amertume en dressant le bilan du colloque. Il ne mâche pas ses mots pour secouer la conscience de ceux qui ont la fâcheuse habitude de bouder les activités de la Société : « Les membres désirent-ils faire partie d’un organisme professionnel ou d’une société culturelle d’admiration mutuelle ? écrit-il d’une plume acérée. Sont-ils satisfaits d’un statut “ d’espèce d’employés de bureau spécialisés ”, ou aspirent-ils à autre chose ? Leur adhésion à la STQ n’a-t-elle d’autre sens que l’obligation de payer la cotisation et le droit de voter une fois l’an ? ». Des paroles de nature à donner mauvaise conscience aux plus indifférents et à troubler leur sommeil...

Si le Gouvernement adoptait les recommandations du rapport, conclut l’atelier qui se penche sur son étude, il faudrait dire adieu à tous les bills privés régissant l’exercice des professions. Ce document tuait dans l’œuf le projet de loi de la STQ. Néanmoins, l’atelier adopte cinq vœux, dont l’un presse le Conseil de poursuivre les démarches entreprises, et un autre l’invite à explorer diverses autres avenues : « Attendu que des trois formules proposées par la Commission Castonguay — l’ordre, le syndicat et l’association — la première semble exclue, que le Conseil étudie la possibilité et les modalités de l’organisation syndicale pour les traducteurs, sans exclure la formule de l’association pour un certain nombre de membres actuels de la Société. » En 1971, le dossier entre dans une autre période de latence. Mais la réflexion se poursuit. La tentation syndicale séduit certains membres, mais elle est écartée par la majorité. Il importe de ne pas confondre intérêt public et intérêt corporatif, distinction sur laquelle insiste vigoureusement le rapport Nepveu-Castonguay.

LOI-CADRE ET COMMISSION PARLEMENTAIRE

Fin 1971, le Gouvernement dépose en première lecture son projet de loi-cadre (n° 250) qui définit le nouveau statut juridique des ordres professionnels. La Société doit-elle présenter un nouveau projet de loi ou simplement modifier le projet déjà déposé ? Ses avocats de Montréal et de Québec sont saisis de la question. Une certitude est déjà acquise : la STQ devra avoir un code de déontologie au moment du dépôt du projet de loi, sinon le Gouvernement pourrait lui en imposer un « tout de go ». Le nouveau responsable du comité de régie, Jules Beaugrand-Champagne, s’attelle à la tâche et compte soumettre son texte aux membres en janvier 1972. Par ailleurs, pour « éviter un enlèvement administratif », le Conseil de la Société décide de mandater un conseiller juridique extraordinaire, M^e Claude-Armand Sheppard, pour s’occuper exclusivement de l’adoption du projet de loi. Les questions de langue et de traduction ne lui sont aucunement étrangères. En effet, cet éminent juriste avait produit en 1967, pour le compte de la Commission royale d’enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, un volumineux rapport publié en 1971 sous le titre *The Law of Languages in Canada*. Cet ouvrage très documenté retrace l’évolution de toute la législation ayant une portée linguistique depuis le début du régime anglais ; on devine facilement que les questions de traduction y occupent une place importante. En décembre 1970, M^e Pierre Viau avait remplacé Paul-Galt Michaud au poste de conseiller juridique « ordinaire » de la Société. En raison de ses longs états de service, M^e Michaud avait alors été élu membre honoraire.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

En 1972, la Société est convoquée devant la Commission parlementaire spéciale sur les professions. Mais la malchance s’acharne à retarder la rencontre, deux fois reportée en raison d’une tempête, puis d’une grève des fonctionnaires. Le mémoire est prêt, cependant. Il est l’œuvre de MM. Coty, Néray, Horguelin, Forgues et Dubuc. La qualité de sa rédaction impressionne tellement M^e Sheppard que celui-ci demande qu’il soit lu intégralement devant la Commission, contrairement à la procédure habituelle.

Le moral des troupes est bon et le thermomètre de l’optimisme est même à la hausse. « Le combat n’est pas loin d’être gagné », lit-on sous la plume du successeur de Paul Horguelin à la présidence, Jean-Paul Coty. L’allocution que ce dernier prononce à la fin de son premier mandat ne laisse aucun doute sur le sentiment de confiance qui l’anime et sur les chances de succès de la STQ.

Permettez-moi d’insister quelque peu sur notre principal objectif, celui qui fut et qui doit être celui de tous les présidents : la reconnaissance professionnelle. Vous savez comme j’aurais aimé vous l’offrir aujourd’hui et combien je suis déçu des contretemps qui m’ont empêché de parvenir au but. Sachez-le, cependant, jamais ce but n’a été si proche. Jamais nous n’avons été mieux préparés. Jamais nous ne nous sommes sentis plus forts ! Le mois prochain, lorsque la STQ enverra devant la Commission parlementaire ses représentants, nous avons bon espoir de remporter la victoire et de vous offrir bientôt l’exclusivité du titre de traducteur agréé.

Depuis le temps qu’on l’attendait, le jour J arriva enfin. Le 13 juin 1972, la STQ se présente devant la Commission parlementaire spéciale sur les professions. Outre le président Coty, les délégués sont MM. Dubuc, Néray, Beaugrand-Champagne, Horguelin, Forgues et Côté. C’est Robert Dubuc qui présente le mémoire. La transcription intégrale des délibérations est reproduite dans le *Journal des débats* de l’Assemblée nationale. Après avoir rappelé que la traduction est une activité professionnelle qui exige une formation universitaire sur le double plan linguistique et des connaissances spécialisées, les auteurs du mémoire abordent la question fondamentale de la protection du public. « Dans les relations du traducteur avec le public, l’expérience prouve que très souvent les clients n’ont pas la compétence linguistique ni la compétence technique nécessaires pour juger de la qualité du travail. » Ce qui caractérise la situation du Québec, c’est que la traduction y est omniprésente et constitue « un facteur d’influence constant sur tous et chacun des citoyens ». En sont des exemples la publicité, le doublage des émissions de télévision, les textes des agences de presse. Au moins aussi important est le cas des manuels scolaires. « Si notre situation nous contraint à traduire, elle nous oblige également, sous peine d’une aliénation profonde ou d’une dégradation culturelle inquiétante, à bien traduire. » La mauvaise traduction, précisent les auteurs du mémoire, aboutit à la création d’un vocabulaire parallèle et à la désarticulation de la pensée. Mais on ne peut parler de traduction de qualité sans traducteurs de qualité. Pour mettre un terme à l’amateurisme et à l’incompétence, il importe que « la profession bénéficie d’une reconnaissance officielle qui lui a fait défaut jusqu’ici ». La présence du secret professionnel dans l’exercice de la profession (traducteurs de l’État, par exemple) justifierait également l’attribution d’un titre réservé.

M^e Sheppard, pour sa part, fait ressortir l’importance de la qualité de la traduction pour la sauvegarde des droits linguistiques des Québécois dans les milieux de travail et dans leur vie de consommateurs. Or, afin d’assurer la qualité de la traduction et la compétence des traducteurs, il faut disposer d’un instrument efficace pour la faire reconnaître. « Notre objectif, conclut Robert Dubuc, n’est certes pas de monopoliser la traduction ni d’en fermer l’accès à quiconque. Ce que nous voulons, c’est un moyen de fournir au public une garantie raisonnable de la valeur d’un titre, celui de traducteur agréé. Déjà la Société des traducteurs du Québec s’efforce de donner cette garantie en soumettant ses membres à un examen d’agrément, mais seule la protection légale du titre pourra donner une efficacité réelle à ses efforts. » Tels sont les principaux arguments que la STQ fit

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

valoir devant les parlementaires ; leur accueil fut des plus favorables. La délégation estécoise revint de Québec convaincue d’avoir marqué des points.

Tandis que le projet de loi 250 sur les professions franchit les étapes de la deuxième, puis de la troisième lecture, le dossier de la STQ reste en suspens. Plus d’une année s’écoule pendant laquelle le président Coty et M^e Sheppard demeurent aux aguets, à l’affût de tout fait nouveau qui exigerait une réaction immédiate. Et toutes les tribunes sont bonnes pour faire progresser la cause. À la « Journée des traducteurs » organisée par l’Office de la langue française, en juin 1973, Jean-Paul Coty ne manque pas de dire ce qu’il faut dire. « Et cela va continuer, affirme-t-il avec une détermination presque agressive à l’assemblée annuelle ; on va nous connaître, on va savoir que si nous n’existons pas sur les papiers du gouvernement, nous existons en tant que Société ; ceux qui ne nous connaissent pas vont apprendre à nous connaître et ceux qui nous ignorent n’auront plus la conscience tranquille. »

LE COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Le 6 juillet 1973, l’Assemblée nationale du Québec adopte le Code des professions et crée par la même occasion un Office des professions. Peu de temps après, le nouveau Conseil de la STQ décide de son côté de se doter d’un comité de la reconnaissance professionnelle. Aline Manson en est la première présidente. Avec l’aide de Gisèle Daoust et de Jean-François Joly, elle prépare à l’intention du Conseil une étude du Code des professions qu’elle accompagne de recommandations sur la marche à suivre. Le Code définit deux catégories de professions. Celles dont seuls les membres de la corporation ont le droit de poser les actes précis de leur profession sont dites « d’exercice exclusif » (chimie, droit, médecine) ; celles dont un titre particulier, mais non l’accomplissement de l’acte, est réservé aux membres de la corporation sont dites « à titre réservé » (diététique, psychologie, urbanisme). C’est la seconde catégorie que vise la STQ.

Le Code prévoit d’autre part des mécanismes pour la constitution de nouvelles corporations. On doit en faire la demande aux organismes administratifs — le Conseil interprofessionnel et l’Office des professions — chargés, entre autres, d’étudier chaque cas et de faire des recommandations au lieutenant gouverneur. Ce dernier, après consultation, peut accorder un titre réservé s’il le juge nécessaire « en vue de la protection du public ». Soucieux avant tout de l’intérêt commun, le législateur a en effet établi certains critères pour la constitution d’une corporation : niveau de connaissances requis, degré d’autonomie des membres dans l’exécution de leur travail, difficulté pour des personnes non qualifiées de porter un jugement sur ces activités et nature personnelle du rapport entre ces personnes et les gens qui recourent à leurs services. On tiendra compte en outre de la confidentialité des informations traitées et de la gravité du préjudice que le public peut subir par suite de l’absence d’un contrôle de l’intégrité ou de la compétence de ces personnes.

Le Code contient aussi des dispositions visant l’organisation interne de la corporation et précise que celle-ci doit délivrer des permis d’exercice, établir des conditions d’admission, décider de l’équivalence des diplômes et de la formation hors du Québec, produire un code de déontologie, concevoir une procédure d’arbitrage des comptes, instituer un comité d’inspection professionnelle, nommer un syndic et créer un comité de discipline. En un mot, la corporation doit adopter une réglementation rigoureuse sur les mille et un aspects de l’administration de la profession. Comme on peut le constater, l’accroissement du prestige et de l’autorité de la Société ne va pas sans un accroissement parallèle de ses responsabilités. Une hausse substantielle de la cotisation est en outre inévitable.

Le nouveau comité de la reconnaissance professionnelle se voit donc confier la très lourde tâche de préparer le dossier que la STQ aura à présenter à l’Office des professions du Québec (OPQ). Un questionnaire, publié dans *L’Antenne*, sert à recueillir les données de base nécessaires. La préparation de ce document essentiel canalise dès lors toutes les énergies.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Six mois plus tard, soit en juin 1974, certains faits nouveaux, sans compromettre le succès des démarches entreprises, menacent d’en retarder une fois de plus l’aboutissement. Inondé de dizaines de demandes de reconnaissance professionnelle, l’Office des professions décide, avant de leur donner suite et de formuler ses recommandations, d’instituer une enquête sur la notion de profession et d’établir, s’il y a lieu, de nouveaux critères d’attribution de la reconnaissance professionnelle. Devant la tournure des événements, les traducteurs doivent de nouveau faire preuve de patience. Pour éviter qu’ils ne cèdent au découragement et à la tentation de tout laisser tomber, le nouveau timonier de la STQ, André Desrochers, entretient la flamme et se fait rassurant : « Le Conseil d’administration, écrit-il dans *L’Antenne*, n’entend pas pour autant relâcher ses efforts tendus vers l’idéal que vous vous êtes fixé il y a près de dix ans et que les circonstances prennent un malin plaisir à déjouer. C’est même de la poursuite de cet idéal qu’il fera le thème de son mandat. » La Société doit être convoquée de nouveau pour l’étape décisive de la défense du dossier. En prévision des négociations qui s’annoncent, le Conseil retient les services d’un autre conseiller juridique, M^e Gaston Pouliot. Par ailleurs, Denise Lemay succède à Aline Manson à la présidence du comité de la reconnaissance professionnelle.

CHANGEMENT DE CAP

Dans l’intervalle, on modifie l’objectif initial qui visait à obtenir le titre réservé de traducteur agréé. Devant le poids des obligations que le Code des professions impose indistinctement à toutes les corporations professionnelles, et compte tenu du peu d’avantages qui en découlent pour les professions à titre réservé, si ce n’est l’exclusivité de leur titre, le nouveau Conseil prend l’initiative d’écarter cette formule. Il semble en effet que les membres de ces professions cèdent facilement à la tentation de se libérer des contraintes que leur impose leur corporation en s’en désaffiliant. L’une des branches de l’alternative ayant été écartée, il fallait cueillir le fruit sur l’autre, celle de la corporation d’exercice exclusif. Toutefois, si cette formule semble s’imposer dans le cas des traducteurs indépendants, qui offrent leurs services directement au public, des difficultés surgissent lorsqu’on veut l’étendre à tous les traducteurs, y compris aux salariés. Les pouvoirs publics et les membres des grandes professions libérales vont-ils céder de bon gré au traducteur leurs prérogatives sur les textes ressortissant à leur champ de compétence : textes de loi, avis juridiques, opinions d’experts-comptables, devis d’ingénieur, posologies et autres documents de même nature ? Rien de moins certain.

Le Conseil demandera donc le statut de corporation d’exercice exclusif uniquement pour les traducteurs indépendants et les propriétaires de cabinets de traduction. Obligatoire pour ces deux groupes, l’appartenance à la corporation serait facultative, mais éminemment souhaitable, dans le cas des salariés, qui auraient tout à gagner de leur adhésion. « Le Conseil est optimiste, lit-on sous la plume du président. La conjoncture n’a jamais été si propice à la démarche de la Société. » Si l’optimisme d’André Desrochers le portait à entrevoir la réalisation du rêve des traducteurs dans un avenir proche, l’Office des professions, de son côté, ne manifestait pas le même empressement. Par une fatalité du destin, à l’automne de 1974, l’organisme suspend pour un an toute nouvelle recommandation visant la création de corporations. Il sent le besoin de s’accorder ce temps de réflexion afin d’approfondir certaines notions : protection du public, autoréglementation, profession, occupation, etc.

Dans l’espoir de se renseigner sur ses chances de succès, la STQ invite le président de l’OPQ, M^e René Dussault, à l’un de ses déjeuners-causeries. À l’issue de cette rencontre, les traducteurs comprennent clairement que la partie n’est pas gagnée et qu’il leur faudra faire preuve d’une angélique patience. Le conférencier ne cache pas son scepticisme à l’égard de la nouvelle option retenue par la STQ. Il laisse entendre que, si la protection du public exige le contrôle de l’exercice de la profession par une corporation professionnelle, celle-ci doit logiquement regrouper tous les praticiens, sans égard aux modalités d’exercice. Il donne aussi l’impression que la constitution d’une profession à titre réservé serait plus facile

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

à obtenir que l’exercice exclusif. Néanmoins, le Conseil ne juge pas opportun de retourner à l’option de départ et maintient sa nouvelle orientation. À l’assemblée générale de juin 1975, les membres se déclarent prêts à accepter le titre réservé si l’exercice exclusif se révèle un objectif irréalisable.

LE RAPPORT DE L’OPQ

Le comité de la reconnaissance professionnelle, que préside maintenant Jean-François Joly, rédige deux textes intitulés « Loi » et « Règlement d’application », et les soumet au conseiller juridique de la STQ, M^e Gaston Pouliot. Même son de cloche. L’avocat se déclare à son tour fort pessimiste quant aux chances d’obtenir l’exclusivité de l’acte, et estime qu’il faut attendre que l’OPQ fasse connaître ses nouvelles exigences. Le dossier de la STQ semble avoir du plomb dans l’aile.

Après une longue gestation, le rapport de l’Office, baptisé *L’évolution du professionnalisme au Québec*, est finalement rendu public le 5 octobre 1976. Les principes directeurs qui guideront dorénavant l’OPQ sont au nombre de cinq : pratique privée, clientèle composée d’individus, ressources financières, nombre de membres et champ de connaissance relativement étendu. Ces nouveaux critères, à l’exception du dernier, sont indirectement quantifiés dans le rapport et les responsables du dossier à la STQ estiment que l’Office aura les exigences suivantes concernant les quatre premiers points :

- 1) Qu’une majorité des membres ou du moins plus de 35 % exercent en pratique privée. (La STQ ne compte alors qu’entre 15 et 20 % d’indépendants.)
- 2) Que la clientèle des membres se compose en majorité de particuliers. (Ceux-ci ne représentent qu’une proportion minimale du marché de la traduction desservi par les Estécois.)
- 3) Que le revenu annuel de la corporation soit d’au moins 150 000 \$. (Celui de la STQ est trois fois moindre.)
- 4) Que le nombre de membres soit supérieur à 1 100. (Au 1^{er} novembre 1976, la STQ compte 1 065 sociétaires, dont 11 membres d’honneur, 497 agréés et 557 adhérents.)

Le pronostic est facile à établir : à moins que la situation particulière des traducteurs du Québec justifie une dérogation à ces lignes directrices, les chances d’obtenir la reconnaissance professionnelle sont faibles. Le comité recommande d’envisager d’autres moyens d’action, d’aiguiller les démarches de la STQ vers un autre type de réglementation. Les espoirs des membres atteignent le creux de la vague.

Devant le tableau plutôt sombre des maigres résultats obtenus depuis le début de cette saga juridique, le président Raymond Frenette manifeste des signes d’impatience et propose à l’assemblée générale de juin 1976 d’adopter une nouvelle attitude. Son rapport moral porte exclusivement sur cette question. Marquant un tournant dans ce dossier-marathon, il mérite d’être cité au texte :

Votre Conseil pense sincèrement que nous avons été obnubilés depuis quelques années par la poursuite de la reconnaissance professionnelle à tout prix. Ça devient un peu paralysant à la fin, on ne voit que cela, on ne pense qu’à cela, on y consacre toute son énergie et ça se termine par une belle séance de masochisme à l’assemblée annuelle quand le pauvre Conseil doit se présenter devant les membres, l’air penaud, abattu, pour avouer péniblement que la reconnaissance, ce n’est pas encore pour cette année.

Nous croyons vraiment que tout cela a assez duré et qu’il est temps de consacrer nos énergies à autre chose. Non pas que nous n’ayons absolument rien fait d’autre depuis le temps, mais il faut bien avouer que nous avons fait peu sur le plan de l’organisation de la profession strictement. Nous, du Conseil, sommes convaincus qu’il serait temps de reprendre le travail qui avait été si bien amorcé il y a quelques années pour assurer nous-mêmes, traducteurs, la protection du public et par le fait même, le respect de notre profession. Pourquoi faut-il toujours tant attendre des gouvernements ? Qu’en attendons-

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

*nous vraiment au juste ? Un code de déontologie ? Un comité de discipline ?
Qu’est-ce qui nous empêche de les former tout de suite ces comités ?*

Cette prise de position rejoignait l’opinion d’un nombre grandissant de sociétaires et donnait le coup d’envoi de ce qu’il est convenu d’appeler la « reconnaissance de fait », par opposition à la « reconnaissance juridique », l’affirmation professionnelle pouvant prendre l’une ou l’autre voie, ou les deux. Par l’entremise de son président, le Conseil d’administration proposait aux membres de se prendre en mains, de se donner eux-mêmes les moyens de protéger le public et d’accroître le prestige de la profession. On peut affirmer que, sans souhaiter l’abandon total des démarches entreprises auprès des pouvoirs publics, une bonne majorité de sociétaires ont adhéré à ce programme. Une nouvelle dynamique s’engageait. Aux traducteurs bien nés la valeur n’attend pas le titre réservé. Cette paraphrase d’un vers célèbre en résume l’esprit.

LA STQ DEVANT L’OFFICE DES PROFESSIONS

Presque trois ans, jour pour jour, après avoir déposé une demande de reconnaissance, la STQ est enfin convoquée devant l’Office des professions. Un comité spécial formé des ex-présidents et des anciens responsables du dossier met au point une stratégie en prévision de ces audiences. Le 1^{er} novembre 1977, une délégation de cinq personnes dirigée par le président René Deschamps se rend dans la Vieille capitale se faire entendre par le Comité de travail chargé d’étudier les demandes de constitution en corporation professionnelle. La délégation estécoise se compose, outre le président, d’Aline Manson, de Robert Dubuc, de Jean-François Joly et de Marcel Paré. Les membres du comité lui réservent un accueil des plus cordiaux et disent voir dans la STQ une société déjà très bien organisée, exerçant un contrôle certain sur la profession. À la question « Pourquoi sollicite-t-elle la reconnaissance de l’État ? », les représentants de la Société évoquent évidemment la protection du public et font valoir que la STQ ne dispose d’aucun moyen d’action contre les « marchands de traduction ». En s’aidant du mémoire qui lui a été soumis, l’Office avait à se prononcer non seulement sur la pertinence de reconnaître l’Ordre des traducteurs agréés du Québec (dénomination sociale proposée par la STQ), mais aussi sur le type de reconnaissance à lui accorder : titre réservé ou exercice exclusif. La décision est promise pour janvier 1978.

TABLEAU 7

L’appartenance à un ordre professionnel : le pour et le contre

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Principaux avantages	Principaux inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Protection du public par le contrôle de l’exercice de la profession • Reconnaissance officielle et prestige de la profession • Exclusivité du titre pour tous les traducteurs agréés • Monopole de la traduction pour les indépendants (profession d’exercice exclusif) • Défense des intérêts professionnels • Hausse de la qualité professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Alourdissement de l’appareil administratif (comités d’inspection, de discipline, d’arbitrage des litiges) • Droit de regard gouvernemental (approbation des règlements intérieurs par l’OPQ et par le gouvernement) • Présence de personnes de l’extérieur dans la structure de la Société (trois administrateurs nommés par l’OPQ, comité de discipline présidé par un avocat nommé par le gouvernement) • Augmentation sensible de la cotisation • Conséquences juridiques fiscales pour l’exercice privé
Responsabilités déjà assumées	
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation administrative de la Société • Contrôle de l’admission des membres par voie d’examen • Application d’un programme de recyclage et de perfectionnement • Collaboration avec les universités • Existence d’un code de déontologie 	

Bien que la majorité des sociétaires aient conservé une lueur d’espoir de parvenir au but, un nombre grandissant d’entre eux s’interrogent sur la nécessité de cette sanction juridique et sur l’importance du titre réservé. Les avantages que procurerait l’appartenance à un ordre compenseraient-ils les nombreuses obligations, souvent coûteuses, à satisfaire ? Quels sont-ils au fond ces avantages, se demandent certains ? La gloriole d’ajouter un titre à son nom ? La satisfaction d’appartenir à une société bien organisée ? La STQ ne l’est-elle pas déjà ? La crédibilité accrue du traducteur ? L’affirmation professionnelle n’est-elle pas déjà en bonne voie ? La Société n’a-t-elle pas réalisé des gains substantiels à ce chapitre ? Devant toutes ces questions, de plus en plus nombreux sont ceux qui commencent sérieusement à se demander si le jeu en vaut vraiment la chandelle. Pourquoi chercher avec autant d’ardeur à se placer sous la férule de fonctionnaires dont la connaissance de la profession semble plutôt rudimentaire ? Un vent de scepticisme, voire de cynisme, gagne les rangs des Estécois.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Il est indéniable que l’appartenance à un ordre professionnel comporte du pour et du contre. On en voit représentés schématiquement les principaux avantages et inconvénients dans le tableau 7, dressé par le Comité de la reconnaissance professionnelle.

L’AVIS DE L’OPQ

Après avoir entendu la délégation estécoise en novembre 1977, l’Office des professions met un an et demi avant de rendre sa décision. C’est le 16 avril 1979 qu’il la communique au président, René Deschamps. Copie est transmise au ministre responsable, Jacques-Yvan Morin. L’Office recommande de ne pas constituer les traducteurs en corporation professionnelle en vertu du Code des professions. Il justifie cet avis en invoquant les motifs suivants :

La clientèle des traducteurs est presque toujours institutionnelle et un traducteur entretient très rarement une relation de caractère personnel avec un client. Seulement 17 % d’entre eux exercent en pratique privée. Quoique la profession de traducteur exige une assez grande autonomie, la qualité de la traduction peut en grande partie être évaluée par d’autres personnes dans la mesure où ces dernières connaissent bien la langue dans laquelle le texte est traduit. Concrètement d’ailleurs, les traductions sont le plus souvent soumises à de nombreux contrôles d’autres traducteurs et des employeurs ou clients avant d’être acceptées par ceux-ci. Ces contrôles sont sûrement augmentés en fonction de la gravité du préjudice ou des dommages que pourrait provoquer une mauvaise traduction. Dans ce contexte, l’Office évalue les préjudices susceptibles d’être subis par les clients des traducteurs comme étant généralement assez minimes.

Par son évaluation, l’Office ne désire pas minimiser l’importance du rôle des traducteurs dans la société québécoise actuelle. Bien au contraire, l’Office estime plutôt que les règles de la concurrence qui jouent actuellement dans ce domaine risquent de susciter davantage le maintien de la qualité des services offerts par les traducteurs que la création d’une corporation professionnelle dont les membres seraient en majorité des employés salariés. La nécessité de contrôler la profession de traducteur pour la protection du public n’a pas, selon l’Office, été démontrée.

Cet avis fatidique, on le devine, eut un effet sismique au sein de la Société. Il venait confirmer les noires appréhensions entretenues par les plus pessimistes. De guerre lasse, nombreux sont les sociétaires qui déposent alors les armes et dégrafent l’armure. En commençant par le président Deschamps lui-même : « La chasse au titre est terminée », lance-t-il à l’assemblée annuelle du 7 juin 1979. Il va même jusqu’à proposer aux 150 membres présents de retirer au Conseil d’administration le mandat d’obtenir la reconnaissance juridique de la profession. À ses yeux, il est clair que la Société doit en faire son deuil. Le temps est venu de tirer l’échelle. Beaucoup pensent comme lui que tout espoir s’est volatilisé.

À cela, Jean-Paul Coty, dont l’optimisme est proverbial, rétorque qu’on ne peut pas démissionner devant la cause pour laquelle les Estécois luttent depuis tant d’années. Il faut reprendre le combat, suggère-t-il : une bataille est perdue, non la guerre. Mais les opinions sont partagées. Devant ces avis contradictoires, Paul Horguelin propose une action nouvelle : la sensibilisation du grand public au moyen de campagnes de presse. Et Aline Manson d’ajouter : « On refuse de nous reconnaître aujourd’hui, tant pis ! Continuons à bâtir quand même, nous représenterons le dossier plus tard. » Lucien Forgues clôt ce débat animé en proposant que le Conseil étudie tous les moyens d’action possibles et qu’il convoque une assemblée générale extraordinaire pour obtenir d’elle un mandat bien défini sur cette question.

RETOUR À LA CASE DÉPART

Les mois passent au cours desquels on procède à une consultation par sondage en prévision de cette assemblée. La nouvelle présidente, Nada Kerpan, qui dorénavant assume personnellement la responsabilité du dossier de la reconnaissance, expose dans les pages de *L’Antenne* le sentiment exprimé par les membres sur ce sujet. Première constatation étonnante : sur 1 410 sociétaires, 384 ont tenu à exprimer leur avis, soit 27 %. Bien que ce pourcentage soit significatif du point de vue statistique, il n’en demeure pas moins que plus de 70 % des Estécois n’ont pas jugé bon de faire entendre leur voix. Parmi les répondants, 69 % se prononcent résolument en faveur d’une consécration juridique de la profession, alors que 31 % désirent clore le dossier. La moitié de ceux qui composent ce dernier groupe privilégient le « non mais », c’est-à-dire qu’ils sont prêts à accepter une réouverture du dossier si la conjoncture devient favorable. Les tenants du « oui » inconditionnel voient dans la reconnaissance juridique un moyen de hausser la qualité professionnelle, de protéger le public et de défendre les intérêts des traducteurs. Selon Nada Kerpan, cette consultation reflète le « désir obstiné », « une recherche entêtée » de la reconnaissance professionnelle de la part des Estécois.

L’assemblée générale extraordinaire promise a bel et bien lieu le 14 juin 1980 à l’Université Concordia, le même jour que l’assemblée annuelle, et plus d’un an après que l’OPQ eut rendu son avis négatif. Ayant brièvement commenté les résultats du sondage, en guise d’introduction, Nada Kerpan cède la parole à l’auditoire. Jean-Paul Coty, Robert Dubuc et Hélène Trudeau unissent alors leurs voix pour demander que la STQ poursuive avec dynamisme et ténacité sa lutte en vue d’obtenir la reconnaissance juridique et qu’elle étoffe, preuves à l’appui, la thèse suivant laquelle la mauvaise traduction peut contribuer à appauvrir le « patrimoine linguistique québécois ». On demande aussi qu’elle cesse de gaspiller ses énergies pour obtenir l’exercice exclusif et concentre ses efforts sur le titre réservé. Ces trois sociétaires souhaitent enfin que la STQ poursuive parallèlement d’autres objectifs, en particulier le perfectionnement des membres en leur offrant un service de formation permanente.

Une longue discussion s’ensuit. Après quoi la présidente invite les participants à ratifier une proposition selon laquelle l’assemblée demande au Conseil : 1) de s’employer à assurer la reconnaissance de fait de la STQ ; et 2) de poursuivre ses démarches en vue d’obtenir une reconnaissance juridique, à savoir un titre réservé pour tous les membres de la Société. Mise aux voix, la proposition est adoptée. Dix ans exactement après le dépôt du projet de loi 114 à l’Assemblée nationale, la STQ repart à la conquête d’un titre réservé et abandonne son objectif d’obtenir l’exercice exclusif pour les indépendants. C’est un nouveau départ. La longue marche ne semble pas être sur le point de se terminer.

Mais le gros des troupes n’a plus la vigueur ni l’enthousiasme de 1970. Il donne même des signes évidents de lassitude. Ce dossier a monopolisé pendant dix ans une part importante des forces vives de la Société, et les déceptions qu’il a occasionnées ont eu un effet démobilisateur. Le moral des combattants est à son plus bas. La longue quête d’un titre reconnu ne serait-elle qu’un miroir aux alouettes ? Certains en sont désormais convaincus et n’ont plus envie de jouer les héros fatigués de cet épisode homérique. « *Acta est fabula* », la pièce est jouée, pensent-ils.

D’autres, par contre, continuent à entretenir la flamme, persuadés que l’obtention d’un titre n’est aucunement un rêve démesuré. « *Audaces fortuna juvat* », répondent-ils aux premiers, la fortune sourit aux audacieux. Selon eux, la STQ n’a pas encore brûlé ses dernières cartouches. Dans son rapport moral pour l’exercice 1980-1981, la présidente Nada Kerpan, bien que personnellement partisane de la reconnaissance de fait, trace le scénario du deuxième acte qui va se jouer : rencontre avec le ministre ; plaidoyer à l’Office des professions ; établissement de contacts avec le Conseil interprofessionnel du Québec ; rapprochement avec l’Office et le Conseil de la langue française ; enfin, présence accrue dans la presse,

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

à la radio et auprès de groupes professionnels. Si l’avis de l’OPQ eut pour effet d’éteindre la lueur d’espoir qui vacillait encore chez certains, il contribua aussi à fouetter l’ardeur des optimistes incorrigibles prêts à poursuivre la lutte. Toute la machine se remet en marche : la STQ reste chevillée à son idéal. *Fluctuat nec mergitur*.

ET C’EST REPARTI !

Ils sont trois délégués de la STQ à envahir le cabinet du ministre Camille Laurin, le 14 janvier 1981 : Nada Kerpan, le Dr Jacques Boulay et Jean-Paul Coty. Non, le ministre n’a pas oublié l’appui officiel qu’il avait accordé à cette cause au congrès mondial de la FIT tenu à Montréal en mai 1977. Pendant plus d’une heure, il prête une oreille attentive aux porte-parole estécois, qui lui remettent un dossier présentant la STQ, le pourquoi des démarches en vue de faire reconnaître la profession et l’historique de cette demande. Fidèle à lui-même, le ministre réitère son entier appui aux traducteurs et indique clairement son intention de suivre de près l’évolution des négociations en cours.

En février, la STQ dépose un nouveau dossier à l’Office des professions. Le document renferme notamment une réfutation de l’avis négatif de l’Office et est accompagné d’une abondante documentation, dont copie de la « Recommandation sur la protection juridique des traducteurs et des traductions », adoptée par l’UNESCO (Nairobi, 1976).

Parallèlement à ces démarches officielles, la STQ mène une vaste campagne d’information par la voie de la radio et des journaux et manifeste sa présence en participant à divers colloques. Le 29 janvier, à l’initiative de Louise Sansregret, près de 200 000 auditeurs de l’émission radiophonique « Face à face », animée par Jean Cournoyer et Matthias Rioux, apprennent à connaître la profession. Une dizaine d’Estécois ont tenu le micro pendant plus d’une heure. Parmi ces vedettes éphémères des ondes, citons les noms de Nada Kerpan, Betty Howell, Nycole Bélanger, Pierre Marchand, Anne Trindall, Noëlle Guilloton, Pierre Beaudry, Raymond Frenette et René Deschamps. L’un des animateurs a été frappé de l’extrême discrétion des traducteurs qui, selon lui, ne se manifestent pas suffisamment. Comme pour lui donner tort, la STQ publie en septembre de la même année un cahier spécial de dix pages dans *Le Devoir* sur le thème « La révolution langagière ». Coordonné par Pierre Marchand, président en exercice, ce publi-reportage vise à faire le point sur l’évolution des professions langagières au Québec depuis vingt ans. Les principaux aspects de la traduction, de l’interprétation et de la terminologie y sont traités par une quinzaine d’Estécois, qui se transforment en journalistes d’un jour. Cette initiative sans précédent remporte un vif succès et contribue à accentuer la visibilité de la Société. On promet de récidiver.

Du côté de la demande de reconnaissance, l’histoire se répète. À peine la STQ vient-elle de déposer la nouvelle version de son dossier que l’Office des professions procède à un remaniement en profondeur de ses structures afin d’uniformiser les normes d’examen des demandes et de restructurer ses comités d’analyse des candidatures. L’effet de ces mesures est prévisible : l’étude des demandes est retardée. Le dossier marque le pas une fois de plus. Les mois passent et toujours pas de nouvelles. Devant l’inquiétant silence de l’OPQ, le Dr Jacques Boulay, membre d’honneur de la STQ et du conseil d’administration de l’Office de la langue française, part à la chasse aux renseignements. Il rencontre le président de l’Office, André Desgagné, qui se fait rassurant. Non, le dossier n’a pas été mis au rancart ; il sera étudié en temps et lieu selon les nouvelles normes. Pendant ce temps, entourée d’une équipe de fidèles et loyaux combattants, Anne Trindall assume la responsabilité du comité de l’organisation professionnelle. À la suite de ses illustres prédécesseurs, elle écrit à son tour : « Il nous faut, encore une fois, nous armer de patience. » Cette phrase revient comme un leitmotiv tout au long de la longue quête de la reconnaissance. Elle est habituellement jumelée à une autre que l’on relève aussi sous la plume d’Anne Trindall : « C’est avec

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

confiance que nous envisageons l’avenir. » Qui osera prétendre que la STQ n’est pas attachée à ses traditions ?

Et les mois s’écourent. L’Office demande à la STQ de remplir un nouveau questionnaire dont la complexité dépasse de loin celle des documents déposés précédemment. Pour y répondre, le comité doit se documenter très minutieusement, obtenir des statistiques précises, enquêter sur des secteurs d’activité particuliers, étudier les types de formations que reçoivent les traducteurs, examiner tous les domaines touchés par la traduction et en faire valoir l’importance, faire ressortir le rôle primordial du traducteur au sein de la collectivité québécoise et, enfin, énumérer les préjudices qui pourraient être évités grâce à l’application officielle du code de déontologie. Le comité s’attelle vaillamment à la tâche qui exige, on le devine, une somme considérable de travail... de même que la tenue d’un nouveau sondage. Neuf cents membres y répondent : un record encourageant. (Faut-il y voir le signe d’un regain d’intérêt des Estécois pour cette question ?) Les renseignements recueillis permettent au comité de produire un tout nouveau dossier qu’il s’empresse d’expédier à l’Office dans le courant de 1983.

La tradition des pèlerinages à Québec se poursuit elle aussi. Le 31 janvier 1984, une délégation composée d’Anne Trindall, Paul-André Fournier, Jean-François Joly et Guy Bertrand (le nouveau responsable du comité) y rencontre les membres du « comité de réception » de l’Office, dont le mandat est de conseiller les organismes candidats à un titre professionnel. Aux yeux de l’OPQ, tous les dossiers précédents n’ont plus aucune valeur. Seule la nouvelle demande est prise en considération, car toute l’argumentation doit être reformulée selon les nouveaux critères. Le comité propose à la STQ de soumettre un complément d’information et d’insister particulièrement sur les conditions d’admission et d’agrément, la formation, le contrôle du travail des membres, les stages, l’importance des langues étrangères et, bien sûr, la protection du public. L’Office semble faire preuve de bonne foi et donne à la STQ l’occasion de mettre toutes les chances de son côté. Mais les règles du jeu changent d’année en année. Et les accueils cordiaux tout comme les paroles d’encouragement ne sont nullement des garanties de succès. L’expérience passée en témoigne. Les porte-flambeau de cette cause sont heureusement soutenus par « la ferme conviction que tout espoir n’est pas perdu ». Si l’héroïsme ce n’est pas de triompher, mais de lutter avec acharnement, alors la STQ compte dans ses rangs plus d’un héros !

En 1985, après avoir pris connaissance de la version revue et corrigée du complément de dossier présenté à l’OPQ, le sous-comité de la reconnaissance professionnelle (qui relève maintenant de la vice-présidente Betty Cohen) estime que, si ce document répond aux attentes de l’Office, il ne rend pas vraiment justice à la Société des traducteurs. Qu’à cela ne tienne. Pour exposer clairement aux membres de l’OPQ la position des traducteurs, le sous-comité décide de préparer un mémoire complet à leur intention. Ayant reçu l’aval du Conseil, le mémoire est déposé à l’Office le 16 juin 1986. « L’étude d’un dossier dure environ un an », indique le vice-président de l’OPQ. Rien de nouveau sous le soleil de la Vieille capitale. En attendant... patience. Les traducteurs en ont l’habitude.

La STQ n’a pas coutume d’attendre passivement. Son mémoire déposé, elle fait appel à une entreprise de relations publiques spécialisée dans les rapports avec l’Office des professions... véritable mine d’or pour les avocats et les consultants. Ceux dont la STQ retient les services suggèrent rien de moins que de retirer le mémoire déposé et de le modifier en fonction des vues de l’Office. Le cours des négociations est donc interrompu, à l’initiative de la STQ cette fois, afin de permettre au sous-comité de se consacrer à cette révision. Une année entière y passe. Paré de sa nouvelle toilette, le mémoire est soumis de nouveau à l’été de 1987.

Et vogue la galère ! Le dossier s’épaissit. On le compare à la tour de Pise ! Les membres du comité eux-mêmes en viennent à se dépeindre comme des Don Quichotte. En 1988, le chevalier de la Mancha, Richard Kromp, accompagné de son fidèle Sancho Pança, Betty Cohen, enfourchent leurs montures et se rendent à Québec afin de sonder une fois de plus les vues de l’Office des professions et

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

de rencontrer son nouveau président, Thomas Mulcair. Avocat de formation, ce dernier connaît bien la profession puisqu’il a été lui-même traducteur juridique. Il a même enseigné la traduction à l’Université du Québec à Trois-Rivières. Ayant siégé au Conseil de la langue française, il saisit en outre toute l’importance du rôle des membres de la STQ dans la francisation au Québec.

Les deux éclairés estécois apprennent qu’après avoir analysé les 75 demandes de reconnaissance présentées à l’Office, l’OPQ a retenu quatre professions susceptibles de faire l’objet d’une recommandation favorable, parmi lesquelles figure... celle des traducteurs. Mais, étape obligée, il faut ajouter un étage à la tour de Pise, c’est-à-dire fournir des compléments d’information... afin, bien sûr « de mettre toutes les chances de notre côté ». « Le dossier est sur le point d’aboutir, conclut avec un bel optimisme le président Richard Kromp en renseignant les membres par la voie de *L’Antenne*. La décision devrait être connue au printemps. » Le Québec compte quarante corporations professionnelles, 21 à exercice exclusif, 19 à titre réservé. Les traducteurs agréés du Québec attendent toujours de former la vingtième profession à titre réservé. Entre-temps, l’ATIO et la CTINB ont doublé la STQ au fil d’arrivée.

Le député de Prescott-Russell et vice-président de l’Assemblée législative ontarienne, Jean Poirier, a présenté en août 1988 un projet de loi privé (Pr36) visant à reconnaître le titre réservé aux traducteurs, terminologues, interprètes de conférence et interprètes judiciaires agréés par l’ATIO. Ancien traducteur lui-même, le député a déposé son projet de loi en français et en anglais, ce qui constituait en soi un précédent à l’Assemblée législative de l’Ontario. Étudié en première lecture le 11 janvier, le projet de loi a reçu la sanction royale en un temps record, soit sept semaines plus tard. Les principaux artisans de cette grande première canadienne sont, outre le député, André Séguinot, Julien Marquis et Richard Fidler, respectivement président, premier vice-président et secrétaire de l’ATIO. La *Loi concernant l’Association des traducteurs et interprètes de l’Ontario* fera date dans l’histoire de la traduction au Canada. Il faut saluer chapeau bas les auteurs de cet « exploit ».

Un an plus tard, c’est au tour des membres de la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau-Brunswick, présidée par Aurella Losier-Vienneau, de recevoir la reconnaissance officielle d’une assemblée législative. La *Loi concernant la Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick* a reçu la sanction royale le 3 novembre 1989. Cette Loi réserve l’usage du titre « agréé » et des initiales aux traducteurs agréés (T.A.), aux interprètes agréés (I.A.), aux interprètes de conférence agréés (I.C.A.) et aux terminologues agréés (Term. A.). C’est une deuxième et belle victoire pour les traducteurs canadiens.

Si un jour les Estécois peuvent accoler à leur nom l’abréviation T.A. en signe de leur appartenance à un ordre professionnel, ils pourront se vanter d’avoir gagné ce titre de haute lutte. L’épopée juridique qu’ils ont vécue jusqu’ici a tout au moins servi à faire la preuve qu’ils sont des gens patients et tenaces. (Dommage que ce ne soit pas un des critères de l’OPQ !) Ils ont déjà investi plus de vingt-cinq années d’énergie dans la poursuite de cette ambition. On ne peut qu’être transporté d’admiration devant la somme de travail colossale accomplie bénévolement par tous ceux et celles qui, depuis 1963, se sont relayés pour porter le flambeau de cette cause, malgré les obstacles, les contretemps, le scepticisme et le découragement de certains membres, les lenteurs administratives et surtout l’avis négatif de l’OPQ, qui est tombé comme un couperet en 1979.

Force est de reconnaître avec Nada Kerpan que la STQ jouit d’une « vitalité presque insolente », que « par delà les années et en dépit de contrariétés, elle est possédée par une idée-force, par un objectif unique et mobilisateur : l’affirmation professionnelle ». Jamais, en effet, elle n’a dévié de son objectif fondamental. Vingt ans après le dépôt du projet de loi à l’Assemblée nationale, les traducteurs québécois n’ont toujours pas obtenu le titre convoité. Et pourtant, les traducteurs-fonctionnaires, tant au niveau provincial que fédéral, sont classés dans la catégorie des employés « professionnels ». Dans la Fonction publique fédérale, cette reconnaissance remonte même à 1930. Comment expliquer les réticences du

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

législateur à entériner ce statut ? Pourquoi les pouvoirs publics persistent-ils à dénier à la collectivité québécoise le droit légitime d’être desservie par un corps professionnel au titre officiellement reconnu ? La situation linguistique précaire de la langue nationale du Québec ne l’exige-t-elle pas en toute logique ? « Nos sociétés trop pressées et purement utilitaires se contentent souvent de traductions approxi-matives et de traducteurs improvisés. C’est assez étrange et peu logique. Quand il s’agit de faire passer un cargo du golfe Saint-Laurent aux Grands Lacs, on exige un brevet de pilote. Mais quand il s’agit de faire passer la pensée d’un monde à un autre, en évitant les écueils linguistiques et culturels, on se fie au premier venu qui fait preuve de bilinguisme. » Ces paroles sont celles d’un grand humaniste, le regretté Jean Martucci, qui fut président du Conseil de la langue française.

La longue marche en vue de faire reconnaître la profession par le pouvoir législatif n’a pas été jusqu’ici une marche triomphale. Les comptables agréés ont dû patienter pas moins de 66 ans avant que le législateur consente à réserver l’exercice de cette profession aux seuls membres de l’Ordre. C’est depuis 1946 seulement que la comptabilité est une profession fermée. Combien de temps encore durera la traversée du désert des traducteurs ? Quand obtiendront-ils la consécration juridique désirée, eux qui ne souhaitent nullement « fermer » la profession, mais simplement que le titre de « traducteur agréé » leur soit réservé ? D’ici là, les Estécois n’en continueront pas moins à poursuivre leur idéal d’excellence. « A tourner d’une langue estrangere, | La peine est grande et la gloire est legere », constatait l’ami de Montaigne, le poète, helléniste et traducteur Étienne de la Boétie. De nos jours encore, semble-t-il, si la traduction peut être un honnête gagne-pain, elle est difficilement un gagne-estime.

LA POURSUITE DE L'EXCELLENCE

Partant du principe que l'excellence est le meilleur garant de la reconnaissance professionnelle — juridique ou de fait —, la Société des traducteurs du Québec, parallèlement à ses démarches auprès du législateur, accorde la plus grande importance à la formation et au perfectionnement de ses membres. En cela, elle se compare aux autres grandes sociétés professionnelles : « [...] la pratique de la formation permanente, déclarait en interview le président du Comité de formation juridique de l'Association mondiale des avocats, s'impose de plus en plus impérieusement, chaque jour, dans presque tous les champs de l'activité humaine. Les profondes mutations sociales et politiques l'exigent d'ailleurs, et les professionnels, plus particulièrement ceux qui veulent fonctionner à la moderne, ne peuvent ni en minimiser l'importance, ni surtout la bouder. » Les activités de bon nombre de comités de la STQ vont tout à fait dans le sens de cette constatation.

Le traducteur ne saurait être un voyageur sans bagages. Ayant à se coller quotidiennement avec les réalités techniques de notre civilisation moderne et les subtilités mouvantes des langues, rares sont ces professionnels de la communication qui n'éprouvent pas le besoin constant d'élargir le spectre de leurs connaissances. Le métier qu'ils exercent embrasse l'ensemble du savoir humain et exige d'eux qu'ils investissent toutes leurs facultés intellectuelles et leur culture. La modestie et le goût d'apprendre sont deux qualités qui leur siéent bien. Pour leur part, les traducteurs appartenant à la catégorie transitoire des membres adhérents savent qu'ils ont tout intérêt à profiter des possibilités de perfectionnement mises à leur disposition afin de voir leur compétence sanctionnée par l'examen d'agrément dans le délai prescrit par le Règlement. Compte tenu des besoins de formation et de perfectionnement de ses membres, la STQ est, à bien des égards, une véritable société d'éducation permanente. La traduction n'est-elle pas en soi un puissant instrument d'éducation ? À sa manière, le traducteur est un pédagogue.

LA FORMATION PERMANENTE

La qualité professionnelle est rarement le produit du hasard. Il ne faut donc pas s'étonner que le perfectionnement ait été une des trois grandes priorités définies au colloque historique de la Participation en septembre 1969. « La compétence des traducteurs agréés a une incidence directe sur le prestige et l'action de notre Société, peut-on lire dans les actes de ce colloque. Si nous voulons être autre chose qu'une société d'admiration mutuelle, il est essentiel que nous assurions par tous les moyens l'excellence professionnelle de nos sociétaires. » Cet énoncé de principe marquait le point de départ d'une vaste opération de relèvement du niveau de compétence des traducteurs. Le souci de la formation et du recyclage n'a cessé depuis lors d'être au cœur des préoccupations de la STQ.

Année après année, la Société s'est fait un devoir d'offrir à l'ensemble de ses membres un large éventail de cours, de séances d'étude, de conférences ou de visites-conférences. Toutes les formules sont bonnes pour permettre aux Estécois de parfaire leurs connaissances et leur art. Afin de rejoindre le plus grand nombre possible d'entre eux, la majorité de ces activités de perfectionnement ont un caractère plutôt général. Elles portent, par exemple, sur le vocabulaire, les anglicismes, la rédaction, la restructuration de l'énoncé, la révision (vers l'anglais ou vers le français), la stylistique, la grammaire, l'analyse de rapports annuels ou encore la communication. Confié à l'animateur réputé de Radio-Canada, Henri Bergeron, ce dernier cours a obtenu un tel succès qu'il fallut le donner trois fois. D'autres activités, de nature plus spécialisée, s'adressent à des groupes particuliers. Parmi ces cours de formation sur mesure, on peut mentionner la traduction technique, l'informatique, l'interprétation consécutive, la technique d'impression, la typographie, la traduction juridique à l'intention des anglophones, le doublage, la post-synchronisation, etc.

En janvier 1975, les membres du Conseil d'administration réunis en journée d'étude à Val Morin — une première dans les annales de la Société —

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

examinent l’orientation des cours de perfectionnement. Devant la baisse d’intérêt manifestée par les membres pour ce genre d’activité, le Conseil est d’avis de modifier la formule et de lui substituer des séminaires ou des tables rondes portant sur des sujets tels que l’organisation d’un service de traduction. Le comité du perfectionnement, présidé depuis deux ans par Michelle Riopel, est alors rebaptisé comité de la formation permanente afin de refléter sa nouvelle orientation. L’exercice suivant voit donc disparaître les cours au profit de trois séminaires comportant chacun quatre conférences : « le traducteur en 1976 », « le traducteur et la terminologie » et « le traducteur et le spécialiste ».

Bien que la formule plaise, la désaffection des sociétaires pour les cours se révèle n’être que passagère. Afin de répondre aux souhaits et aux besoins d’un nombre important de membres, on rétablit les cours dès l’exercice suivant. L’année 1977 a été faste du point de vue de la formation, comme si l’on avait voulu rattraper le temps perdu. Présidé par l’infatigable Nada Kerpan, le comité organise pas moins de quatre cours totalisant 184 inscriptions, six conférences et trois visites-conférences, soit treize activités qui ont attiré pas moins de 1 125 personnes. Environ 700 d’entre elles, dont 200 étudiants, ont assisté aux conférences. Parmi les conférenciers vedettes à monter sur la tribune, citons les noms d’Alain Rey, qui a brossé une vue d’ensemble de la situation de la lexicologie en France, Jean-Claude Corbeil de l’OLF, qui a expliqué les mécanismes du fonctionnement d’une langue, et Paul Horguelin, dont le sujet « Traduction ou rédaction ? » a fait éclater la curiosité d’une foule de 300 personnes. Quant aux visites-conférences, elles ont constitué un élément nouveau de formation et sont vite apparues comme un complément indispensable à un perfectionnement réel. Quelque 250 sociétaires l’ont compris en s’inscrivant à une visite de la Bourse, à une journée informatique chez IBM et à une visite de l’imprimerie Thérien. L’année suivante, le même comité porta de treize à seize le nombre de ses activités de formation ; ses membres furent de nouveau récompensés de leurs efforts soutenus par la réponse enthousiaste qu’ils reçurent des Estécois avides de connaissances nouvelles. C’est dire toute la place qu’occupe le perfectionnement à la STQ. Le traducteur professionnel est animé, semble-t-il, à la fois du désir « d’utiliser les connaissances et du pur désir de connaître », pour reprendre les mots d’Alexis de Tocqueville. La curiosité est assurément sa vertu cardinale. Après vingt ans de métier, Pierre Marchand confia un jour à un collègue : « Je n’ai plus rien à prouver dans la vie, mais j’ai encore beaucoup à apprendre. » Nombreux sont les traducteurs comptant trente ou quarante ans de pratique de la profession qui pourraient en dire autant !

En 1984, la STQ emprunte une excellente idée de l’ATIO : jumeler l’assemblée annuelle à un congrès d’une journée. D’une année à l’autre, ces occasions appréciées de rencontres et de discussions attirent un nombre croissant de participants : 150 la première année, plus du double six ans plus tard. Les thèmes choisis, toujours d’actualité, font le point sur l’état de la profession, comme en fait foi la liste ci-dessous :

- 1984 — La traduction au Québec : le passé, le présent, l’avenir
- 1985 — Les multiples facettes de la traduction
- 1986 — Nouvelles pratiques, nouvelles compétences
- 1987 — Les langagiers en 1987 : au rythme de l’économie
- 1988 — Les professions langagières... regard sur les années 90
- 1989 — Pour une profession actuelle

Il semble bien que ces congrès font désormais partie des traditions de la STQ et que leur succès ira grandissant. Une bonne part de la réussite des six premiers congrès revient aux deux présidentes successives du comité organisateur, Betty Howell et Michelle Riopel.

Sensible aux besoins changeants des sociétaires, le comité de la formation permanente a organisé, dans la deuxième moitié des années 80, des cours de gestion à l’intention des indépendants et des propriétaires de cabinets ou d’agences de traduction. La valorisation de l’entreprise privée par le nouveau gouvernement

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

conservateur élu à Ottawa en 1984 n’était sans doute pas étrangère à ce nouvel esprit d’entreprise, caractéristique aussi de la période post-référendaire au Québec. Les traducteurs ne semblent pas être restés en marge du mouvement général de privatisation des services publics et de l’essor de la sous-traitance. Cette tendance a fait naître de nouveaux besoins de formation. Après une première série de cours en 1985-86, le comité a récidivé en 1989. Il a proposé, en collaboration avec la Banque fédérale de développement, quatre modules de formation : « comment lancer votre entreprise » ; « la gestion du temps » ; « la planification du travail » ; et « prévoir pour améliorer sa gestion ».

L’ADMISSION

La catégorie de membres qui bénéficie le plus du programme de formation de la Société est sans conteste celle des adhérents. On se souvient que, lors de l’aggiornamento que Paul Horguelin et son équipe ont fait subir à l’organisme au tournant des années 70, on a resserré les conditions d’admission. En mars 1972, l’article 8 du Règlement est modifié conformément au vœu exprimé à l’assemblée annuelle de 1971. Les candidats au titre de membre adhérent doivent désormais subir un examen d’admission. La présidente du comité du recrutement, Patricia Claxton, se voit alors confier la tâche de concevoir et d’organiser cet examen. Celui-ci a lieu le 31 août 1972. Les 32 premiers candidats répartis dans quatre villes (Hull, Montréal, Trois-Rivières et Québec) disposent d’une heure pour traduire un des deux textes proposés, dont la longueur est d’environ 150 mots. Treize d’entre eux sont reçus, parmi lesquels figure Pierre Marchand, qui accédera à la présidence de la Société dix ans plus tard. Au cours de l’exercice, le comité tient deux autres séances d’examen ; au total, sur 123 candidats, 83 obtiennent la note de passage, soit une proportion de 67 %. Les épreuves anglais-français et français-anglais sont évidemment les plus courantes, mais l’allemand, le russe, l’espagnol et le chinois font aussi l’objet d’examens. Au cours des six années qui ont suivi, le nombre de candidats a presque doublé tous les deux ans et a atteint en 1978 le sommet encore inégalé de 631. Par la suite, il a varié de 350 à 450 environ, comme l’indique le tableau 8. Quant aux candidats en langues étrangères, leur nombre se maintient autour de 25 à 30 par année.

L’examen d’admission est, à n’en pas douter, l’événement le plus couru de la Société. Pourtant, un seul candidat sur deux est reçu. Le taux de succès en moyenne depuis 1972 est exactement de 50 %. De 1979 à 1981, le pourcentage d’échecs est particulièrement élevé : pour chacune de ces trois années, à peine 38, 32 et 27 % respectivement des candidats sont jugés aptes à faire partie de la Société. S’interrogeant sur les causes des faibles résultats des épreuves pour 1978-79, la responsable du comité, Christiane Jansen, se demande s’il faut « attribuer le fort pourcentage d’échecs au manque d’expérience ou à un enseignement universitaire déficient », compte tenu que près de la moitié des candidats se recrutent parmi les étudiants de troisième année et de maîtrise.

La barre est-elle placée à la bonne hauteur ? Cette question complexe n’a cessé de préoccuper les membres du comité des admissions et donne lieu à des divergences de vues. Résumant bien la situation, tout en se faisant l’écho de ses prédécesseurs, Hung Tran écrit dans le *Rapport annuel* pour 1982-83 : « L’examen d’admission vise à déceler des APTITUDES mais, ne l’oublions pas, il s’agit d’admission à une société PROFESSIONNELLE. La STQ doit donc demeurer vigilante sur la compétence de ceux qu’elle admet, disent les uns. Elle les admet tout simplement à se présenter à l’examen d’agrément, disent les autres. » Malgré ses exigences rigoureuses, et peut-être à cause précisément de ces exigences, la STQ n’en exerce pas moins un attrait indéniable auprès des diplômés en traduction et des traducteurs en exercice. C’est le signe irréfutable du prestige dont elle jouit et des gains réalisés au chapitre de la reconnaissance de fait de la profession.

On note également une augmentation du nombre de candidats dans les catégories français-anglais et langues étrangères. La STQ a

TABLEAU 8

Examens d’admission en traduction
(1972-1990)

	Candidats	Reçus	Pourcentage
1972-73 ¹	123 (6) ²	83 (4)	67 %
1973-74 ³	167 (9)	114 (6)	68 %
1974-75	254 (10)	147 (7)	58 %
1975-76	325 (10)	185 (8)	57 %
1976-77	350 (14)	169 (11)	48 %
1977-78	631 (30)	293 (24)	46 %
1978-79	602 (33)	229 (22)	38 %
1979-80	493 (22)	158 (14)	32 %
1980-81	363 (36)	98 (17)	27 %
1981-82 ⁴	420 (17)	172 (12)	41 %
1982-83	451 (29)	243 (21)	54 %
1983-84	405 (24)	203 (15)	50 %
1984-85 ⁵	420 (27)	206 (19)	49 %
1985-86	386 (22)	168 (14)	43 %
1986-87	354 (30)	206 (21)	58 %
1987-88	354 (32)	225 (20)	64 %
1988-89	292 (33)	185 (18)	63 %
1989-90	188 (13)	112 (10)	60 %

¹ Première année où l’adhésion à la STQ est subordonnée à la réussite d’un examen.

² Lire : 123 candidats, dont 6 de langues étrangères.

³ La Société organise deux séances d’examen par année au lieu de trois, l’une à l’automne, l’autre au printemps.

⁴ Dorénavant, les candidats doivent traduire 200 mots en deux heures (au lieu de 150 en une heure) et ont un choix de deux textes. Application d’un nouveau barème de correction.

⁵ Désormais, un seul texte est proposé aux candidats de façon à rendre possible l’application de normes de correction uniformisées.

réussi au fil des années à convaincre ces deux groupes qu’elle représente les intérêts de TOUS les traducteurs du Québec. À partir des années 70, les annonces de « secrétaires-traductrices » tendent à diminuer. Offusqués par celles qui paraissent encore, certains membres n’hésitent pas à écrire aux entreprises ou aux journaux : « Vous faites insulte à l’ensemble des traducteurs professionnels, écrit l’un d’eux à un président de compagnie. Avez-vous déjà songé à solliciter les services d’une infirmière-médecin ? » En revanche, les offres d’emploi accordant explicitement la préférence aux membres de la STQ se multiplient, autre indice de la réputation acquise par la Société.

Par ailleurs, on devine facilement toute l’organisation qu’exige la tenue d’examens annuels auxquels se présentent 350 à 600 candidats. Les états financiers de 1987-88 indiquent des recettes de plus de 17 000 \$ et des dépenses supérieures à 6 600 \$ à ce poste, mais ces chiffres ne donnent qu’une faible idée des heures de travail que consacrent à l’organisation des examens, outre le personnel du

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

secrétariat, toute une armée de coordonnateurs, de surveillants et de correcteurs. « À deux correcteurs par combinaison de langues (ou par vingtaine de copies pour les langues officielles), écrit Deirdre Mark dans le *Rapport annuel* pour 1987-88, cet exercice peut nécessiter jusqu’à cinquante personnes. » Et les séances collectives de correction loin de distiller l’ennui mortel des dimanches pluvieux se déroulent dans la bonne humeur, certains correcteurs enthousiastes n’hésitant pas à les qualifier de « party de l’année »...

Depuis l’exercice 1970-71, les membres adhérents disposent de cinq ans pour réussir l’examen d’agrément, conformément à l’article 10 du Règlement de la Société. « Tout membre adhérent qui n’est pas reçu à l’examen d’agrément suivant le cinquième anniversaire de son adhésion est rayé des cadres à moins que le Conseil n’en décide autrement. » Les membres adhérents doivent donc profiter au maximum des possibilités de perfectionnement qui leur sont offertes en vue de se préparer à l’examen qui confirmera officiellement leur compétence professionnelle. C’est le noviciat qui précède l’ordination.

L’AGRÉMENT

Par sa forme, l’examen d’agrément ne diffère guère de l’épreuve d’admission : seules la longueur (deux textes de 175 mots chacun à traduire en deux heures) et l’augmentation de la difficulté distinguent le premier du second. On sait que dès 1970, le Conseil supprime l’exigence de réussir l’examen vers deux langues d’arrivée. À la suite de cette modification du Règlement, le taux de succès fait un bond de 4 à 39 %. Il s’élève même à plus de 55 % entre 1971 et 1975. Les adhérents ne sont pas les seuls à pouvoir se présenter à cet examen : les membres déjà agréés désirant faire reconnaître leur compétence dans une autre langue sont aussi invités à le faire.

Jusqu’en 1975, les trois sociétés canadiennes de traducteurs alors existantes (STQ, ATIO et CTINB) administraient leur examen d’agrément indépendamment les unes des autres. À sa création, le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC) avait été investi du mandat de travailler à l’unification des critères d’agrément des trois sociétés membres et à l’harmonisation, à l’échelle nationale, des normes de pratique de la profession. Le 26 novembre 1974, au terme de délibérations aussi longues que laborieuses, le CTIC, alors présidé par Paul Horguelin, adopte quatre propositions visant à atteindre ces objectifs et à reconnaître l’équivalence des certificats d’agrément. Par cette mesure, on souhaite, entre autres, donner encore plus de poids au titre de traducteur agréé.

La STQ ne tarda pas à modifier en conséquence l’article 9 de son Règlement intérieur. Dorénavant, « pour obtenir le titre de membre agréé, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- a) Être membre adhérent de la Société.
- b) Posséder un grade universitaire en traduction, en terminologie ou en linguistique reconnu par la Société et compter une année d’expérience, ou bien compter deux ans d’expérience.
- c) Avoir réussi à l’examen d’agrément exigé par la Société ou à l’examen uniformisé des sociétés membres du CTIC.
ou bien
- d) Être membre en règle et à part entière (agréé ou l’équivalent) de l’ATIO, du CTINB ou de toute autre société membre du CTIC.
- e) Avoir réussi à l’examen uniformisé des sociétés membres du CTIC ou à un examen jugé équivalent par le Conseil. »

Le premier examen uniformisé du CTIC a lieu le 29 novembre 1975. Des 116 candidats provenant de la STQ, 53 % sont reçus, résultats acceptables et dans les normes, mais qui inspirent néanmoins la réflexion suivante au responsable estécois, René Deschamps : « Pensons au tragique de la situation s’il fallait absolument être membre agréé pour exercer le métier : l’examen aurait fait beaucoup de chômeurs ! »

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Avec les années, le nombre de candidats à l’agrément a augmenté de même que les combinaisons linguistiques, ce qui a alourdi d’autant la tâche des responsables. « En plus des textes français-anglais et anglais-français, indique Anne Trindall dans le *Rapport annuel* pour 1983-84, il a fallu trouver des textes pour 22 autres combinaisons linguistiques, allant du punjabi au suédois, en passant par le hongrois et le farsi. » L’organisation de cet examen national exige la contribution d’une centaine de personnes, sans parler des quelques centaines de candidats nerveux et stressés qui marinent dans l’angoisse d’un éventuel échec et pour qui l’exercice est généralement tout à fait dépourvu d’agrément...

En ce qui concerne les résultats, on constate que, bien qu’un nombre croissant de candidats se présentent à l’examen, le taux de succès tend à décliner depuis vingt ans pour l’ensemble des sociétés. La STQ ne fait pas exception, comme l’indique le tableau 9.

De 1970 à 1975, le taux de succès s’élève en moyenne à 53 % ; au cours des neuf années suivantes, il avoisine 46 % et, depuis 1985, il se situe à 28 %. Autrement dit, jusqu’en 1984, un candidat sur deux réussissait l’examen ; depuis lors, il n’y en a plus qu’un sur trois. Comment expliquer cette tendance à la baisse ? On peut se poser la même question que pour l’examen d’admission : « La barre est-elle placée à la bonne hauteur ? » Quoi qu’il en soit, la Commission de l’examen uniformisé du CTIC veille à assurer le maintien des normes tout en garantissant aux candidats le maximum d’objectivité et d’impartialité dans l’administration et la correction des épreuves. Son souci d’équité l’a même amenée à rédiger deux guides : l’un à l’intention des candidats désireux de bien se préparer à l’épreuve, l’autre destiné aux correcteurs.

De son côté, la STQ met tout en œuvre pour que les candidats aient les meilleures chances possibles de réussir à l’examen. C’est une des raisons d’être de son programme de formation permanente. Mais elle fait plus encore. En 1979, elle a renoué avec la tradition des séances de correction de l’examen, activité qu’elle avait délaissée depuis quelques années. Ces séances sont très courues, attirant une centaine de personnes. Il va sans dire que l’humour n’en est pas banni ; le sérieux des propos fait bon ménage avec la bonne humeur. C’est que certaines traductions relevées dans les copies ont le mérite de dérider la compagnie. Marcel Paré, Jean Darbelnet, Irène Spilka, Mary Plaiice et Mary Coppin ont souvent été invités à animer les séances préparatoires aux examens. Devant l’intérêt grandissant que suscitent ces rencontres, on a envisagé la possibilité, en 1988, de les transformer en un séminaire d’une journée entière. « L’intérêt certain

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

TABLEAU 9

Examens d’agrément en traduction (1965-1990)

	Candidats	Reçus	Pourcentage
1965-66	99 (5) ¹	8 (2)	8 %
1966-67	74 (7)	6 (1)	8 %
1967-68	105 (19)	4 (1)	4 %
1968-69	78 (6)	3 (1)	4 %
1969-70 ²	49 (10)	19 (3)	39 %
1970-71 ³	48 (8)	18 (3)	38 %
1971-72 ⁴	51 (11)	28 (5)	55 %
1972-73	74 (10)	45 (6)	60 %
1973-74	98 (21)	58 (12)	59 %
1974-75	94 (9)	60 (3)	64 %
1975-76 ⁵	116 (11)	62 (9)	53 %
1976-77	167 (14)	58 (9)	35 %
1977-78	184 (30)	86 (17)	47 %
1978-79	224 (27)	103 (19)	46 %
1979-80	197 (17)	83 (10)	42 %
1980-81	211 (23)	85 (10)	40 %
1981-82	175 (10)	74 (6)	42 %
1982-83	178 (18)	79 (11)	49 %
1983-84	166 (20)	94 (17)	57 %
1984-85	116 (12)	38 (5)	32 %
1985-86	126 (17)	34 (9)	27 %
1986-87	157 (15)	45 (7)	29 %
1987-88	159 (10)	39 (3)	25 %
1988-89	198 (16)	83 (9)	42 %
1989-90 ⁶	—	—	—

- ¹ Lire : 99 candidats, dont 5 en langues étrangères.
- ² Abolition de l’obligation de réussir à l’examen vers deux langues d’arrivée. La note de passage reste inchangée à 70 %.
- ³ Les membres adhérents sont désormais tenus de réussir à l’examen d’agrément dans les cinq ans suivant leur admission.
- ⁴ Suppression de l’épreuve de rédaction, ajoutée l’année précédente aux deux textes à traduire.
- ⁵ Première année de l’examen uniformisé du CTIC.
- ⁶ Renseignements non disponibles au moment de la rédaction.

que manifestent les traducteurs à l’égard de l’examen d’agrément, constate le président du comité pour 1987-88, Denis Gauvin, témoigne bien du poids de cette évaluation de la compétence professionnelle. » La Société est disposée à aider les candidats, mais elle n’est pas prête à consentir à une baisse des normes. Ce serait renier son idéal d’excellence. Le taux de réussite dans d’autres sociétés professionnelles, comme l’Ordre des comptables agréés, est comparable à celui de la STQ et ne dépasse guère les 50 %.

LES GROUPES D’UTILISATEURS

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

« Un traitement de texte ? Je n’ai pas besoin de ça, mes textes ne sont pas malades ! » L’auteur de cette boutade, Gaston Miron, peut fort bien se passer d’un ordinateur pour composer ses poèmes. Il peut même les écrire avec une plume d’oie si cela lui chante. Il n’a pas à traiter des millions de mots par année comme les traducteurs. Depuis le début des années 80, un nombre croissant de ces professionnels, désirant fonctionner à la moderne, ont domestiqué l’ordinateur et découvert l’univers fabuleux de l’informatique. Ils ont intégré l’usage de ces machines électroniques à leur pratique professionnelle afin de disposer d’un instrument de travail incomparable, d’accroître leur productivité et d’offrir un service de meilleure qualité à leurs clients. Tout comme le comptable a tendance à troquer sa machine à calculer contre un tableur électronique, le traducteur délaisse progressivement son stylo et sa machine à écrire au profit d’un micro-ordinateur multifonctionnel. Il était donc prévisible que naissent au sein de la STQ des initiatives originales de perfectionnement à l’intention des mordus de l’informatique ou des nouveaux convertis.

En 1985, deux groupes d’utilisateurs spécialement adaptés aux besoins des traducteurs, terminologues et interprètes voient le jour, l’un pour les IBMistes, l’autre pour les Macintoshistes. Ils sont animés respectivement par deux inconditionnels de la micro, Betty Howell et Pierre Marchand. Lors des réunions mensuelles, les non-proprétaires peuvent se faire conseiller sur l’achat d’un appareil, tandis que les utilisateurs découvrent les ressources insoupçonnées des logiciels de traitement de texte, les applications des bases de données, les mystères de la télématique, les progrès de l’édition et l’utilité des programmes de gestion de temps, de comptabilité et de graphiques. Ces groupes d’entraide, rappelant par leur esprit les forums des premières années de la STM, mettent en commun les connaissances de chacun des participants. Les deux groupes, qui comptent une douzaine de membres chacun, ont tenu des réunions pendant deux ans avant de cesser leurs activités, en raison de l’essoufflement des deux animateurs accaparés par mille et un autres engagements. En janvier 1989, le comité de l’informatique, présidé par Diane Blais-Ialenti, leur a redonné vie.

En somme, quand on fait la liste de toutes les possibilités de perfectionnement offertes par la STQ, on peut dire que les traducteurs ont compris qu’une profession à caractère intellectuel comme la leur risque de perdre son prestige si elle ne place pas la poursuite de l’excellence au premier rang de ses préoccupations. Alors qu’un syndicat trouve le mobile de ses actions dans la revendication de droits, une profession s’en distingue en faisant primer les obligations morales de ses membres. Si les Estécois n’avaient pas la conviction d’exercer une profession, ils ne se seraient pas dotés d’un « Code de déontologie » ni d’un « Code de discipline » et ils n’auraient pas éprouvé non plus le besoin d’établir une « codification des pratiques professionnelles ». Et le premier devoir moral du traducteur professionnel est de fournir un service de la plus haute qualité possible. La recherche constante de l’excellence au nom de l’honnêteté intellectuelle — ce par quoi se définit le professionnalisme — est au fond une attitude d’esprit, qui n’exclut pas pour autant la solidarité de groupe. Le rôle d’un organisme professionnel digne de ce nom est de cultiver et d’entretenir cette attitude d’esprit chez ses membres. Comme nous venons de le voir, la STQ y parvient admirablement bien.

À l'égard de l'ensemble des règles et des obligations qu'une société professionnelle est en droit d'imposer à ses membres, prescriptions habituellement consignées dans un code de déontologie, deux attitudes sont possibles.

Les comptables agréés, par exemple, regroupés en 1880 au sein de l'Association des comptables de Montréal — aujourd'hui l'Ordre des comptables agréés du Québec —, ont mis plus de cinquante ans avant d'accepter le principe d'un code d'éthique. Aux yeux des pionniers de cette profession, un tel code sous-entendait que les membres de l'Association n'avaient pas le sens des convenances professionnelles, qu'on les considérait comme des contrevenants en puissance et qu'il fallait par conséquent leur dicter leur conduite. « Pour qui nous prenez-vous donc ? » Ils s'estimaient fort bien capables de se discipliner eux-mêmes et d'exercer leur jugement en la matière. Toutefois, vers le milieu des années 30, subissant la pression des sociétés sœurs des autres provinces qui, l'une après l'autre avaient édicté des normes de pratique professionnelle, les comptables québécois durent se résigner à emboîter le pas. De nos jours, aucun membre de cet organisme ne remet en question la pertinence d'un code de déontologie, qui ne soustrait pas pour autant les C.A. à l'obligation de faire preuve de la plus haute conscience professionnelle.

Les traducteurs, pour leur part, ont mis plus de trente ans eux aussi avant de se doter d'un code de déontologie, mais pour des raisons différentes. En effet, ni la STM ni la SDIT ni la CORPO n'ont défini explicitement les règles d'exercice de la profession. À vrai dire, les membres de ces trois organismes, dont émane la STQ moderne, se soumettaient à des normes implicites de bonne conduite professionnelle. Leur code d'éthique était un code d'honneur, l'esprit prévalant sur la lettre. Contrairement aux comptables, toutefois, jamais ils n'ont été hostiles à l'élaboration d'un code leur imposant des normes à respecter. Leurs préoccupations étaient ailleurs : le gros de leurs efforts portait sur la mise en place de mécanismes d'entraide, sur le relèvement du niveau de compétence par des cours et sur le regroupement des traducteurs isolés.

À partir de 1960, une vague de corporatisme professionnel déferla sur le Québec : un nombre grandissant de professions souhaitent se faire reconnaître officiellement par le législateur. Devant l'afflux des demandes, le gouvernement décide d'intervenir et d'adopter une réglementation en la matière. (Il est significatif que la moitié des quarante corporations inscrites aujourd'hui au Code des professions aient été constituées après 1960.) Cette tournure des événements, nullement étrangère à l'évolution sociale que connaît alors le Québec, force la STQ à agir. « Une certitude a déjà été acquise, peut-on lire dans *L'Antenne*, en 1971. C'est qu'il faut avoir un code de déontologie déjà prêt au moment du dépôt du projet de loi [devant reconnaître la profession de traducteur]. Autrement, le gouvernement pourrait en imposer un " tout de go " à la Société. Aussi le responsable du comité de régie travaille-t-il actuellement à la rédaction d'un code. »

Bien que pratique très ancienne, la traduction est une toute jeune profession n'ayant pas encore acquis tous ses titres. Or, pour transformer un métier méconnu, voire dévalorisé, en une profession attirante et respectable, le certificat d'agrément ne suffit pas. Il faut aussi gagner la confiance du public et du législateur en garantissant le respect de normes rigoureuses. En acceptant de se soumettre aux règles d'un code de déontologie, les Estécois resserraient les rangs et faisaient cause commune.

Pour des traducteurs, cette exigence revêt une importance toute particulière, car leur profession n'est pas à l'abri de l'ingérence de profanes non qualifiés qui en ternissent l'image. Au Québec, le titre de traducteur n'est pas une « appellation contrôlée ». Les faux traducteurs dilapident le capital de crédibilité des traducteurs de métier consciencieux. Faute de pouvoir réglementer la profession dans l'ensemble de la province, la STQ ne peut donc qu'espérer marginaliser les charlatans, ces « grossistes de la traduction » comme les a qualifiés René Deschamps, en formant un bloc solide de personnes qui acceptent de leur

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

plein gré de faire vérifier leur titre de compétence (examen d’agrément) et de se soumettre à des règles strictes de pratique professionnelle (code de déontologie).

PRINCIPES ET RÈGLES

La première ébauche du code de déontologie, préparée par Jules Beaugrand-Champagne avec la collaboration de Wilfrid Boudreau, paraît en janvier 1973 dans les pages de *L’Antenne*. Adopté à l’assemblée générale annuelle de juin, le code est modifié en 1978 afin de restreindre l’usage du terme « membre de la STQ » aux seuls agréés. La décision ne fait pas l’unanimité, car elle semble discréditer la catégorie des adhérents et en faire des membres « de seconde classe ». En fait, cette nouvelle disposition venait confirmer la nature transitoire du rang d’adhérent et accentuait le caractère résolument professionnel de l’organisme. Le code sera de nouveau modifié en 1985, cette fois pour faire mention explicite des interprètes de conférence et des terminologies et pour clarifier les règles de publicité. Cette dernière révision fut pilotée par Aline Manson, dont la formation en droit a été plus d’une fois mise à contribution.

L’éthique du traducteur repose sur plusieurs principes fondamentaux. La compétence individuelle, bien sûr, mais aussi l’autonomie (« le membre est seul responsable de son travail », art. 1.8), le respect des intérêts des clients (« le membre est tenu au secret professionnel », art. 1.9), la loyauté envers les pairs (« le membre doit s’abstenir de toute manœuvre déloyale dans l’exercice de sa profession. Sa publicité ne doit pas être de nature à déconsidérer ni la profession ni les autres membres », art. 1.10) et enfin la solidarité, qui prend la forme d’une collaboration avec les confrères et d’une participation à toute activité propre à promouvoir les intérêts de la Société et de la profession dans son ensemble (art. 1.11).

Ces principes sont assortis de règles de conduite. L’une d’elles enjoint au membre de ne pas « accepter sciemment de faire lui-même un travail pour lequel il n’est pas raisonnablement qualifié » (art. 2.1). Une autre lui commande de « toujours rechercher des conditions favorables à l’exécution soignée de son travail » (art. 2.2). Une troisième lui interdit de se placer en conflit d’intérêts en utilisant des « renseignements de nature confidentielle en vue d’en retirer des avantages pour lui-même ou pour un tiers » (art. 2.3). Dans sa publicité, le sociétaire doit en outre éviter de comparer ses services à ceux d’un confrère (art. 2.4) ou de faire de la publicité trompeuse (art. 2.6). L’honnêteté intellectuelle et les bonnes manières professionnelles lui dictent d’énoncer « clairement les compétences pour lesquelles il a été agréé » (art. 2.5). Enfin, il a été convenu que l’utilisation à des fins personnelles du logotype de la Société serait prohibée (art. 2.7). L’adhésion à la STQ implique le respect de ces principes et de ces règles de conduite qui, comme on peut le constater, n’ont aucune coloration syndicale. Leur application est régie par le code de discipline depuis son adoption lors de l’assemblée générale annuelle du 15 juin 1983.

LITIGES ET DISCIPLINE

Bien que la STQ n’ait pas eu de code de discipline avant cette date, elle avait un comité des litiges depuis 1973. Ce comité a vu le jour pour la même raison que le code de déontologie : l’éventuelle reconnaissance de la profession, que l’on croyait alors imminente. On en a confié la responsabilité au Dr Maurice Dufresne, qui a pu faire bénéficier la Société de son expérience acquise auprès de la Corporation professionnelle des médecins. (C’est une richesse inestimable pour un organisme comme la STQ que de compter dans ses rangs des spécialistes venant d’horizons les plus divers.) Le comité des litiges se distinguait des autres du fait qu’il se composait d’un seul membre permanent, dont le rôle consistait à choisir les personnes les plus aptes à trancher les litiges. Il convient de préciser que la Société ne jouissant pas encore de la reconnaissance professionnelle, ce comité était purement consultatif. Ses avis ne pouvaient être exécutoires que dans la mesure où les parties acceptaient de s’en remettre entièrement à lui.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Par ailleurs, c’est en grand nombre que des pigistes se sont adressés au D^r Dufresne pour qu’il élabore un contrat type. L’étude des dossiers présentés au comité des litiges a permis de constater que le client n’avait pas toujours tort. Si le comité a pu mettre au jour des manœuvres douteuses du côté des donneurs d’ouvrage, il a parfois été forcé de reconnaître la témérité et l’inconscience de traducteurs ayant accepté des travaux au-delà de leurs capacités. Il s’avéra, à l’expérience, que s’il fallait poursuivre et intensifier l’éducation des clients entreprise depuis une bonne quinzaine d’années, il n’était pas moins nécessaire d’inculquer aux traducteurs le sens des responsabilités. De l’avis du D^r Dufresne, la majorité des litiges disparaîtraient si tous les traducteurs savaient s’évaluer objectivement et prenaient l’habitude de signer des contrats de service en bonne et due forme. Conçu par Marcel Boulanger, le contrat type fut mis à la disposition des membres dès 1974.

Le code de discipline en vigueur depuis 1983 prévoit que le comité de discipline sera formé de cinq membres agréés. Il « est compétent, par délégation des pouvoirs du Conseil, pour entendre et juger toute plainte concernant un membre de la Société relative à l’application du Code de déontologie » (art. 2.1). Le comité ou le Conseil en appel peuvent imposer l’une ou l’autre des sanctions suivantes selon la nature de l’infraction : avertissement, réprimande, radiation temporaire ou radiation permanente. Rappelons qu’un grave manquement professionnel qui entraînerait l’expulsion d’un membre hors des rangs de la STQ n’aurait pas pour conséquence de suspendre le droit de ce dernier d’exercer la traduction, la Société n’ayant pas les pouvoirs coercitifs d’un Ordre professionnel.

Il est apparu que la meilleure façon d’éviter les litiges et les mesures disciplinaires était encore de codifier les pratiques professionnelles. Mais comment appliquer dans les faits les dispositions des articles 2.1 et 2.2 du code de déontologie cités plus haut ?

Le comité de recherche, présidé par Nathalie Cartier, a tenté de répondre à cette question en précisant les notions de « qualifications raisonnables » et de « conditions favorables » à l’acceptation d’un travail. Au terme de sa réflexion, il a produit un aide-mémoire se présentant sous la forme de questions à poser à un client avant l’acceptation d’un contrat de traduction. Ce document, adopté officiellement en 1986, s’adresse tout particulièrement aux traducteurs indépendants ou pigistes et aux coordonnateurs de services linguistiques appelés à communiquer avec des donneurs d’ouvrage. Annexé au *Répertoire*, il présente le mérite de faire connaître aux clients les exigences du métier, en même temps qu’il favorise l’amélioration des normes de qualité. Son titre anglais, *Client Relations Guide*, ne laisse aucun doute quant à sa portée. Ce nouvel instrument de travail rappelle utilement aux clients que la qualité du service qu’ils sont en droit d’attendre d’un traducteur n’est pas uniquement tributaire de la compétence de ce dernier, mais tient tout autant aux conditions dans lesquelles ce service est offert. Vérité patente pour un traducteur, mais pas pour les personnes étrangères à la profession.

La Société n’a donc pas attendu le législateur pour se prendre en main. « La STQ est la plus professionnelle des sociétés non professionnelles », a lancé en boutade René Deschamps à la VIII^e Biennale de la langue française, en 1980. En définissant l’éthique du traducteur, le code de déontologie, tout comme les autres codifications connexes, favorise la promotion de la profession et protège la réputation collective des traducteurs, en même temps qu’il régit les relations des sociétaires entre eux. Le comptable agréé et le traducteur sont tous deux des serviteurs silencieux et effacés. Le premier appartient à un Ordre « fermé », le second, à une profession « ouverte ». Il n’empêche que, malgré cette différence de statut juridique, l’un et l’autre se plient aux prescriptions d’un code de déontologie et de discipline. Il n’y a donc aucune raison pour qu’au sein des entreprises québécoises les traducteurs ne jouissent pas, dans leurs champs de compétence, de la même considération et de la même crédibilité que les comptables dans leur domaine. À condition, bien sûr, d’être membres de la STQ...

RECHERCHE ET PUBLICATIONS

Bulletins. Prospectus. Répertoires. Rapports annuels. Fiches. Monographies. Sondages. Guides. Aide-mémoire. Magazine. Actes de colloques. Depuis 1969, les publications de la STQ se sont multipliées et diversifiées. Elles sont le reflet de la relative aisance financière de la Société, de la gamme étendue des services offerts aux membres et du caractère de plus en plus professionnel de l'organisme. Les publications attestent aussi des recherches qui s'y effectuent sur le statut et les conditions de travail des traducteurs et témoignent du souci évident de donner une visibilité aux divers groupes, qu'il s'agisse des traducteurs en langues étrangères ou des indépendants, des interprètes ou des terminologues. Le tableau des réalisations en ce domaine ne manque pas d'impressionner.

L'ANTENNE

En créant *L'Antenne*, dont le premier numéro paraît en décembre 1969, les administrateurs de la Société répondent à un vœu exprimé par les membres au colloque de la Participation. Les membres souhaitaient se doter d'un bulletin d'information mensuel afin d'être tenus au courant de toutes les décisions, réalisations et projets les concernant. Depuis lors, *L'Antenne* n'a jamais dévié de sa vocation originelle, bien que son contenu se soit précisé à la suite de l'apparition de nouvelles publications. Lire *L'Antenne* c'est suivre au jour le jour le déroulement de la vie estécoise. C'est là que l'on sent battre le cœur de la Société, que l'on peut prendre le pouls de l'évolution de l'association. Il est quasi impossible de décrire l'étonnante variété du contenu de cet organe à la fois discret et essentiel. Ses articles sont rédigés dans un style simple, « décontracté ». Les rédacteurs réalisent un heureux mélange entre l'information sérieuse, factuelle, et l'humour décapant indispensable à l'hygiène mentale de tout bon traducteur. Les Estécois ne sont pas des chevaliers à la triste figure ; ils savent faire l'aller-retour entre Sparte et Athènes. Cet humour s'alimente souvent de parodies de traduction et stigmatise les créations loufoques de traducteurs patentés qui se déroberont à leurs obligations envers le sens et le bon sens en produisant des colliers de perles.

L'Antenne se veut aussi une tribune où s'expriment les opinions de chacun. Mais toute antenne ne diffuse que ce qu'elle capte. Périodiquement, l'équipe de rédaction rappelle aux membres que leur bulletin n'est pas un organe d'information à sens unique, mais un outil de communication, un forum ouvert aux suggestions comme aux critiques. Tous les gens de lettres, de culture et d'esprit que compte la Société sont invités à tailler leurs plumes et à faire entendre leur voix, quitte à engager la polémique. Mais ces appels restent trop souvent sans écho. Tout de même, il arrive que des Estécois trouvent l'usage de la parole et que le comité reçoive des collaborations occasionnelles ou des lettres ouvertes.

Il reste que c'est en grande partie sur les épaules de l'équipe du bulletin que retombe la tâche de faire la collecte de l'information et de la diffuser. Il faut avoir été membre d'un comité quelconque de rédaction pour savoir combien est exigeante la production d'un périodique. Depuis 1969, la Société a pourtant réussi à trouver dans ses rangs des bénévoles désintéressés pour s'acquitter de ce travail indispensable. Sur vingt ans, leur nombre est trop important pour qu'il soit possible de les mentionner tous. Bornons-nous à rappeler le nom des rédacteurs en chef ou directeurs qui se sont succédé à la barre de ce navire : Gilles Colpron, Michel Baillairgé, Gilles Breton, Pierre Marchand, Raymond Frenette, Yves Couchoud, Paul Hubert, Claire Lamy, Michelle Riopel, Johanne Dufour, Zélie Guével et Martine Corbeil. C'est grâce à ces personnes et à leurs équipes que *L'Antenne* a toujours été sur la bonne longueur d'ondes, et les membres, bien informés. En 1973, après quatre ans d'existence, le bulletin rafraîchit sa présentation et adopte un format in-folio. Tout en conservant sa grande sobriété, il est imprimé aux couleurs de la STQ ; les premières photographies y font leur apparition. Son en-tête symbolise une onde. Cette présentation sera modifiée en 1977 à la suite de l'opération « Nouveau visage ».

LE RAPPORT ANNUEL

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Depuis sa fondation, la Société publiait à la fin de chaque exercice un bilan systématique de ses activités. En 1969, les nouveaux administrateurs décident d’intégrer le *Rapport annuel à L’Antenne* et de ne plus en faire un document distinct. Il en fut ainsi pendant cinq ans. À partir de l’exercice 1973-74, le Conseil, alors présidé par Jean-Paul Coty, revient à l’ancienne formule. Depuis lors, les rapports sont imprimés et la qualité « glacée, prestigieuse et haut de gamme » de leur présentation se compare avantageusement aux documents similaires des grandes entreprises. L’équipe de *L’Antenne*, à qui incombe sa production, y consigne le rapport du président ou de la présidente, celui de la secrétaire générale et de chacun des responsables de comités. Depuis 1982 s’y ajoute le rapport de la directrice administrative. Outre le calendrier des activités de l’année écoulée, y figurent aussi, comme le stipule la loi, les états financiers et le rapport des vérificateurs. Le *Rapport annuel* est ni plus ni moins que le rapport des rapports. On n’insistera jamais assez sur la valeur documentaire inestimable de cette publication... pour les historiens.

LES FICHES, LE FURET

Le comité de bibliographie, constitué en 1972, est investi du mandat d’établir des bibliographies raisonnées par spécialité et de dresser l’inventaire de la documentation mise à la disposition des traducteurs dans différents bureaux de traduction. Gérard de Jaham se porte volontaire pour diriger ce comité qui, comme d’autres nouvellement créés — celui des litiges et celui des assurances collectives, par exemple — va « dans le sens des services auxquels sont en droit de s’attendre les membres d’un corps professionnel », au dire du président Jean-Paul Coty. Au début de 1974, une cinquantaine de fiches sont prêtes ; elles traitent de domaines variés, des télécommunications à la publicité en passant par le marketing, le pétrole et l’écologie. Ce premier jeu est offert aux intéressés pour la modique somme de trois dollars. Le comité négocie également au nom des membres des ententes avec des maisons d’édition et des libraires afin d’obtenir des remises sur l’achat de livres.

Devant le petit nombre de jeux de fiches vendus (110 sur 500), le comité abandonne ce support au profit d’un bulletin distribué gratuitement à tous les membres. *Le Furet* naît en octobre 1977. Par analogie avec le petit mammifère carnivore, un furet « se dit d’une personne qui cherche partout pour découvrir quelque chose » (*Le Petit Robert*). Le choix de ce nom est judicieux, car le comité se propose de « fureter » dans tous les coins et recoins de la documentation utile aux traducteurs. Il entend leur signaler rapidement toute nouvelle parution. L’information documentaire est présentée sous diverses rubriques : « Profils de revues », « Trouvailles », « Nouveautés ». *Le Furet* publie, outre des recensions de dictionnaires, des profils de domaines (banque, médecine, informatique ou chimie).

Ce bulletin d’une dizaine de pages, dont la fréquence de parution est de quatre à six numéros par an, diffuse également les recommandations terminologiques de l’OLF. À partir du volume 4 (1981), une chronique originale intitulée « Mes compagnons d’armes » vient s’ajouter aux trois autres. Comme *Le Furet* se veut d’abord et avant tout un lieu d’échange non seulement de titres, mais aussi d’impressions, cette chronique vise à renseigner les lecteurs sur les principaux instruments de travail des Estécois. Plusieurs d’entre eux ont répondu à l’appel, faisant connaître les fidèles compagnons d’armes qui les aident quotidiennement à résister aux assauts répétés des faux amis et autres ennemis du traducteur. C’est le cas, entre autres, de Rachel Boutin-Quesnel, Ghislaine Daoust, Suzanne Mineau, Mary Coppin, Noëlle Guilloton, Nathalie Cartier et Paul Horguelin. Ce dernier est le seul à compter parmi ses compagnons d’armes... une compagne : « Quand j’hésite sur l’accord du participe d’un verbe pronominal, quand je me demande si une tournure est idiomatique, quand je ne sais plus où j’ai déniché tel terme que je dois justifier, eh bien, je demande à ma femme ! Malheureusement pour vous, Estécois, c’est un outil de travail (que les féministes me pardonnent) dont je me réserve l’exclusivité. »

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Le Furet a été publié jusqu’en 1983, soit pendant six ans. L’année de sa disparition, il s’était métamorphosé pour revêtir les atours d’un in-folio couleur. Son contenu fut en partie intégré à la revue *Circuit*.

OPÉRATION : « NOUVEAU VISAGE »

À la suite d’une initiative du comité des publications, alors présidé par Pierre Marchand, le Conseil d’administration accepte en 1977 de renouveler l’image de la STQ. Huit ans auparavant, la Société avait adopté le bleu comme couleur officielle et un logo formé des trois lettres STQ. De l’avis du Conseil, « tout un esprit, toute une mentalité se transmettent dans les imprimés d’un groupement. Il est même permis de croire qu’il existe une interaction entre les attitudes d’une association et le visage que celle-ci se donne ». C’est dans cette optique que s’effectue la modernisation de l’image de marque de la Société, dont les trois éléments de base sont un symbole, un caractère d’imprimerie et des couleurs distinctives.

Le symbole est la pièce maîtresse de toute représentation graphique. Celui qu’adopte la STQ, œuvre d’une graphiste professionnelle, est non figuratif. Mais non-figuration ne signifie pas non-représentation, comme l’explique Pierre Marchand dans *L’Antenne*.

L’élément de base du symbole de la STQ, c’est le cercle, qui représente la réalité du groupe. Ce cercle est divisé en deux parties symétriques et diamétralement opposées. Cette opposition d’éléments à la fois IDENTIQUES — deux paires d’arcs de cercle — et DIFFÉRENTS — les deux paires sont inversées l’une par rapport à l’autre — illustre d’abord et avant tout la réalité de la traduction, qui consiste à rendre, de la langue de départ à la langue d’arrivée, un message identique à l’aide de moyens différents. La bande horizontale représente alors le lieu de toutes les opérations mentales qui assurent le passage d’une langue à l’autre. [...] Les demi-sphères illustrent les différents groupes qui forment la STQ : agréés, adhérents, traducteurs, terminologues et autres groupes linguistiques.

Le caractère typographique choisi, Horatio, allie modernisme, simplicité et pérennité. Quant aux deux nouvelles couleurs distinctives, le brun-orangé et le gris, elles forment un ensemble à la fois dynamique et sobre, tout comme le symbole lui-même.

Dans les mois qui ont suivi, *L’Antenne*, *Le Furet*, le *Répertoire*, le *Rapport annuel* et tous les autres imprimés se sont progressivement parés des nouvelles couleurs. Les auteurs de cette transformation souhaitaient qu’avec le temps s’établisse un processus d’identification avec l’image renouvelée de la STQ. « C’est, estime Pierre Marchand, un des nombreux moyens que doit prendre une association comme la nôtre pour exprimer ce que nous sommes et resserrer les liens qui nous unissent. » En adoptant cette nouvelle signature visuelle, la Société, consciente d’avoir accédé au stade privilégié de la maturité, souhaitait être perçue comme une profession moderne, solidement établie.

LA RECHERCHE

L’un des signes de cette maturité est la formation, en 1979, d’un nouveau groupe de travail et de réflexion, le comité de recherche. Son mandat : insuffler vigueur et inspiration créatrices à la STQ en lui fournissant les moyens matériels et intellectuels propres à renforcer son caractère professionnel et à étendre son rayonnement.

Comme la Société est un organisme « parapluie » qui réunit diverses professions, l’une des premières tâches du comité a été de mieux les faire connaître en publiant des monographies sur chacune d’elles. C’est ainsi qu’ont été produits, en versions française et anglaise, des dépliants sur *Le traducteur*, *Le réviseur*, *Le terminologue*, *Le documentaliste de services linguistiques* et *L’interprète de conférence*.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Le comité a effectué également des recherches sur les divers aspects liés à l’exercice de ces professions, les besoins du moment dictant les priorités. L’évaluation du rendement du traducteur, la syndicalisation de la profession, les droits d’auteur, la sous-traitance ne sont que quelques-uns des sujets étudiés. Le fruit de ces travaux est accessible à tous.

Aux monographies se sont ajoutés plusieurs autres documents : un guide sur *Le stage en traduction, en terminologie et en interprétation de conférence*, des *Guides à l’intention des candidats aux examens d’admission*, un dépliant promotionnel, *Communiquez avec nous*, et un dépliant de recrutement, *Au service de la profession et du professionnalisme*.

Mener des sondages périodiques sur les conditions de travail fait aussi partie du mandat du comité de recherche. Ces enquêtes se révèlent des plus utiles. Elles permettent aux membres de se situer par rapport à l’ensemble de la profession et fournissent des renseignements à jour aux administrateurs de la Société appelés à informer le public ou à préparer des dossiers comme celui de la reconnaissance professionnelle. Certaines recherches du comité ont aussi ouvert la voie à la codification des pratiques professionnelles.

La Société étant en perpétuelle mutation, il est apparu indispensable, à la fin des années 70, qu’elle se dote d’une structure de recherche et de réflexion pour guider ses grandes orientations, régir la profession et renseigner le mieux possible l’ensemble des sociétaires. Par leur nombre, leur variété, leur pertinence et leur haute tenue, les travaux du comité de recherche revêtent une véritable portée stratégique.

CIRCUIT

Si la STQ sait réfléchir, elle sait aussi agir. Le *Journal des traducteurs*, fondé en 1955, a été pendant dix ans une excellente tribune pour les traducteurs de métier et leurs sociétés, dont il était l’émanation. En 1966, pour toutes sortes de considérations d’ordre financier et autres, la revue, rebaptisée *Meta*, passe aux mains de l’Université de Montréal, dont les Presses assurent l’impression. Sans couper les ponts avec les sociétés où se recrute le gros des abonnés, la direction adopte une nouvelle politique rédactionnelle et prend une orientation résolument universitaire et internationale. Cela a pour effet de reléguer au second plan les affaires strictement liées à la vie des sociétés locales. Au fil des années, les divers aspects pratiques de l’exercice du métier occupent de moins en moins de place dans les pages du trimestriel, qui privilégie les articles de nature théorique. Le « journal des traducteurs » mue progressivement en « revue universitaire de traduction ». Ce glissement n’est pas une mauvaise chose en soi, mais il a eu pour conséquence de détourner cette publication de sa vocation initiale : « être le porte-parole authentique des traducteurs » de métier, selon le souhait exprimé par son fondateur lui-même, Fernand Beauregard. Il ne faut donc pas s’étonner que les praticiens de la traduction se soient sentis plus ou moins « dépouillés » d’un organe d’information et de liaison indispensable à la vie de leur société. *L’Antenne* et *Le Furet*, bien que fort utiles, ne réussissaient pas à combler entièrement le vide ainsi créé.

C’est alors qu’a germé l’idée d’une revue professionnelle de haut calibre, conçue et réalisée par et pour les traducteurs. Ce projet ne visait nullement à concurrencer *Meta* en empiétant sur ses brisées. Il s’agissait de créer une revue totalement différente par sa présentation, son contenu, son style, son orientation. Le défi était de taille. Les incidences financières aussi. Mais, au tournant des années 80, le besoin se faisait de plus en plus pressant de redonner aux traducteurs une revue véritablement professionnelle. « Notre profession a besoin de SA revue », affirme le président Pierre Marchand. Toutefois, il prend soin de faire suivre ce constat d’une mise en garde : « À l’enthousiasme créateur des premiers moments succédera fatalement la nécessité de produire quatre numéros par année. Il ne faudra pas laisser s’essouffler les artisans de la première heure. La revue ne pourra survivre que si un nombre suffisant de membres acceptent de participer au jeu de la communication. »

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Le comité des publications — devenu le comité des communications en 1980 — renaît en 1982-83 avec pour mission de faire aboutir ce projet d’envergure. Il se compose de Pierre Marchand, de Josée Ouellet Simard et de Johanne Dufour ; tous trois affichent de longs états de service à *L’Antenne*. Ce trio, atteint du virus de la publication et d’un dynamisme contagieux, déborde d’un enthousiasme communicatif. L’équipe de chroniqueurs, de collaborateurs et de correspondants qu’il recrute fait preuve d’une détermination peu commune. La première livraison, un numéro-pilote, est présentée à l’assemblée générale de juin 1983 afin que les sociétaires puissent juger sur pièce. Devant la qualité du spécimen, les membres donnent leur aval au projet. Ils acceptent que la nouvelle revue soit financée en partie au moyen d’une cotisation spéciale de 15 \$ et que l’abonnement collectif à *Meta* soit maintenu. *Circuit* sera-t-il un organe de relations publiques visant un large public ou une revue d’information destinée aux gens de la profession uniquement ? L’assemblée, par prudence, privilégie le créneau des traducteurs, quitte à l’élargir par la suite.

Commence alors la fascinante aventure de *Circuit*, « magazine d’information sur la langue et la communication ». Les principes directeurs qui guident ses artisans sont simples : produire une revue d’actualité au contenu bien documenté, qui soit agréable à lire, vivante et agrémentée d’illustrations et d’un soupçon d’humour. Sous l’influence de rédacteurs chevronnés, le « style *Circuit* » réunit les qualités des meilleurs articles de presse. Il est clair, concis, factuel, parfois pétillant. Depuis que la revue est en orbite, elle fait régulièrement ses quatre révolutions par an, chaque nouvelle livraison marquant un progrès par rapport à la précédente.

Le comité de rédaction tente d’appliquer dans la mesure du possible une forme de direction collégiale où l’autocritique est de rigueur. Il fait preuve de souplesse et d’ouverture aux suggestions des lecteurs. Les premiers numéros sont jugés trop austères ? Qu’à cela ne tienne : de jeunes graphistes imaginatifs améliorent la présentation visuelle. On souhaite la création de nouvelles chroniques ? Aussitôt « Curiosités », « Des techniques », « Faits, dits et chiffres », « Silhouette », « Notes et contrenotes » viennent s’ajouter à leurs aînées « Sur le vif », « Des mots », « Des revues », « Des livres » et « Court-circuit ». Quant aux dossiers, pièces de résistance de chaque livraison, il y en a pour tous les goûts : féminisation de la profession, langue du droit et de la presse, révision, situation des indépendants, choix d’un micro-ordinateur, adaptation théâtrale, formation et besoins du marché, publicité, traduction technique et littéraire, sous-traitance, traductique, industries de la langue, bande dessinée. Cette énumération ne donne qu’un aperçu de la variété des thèmes abordés. À partir du vingt-quatrième numéro, « un souffle nouveau traverse *Circuit*, écrit la représentante au Conseil du comité des publications, Monique C. Cormier : celui d’un journalisme davantage axé sur l’information, voire l’enquête. Sans délaisser les dossiers thématiques et les chroniques habituelles, *Circuit* veut faire plus de place aux questions touchant la traduction telle qu’elle se vit dans notre société. »

Il y a lieu de souligner le travail admirable des coordonnateurs de la production qui réalisent des tours de force à chaque numéro pour assembler tous les morceaux du casse-tête. La Société doit une fière chandelle à Pierre Marchand, Josée Ouellet Simard, Johanne Dufour, Élane Potvin, Gloria Kearns, Solange Lapiere et Marie-Hélène Gauthier. Au bout de six ans, le magazine, œuvre de 189 collaborateurs, comptait 25 numéros totalisant quelque 800 pages et 400 articles. Non, le bénévolat n’est pas mort à la STQ ! La naissance de *Circuit* a entraîné une redéfinition de la vocation de *L’Antenne*. Aujourd’hui, ce bulletin diffuse tout genre de renseignements touchant non pas à l’ensemble des professions langagières (rôle désormais dévolu à *Circuit*), mais à l’association professionnelle elle-même. « *L’Antenne*, de dire Pierre Marchand, aura ouvert la voie à *Circuit*, il en a été le laboratoire. »

Circuit n’a pas tardé à devenir le fleuron des publications de la STQ, l’une des meilleures cartes de visite de la Société. En mars 1989, le nombre d’abonnés atteignait 2 343, dont près de 700 sont des non-membres. Le magazine amorce aussi une belle carrière à l’étranger. En effet, il est lu un peu partout, de la

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Finlande à l’Argentine, en passant par la France et la Yougoslavie. Plus près de nous, 220 membres de l’ATIO s’y sont abonnés en bloc en décembre 1985 de même que ceux du Nouveau-Brunswick. Les éloges fusent de toutes parts et récompensent de leurs efforts les équipes de rédaction et de production. Dans les milieux internationaux de la traduction, *Circuit* s’est imposée comme l’une des meilleures revues professionnelles au monde. Le rédacteur en chef de *Language International* (revue britannique), Geoffrey Kingscott, considère *Circuit* « one of the best designed and liveliest publications anywhere ». Les Estécois ont toutes les raisons de tirer une grande fierté de cette publication.

RÉPERTOIRES, ANNUAIRES, ACTES DE COLLOQUES

Depuis 1970, la STQ publie un *Répertoire* de ses membres. À l’origine, seuls les agréés y figuraient. À partir de 1977, cependant, les adhérents y font leur entrée et, autre changement digne de mention, le *Répertoire* n’est plus imprimé, mais présenté sous une reliure à feuilles mobiles, par souci d’économie. En outre, son contenu s’élargit et englobe la liste des membres du Conseil d’administration, le Code de déontologie et le Règlement intérieur. Par la suite, d’autres documents s’y sont ajoutés, dont un contrat type et les divers codes régissant la profession.

Dans les années 80, deux autres répertoires font leur apparition. Il s’agit de l’*Annuaire des langues étrangères* et de l’*Annuaire des traducteurs, interprètes et terminologues indépendants et pigistes*. Ces deux nouvelles publications donnent la liste des membres travaillant à leur compte et désireux de faciliter l’accès à leurs services. Le premier est un dépliant à trois volets où figurent les noms, adresses et combinaisons linguistiques d’une cinquantaine de membres agréés ayant fait reconnaître leur compétence dans une ou plusieurs langues étrangères. Il a été envoyé à des consulats, des ambassades, des missions commerciales et des entreprises privées.

L’annuaire des indépendants et pigistes compte une quarantaine de pages. La première moitié, intitulée « Préliminaires », n’est pas sans rappeler la brochure qu’avait rédigée Lucien Julien à l’intention de ses clients, au début des années 60. Son contenu s’y apparente et toutes deux sont destinées aux entreprises ayant recours à des services externes. Paru en 1983, l’*Annuaire*, entièrement bilingue, guide les clients potentiels sur la tarification et la nature des services qu’ils sont en droit d’attendre des membres appartenant à chacune des catégories suivantes : pigistes, indépendants, cabinets, terminologues et interprètes. Une soixantaine de sociétaires ont choisi de s’annoncer dans cette brochure de publicité collective, conçue et réalisée principalement par Caro Leman et Sharon T. Sauvage. L’inscription y est facultative et payante, car cette publication doit s’autofinancer. Une deuxième édition, considérablement augmentée, a paru en 1986 et intégrait les indépendants et pigistes pour les langues étrangères. Son tirage était de 5 000 exemplaires. Elle a été si largement diffusée auprès des principaux donneurs d’ouvrage qu’il fallut procéder à une nouvelle édition en mars 1989. Son utilité ne fait donc aucun doute.

Au nombre des publications de la STQ, il faut citer, enfin, les actes des colloques auxquels la Société a associé son nom. Ils sont si nombreux qu’il serait fastidieux d’en faire l’énumération. Qu’il suffise de dire que la représentation estécoise au sein des comités organisateurs de ces assises a toujours été forte et que les membres de la Société ont habituellement pris une part active à l’établissement des actes. L’une des plus belles réussites est assurément le colloque STQ/CLF ayant pour thème « Traduction et Qualité de langue », tenu à Hull en 1983 et dont les *Actes* furent publiés l’année suivante.

Il est admis dans le monde des affaires que la présentation d’un rapport annuel reflète le statut et le prestige d’une entreprise. Nombreuses sont les sociétés commerciales qui consacrent des sommes importantes à la production de ce document. La même règle semble valable pour les sociétés professionnelles : la qualité de leurs publications compte pour beaucoup dans l’image qu’elles ont d’elles-mêmes et qu’elles veulent projeter dans le public. À ce propos, on remarque que plus la STQ a affirmé son caractère professionnel, plus ses

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

publications ont augmenté en nombre et en qualité, et plus leur rayon de diffusion s’est élargi. Le chemin parcouru est impressionnant. À titre d’exemple, en 1969 la Société ne publie guère que *L’Antenne*, bulletin interne qui se présente sous forme de photocopies agrafées. Vingt ans plus tard, le magazine *Circuit* est une revue haut de gamme, produite par éditique et imprimée sur papier glacé ; elle suscite l’intérêt d’un nombre croissant de lecteurs, au Canada comme à l’étranger.

Par ailleurs, le contenu des publications est aussi révélateur du nouvel esprit qui prédomine à la STQ. L’évolution va dans le sens de la diffusion d’une information de plus en plus précise et factuelle sur tous les aspects pratiques liés à l’exercice des professions regroupées au sein de la Société. Quant à l’augmentation du nombre des publications, elle découle directement de l’importance croissante accordée à la recherche. Cette intensification de la réflexion est le signe du degré de maturité qu’a atteint l’organisme.

La production régulière d’autant d’imprimés requiert la contribution d’une armée de « taupes de l’édition » et d’activistes du stylo. C’est la clé du succès. « Le dynamisme de la STQ ne cessera jamais de m’étonner. » En écrivant cela, Johanne Dufour pensait à tous ceux et celles qui se dépensent dans les équipes de rédaction et dans tous les autres comités. C’est à ce prix que la STQ peut offrir à ses membres une large gamme de services et de publications de qualité. Quand chacun y met du sien, l’aphorisme de Pascal se vérifie : « Toute la mer monte pour une pierre qu’on y jette. »

Jusqu'ici, il a surtout été question du regroupement des Estécois, de leurs ambitions collectives, de leurs rêves, de leurs principales réalisations. Mais qui sont-ils au juste, ces alchimistes des langues ? Sont-ils en majorité des femmes ou des hommes ? Quel est leur niveau de scolarité ? Leur âge moyen ? Depuis combien d'années pratiquent-ils leur métier ? Sont-ils majoritairement salariés, indépendants ou pigistes ? Ne vivent-ils que d'« aumônes », comme l'a prétendu Valéry Larbaud ? Bref, sont-ils heureux de leur sort ?

On trouve réponse à ces questions dans la quinzaine de sondages effectués par la Société. Contrairement aux enquêtes d'opinion publique utilisées en publicité et en politique, les sondages de la STQ n'ont pas pour but de rechercher un dénominateur commun en vue de fixer une règle de conduite générale. Ils prennent plutôt la forme de chasses aux renseignements systématiques destinées à scruter les « replis de l'âme estécoise », pour parler comme les poètes. Ces « sondages radiologiques » nous permettent de tracer le profil du membre type. On constate notamment qu'à partir des années 70, les Estécois, à l'instar de l'ensemble de la société québécoise, se lancent dans la quête de leur identité comme groupe professionnel.

La première de ces radiographies remonte à 1973. Ses auteurs, Aline Manson et Jean-François Joly, avaient obtenu un excellent taux de réponse de 55 %. Les résultats recueillis, devant servir à étoffer le dossier de la reconnaissance professionnelle, tenaient modestement sur les deux côtés d'une feuille. Treize ans plus tard, les données du « Sondage sur les conditions de travail — 1986 » rempliront vingt pages bien tassées. La Société retiendra même les services d'une firme de marketing et d'une spécialiste des sondages pour procéder au dépouillement mécanographique et à l'interprétation des résultats. C'est dire l'importance que cet instrument d'analyse a acquise avec les années.

UN KALÉIDOSCOPE DE PROFESSIONS

Bien que tous les Estécois poursuivent un idéal commun et que leurs motifs d'appartenance à la STQ soient sensiblement les mêmes, on ne peut pas dire qu'ils forment un groupe homogène. En effet, l'effectif de la Société est éclaté en plusieurs sous-groupes. Il se compose, cela va de soi, d'une forte majorité de traducteurs, d'interprètes, de terminologues, de réviseurs et de traducteurs-réviseurs. Mais on y dénombre aussi des rédacteurs, des documentalistes, des gestionnaires, des professeurs de traduction, des étudiants, des linguistes, des linguistes-conseils, des jurilinguistes et des journalistes.

Toutes ces personnes, néanmoins, ont en commun d'exercer une profession langagière à la frontière de deux langues, de l'avoir exercée ou de s'y préparer. Elles ont toutes obligatoirement fait reconnaître leur aptitude (examen d'admission) ou leur compétence (examen d'agrément) à pratiquer l'une des trois spécialités que sanctionne à ce jour l'organisme : traduction, interprétation, terminologie. Dans la dénomination officielle de la Société, le mot « traducteur » a donc valeur de générique. Il englobe tous ceux et celles dont la profession se situe à l'interface de la communication bilingue ou multilingue. Leur dénominateur commun est de posséder la science des mots et de maîtriser l'art de les agencer en vue de réaliser, oralement ou par écrit, une opération de communication inter-linguistique. Ces spécialistes n'ont pas tous le même statut : il y a des salariés, des indépendants, des pigistes, des gestionnaires de cabinet ou d'agence et des retraités ; dans ce dernier groupe, certains exercent encore leur métier, d'autres ont déposé le harnais. Parmi les salariés, les uns sont syndiqués, les autres pas.

Par ailleurs, on ne fait pas toujours la distinction entre un pigiste et un indépendant, ni entre un cabinet et une agence de traduction. La STQ établit la distinction suivante. Le pigiste est un traducteur ou un terminologue salarié qui accepte d'effectuer des travaux à domicile pendant ses heures de loisir afin de se procurer un revenu d'appoint. L'indépendant, lui, est un non-salarié ; souvent spécialisé dans un ou plusieurs domaines, il tire la plus grande partie de ses

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

revenus de l’exercice privé de sa profession. Autrement dit, il vit du produit de sa facturation. S’il est épris d’autonomie, il peut travailler en reclus ; il coule alors chez lui une existence érémitique qui n’est pas sans parenté avec celle qu’a menée saint Jérôme dans sa grotte de Bethléem. Si, au contraire, il a l’instinct grégaire, il lui est alors loisible de s’associer avec des collègues et de former un cabinet.

Le cabinet de traduction dispose d’un personnel à plein temps et regroupe divers spécialistes de la langue et de la communication. On peut le concevoir comme le prolongement du service linguistique interne. Ses ressources lui permettent d’accepter des travaux volumineux et urgents, qui sont partagés entre les membres du personnel ou confiés à des sous-traitants. Certains cabinets prennent également en charge toutes les étapes techniques de la production de documents. De leur côté, les interprètes forment aussi des équipes multidisciplinaires en mettant en commun des ressources humaines, matérielles et financières. Le cabinet établit les devis, recrute les interprètes, dresse les contrats. Dans certains cas, il s’occupe de fournir l’équipement nécessaire. Enfin, il existe à Montréal quelques terminologues pigistes ou indépendants, mais aucun cabinet spécialisé exclusivement en terminologie. Quant à l’agence, elle est un intermédiaire entre les donneurs d’ouvrage et des pigistes ou indépendants rémunérés à la tâche, à l’acte, comme on dirait dans le monde médical. Ses recettes proviennent du pourcentage qu’elle ajoute aux honoraires professionnels facturés à la clientèle à qui, selon Jack Philizot, « elle évite la tâche ardue, onéreuse et risquée de chercher et d’évaluer des travailleurs indépendants ».

Compte tenu des multiples professions langagières regroupées dans le giron de la Société des traducteurs, de même que des nombreux modes de prestation de services, on comprend que l’éventail des expériences et des intérêts de tous ces sous-groupes soit très large. Tout l’art des administrateurs consiste donc à pourvoir, dans l’harmonie, aux besoins de chacun d’eux et à faire en sorte que le sentiment d’appartenance à la STQ puisse se manifester à travers la diversité. L’unité dans le respect des différences semble être ancrée dans la mentalité estécoise. Du reste, l’objet premier de la traduction n’est-il pas précisément de rendre possible la communication par delà les frontières linguistiques et culturelles ?

TABLEAU DE L’EFFECTIF

Le marché québécois de la traduction a connu une poussée de croissance sans précédent ces vingt dernières années. Cette expansion est attribuable pour une bonne part à l’adoption, en 1977, de la *Loi 101* faisant du français la seule langue officielle du Québec. La multiplication rapide des services de traduction nous fournit un bon indice de cet essor. Selon les conclusions d’un sondage de la STQ, 14 % des services existant en 1982 avaient été créés avant 1960, alors que près de 65 % avaient vu le jour entre 1966 et 1980, dont 27 % depuis la promulgation de la *Loi 101*. « Fait plus significatif encore, constate Josée Ouellet Simard dans *Circuit* (décembre 1983), la création des services de traduction d’entreprises privées remonte à moins de douze ans dans 71 % des cas et à moins de 7 ans dans 38 % des cas. » Cette intensification de l’activité de traduction dans la province s’est répercutée, on le devine, sur la croissance de l’effectif de la STQ, comme le montre le tableau 10 (page suivante).

En 1966, la Société ne regroupe encore que 475 membres, dont 97 seulement sont agréés. L’année de la fusion, que l’on peut aussi considérer comme une année de « transfusion », l’effectif grimpe de 65,4 % et l’écart entre les adhérents et les agréés (encore minoritaires) rétrécit : 443 contre 396. À peine quatre ans plus tard, soit en 1972, les membres agréés deviennent finalement majoritaires. Ce renversement fut important, car il constituait un premier pas essentiel dans la voie de l’affirmation professionnelle, idéal vers lequel tendent toutes les énergies au lendemain de l’aggiornamento de 1969. Par la suite, les membres agréés ont toujours formé le gros de l’effectif, à deux exceptions près : en 1975-76 et en 1977-78. Au cours de ces deux exercices, la Société a accueilli

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

un nombre exceptionnellement élevé de nouveaux membres adhérents, soit 350 au total.

Ce tableau met en évidence aussi le formidable coup d’accélérateur qui survient entre 1975 et 1980. L’effectif double presque en cinq ans : de 818, il est propulsé à 1 529. Durant cette période, la Société enregistre ses plus hauts taux annuels de croissance depuis la fusion, soit 27,8 %, 24,9 % et 16,2 %. Dans les années 80, le rythme de son expansion se stabilise autour de 2 à 4 %. On assiste même à une diminution de l’effectif de 4 % en deux ans (1981 et 1982), cette décroissance coïncidant avec la phase de récession qu’a alors traversée l’économie canadienne. Il est frappant de constater à quel point les professions langagières au Québec sont sensibles aux fluctuations de l’économie. Elles suivent aussi de près l’évolution politique. Est-ce pur hasard si la Société double ses effectifs pendant les années où le Parti québécois est au pouvoir ?

Malgré son demi-siècle d’existence, la STQ est une Société jeune, tout comme l’ensemble de la profession au Québec. Selon Statistique Canada, le nombre de traducteurs et d’interprètes a quadruplé dans la province entre 1971 et 1981. Des 3 175 personnes appartenant à cette catégorie professionnelle, près de la moitié avait adhéré à la STQ en 1981, qui regroupait alors 1 483 membres. Il n’est donc pas surprenant que, lors des sondages estécois de 1982 et de 1986, respectivement 67 et 88 % des répondants comptaient dix ans ou moins d’expérience comme professionnels de la langue. Des 454 répondants du sondage de 1986, 59 % étaient nés après 1950 et avaient donc moins de 36 ans. Tout comme la STQ, l’Association provinciale des assureurs-vie du Québec (APAVQ) regroupe environ la moitié des assureurs-vie, soit 6 000 sur une possibilité de 13 000.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

TABLEAU 10

Effectif de la STQ (1965-1990)

	Agréés ¹	Adhérents ²	Total	Croissance
1965-66	97	378	475	+ 9,4 %
1966-67	103	409	512	+ 7,7 %
1967-68 ³	396	443	847	+ 65,4 %
1968-69	367	472	839	- 0,9 %
1969-70	332	339	671	- 20,0 %
1970-71	336	372	708	+ 5,5 %
1971-72 ⁴	369	364	733	+ 3,5 %
1972-73	408	362	770	+ 5,0 %
1973-74	442	388	830	+ 7,7 %
1974-75	475	343	818	- 1,4 %
1975-76 ⁵	517	529	1 046	+ 27,8 %
1976-77 ⁶	540	493	1 033	- 1,2 %
1977-78	633	658	1 291	+ 24,9 %
1978-79	703	612	1 315	+ 1,8 %
1979-80	779	750	1 529	+ 16,2 %
1980-81	843	640	1 483	- 3,0 %
1981-82	804	658	1 462	- 1,4 %
1982-83	845	683	1 528	+ 4,5 %
1983-84	867	667	1 534	+ 0,4 %
1984-85	943	643	1 586	+ 3,3 %
1985-86	952	669	1 621	+ 2,2 %
1986-87	940	674	1 614	- 0,4 %
1987-88	941	718	1 659	+ 2,7 %
1988-89	946	780	1 726	+ 3,9 %
1989-90 ⁷	—	—	—	—

¹ Cette catégorie inclut les membres d’honneur.

² Jusqu’en 1970, les sociétaires non agréés forment la catégorie des « membres ordinaires ».

³ Année de la fusion : 198 membres du Cercle des traducteurs et 87 de la CTPQ adhèrent à la STQ.

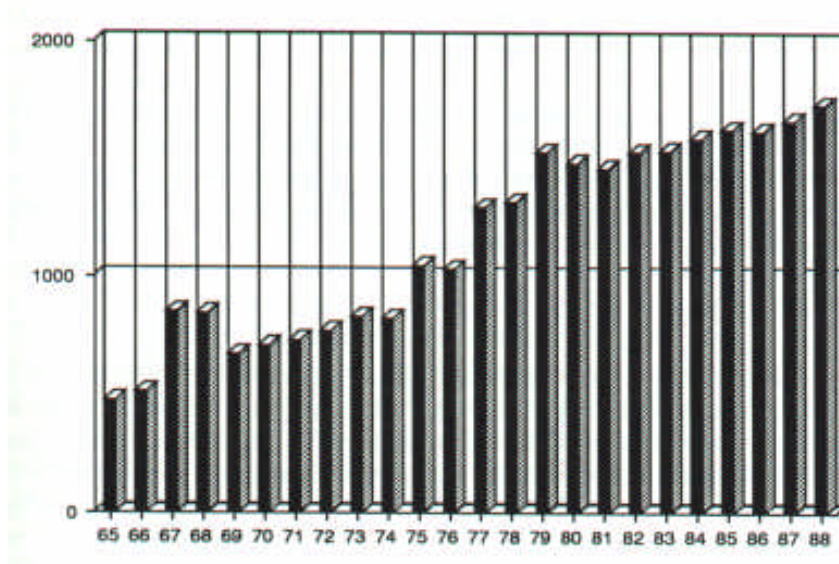
⁴ À partir de l’exercice 1971-72, les membres agréés sont majoritaires au sein de la Société, sauf en 1975-76 et en 1977-78.

⁵ Première année de l’examen uniformisé du CTIC.

⁶ Expiration du premier délai statutaire de cinq ans imposé aux membres adhérents pour obtenir le titre de traducteur agréé.

⁷ Renseignements non disponibles au moment de la rédaction.

Tableau 10
(Graphique)



UN VISAGE FÉMININ

Si l'on examine la composition de la Société du point de vue de la répartition des sexes, on constate que les femmes y sont nettement majoritaires. Depuis la fondation, leur proportion a toujours été supérieure à celle des hommes. À l'origine, la traduction était carrément considérée comme une « carrière féminine », principalement parce que l'on faisait alors mal la distinction entre les fonctions d'une secrétaire bilingue et celles d'une traductrice. Depuis que la profession s'est dissociée des tâches de secrétariat — l'acquis des années 50 et 60 —, la traduction n'est plus perçue comme une carrière exclusivement féminine. Cela dit, il n'en reste pas moins que cette activité attire une majorité de femmes. Laissons parler les chiffres.

Au début des années 70, la Société compte environ 63 % de femmes. À la suite de la période de forte croissance (1975-80), celles-ci représentent 65 % des membres agréés et 70 % des adhérents. Ces chiffres laissent entrevoir une féminisation de la profession, ce qui ne manqua pas de se confirmer. En 1986, près de 78 % de l'ensemble des sociétaires, toutes catégories confondues, sont des femmes. Chez les terminologues et les interprètes de conférence, leur pourcentage respectif est encore plus élevé : 81 et 86 %. La STQ, un gynécée ? Pas tout à fait, mais quatre membres sur cinq sont de sexe féminin. Le moins que l'on puisse dire c'est que la Société regroupe des professions à forte prédominance féminine, professions qui n'exercent pas, semble-t-il, le même pouvoir d'attraction sur la gent masculine. Du côté de la relève, les candidats aux diplômes des écoles de traduction au Québec sont des étudiantes dans une proportion de 80 %. De toute évidence, les femmes vont continuer de jouer un rôle déterminant dans l'avenir de la profession et de la Société.

LES ÉTUDES

Jean-Paul Vinay a écrit dans *Le Guide des carrières* publié par la Librairie Beauchemin en 1964 : « De plus en plus, les traducteurs se recrutent parmi les diplômés des universités. Le B.A. est exigé par exemple des candidats au cours de deux ans menant à une maîtrise ès arts en traduction. La licence ès lettres de l'Université Laval et de l'Université de Montréal est également un sérieux atout

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

pour se présenter aux concours de recrutement [...] » Mis à part cette maîtrise en traduction, les aspirants traducteurs désireux de recevoir une formation spécifique n’avaient le choix qu’entre les cours du soir de l’Université McGill et ceux de l’Institut de traduction affilié à l’Université de Montréal. En 1968, l’Université de Montréal créa le premier programme de jour, d’une durée de trois ans, conduisant à une licence.

La décennie 70 fut l’âge d’or de l’enseignement de la traduction. D’un bout à l’autre du pays, mais principalement au Québec et en Ontario, les programmes de baccalauréat et de maîtrise se sont multipliés. Il aurait été impensable de dispenser la formation de traducteur au niveau du cégep ou dans les écoles de secrétariat. « À cause des difficultés intrinsèques de l’exercice de la profession de traducteur, indiquait Jean-Paul Coty en 1972 aux membres d’une Commission parlementaire à Québec, il est de plus en plus reconnu que le traducteur doit avoir sur le plan linguistique une formation universitaire [...] »

Les guides de carrières approuvés par le ministère de l’Éducation, à l’usage des conseillers en orientation dans les polyvalentes ou les cégeps, rangent les programmes de traduction et de terminologie dans la catégorie suivante :

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE
PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Pour former des travailleurs pouvant exercer
des fonctions de travail abstraites ou très complexes.
Programmes de premier cycle

Rien d’étonnant à ce que le nombre d’Estécois ayant poursuivi des études universitaires en traduction ou dans un domaine linguistique connexe ne cesse de croître. En 1973, 56 % des membres détiennent un diplôme universitaire et plus des deux tiers ont étudié la traduction. Treize ans plus tard, la proportion de diplômés universitaires atteint 83 % et, parmi ceux-ci, pas moins de 23,4 % ont terminé des études supérieures de maîtrise ou de doctorat. En outre, le sondage de 1986 révèle que près de 39 % des répondants ont fait des études dans des domaines non linguistiques, principalement en administration, en économie, en psychologie, en philosophie et en relations publiques. L’effectif de la STQ se compose donc d’une forte majorité de diplômés universitaires, la plupart d’entre eux ayant reçu une formation en traduction et un bon nombre cumulant deux diplômes ou plus. Conscients des exigences intellectuelles de leur profession, ils s’y sont préparés par des études avancées. Ce faisant, ils ont contribué à rehausser le prestige de leur Société et de la profession tout entière. De nos jours, c’est par ignorance ou malhonnêteté intellectuelle que certains imposteurs osent encore pratiquer la profession de traducteur sans réunir les qualités requises.

COMME COQ EN PÂTE !

Les Estécois sont des gens heureux ! C’est du moins ce qui ressort chaque fois que la Société enquête sur leurs conditions de travail et leur rémunération. Sondage après sondage, ils se déclarent satisfaits de leur sort dans une proportion supérieure à 80 %. À la question-synthèse : « Dans l’ensemble, êtes-vous satisfait de vos conditions de travail ? », 82 % répondent par l’affirmative en 1976, 86 % en 1977, 86 % en 1982 et 83 % en 1986. Ce haut degré de satisfaction tient à une foule de facteurs. La possibilité de choisir leur statut en est assuré-ment un. En 1986, 41 % des Estécois sont des salariés de l’entreprise privée, 27 % des indépendants, 23,3 % des salariés du secteur public, 3,8 % des salariés de cabinets de traduction, 2,4 % des propriétaires de cabinet et 2,5 % sont pigistes ou travaillent pour des sociétés à but non lucratif, des ordres professionnels.

Le traducteur a aussi le choix de ses outils de travail. Il peut produire ses traductions au moyen d’un ordinateur ou d’une machine de traitement de texte (37,8 %), d’un crayon ou stylo (30,7 %), d’une machine à écrire (17,6 %) ou d’une machine à dicter (13,9 %). Au cours des années, on assiste au déclin des machines à écrire et à dicter au profit des claviers-écrans. Mais le bon vieux crayon a encore

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

ses adeptes, qui préfèrent noircir des pages blanches que pianoter sur un clavier en fixant des écrans évanescents.

Du point de vue pécuniaire, les salariés du secteur public sont mieux rémunérés que ceux du privé. Par catégorie, les Estécois qui touchent les traitements les plus élevés sont, dans l’ordre, les gestionnaires (qui l’eût cru !), les réviseurs, les terminologues, les traducteurs, les rédacteurs et les interprètes. Les indépendants se retrouvent aux deux extrémités de l’échelle salariale. Mais, à 80 %, ils se disent indépendants par choix.

Les membres de la Société ne semblent pas attacher une importance démesurée à la syndicalisation. Le pourcentage de syndiqués dans l’ensemble des salariés n’a cessé de décroître : il est tombé de 34 à 18 % entre 1977 et 1986. Cette désyndicalisation confirmerait la tendance à la privatisation qui se manifeste depuis le début des années 80. Par ailleurs, les salariés n’estiment pas qu’on exige trop d’eux. Les normes de rendement qui leur sont imposées, le cas échéant, leur semblent raisonnables, même s’il leur faut parfois mettre les bouchées doubles et travailler fréquemment sous pression. La pratique d’imposer un nombre minimal de mots à traduire par jour est plus courante dans le secteur public que dans le privé. Enfin, les principales langues de départ sont l’anglais (86,9 % des traducteurs) et le français (50,5 %) et inversement pour les langues d’arrivée, soit le français (86,7 %) et l’anglais (49,1 %). Quant aux langues étrangères, elles sont les langues de départ pour 10,3 % des traducteurs et d’arrivée dans 3,8 % des cas.

Si l’on voulait tracer le profil du membre type de la STQ, tel qu’il se dégage du sondage de 1986, nous aboutirions à la description suivante. Il s’agit d’une femme d’environ 35 ans, traductrice agréée, possédant environ cinq années d’expérience comme professionnelle de la langue. Elle est détentricice d’un baccalauréat ou d’une licence, n’a pas fait d’études dans un domaine non linguistique et travaille comme salariée dans une entreprise privée où elle traduit en français des textes anglais. Cette spécialiste de la langue s’estime équitablement rétribuée pour les 37 heures que compte sa semaine normale de travail, jouit de bonnes conditions de travail et produit ses traductions sur un clavier-écran.

PRÉSIDENTE ET TABLEAU D’HONNEUR

Du fait de leur appartenance à un organisme professionnel et de leur adhésion à son Code de déontologie, les membres de la STQ sont solidaires, équipage d’un même navire. Ses présidents et présidentes en sont les commandants. Entourés de leur État-major, le Conseil d’administration, ils guident la course du bâtiment, inspirent les changements de cap, naviguent avec prudence en eaux troubles et affrontent parfois le grain. Cette responsabilité qui noircit l’agenda exige des qualités particulières : être imaginatif, bien au fait des dossiers et un tantinet visionnaire. Pour occuper ce poste clé, qui oblige à payer de sa personne, il faut aussi être pénétré de ce qu’on peut appeler la « conscience estécoise » afin de canaliser les énergies dans le sens de l’idéal et de l’évolution historique de la Société. La STQ a toujours su recruter dans ses rangs des membres dévoués à la cause des traducteurs et disposés à prendre les commandes du navire. Depuis 1965, une douzaine de commandants, dont trois commandantes, se sont succédé à la timonerie. Leurs noms figurent au tableau 11.

TABLEAU 11

Présidence et direction administrative

Présidents et présidentes de la STQ (1965-1990)			
1965-66	Horace Leclerc ¹	1977-78	René Deschamps
	Claire LaRoche Kahanov	1978-79	René Deschamps
1966-67	Claire LaRoche Kahanov	1979-80	Nada Kerpan
1967-68	Claire LaRoche Kahanov	1980-81	Nada Kerpan
1968-69	Claire LaRoche Kahanov	1981-82	Pierre Marchand
1969-70	Paul Horguelin	1982-83	Pierre Marchand
1970-71	Paul Horguelin	1983-84	Jean-François Joly
1971-72	Jean-Paul Coty	1984-85	Jean-François Joly
1972-73	Jean-Paul Coty	1985-86	Jean-François Joly
1973-74	Jean-Paul Coty	1986-87	Mary Plaise
1974-75	André Desrochers	1987-88	Mary Plaise
1975-76	Raymond Frenette	1988-89	Richard Kromp
1976-77	René Deschamps	1989-90	Richard Kromp
Directrice administrative 1981-90 Mary Coppin			

¹ Démissionne en janvier 1966.

On peut se demander si l'ensemble des Estécois s'intéressent à la vie de leur association au point de donner eux aussi bénévolement de leur temps dans les comités. Se font-ils un point d'honneur d'assister aux assemblées annuelles et autres réunions importantes, comme le leur commande l'article 1.11 du Code de déontologie : « Le membre doit, dans la mesure du possible, collaborer avec ses confrères et apporter son appui aux organismes qui représentent sa profession. » Comme dans tout autre organisme du même genre, on retrouve à la STQ deux grandes catégories de membres : les TLM (toujours les mêmes) et ceux qui choisissent le parti d'imiter les ours sociaux. Une minorité agissante tente de secouer l'apathie de la majorité silencieuse.

Les premiers ont compris que leur participation active est essentielle à la bonne marche des affaires de la Société et à son évolution. Ils en sont les forces vives et il est impossible d'entamer leur dynamisme et leur désintéressement. Ils retirent aussi beaucoup en donnant à la STQ. La Société peut se flatter de compter quelques centaines de membres engagés sans qui elle serait une « société anonyme », un organisme fictif n'existant que sur papier. Le second groupe, formé des habitués du mutisme et de la non-participation, se tient en retrait et reste trop souvent sourd aux appels des dirigeants qui tentent par tous les moyens de soulever son enthousiasme. Puisant dans un riche arsenal de ruses, ceux-ci tentent d'intéresser les tièdes en les culpabilisant, en les charmant, en piquant leur curiosité, en les prenant par le ventre, en les provoquant, et quoi encore. Certaines de ces exhortations mériteraient de figurer dans des anthologies.

Au début des années 70, le carnaval des excuses, des « j'suis trop occupé », des « je n'ai malheureusement pas le temps » fut très fréquenté par les velléitaires, alors même que les administrateurs de la nouvelle STQ mettaient en place des structures favorisant la plus grande participation possible des membres. « Nous avons malheureusement affaire, avait fait remarquer le président Jean-Paul Coty dans son rapport moral de 1972, à un ennemi implacable, obstiné, silencieux, à un ennemi qui ne cesse de faire obstacle à l'épanouissement de notre Société, je veux

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

parler de l’INDIFFÉRENCE. Car, il faut bien le reconnaître, sur 735 membres officiellement inscrits, une centaine montre le bout des oreilles. » Certes, caché dans la pâte travaille le levain, mais on souhaiterait parfois qu’un plus grand nombre d’Estécois mettent la main à la pâte... Le rêve de tout président qui convoque une assemblée annuelle n’est-il pas de voir déferler une mer humaine de sociétaires avides de s’informer des affaires de leur profession et impatients de faire entendre leur voix ? Combien de présidents, hélas, ont mesuré le cruel écart qui sépare le rêve de la dure réalité !

La Société sait pourtant reconnaître le mérite de ceux et celles qui contribuent à faire avancer la cause des traducteurs. L’article 5 de son Règlement prévoit que « le titre de membre d’honneur est décerné par le Conseil aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à la Société ou à la profession ». À ce jour, une vingtaine de traducteurs, terminologues ou linguistes émérites ont accédé à ce mini-Panthéon de la reconnaissance. S’ils sont déjà membres agréés, les membres d’honneur conservent le plein exercice de leurs droits. Leurs noms et l’année où ce titre honorifique leur a été conféré figurent au tableau 12.

TABLEAU 12

Membres d’honneur

	Jacques Boulay (1971)		Nada Kerpan (1990)
	Berthe Charette ¹		Claire LaRoche Kahanov (1973)
	André Clas (1971)	†	Jean-Marie Laurence (1977)
	Jean-Claude Corbeil (1988)		Paul-Galt Michaud (1970)
	William Côté (1973)	†	Armand Papineau-Couture (1973)
†	Jean Darbelnet (1971)		Marcel Paré (1985)
	Robert Dubuc (1990)	†	Berthe Penverne ²
	Lucien Forgues (1990)	†	David M. Stewart ²
†	Jeanne Grégoire ¹	†	François Vézina (1979)
	Paul Horguelin (1990)		Jean-Paul Vinay (1981)

¹ Membre élu avant 1968 par le Cercle des traducteurs.

² Membre élu avant 1965 par la Société des traducteurs de Montréal.

LES TERMINOLOGUES

La réflexion sur les mots, la langue et les terminologies spécialisées jouit au Canada français d'une longue tradition. La coexistence de l'anglais et du français depuis la Conquête a fait en sorte que la contribution des traducteurs y a été riche et féconde, particulièrement depuis la fin du siècle dernier. En marge de leur activité professionnelle, ceux-ci ont produit une abondante moisson de dictionnaires, vocabulaires, lexiques ou glossaires. Contrairement à une idée reçue aussi erronée qu'indéracinable, ils figurent au premier rang des promoteurs et des diffuseurs d'une langue de qualité. Leur œuvre d'éducation est plus importante qu'on ne l'imagine.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les traducteurs commencent à remarquer que la matière sur laquelle ils travaillent se transforme rapidement. Sous la poussée des innovations technologiques, les vocabulaires spécialisés connaissent une croissance exponentielle et pénètrent rapidement dans l'usage ; la frontière entre la langue commune et la langue technique s'estompe. Cette nouvelle réalité fait naître de nouveaux besoins du double point de vue documentaire et terminologique. Parallèlement, ce groupe professionnel constate que ses instruments de travail n'ont guère évolué : son plus fidèle compagnon d'armes, le bon vieux *Harrap* devient chaque jour un peu plus anachronique. Le besoin crée l'organe, dit-on ; dans ce cas-ci, l'organe sera une nouvelle profession : la terminologie.

LE RÉVEIL TERMINOLOGIQUE

Dès le début des années 60 s'amorce le « réveil terminologique », selon l'expression de Paul Horguelin. Parmi les événements importants qui en sont à l'origine, citons l'essor du Service de terminologie du Bureau fédéral des traductions, la création du Comité de linguistique de Radio-Canada et la naissance de l'Office de la langue française. Cet organisme québécois ne tarde pas à découvrir que la recherche terminologique est indissociable de sa mission première, qui consiste à faire la promotion et la diffusion de la langue française au Québec. Cela revient à dire : tenir en échec l'anglicisation de la langue parlée et écrite dans la province. En outre, dans les entreprises montréalaises, les services linguistiques se multiplient. Petit à petit, la fonction « recherche terminologique » gagne en importance. La société des Chemins de fer nationaux est la première grande entreprise à se doter, en 1966, d'un service de terminologie autonome, auquel on doit de nombreux vocabulaires et lexiques, dont les fameux *Vocabs*. De volumineux fichiers spécialisés et bilingues se constituent également dans les grandes entreprises, telles que Bell Canada, la CIL ou Hydro-Québec. Quelques centres de documentation font leur apparition. Au cours de cette période de mutation, on commence aussi à caresser le rêve d'établir des banques informatisées de termes et des dictionnaires exploitables par ordinateur. Ces banques apparaissent comme la solution de l'avenir et les gouvernements sont prêts à injecter des millions de dollars en vue de leur mise en place. L'aide gouvernementale est indispensable, car nous sommes encore à l'époque de l'informatique lourde et des gros systèmes coûteux. Tous ces événements et toutes ces innovations sont le prélude des bouleversements qui sont sur le point de marquer l'évolution des professions langagières au pays et plus particulièrement au Québec.

Malgré cette effervescence, les recherches terminologiques ne s'effectuent pas encore, dans les années 60, de façon systématique ni avec la plus grande rigueur scientifique. La raison en est que les linguistes, les traducteurs ou les quelques rares terminologues en titre qui produisent ces travaux ne disposent d'aucune théorie ni d'aucune méthode de travail éprouvée. Il faut attendre la décennie suivante pour que recule l'empirisme en la matière, que la terminologie se donne un corps de doctrine valable et que la démarche proprement terminologique se généralise et soit enseignée. Il y a lieu toutefois de souligner la rigueur des travaux d'un pionnier de la terminologie, David Fortin. Affecté en 1949 à la Division de la traduction du ministère de l'Agriculture (Ottawa), celui-ci

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

a été un des premiers à prôner l’importance d’indiquer les sources de l’information termino-logique. Il a participé à la rédaction des dictionnaires *Harrap* et est l’auteur d’une étude sur l’*Évolution du langage agricole franco-canadien* publiée en 1968 aux Presses de l’Université Laval. Il a enfin laissé son nom à une médaille d’excellence en traduction technique décernée depuis 1983 par l’École de traducteurs et d’interprètes de l’Université d’Ottawa.

À partir du début des années 70, en effet, cette nouvelle discipline cherche à s’organiser rationnellement, à définir son outillage conceptuel, à préciser ses méthodes, à soumettre à l’épreuve de l’expérience ses notions, ses principes, ses règles d’application. Cette réflexion théorique a lieu à l’occasion de multiples colloques et journées d’étude, de même qu’à la faveur des travaux entourant la création des deux grandes banques de termes : celle de l’Université de Montréal, inaugurée en 1970 et acquise cinq ans plus tard par le Secrétariat d’État, qui la rebaptise *Terminum*, et celle du gouvernement du Québec, *Terminoq*, mise en chantier en 1974 ; fonctionnelle en 1977, elle devient accessible au public en 1980. Ces deux banques prennent l’initiative d’organiser des stages de formation en termino-logie, une nouveauté. Autre signe de l’affirmation grandissante de la terminologie en tant que nouvelle spécialité : la Régie de la langue française (nom que porte l’Office de la langue française de 1974 à 1977) structure ses premiers comités de terminologie. Des comités intraentreprises, interentreprises ou gouvernementaux se forment, spontanément ou à l’initiative de l’OLF, dans les domaines des assurances, de l’électrotechnique, des télécommunications, des pétroles et autres secteurs spécialisés.

Enfin, la contribution de l’Office de la langue française à la terminologie dépasse la simple production de vocabulaires et de lexiques. L’organisme public consacre une part non négligeable de ses activités aux aspects théoriques et méthodologiques. Il fait paraître, en 1973, un *Guide de travail en terminologie* (Cahier n° 20), le tout premier du genre, un *Vocabulaire systématique de la terminologie* (1978) et de nombreux actes de colloques ayant pour thème la terminologie. Dans le sillage de ces premières publications, d’autres ouvrages novateurs verront le jour, notamment ceux de Robert Dubuc, Guy Rondeau, Pierre Auger, Louis-Jean Rousseau, Louise Brunette et Tina Célestin, sans oublier la collection du GIRSTERM de l’Université Laval. Cette intense réflexion permet de dresser la carte d’un territoire jusqu’alors inexploré. Mieux outillés, les terminologues sont désormais en mesure de jouer un rôle utile sur la scène linguistique nationale. Auxiliaires précieux des traducteurs et des rédacteurs, ils deviennent des agents indispensables de l’application des grandes politiques linguistiques dans un Québec occupé à se refaire.

UNE NOUVELLE PROFESSION

Mais qui sont les personnes que l’on désigne du nom de « terminologues » ? Où exercent-elles cette nouvelle activité ? Combien sont-elles au juste au milieu des années 70 ? En quoi consiste précisément leur travail ?

On retrouve des terminologues essentiellement dans les deux capitales — Québec et Ottawa — et dans les entreprises de la métropole montréalaise. La Régie de la langue française en compte environ 150, répartis dans les trois services de sa Direction de la terminologie : Recherche terminologique, Banque de terminologie, Linguistes-conseils. À Ottawa, le Centre de terminologie a pris de l’ampleur au fil des années et le nombre de terminologues y a augmenté en conséquence. À la suite d’une réorganisation interne, la Direction générale de la terminologie et de la documentation (DGTD) voit le jour. En 1976, son personnel comprend près de 80 terminologues affectés à l’une de ses trois directions : Recherche terminologique, Normalisation et liaison linguistique, Documentation et exploitation.

Outre ces deux grands services publics, un certain nombre d’entreprises de Montréal comptent aussi un ou une terminologue au sein de leur personnel pour répondre aux besoins des traducteurs, des rédacteurs ou du personnel de l’entreprise. Ses principales fonctions consistent à coordonner les recherches

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

terminologiques du service, à réaliser des études à court ou à long terme, à participer à l’établissement de vocabulaires ou de lexiques, à diffuser le résultat des travaux de terminologie dans l’entreprise et, enfin, à diriger le travail des documentalistes lorsqu’il y en a.

Il se produit alors le phénomène suivant : les conditions nouvelles dans lesquelles s’exerce l’activité terminologique consacrent la dissociation des fonctions terminologie et traduction, fonctions assumées jusque-là par une personne généralement formée à la traduction. Les écoles de traduction, pour leur part, viennent concrétiser cette dissociation en intégrant à leurs programmes de formation des cours distincts d’initiation à la recherche terminologique. On constate donc que, sur tous les plans, la terminologie acquiert au cours de cette période une autonomie de fait. Elle apparaît incontestablement comme une discipline nouvelle, apparentée à la lexicographie, mais s’en distinguant par sa démarche, ses méthodes et sa finalité.

Notons que le mot « terminologue » fait son entrée dans le *Petit Robert* en 1977 avec la mention : (mil. XX^e ; au Québec ; de terminologie). Cette nouvelle profession langagière née au Québec définit son objet comme l’étude systématique des « termes » ou mots et syntagmes spécialisés servant à dénommer des notions. Il restait, cependant, une dernière étape à franchir pour que cette nouvelle spécialité soit reconnue officiellement : la création d’une association pour regrouper les terminologues, sanctionner leur compétence et régir l’exercice de la profession.

VERS UN REGROUPEMENT PROFESSIONNEL

L’initiative de ce regroupement est née des terminologues d’entreprise et en particulier de Denise Lemay et de Nycole Bélanger. La plupart se connaissent, car ils sont presque tous membres de la STQ. Très tôt, ils ont éprouvé le besoin de se rencontrer afin de discuter des méthodes de travail en usage dans leurs services respectifs. Le 11 septembre 1975, ils sont huit à tenir une première réunion officielle au restaurant Tiffany’s : Nycole Bélanger (Hydro-Québec), Gérard Coupal (CIL), Robert Dubuc (Radio-Canada), Lucien Forgues (Sun Life), Francine Giguère (Bell Canada), Nada Kerpan (Bell Canada), Denise Lemay (CN/AC) et Daniel Rosseel (CP). Les membres de ce cénacle se feront connaître familièrement sous le nom de « Groupe Termino » ou de « Mafterm », c’est-à-dire « petite mafia de la terminologie », comme se plaisait à les appeler Jean-Claude Corbeil. Dans les mois qui suivent, d’autres terminologues manifestent de l’intérêt pour ces rencontres et se joignent au noyau initial. C’est le cas de Françoise Tougas, de Nicole April, de Gigi Vidal et de Lisette Ménard-Lépine.

Les rencontres n’ont d’autre but que de « faire de l’activisme terminologique », selon les mots même de Nada Kerpan. Et ce fut effectivement le cas. Outre le brassage d’idées auquel donnent lieu les réunions mensuelles, le groupe organise, sous les auspices de la Régie de la langue française, deux colloques en moins d’un an au Château Montebello, dans la Petite Nation. Ces « rencontres des traducteurs et terminologues du Québec », comme on les a baptisées, ont lieu en janvier et en novembre 1976. La première avait pour objectif de « favoriser le rapprochement des terminologues du Québec, d’analyser l’état de la terminologie dans les entreprises et d’établir des moyens de communication et d’action ». La seconde portait sur « les comités de terminologie », appelés à devenir les instruments clés de la francisation en milieu de travail. Ces deux rencontres ont marqué le début d’un long cycle de colloques visant à préciser la place et le rôle des terminologues à l’intérieur du vaste programme d’intervention linguistique du gouvernement québécois. En avril de l’année suivante, le Groupe Termino organise une table ronde sur l’automatisation des fichiers ; une vingtaine de terminologues et de documentalistes y prennent part.

Parallèlement aux activités de ce groupe et à la suite d’une intervention du responsable de la formation permanente, Alain Vanderveken, le Conseil de la STQ crée un comité spécial à l’automne 1976. Son mandat : étudier le statut du terminologue au sein de la Société. Ses membres sont Nycole Bélanger, Louise

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Brunette, Bruno Couture, Robert Dubuc, animateur, Denise Lemay, Francine Giguère et Nada Kerpan. Le comité s’attelle à la tâche sans tarder. Dès le 11 janvier suivant, il saisit le Conseil d’une proposition visant à créer une section de terminologues au sein de la STQ.

Peu enthousiaste de prime abord, le Conseil manifeste une certaine réticence : les statuts de la Société ne prévoient que la formation de sections géographiques, comme celle de Québec. En permettant aux terminologues de former une section sur une base disciplinaire, on craint de créer un précédent dangereux. Ne risquerait-on pas de morceler la Société si de telles sections venaient à se multiplier (interprètes, rédacteurs, indépendants, langues étrangères, etc.) ? Comment harmoniserait-on alors les règlements intérieurs de tous ces groupes avec celui de la Société ? Le nombre de terminologues à regrouper justifie-t-il vraiment la création d’une section distincte ? Autant de questions que se pose le Conseil d’administration. Le comité n’obtient donc pas à sa première tentative l’accord de principe souhaité. Ses représentants, Robert Dubuc et Francine Giguère, repartent les mains vides. Le Conseil se montre prudent, mais il ne veut pas tuer ce projet dans l’œuf. Il encourage le comité à poursuivre son travail exploratoire et l’invite à revenir devant lui avec des propositions concrètes.

Les terminologues comprennent alors que l’idée doit faire son chemin et qu’il leur faut renseigner le milieu sur les fonctions distinctives des terminologues par rapport à celles des traducteurs. Certains s’attaquent à la définition des tâches. Dans l’éventualité où le Conseil de la STQ s’enfermerait dans une attitude intransigeante et opposerait une fin de non-recevoir catégorique, certains terminologues se disent prêts à fonder une autre association. Mais la majorité des membres du Groupe Termino et du Comité de la STQ ne désirent pas la création d’une association parallèle. Ils souhaitent plutôt que les terminologues obtiennent, à l’intérieur des cadres établis de la STQ, une « identité officielle ». Cela pourrait se faire par la tenue d’examen distincts, l’élection d’un représentant au Conseil, un budget de fonctionnement, une section du *Répertoire* réservée aux terminologues, l’indication de la mention « terminologie » sur les certificats d’agrément, etc. Quant à la question du nombre, le comité évalue à une soixantaine les terminologues qu’il faudrait tenter de regrouper au sein de la nouvelle section.

Au terme d’une nouvelle ronde de discussions, le Conseil finit par donner le feu vert à la création d’une Section des terminologues. Ce déblocage augure bien de l’avenir. Lors d’une réunion du Groupe Termino, Robert Dubuc soulève la question de l’accréditation officielle du premier noyau de terminologues. Qui concevra et corrigera le premier examen d’agrément ? Le premier jury, formé de trois personnes, est élu le 16 septembre suivant, à l’occasion d’une journée d’étude organisée par le Groupe Termino à l’Hôtel Méridien et réunissant une quarantaine de participants. Nycole Bélanger, Nada Kerpan et Robert Dubuc sont choisis par leurs pairs pour préparer l’examen et former le jury. Ces trois terminologues chevronnés doivent faire œuvre de pionnier, car il n’y a aucun modèle dont ils puissent s’inspirer. La STQ s’appête à devenir la première société de traduction au monde à décerner une accréditation professionnelle à des terminologues. Ses membres sont en train d’écrire une page d’histoire.

De nature pratique et d’une durée de trois heures, l’épreuve doit tester l’aptitude des candidats dans les domaines de la recherche thématique, ponctuelle et documentaire. La description du contenu de l’examen nous renseigne sur les attentes des évaluateurs.

Dans son travail quotidien, écrit Francine Giguère dans L’Antenne pour annoncer la tenue de l’examen et donner des indications sur son contenu, le terminologue doit savoir repérer les ouvrages de référence, les évaluer, les dépouiller. En terminologie bilingue, il doit pouvoir faire des recoupements d’une langue à l’autre, trouver l’équivalent juste et savoir le justifier. L’examen de terminologie vise donc à évaluer, par le biais de mises en situation, la connaissance des ressources documentaires, la capacité d’établir des circuits de recherche, la rigueur, le pouvoir d’argumentation. Il doit également permettre d’établir la connaissance des langues de travail du candidat,

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

son aptitude à identifier les unités terminologiques essentielles et les domaines d’emploi, et sa capacité à isoler les contextes significatifs.

Comment évaluer toutes ces qualités et aptitudes ? Tel était le défi à relever. Par ailleurs, en raison de la compétence reconnue des trois évaluateurs, le Conseil d’administration entérina une recommandation de Jean-François Joly proposant que ces trois personnes soient nommées d’office membres agréés en terminologie.

L’examen a lieu le 15 avril 1978, les conditions d’admissibilité étant les mêmes que pour l’agrément en traduction. Trente et un candidats s’y présentent, dix-neuf obtiennent la note de passage, ce qui donne un coefficient de réussite de 61,3 %. Au palmarès des premiers terminologues agréés figurent, outre les trois membres du jury, les noms de Louis-Paul Béguin, Éliane Bossé-Labastrou, Rachel Boutin-Quesnel, Louise Brunette, Claire Chénard-Nantel, Lise Corbin, Pauline Cormier, Bruno Couture, Louise de Repentigny, Paul-André Desrosiers, Lucien Forgues, Francine Giguère, Noëlle Guilloton, Joëlle Lafosse-Marin, Pierre Landry, Denise Lemay, Éva Mathan, Michel Pottier et Françoise Tougas.

Cet examen historique est important, car il reconnaît officiellement la terminologie comme profession distincte. La STQ devenait la première société à incorporer dans ses rangs les professionnels d’une discipline nouvelle liée à la traduction. Selon l’article 68 de son Règlement, il faut au moins vingt membres pour établir une nouvelle section. Or, la Société venait de reconnaître vingt-deux terminologues agréés. Toutes les conditions étaient désormais remplies pour que la Section des terminologues voie enfin le jour. Le comité du statut des terminologues n’avait plus sa raison d’être. Quant au Groupe Termino, il se saborde ou, plus exactement, ses membres adhèrent à la nouvelle section.

LA SECTION DES TERMINOLOGUES

Le 12 mai 1978, les vingt-deux agréés qui forment la première génération de terminologues sont convoqués pour 10 h 30 à l’Hôtel Sheraton Mont-Royal, rue Peel. À l’ordre du jour, un seul point : les élections. Ce vote avait pour effet de créer officiellement la Section des terminologues, ou Sector. Le premier bureau élu se compose de Nada Kerpan, présidente, Nycole Bélanger, vice-présidente, et Bruno Couture, secrétaire-trésorier. Lucien Forgues est élu pour sa part représentant de la Section au Conseil d’administration. Dans son allocution, qui dut être exceptionnellement brève, l’assemblée de fondation ne durant guère plus d’une heure trente, la présidente lance comme mot d’ordre du premier exercice : l’action collective à vingt-deux. « Si l’on en juge par l’intérêt des terminologues et de tous ceux qui envisagent de le devenir, écrit Francine Giguère dans le *Rapport annuel* pour 1977-1978, ce sera une Section dynamique qui apportera du sang nouveau à la Société. » L’avenir devait confirmer ce pronostic.

Ce premier bataillon gagné à la terminologie et préoccupé d’organisation et d’affirmation professionnelle ne tarde pas, en effet, à se lancer avec l’ardeur des prosélytes dans une action intense, tous azimuts. La première année de la Sector, comme celle de toutes les associations qui l’ont précédée, se caractérise par une extraordinaire fébrilité. Tout est à bâtir. On prépare le premier examen d’admission et le deuxième examen d’agrément ; on amorce, en collaboration avec l’OLF, la production d’un document sur la recherche ponctuelle ; on entreprend la rédaction de monographies sur le terminologue et le documentaliste ; on organise pas moins de six stages avec l’OLF et des entreprises de la métropole. Au calendrier des activités figurent en outre cinq conférences, des déjeuners-causeries, des visites d’entreprises, des journées d’étude, la publication d’articles dans diverses revues professionnelles, la diffusion de fiches et de documentation aux membres de la Section et, enfin, l’établissement d’un réseau de relations avec les universités, l’Association française de terminologie (AFTERM), le Centre de linguistique de l’entreprise (CLE) et la Direction générale de la terminologie et de la documentation (DGTD) du Secrétariat d’État. Bref, la Sector déploie ses voiles, tisse des réseaux de collaboration.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Désormais, les terminologues occupent une section distincte du *Rapport annuel*. Et « ce n’est pas tout, écrit Lucien Forgues. Le *Répertoire* de la STQ s’est enrichi d’un nouvel onglet qui facilite le repérage des “ termadeptes ”, et *L’Antenne* et *Le Furet* se sont souvent faits les “ porte-mots ” de ces praticiens. » La Section peut compter sur un budget de fonctionnement de 2 500 \$. Faut-il changer le nom de la Société afin de tenir compte de ce nouveau groupe ? Une proposition en ce sens reste sans suite. Au cours de sa première année d’existence, la Sector se voit offrir par François Gauthier, de la DGTD, de créer une section géographique à Hull où, paraît-il, une centaine de terminologues seraient disposés à se regrouper. L’initiative est intéressante, mais le Bureau juge qu’il est un peu tôt pour essayer.

Les membres de la STM ont été fidèles à deux traditions : la Saint-Jérôme et la Fête des Rois. Les terminologues, pour leur part, instaurent eux aussi une tradition l’année de la fondation de la Sector : la Terminoël. Cette fête, baptisée ainsi par Françoise Tougas, ne figure pas au calendrier religieux ; elle revêt un caractère essentiellement social. Les graves terminologues sont invités à troquer leurs notions abstraites, leurs fiches et leurs écrans cathodiques contre le verre de l’amitié et un repas bien arrosé. Deux fois, soit en 1986 et en 1988, la Sector rompt avec cette tradition. En 1986, elle convie tous les Estécois à la projection du film « J’ai pas dit mon dernier mot ». Ce documentaire-fiction produit par l’Office national du film traite de la terminologie avec simplicité, fantaisie et humour. La distribution comprend, outre l’humoriste Sol et un certain « Bromulateur » à la recherche de son identité lexicale, plusieurs figures bien connues du monde de la terminologie au Québec. En 1988, la Terminoël n’a pas lieu afin de permettre à la STQ de célébrer le dixième anniversaire de la Sector.

Au terme de l’An I de l’ère terminologique STQ, la présidente Nada Kerpan pouvait tracer, en mai 1979, un bilan très positif de cette année de « suractivité », selon son expression, axée sur la formation, l’information, le recrutement et la structuration. L’effectif de la Section était passé de 22 à 77 membres, soit 28 agréés et 49 adhérents. Géographiquement, ils se répartissaient ainsi : 53 à Montréal, 4 à Québec et 20 dans l’Outaouais. Plus de 110 candidats s’étaient présentés aux examens. Ces chiffres et ces réalisations sont de nature à dissiper les doutes que pouvaient entretenir encore les sceptiques au sujet de la viabilité d’un groupement professionnel de terminologues au Québec. L’enthousiasme général qui naît alors pour la terminologie se traduit par la création de nombreux postes dans les entreprises. Et en juin 1978, le journaliste Guy Milot consacre un long article à cette jeune profession dans les pages du journal *La Presse*.

Si la Sector a été placée dès le départ sous le signe du dynamisme et de l’initiative, c’est en grande partie parce que ces qualités étaient aussi celles de sa première présidente, Nada Kerpan, dont le dévouement à la cause des terminologues et des traducteurs est exemplaire. Elle est de ces personnes dont on peut dire qu’elles respirent l’énergie.

Native de Svrzevo, près de Zagreb, en Yougoslavie, Nada Kerpan immigré au Québec en 1935, à l’âge de six mois. Après des études classiques au pensionnat Sainte-Catherine et au Collège Marguerite-Bourgeoys, elle s’inscrit en 1955 à la Maîtrise en traduction de l’Université de Montréal où elle est l’élève de Jean-Paul Vinay. Deux ans plus tard, elle commence sa carrière professionnelle comme traductrice dans une entreprise privée de Montréal. Au bout de quatre mois, elle prend, comme tant d’autres, à cette époque, le chemin de la capitale fédérale et va grossir l’effectif du Bureau fédéral des traductions. On l’affecte à la Section de traduction générale que dirige alors Hector Carbonneau. À peine est-elle en poste depuis deux mois que la jeune traductrice se voit réorienter par Pierre Daviault vers la terminologie. Elle a la chance de travailler sous la direction immédiate de ce dernier. Ils sont alors rarissimes les terminologues à temps plein.

Au bout de quatre années consacrées au dépouillement, à la rédaction de fiches et à l’établissement de bulletins de terminologie, Nada Kerpan décide de poursuivre ses études en linguistique : d’abord à l’École Pratique des Hautes Études de la Sorbonne (1961-64), où elle est l’élève d’André Martinet, puis à

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

l’Université de Zagreb pour y faire des études de slavistique. De retour au pays en 1966, la diplômée obtient un emploi de traductrice à Bell Canada. En 1971, elle est promue directrice des Méthodes du service de traduction de cette société et a la tâche expresse d’établir un lexique de la téléphonie. Elle se fixe comme objectif de créer un véritable Centre de terminologie et de documentation et de le doter d’une équipe de terminologues. Elle constitue notamment des comités interentreprises et intraentreprise, encadre des stagiaires-terminologues et met en chantier des projets de recherche thématique. Le fruit d’un de ces travaux de longue haleine, *La bureautique intégrée*, a donné lieu à la publication, en 1987, d’un ouvrage de toute première valeur, dont la grande artisanne a été Anne Boisvert.

Membre agréé depuis la fusion, Nada Kerpan a toujours pris une part très active à la vie professionnelle, tantôt à titre de responsable de comités (à quel comité n’a-t-elle pas siégé ?), tantôt comme cofondatrice et première présidente de la Section des terminologues, tantôt comme présidente de la STQ (1979-1981). Son engagement professionnel déborde largement les cadres de la Société. Depuis 1976, en effet, Nada Kerpan siège au Comité canadien ISO 37 (Principes de terminologie et coordination) ; depuis 1978, elle est membre de la Commission de terminologie de l’OLF. De 1979 à 1981, elle a aussi été membre du Conseil du CTIC. Les publications de la STQ attestent que cette femme d’action et de bon conseil est prodigue de son dévouement.

Sur le plan des publications et de l’organisation de colloques, l’infatigable Nada Kerpan n’a pas été moins active. Elle a participé à la rédaction du *Vocabulaire systématique de la terminologie* de même qu’à la création de *Circuit*. Membre du comité de rédaction de ce magazine, elle est aussi titulaire de la chronique « Sur le vif ». De nombreux articles parus dans des publications savantes ou professionnelles portent sa signature, et on ne compte plus les communications qu’elle a présentées dans divers forums nationaux ou internationaux. Son nom figure aussi régulièrement parmi les membres organisateurs de bon nombre de ces assises. On lui doit, par exemple, d’avoir été, avec Jean-Claude Corbeil, l’instigatrice et la co-organisatrice des six colloques STQ/OLF et d’avoir aussi participé étroitement à l’organisation des colloques sur la révision, sur les stages, sur la francisation et sur les relations entre terminologues, traducteurs et rédacteurs.

Et comme si toutes ces activités ne suffisaient pas à remplir les journées de ce bourreau de travail, voici que cette hyperactive trouve encore le temps, l’énergie et l’enthousiasme de faire partie du groupe GITE, du comité de francisation de Bell Canada, du Comité d’action pour le français dans l’informatique au Canada (CAFI), d’un groupe de soutien aux alphabétiseurs (ProAlpha) et d’un groupe de protection de l’environnement. Cette véritable force de la nature s’est toujours retrouvée en première ligne, au cœur de la mêlée. Elle donne sa pleine mesure dans la mouvance de l’action. Nada Kerpan a été l’une des figures dominantes de la Société au cours des vingt dernières années. Portée par son militantisme indéfectible et par sa grande générosité, elle a joué un rôle de tout premier plan dans les mutations profondes qui ont transformé le monde de la traduction et de la terminologie au Québec.

Les activités de la Section des terminologues depuis sa fondation ont gravité autour de quatre pôles principaux : réflexion, formation, examens et informatisation.

LA RÉFLEXION SUR LA PROFESSION

Parallèlement à l’élaboration de la doctrine terminologique et à l’affinement des méthodes de recherche, les terminologues ont cherché à préciser leur place sur la scène linguistique québécoise. Quelques titres de colloques qu’ils ont organisés, généralement en collaboration avec d’autres organismes, témoignent de cette préoccupation : « Les relations entre terminologues, traducteurs et rédacteurs » (1979), « Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie » (1980), « Les stages en traduction et en terminologie » (1981), « La terminologie : outil de francisation ? » (1982), « L’aménagement de la terminologie : implantation et

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

diffusion » (1982), « Terminologie et communication » (1984), « La terminologie et ses liens avec la traduction » (1984), « L’ère nouvelle de la terminologie » (1985).

Au chapitre de la réflexion sur la profession, l’exercice 1984-1985 marque un temps fort et donne lieu à trois initiatives originales. Tout d’abord, on organise, dans le cadre du congrès annuel de la STQ, deux ateliers sur la propriété intellectuelle des travaux termino-logiques stockés dans les banques de termes. On met également sur pied un comité dont le mandat est de constituer un dossier sur les possibilités de contrats et de subventions en terminologie. Enfin, le Bureau forme un sous-comité, présidé par Michèle Valiquette, afin de concevoir un sondage sur les critères d’évaluation du rendement en terminologie. Huit bénévoles ne reculent pas devant l’ampleur de la tâche à accomplir.

Un an et 18 réunions de travail plus tard, un questionnaire de 84 questions était prêt. Il fut envoyé à plus de 200 personnes reconnues pour leur expérience en terminologie. Les résultats de ce sondage furent publiés en mars 1988. « Ce document, écrit Michèle Valiquette en introduction, tente de cerner les multiples facettes de la profession de terminologue et de faire ressortir le temps consacré à chaque activité. C’est donc un guide de référence destiné tant aux terminologues en exercice qu’aux gestionnaires en terminologie. » Cette contribution des terminologues québécois constitue une première mondiale. L’analyse des résultats a fait l’objet d’une publication dans *TermNet News*, bulletin publié par Infoterm, à Vienne.

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT

Offrir aux terminologues des possibilités de formation sur mesure a été et demeure l’une des principales préoccupations de la Sector. Cette profession étant jeune, il est normal que l’on multiplie les occasions de perfectionnement. Et les terminologues n’ont pas manqué d’imagination. Ils ont organisé des cours, des laboratoires et des ateliers de terminologie, des conférences, des journées d’étude, des déjeuners-causeries, des visites d’entreprises et des stages de travail ou d’observation. En s’inscrivant aux cours ou aux laboratoires, les membres pouvaient s’initier à la documentation, à la recherche thématique, à la synonymie ou à la néologie. Grâce à des journées d’étude, ils avaient la chance de se familiariser avec des domaines de spécialité autres que proprement terminologiques. Les journées d’introduction à la comptabilité et à l’informatique, par exemple, ont obtenu un vif succès. Pour les visites d’entreprises et les stages, les sociétés IBM, Bell Canada, CN, CP, Hydro-Québec, Radio-Canada, de même que l’OLF et le Secrétariat d’État semblent avoir été les points de chute favoris des terminologues.

En 1985-1986, la Sector innove en organisant ses premières conférences-midi, appelées familièrement « causeries-boîte à lunch ». Les personnes invitées ont entretenu les « luncheurs » de sujets tantôt graves (le *Dictionnaire du droit privé* ou le *Vocabulaire des pluies acides*), tantôt littéraires (le roman historique *Le Moine Picoté*, œuvre d’une ancienne Estécoise, Agnès Guitard), tantôt artistiques (la musique contemporaine ou la danse moderne). Ce dernier sujet a même été accompagné d’une démonstration *in vivo* exécutée par deux danseuses, dont la terminologue Michèle Valiquette. On peut dire que la formule des « boîtes à lunch » est souple, variée et qu’elle réserve d’agréables surprises !

Toutes ces initiatives de formation ou de perfectionnement n’auraient pas été possibles sans la mobilisation d’une armada de bénévoles et de spécialistes, recrutés ou non au sein de la STQ. On ne peut passer sous silence l’apport précieux de Noëlle Guilloton, du regretté Fernand Sylvain, de Claire Pelletier, de Murielle Arsenault et, bien entendu, de Robert Dubuc.

UN MAÎTRE TERMINOLOGUE

Il n’est pas exagéré de considérer Robert Dubuc comme le professeur attitré de la Sector, tant sont nombreux les cours, laboratoires ou ateliers qu’il a animés avec compétence, simplicité et humour. Il est ironique que ce pédagogue apprécié de

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

tous, originaire de la morne plaine de la Saskatchewan — il est né à Domrémy en 1930 —, ait choisi d’embrasser la carrière de traducteur après avoir découvert qu’il n’était pas fait pour l’enseignement !

Après avoir fait ses études classiques au Séminaire de Saint-Hyacinthe où il obtient son baccalauréat ès arts en 1952, Robert Dubuc poursuit sa formation à l’École normale Jacques-Cartier, qui lui décerne un baccalauréat en pédagogie en 1954. L’année suivante, le jeune diplômé est professeur de lettres et de géographie en Estrie. Mais pour être heureux dans l’enseignement, il faut avoir la vocation, dit-on. Et Robert Dubuc ne l’avait pas. Au bout d’un an de souffrance sur la tribune professorale, il décide de tourner le dos à cette carrière et de se réorienter en traduction. Aiguiller les mots d’une langue à une autre dans l’isolement d’un bureau semble plus en accord avec ses dispositions naturelles, pense-t-il. Quittant alors les collines ondoyantes de la région de Granby, il se rend à Ottawa réduire l’arriéré des mots à traduire du Secrétariat d’État. Découvrant son « ignorance insondable », selon ses propres paroles, il s’inscrit, comme beaucoup de traducteurs fonctionnaires, aux cours du soir de Pierre Daviault, à l’Université d’Ottawa. C’est à la rigoureuse école de ce grand traducteur et pionnier de l’enseignement de la traduction qu’il fait ses classes.

Quelques années plus tard, il passe au Service de traduction du siège social de Radio-Canada dans la capitale fédérale. En 1962, il revient dans la province francophone pour assumer les fonctions de traducteur et de secrétaire du Comité de linguistique de Radio-Canada, à Montréal, comité dont il est le parrain. Les petites fiches jaunes de ce comité ont été et sont toujours très appréciées des traducteurs, rédacteurs et enseignants. On peut dire que c’est par la fiche que Robert Dubuc a fait son entrée officielle à Montréal dans le petit monde de la traduction. Il aura pour les mots la même passion qu’avait Jean Rostand pour les grenouilles. En 1967, il est promu chef du Service de linguistique de Radio-Canada, société qu’il quitte trois ans plus tard pour accepter le poste de terminologue en chef de la Banque de terminologie de l’Université de Montréal. À ce titre, il contribue à la mise en place du premier dictionnaire automatique bilingue au monde. En 1975, il quitte l’Université, par suite de la cession de la Banque au Secrétariat d’État, et réintègre les rangs du Service de linguistique de Radio-Canada.

Tout au long de sa carrière, Robert Dubuc prend une part active à la vie professionnelle, convaincu qu’une « association confère dignité à une profession et respectabilité à ses membres ». Il adhère successivement à l’ATIO, qu’il dote d’un Bulletin, à la STIC, à la SDIT et au Cercle des traducteurs, à la Corpo, dont il est le dernier président et, enfin, à la STQ. Lors du regroupement des terminologues, il « a été, écrit Nada Kerpan, de toutes les activités, agent moteur, conseiller ou participant. Son nom mérite de figurer au Livre d’or de la Sector ».

Président-fondateur du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC), Robert Dubuc est aussi membre du Conseil international de la langue française (CILF), du Comité de terminologie comptable de l’Ordre des comptables agréés du Québec et de la Commission de terminologie de l’OLF. On ne compte plus les colloques et les congrès nationaux et internationaux auxquels il a participé. Il signe en outre un grand nombre d’articles et d’études terminologiques et publie de nombreux dictionnaires ou vocabulaires. Il est aussi l’auteur d’un ouvrage de français normatif (*Objectif : 200*) et d’un *Manuel pratique de terminologie*, qui a beaucoup contribué à diffuser la méthode de la recherche terminologique.

Robert Dubuc a été décoré de plusieurs distinctions : la médaille du Centenaire de la Confédération (1967), celle du Comité d’étude des termes techniques français (1979) et celle de l’Ordre des francophones d’Amérique (1985) pour sa contribution à la promotion du français à la radio et à la télévision. L’année suivante, le Club de la grammaire de Genève l’a désigné lauréat du Prix Vaugelas, qui souligne le mérite d’un langagier. Au sujet de cet auteur prolifique et animateur incomparable des milieux de la traduction et de la terminologie au Canada, Louise Brunette a écrit dans *Circuit* : « [...] qui peut dire où Robert Dubuc brille davantage ? Est-ce en terminologie, en traduction, en rédaction, en pédagogie ou en sociolinguistique ? A-t-on déjà vu dans la profession un équilibre

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

plus parfait que celui qu’il réalise entre théorie et pratique ? » Cet hommage est bien mérité.

LA SANCTION DE LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 1978, l’activité qui a galvanisé le plus d’énergie à la Sector a été la préparation et la correction des examens d’admission et d’agrément. Les terminologues ont longtemps cherché la formule idéale. Année après année, une cohorte de bénévoles se met à l’œuvre et « à l’épreuve » : coordonnateurs, concepteurs, relecteurs, critiques, « cobayes », organisateurs, surveillants, correcteurs et animateurs des séances de correction. La somme de travail qu’exige la tenue de ces examens est colossale. Systématiquement, cette question refait surface aux assemblées générales ; elle revient aussi, tel un leitmotiv, dans les rapports annuels. Comment évaluer le plus équitablement possible l’aptitude à exercer la profession de terminologue ?

Preuve de l’importance que la Sector accorde à ses examens, on entreprend durant l’exercice 1982-1983 de recueillir, par voie de sondage, des données concrètes sur le travail quotidien du terminologue afin de s’assurer que les examens reflètent bien la réalité. Les renseignements obtenus sont consignés dans un *Guide de préparation*

TABLEAU 13

Examens d’admission et d’agrément en terminologie (1978-1990)

	ADMISSION			AGRÉMENT		
	Candidats	Reçus	%	Candidats	Reçus	%
1978	—	—	—	31	19	61 %
1978-79	21	13	62 %	—	—	—
1979-80	33	17	52 %	31	5	16 %
1980-81	27	20	74 %	27	15	56 %
1981-82	17	9	53 %	24	7	29 %
1982-83	15	11	73 %	26	13	50 %
1983-84 ¹	16	11	69 %	15	11	73 %
1984-85	10	8	80 %	15	7	47 %
1985-86	16	10	63 %	6	2	33 %
1986-87	9	7	78 %	12	6	50 %
1987-88	15	14	93 %	9	3	33 %
1988-89	16	13	81 %	10	2	20 %
1989-90	12	11	91 %	9	2	22 %

¹La durée de l’examen d’agrément passe de 3 à 4 heures.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

des examens. Le nombre de bénévoles sollicités chaque année est aussi problématique. À titre d'exemple, en 1985-1986, 25 membres de la Sectar sont mis à contribution pour préparer un examen à l'intention de 22 candidats ! Un ratio pour le moins disproportionné. Le tableau 13 (page précédente) donne, pour chaque année, le nombre de candidats présents et reçus ainsi que le taux de succès aux examens d'admission et d'agrément.

Il ressort de ce tableau que la moyenne du taux de réussite des examens d'admission est légèrement supérieure à celle des examens d'agrément, ceux-ci se comparant aux résultats de l'agrément en traduction. En outre, le nombre de candidats est relativement stable d'une année à l'autre. Fait nouveau, au cours de l'exercice 1988-89, sous le mandat d'Édith Girard, la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau-Brunswick (CTINB) a demandé la collaboration de la Sectar afin de créer sa propre section de terminologues. C'est ainsi que le 4 mars 1989, les examens de la Sectar ont aussi eu lieu à Fredericton.

TABLEAU 14

**Effectif de la Sectar
(1978-1990)**

	Agréés	Adhérents	Total
1978 ¹	22	—	22
1978-79	28	49	77
1979-80	32	61	93
1980-81	46	70	116
1981-82	52	78	119
1982-83	65	78	143
1983-84 ²	62	54	116
1984-85	69	48	117
1985-86	75	34	109
1986-87	75	36	111
1987-88	83	29	112
1988-89	80	35	115
1989-90 ³	—	—	—

¹ La Sectar a été officiellement constituée le 12 mai 1978 par les vingt-deux premiers terminologues agréés. Il n'y a pas eu d'examen d'admission l'année de la fondation.

² À partir de l'exercice 1983-84, les terminologues agréés sont majoritaires au sein de la Section.

³ Renseignements non disponibles au moment de la rédaction.

Le tableau 14 montre l'évolution de l'effectif de la Section des terminologues depuis sa fondation. Deux constatations s'en dégagent. On remarque tout d'abord que la Section connaît une croissance soutenue et rapide : de 22, le nombre de membres grimpe à 143 en six ans. Ce sommet atteint, l'effectif se tasse légèrement et se stabilise aux environs de 113. À partir de l'exercice 1983-1984, les terminologues agréés deviennent majoritaires au sein de la Section par rapport aux adhérents (69 contre 48). Le nombre de personnes pouvant siéger au Bureau s'en trouve accru, ce qui, en principe, permet de mieux répartir le fardeau administratif. Cette tendance de l'évolution de l'effectif a aussi une incidence sur la formation permanente. Les cours consacrés à la formation de base sont abandonnés au profit des activités de perfectionnement à caractère professionnel. Depuis la fin des années 70, d'ailleurs, les cours généraux d'initiation à la

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

terminologie sont assumés par les universités. L’évolution en traduction a suivi un scénario en tout point identique.

L’INFORMATISATION

L’informatique et ses applications à la terminologie ont été un autre centre d’intérêt privilégié des membres de la Sector. Au tournant des années 80, l’automatisation des fichiers terminologiques se répand de plus en plus dans les entreprises à la faveur de l’avènement de la micro-informatique, de la bureautique et des postes de travail multi-fonctionnels. Les fichiers spécialisés des entreprises ont commencé à jouer un rôle d’appoint essentiel par rapport aux grandes banques publiques. Tout comme certains traducteurs, les terminologues se sont mis à l’heure des claviers électroniques et des écrans cathodiques.

En septembre 1982, la Sector invite Claire Pelletier qui, au nom du Groupe interentreprises pour la gestion informatique de la terminologie (GITE), vient entretenir les membres de la STQ des perspectives d’informatisation, d’échange et de diffusion des terminologies d’entreprise. L’année suivante, la Section organise une journée d’introduction à l’informatique ; l’accueil est si enthousiaste qu’on réinvite le conférencier l’automne suivant. Une visite des Services linguistiques d’IBM s’imposait : elle eut lieu.

Le programme d’activités pour l’exercice 1986-1987 est résolument orienté vers l’informatique. Conjointement avec le Comité des moyens informatisés de la Société, le Bureau organise un atelier sur les logiciels de gestion de fichiers de terminologie, une nouvelle visite chez le géant aux trois lettres bleues et une journée d’introduction à la micro-informatique. Parmi les sujets abordés, mentionnons les postes de travail, la notion de convivialité, les matériels et les logiciels IBM et Macintosh, l’édition et l’avenir de la micro-informatique. En janvier 1989, la Section organise une quatrième journée d’introduction à la micro-informatique, tant l’intérêt pour ce sujet est grand.

En somme, en s’ouvrant sur les nouvelles technologies, les membres de la Sector n’ont pas voulu rester en marge de leur temps. Ils ont vite saisi les avantages de l’informatique appliquée à leur profession. Ce faisant, ils ont consolidé leur image de spécialistes de la langue : leur profession étant née des exigences de la vie moderne, il était essentiel qu’ils intègrent dans l’exercice de leurs fonctions des instruments de travail tout aussi modernes.

CONCLUSION

Historiquement, la terminologie doit être vue comme le prolongement de l’activité lexicographique des traducteurs. Selon Robert Dubuc, « tout le mouvement terminologique canadien doit 80 % de sa doctrine et de ses manifestations à des traducteurs ». Rien d’étonnant donc que la terminologie professionnelle s’exerce pour une bonne part dans l’ambiance de la traduction. Il est significatif que les publications de l’Office de la langue française deviennent bilingues à partir du Cahier n° 3, *Vocabulaire bilingue des assurances sur la vie* (1969), œuvre du traducteur Jean-Paul de Grandpré. Il faut y voir une influence directe des traducteurs qui ont fait comprendre aux dirigeants de l’organisme d’État que l’amélioration de la qualité de la langue française au Québec passe en premier lieu par la traduction et la lutte aux anglicismes. Croire le contraire serait méconnaître la réalité socio-économique dans laquelle vivent les Québécois. Une langue minoritaire est toujours en état de siège. Dans la résistance à l’anglicisation, les traducteurs et les terminologues forment une armée de francs-tireurs, un corps d’élite. L’OLF l’a compris en réorientant ses travaux, unilingues français à l’origine, en fonction des besoins réels des usagers de la langue.

Bien que la terminologie soit issue de la traduction, un terminologue n’est pas simplement un traducteur recyclé ou, pour reprendre une boutade, « un traducteur qui ne traduit que cinq mots ou moins à la fois ». Ses fonctions sont différentes et complémentaires ; il travaille en cheville avec le traducteur. Depuis les années 70, et plus particulièrement depuis la fondation de la Sector, les

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

termino-logues ont réussi à s’imposer comme groupe professionnel distinct et à se tailler une place au sein des industries de la langue au pays. Ils ont choisi de lier leur sort, pour ainsi dire, à celui de la STQ ; sage décision, puisque la Société leur apportait une longue expérience en matière d’organisation professionnelle.

À l’assemblée annuelle de 1983, qui coïncidait avec le cinquième anniversaire de la Section, le président de la STQ, Pierre Marchand, livra un message des plus louangeurs aux terminologues réunis à l’Auberge du Vieux Saint-Gabriel. Selon lui, « l’apport de la Secter à la Société est double : d’abord par son esprit d’équipe, d’organisation, de participation, ensuite par son esprit de réflexion qui apporte équilibre et dialogue à l’ensemble de la profession, car les terminologues ont à apprendre aux traducteurs et interprètes et ils ont aussi à recevoir d’eux ». Le président s’est dit impressionné par les réalisations de la jeune Section. Il a évoqué l’ouverture d’esprit dont elle fait preuve et sa façon de vivre en harmonie avec l’ensemble de la STQ. Son règlement intérieur, adopté en 1983, est en parfait accord avec celui de la Société. Cette totale absence d’esprit « sectaire » n’a pas manqué non plus de retenir l’attention du successeur de Pierre Marchand, Jean-François Joly. Celui-ci a remarqué que les terminologues se préoccupent d’offrir des activités s’adressant à un large public et qu’ils prennent une part active à la vie de l’ensemble de la Société. « La présence de plusieurs professions, constate-t-il, y crée un effet de synergie très fructueux. »

Et en effet, la Secter est présente dans de nombreux comités de la STQ de façon que la voix des terminologues soit entendue partout. L’engagement des terminologues est d’autant plus remarquable que ce groupe représente moins de dix pour cent de l’effectif de la Société. Les terminologues assurent aussi une présence remarquable dans les colloques nationaux ou internationaux, de même que dans le domaine des publications, qu’il s’agisse de *L’Antenne*, du *Furet*, de *Circuit* ou de *Meta*. Il y a lieu de faire mention ici du numéro spécial de *Meta* sur la documentation publié sous la direction compétente de Nycole Bélanger, en mars 1980.

Le tableau 15 (page suivante) donne la liste des présidents et présidentes de la Section des terminologues. Ce sont eux qui, entourés des autres membres de leur Bureau, ont été les principaux maîtres d’œuvre de la solidarité qui a uni les terminologues et a été généra-trice de tant de réalisations.

En douze ans, les terminologues d’entreprise ont aussi eu l’occasion de constater la fragilité relative, voire la précarité, de leur situation sur le marché du travail. Ils ont fait l’expérience, douloureuse dans certains cas, de l’incidence de la conjoncture économique sur la vitalité d’une profession comme la leur. Quand

TABLEAU 15

Présidents et présidentes de la Secter (1978-1990)

1978-79	Nada Kerpan	1984-85	Marielle Hébert-Charette
1979-80	Bruno Couture	1985-86	Marie Archambault
1980-81	Gérard Coupal	1986-87	Marie Archambault
1981-82	Gérard Coupal	1987-88	Marie Archambault
1982-83	Catherine Anne Bowman	1988-89	Édith Girard
1983-84	Nathalie Cartier	1989-90	Édith Girard

l’économie traverse des moments difficiles, ce n’est pas, semble-t-il, le comptable ni le directeur du contentieux qu’on licencie. Les gestionnaires ont la main leste pour supprimer les postes de langagiers lorsqu’une cure d’amaigrissement s’impose. La crise économique de 1982 a frappé durement les terminologues. Depuis lors, leur nombre tend à plafonner. On assiste aussi à un début de

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

réunification des fonctions de traduction et de terminologie. Bien que les acquis professionnels ne semblent pas menacés, les terminologues doivent rester vigilants et s’adapter à la situation changeante du marché de l’emploi. Faut-il partir en campagne pour tenter de regagner les postes perdus ? Certains le pensent. D’autres, comme Nada Kerpan, ne craignent pas un retour à une certaine forme de polyvalence. « Il ne faut pas, indique l’ancienne présidente à l’assemblée générale annuelle de 1987, viser comme objectif unique la création de postes de terminologie. Il faut viser la qualité dans l’exercice de la terminologie. » Cette profession est condamnée à l’excellence et à lutter pour faire valoir que la qualité des communications spécialisées passe par la précision du vocabulaire.

L’année de son dixième anniversaire, la Sector a senti le besoin de donner au public un exemple d’excellence et de réussite éclatante dans le domaine de la terminologie. Elle a donc jugé opportun de faire reconnaître l’exceptionnelle contribution d’un linguiste-terminologue à la discipline, tant au Québec qu’à l’étranger. Sur la recommandation de son Bureau, le Conseil d’administration, à sa réunion du 24 mai 1988, a décidé de nommer Jean-Claude Corbeil membre d’honneur. La feuille de route de ce dernier est impressionnante. À titre de directeur de la terminologie à l’Office puis à la Régie de la langue française (1971-1977), Jean-Claude Corbeil a été l’un des principaux animateurs de la politique systématique de francisation à laquelle il a donné le nom d’« aménagement linguistique ». Nous lui devons aussi d’avoir participé à la rédaction de la *Charte de la langue française* promulguée en 1977. De 1980 à 1987, il a été conseiller linguistique auprès de plusieurs pays africains, dont la Tunisie, le Sénégal, le Cameroun, le Rwanda et le Zaïre. Durant sept ans, soit de 1981 à 1988, il a également été secrétaire général du Conseil international de recherche et d’étude en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA). Depuis 1984, il est directeur linguistique aux éditions Québec/Amérique ; c’est sous sa direction qu’ont été publiés le *Dictionnaire thématique visuel* (1986) et le *Multidictionnaire* (1988). Enfin, il agit comme consultant auprès de la maison d’édition Larousse. Jean-Claude Corbeil est le premier membre d’honneur de la STQ à recevoir cette distinction pour ses réalisations et son rayonnement en terminologie.

Nous ne saurions mieux conclure ce panorama de l’évolution de la terminologie au Québec en citant un passage du *Que sais-je ?* (n° 1780) consacré à *La terminologie : noms et notions* et signé par Alain Rey :

Si le présent ouvrage fait souvent référence à l’activité terminologique au Québec et au Canada, ce n’est pas seulement en fonction de l’importance du problème et des moyens créés pour l’affronter à Québec ou à Ottawa, mais aussi à cause de l’effort de systématisation et de théorisation articulé à cette expérience. Si la théorie terminologique est bien vivante aussi en Autriche, en URSS, en Allemagne, en Suède ou en France, son aspect socio-linguistique, sa méthodologie, ses implications pédagogiques — formation de terminologues — sont particulièrement remarquables dans l’Amérique du Nord francophone.

LES CABINES PARLANTES

Il y a, dit-on, deux catégories de personnes : celles qui ont des meubles et celles qui ont des valises. Les traducteurs ont des meubles, les interprètes de conférence, des valises. Les premiers prennent le métro, les seconds, l'avion. Nomade de la communication, l'interprète exerce sa profession sur la scène publique et à l'échelle de la planète. Directement connecté sur l'actualité dans tous les domaines, il officie en cabine, casqué d'écouteurs. Il a l'oreille bien dressée, l'esprit vif, la langue déliée. Tapi dans son aquarium au fond de la salle, il est passé maître dans l'art de se métamorphoser pour devenir l'alter ego de l'orateur interprété. Mais parfois il y a méprise : « Sometimes people think of us as part of the equipment », rapporte Nancy Pratt. Qu'importe, ce gymnaste du verbe sait établir la communication entre des gens que tout sépare.

Bien que l'interprétation consécutive soit une pratique multiséculaire, sa variante, l'interprétation simultanée, n'a vu le jour que très récemment. Selon Henri van Hoof, son invention est attribuée à un homme d'affaires américain, Edward Filene, de Boston. Celui-ci en aurait eu l'idée au lendemain de la Première Guerre mondiale, mais ce n'est qu'après s'être assuré la collaboration d'un ingénieur-électricien et l'appui du président de la société IBM qu'il réussit à mettre au point une installation acceptable, celle-là même qui servit à la Conférence internationale du travail de 1927. Il s'agissait toutefois d'un système primitif, l'interprète chuchotant sa traduction dans une espèce de cornet.

Ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard que l'interprétation simultanée s'est véritablement implantée. On fit alors appel à un citoyen américain d'origine française, le colonel Léon Dostert, pour mettre en place ce mode d'interprétation au procès de Nuremberg (1945-46). Toutefois, il faut attribuer à l'ingéniosité d'un Québécois, Tony Pilon, le perfectionnement de la technique de l'interprétation simultanée telle que nous la connaissons aujourd'hui. Ex-pilote de bombardier de la Royal Air Force et ingénieur en électro-acoustique, celui-ci avait travaillé en Angleterre aux recherches ayant conduit à l'invention du radar. C'est lui qui conçut le réseau complexe de fils reliant microphones et écouteurs. La publicité mondiale qui entoura le procès retentissant des criminels de guerre nazis contribua à faire connaître l'interprétation simultanée et à en répandre l'usage.

Étant donné les avantages évidents de la simultanée, il était facile de prévoir le rôle de premier plan que ce mode d'interprétation serait appelé à jouer au sein des organisations internationales aussi bien que dans les congrès nationaux ou de moindre envergure. Délais-sant le système consécutif, qui connut son heure de gloire à la Société des Nations (SDN), l'Organisation des Nations Unies (ONU) adopta, en 1946, le mode d'interprétation simultanée et, ce faisant, lui délivra, pour ainsi dire, ses lettres de noblesse.

Peu de personnes au pays ont exercé cette profession entre la fin de la guerre et le début de l'interprétation parlementaire à Ottawa, en 1958. Pourtant, l'Université de Montréal fit de bonne heure une place à la formation des interprètes. Avant même que ne soient créés les cours spécialisés de traduction et d'interprétation, Jean-Paul Vinay avait monté, avec les moyens du bord, un « Cours d'interprétation au microphone », qui fut donné, à titre expérimental, dès 1949. Une Estécoise, issue de la première promotion du programme instauré en 1951, n'allait pas tarder à se faire un nom dans la nouvelle profession.

Quand Andrée Francœur obtint son baccalauréat ès arts au collège Marie-de-France, elle ne songeait pas à faire carrière dans le domaine des langues, même si, par goût, elle avait appris l'espagnol au cours de ses études classiques. Cherchant sa voie, elle se dirigea d'abord en médecine, à l'Université de Montréal, puis tenta une incursion du côté des sciences, à l'Université McGill. N'ayant pas encore fixé son choix au bout de ces deux années exploratoires, elle trouva du travail comme mannequin, métier où elle aurait pu exceller : elle avait, comme on dit, le physique de l'emploi. Mais cette jeune fille intelligente et studieuse, qui ne passait pas inaperçue avec sa longue chevelure blonde portée à la manière d'une ondine, n'avait nullement envie de se faire dire toute sa vie : « Sois belle et garde la pose. » Sa formation générale et son intérêt pour les langues faisaient de la

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

petite-cousine de Louis Francœur — ce polyglotte accompli — la candidate idéale pour entreprendre une carrière de traductrice ou d’interprète.

Ayant entendu parler du nouveau programme de maîtrise offert par la Section de linguistique de l’Université de Montréal, elle s’y inscrivit. C’est alors que la jeune étudiante de 21 ans découvrit qu’elle possédait les qualités pour devenir interprète de conférence, profession encore peu connue. Pendant ses études, elle compléta sa formation théorique en servant d’interprète lors de congrès nationaux ou internationaux. Elle prêta aussi sa voix à quelques personnalités, dont le vice-président des États-Unis, Allen Barkley, le maire Camilien Houde, un ancien lord-maire de Londres et un bourgmestre d’Amsterdam. Ces exercices en situation réelle lui firent rapidement acquérir du métier, et lui enseignèrent, par exemple, que si l’inter-prête éclate d’un puissant rire dans son micro, cela produit l’effet sonore d’une retentissante explosion atomique dans les écouteurs des auditeurs. À éviter.

En 1954, la chance sourit à Andrée Francœur : le gouvernement du Québec lui accorda une bourse — la première du genre — pour aller étudier à l’École d’interprètes de l’Université de Genève. La bourse n’étant valable que pour une année seulement, la jeune montréalaise dut condenser en deux semestres les cours du programme d’études normalement échelonné sur six. « J’ai tellement étudié que j’en oubliais le boire et le manger », rapporte-t-elle. Pendant son séjour dans la capitale suisse, Andrée Francœur trouva encore le temps d’aller faire de l’interprétation au Danemark et en Allemagne afin de réunir l’argent nécessaire pour s’inscrire aux examens. Entre les deux semestres, à Genève, elle se rendit à l’Université de Madrid pour s’y perfectionner en espagnol pendant six semaines. Sa détermination et son acharnement au travail, jumelés à des dispositions naturelles, firent en sorte qu’Andrée Francœur obtint au bout d’un an son diplôme d’interprète avec une moyenne fort honorable de cinq sur six. Sur les 135 candidats-interprètes s’étant présentés à l’examen, six seulement furent reçus cette année-là.

De retour au pays, la fille de Joseph A. Francœur, ancien ministre d’État dans le cabinet d’Adélard Godbout, n’a pas tardé à s’affirmer comme une interprète de grande classe. Elle a toujours exercé la profession comme indépendante, étant même la première interprète « freelance » au pays. Pendant sept ans, à titre de chargée de cours, elle enseigna l’interprétation et la traduction technique à l’Université de Montréal. Les nécessités de sa profession l’ont conduite au Japon (sept fois), aux Philippines, en Nouvelle-Zélande, au Mexique, aux États-Unis et, bien sûr, partout au Canada.

Les conditions de travail des interprètes dans les années 50 et 60 n’étaient pas ce qu’elles sont aujourd’hui. En juillet 1953, par exemple, Andrée Francœur assura l’interprétation simultanée lors d’un séminaire de trois semaines sur les relations communautaires. Or, la cabine portative n’existait pas encore, elle dut, assise à la même table que les participants, chuchoter son interprétation dans le micro. L’équipement utilisé était celui de la Chambre de commerce des jeunes. Cette Chambre contribua beaucoup au développement de la traduction simultanée au pays en faisant construire, par un de ses membres d’Arnprior, localité située à l’ouest d’Ottawa, un appareillage mobile, mis à l’essai pour la première fois à son assemblée annuelle de juin 1953. L’année suivante, Andrée Francœur fut la seule et unique interprète lors du congrès international des travailleurs sociaux : ces assises réunirent 500 délégués de 43 pays et durèrent neuf jours. On devine le poids des responsabilités qui reposait sur les épaules de la jeune interprète de 23 ans. Pas étonnant que ce travail de Romain lui fit perdre plus de trois kilos et demi !

La carrière d’Andrée Francœur, comme celle de la plupart des interprètes de conférence, l’a amenée à couvrir une grande variété de sujets, des plus techniques (« Premier symposium canadien sur les urétrites non gonococciques et la trichomonase humaine »), aux plus prosaïques (la conserverie alimentaire/le blanchissage du linge). À la télévision, elle a participé notamment à l’émission consacrée à l’exploit de l’astronaute John Glenn, premier Américain dans l’espace

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

(1962), et a interprété le président Kennedy. L’interprète est au cœur de l’actualité, quelle qu’elle soit.

À maintes reprises au cours de sa carrière, Andrée Francœur a, par ses talents et son charme, fait « chavirer » la plume des journalistes et les lentilles des photographes de presse ; elle a fait l’objet de nombreux articles dans la plupart des journaux du pays, ce qui a contribué à faire connaître le métier qu’elle exerce avec brio et auquel elle a consacré sa vie.

Au nombre des autres interprètes de la première heure, on relève aussi les noms de Jean-Paul Vinay, Blake T. Hanna, André d’Allemagne, Doreen Bédard, Thérèse Nilski et de quelques autres. Rappelons qu’en janvier 1958, trois diplômés en interprétation de l’Université de Montréal (Francœur, d’Allemagne et Hanna) furent invités par la Société Radio-Canada à traduire en mode simultané les discours prononcés lors du congrès du Parti libéral à Ottawa. L’essai, dont est alors témoin la population canadienne, est couronné de succès. C’est une première dans les courtes annales de l’interprétation et de la télédiffusion au Canada. À cette époque, que l’on peut qualifier d’héroïque, l’interprète touchait 25 \$ par jour et aucun *per diem*. Il devait batailler bec et ongles pour se faire payer ses notes d’hôtel.

PLACE AUX INTERPRÈTES

Les interprètes ont été les grands oubliés des sociétés de traducteurs à leurs débuts, si l’on en juge par le silence qui a entouré cette catégorie de professionnels. Les statuts sont muets à leur sujet. La civilisation médiatique de l’oral n’avait pas encore commencé à faire brèche dans celle de l’imprimé. Les choses, toutefois, se mettent à changer pour ce groupe lors des deuxièmes États généraux de la traduction organisés par la STIC. Contrairement au premier congrès de 1955, celui de 1963 mentionne explicitement les interprètes : « Deuxième congrès des traducteurs et interprètes du Canada ». Qui plus est, une commission — nous dirions aujourd’hui un atelier — leur est entièrement consacrée. Une première. « La profession de l’interprète » constituait en effet un des trois grands thèmes de ces assises importantes. La profession acquérait une visibilité qui lui avait fait défaut jusqu’alors, même dans les milieux de la traduction. On commença à se préoccuper du sort des interprètes et à souhaiter leur regroupement. En outre, comme cette difficile profession exclut toute forme d’amateurisme pour qui veut la pratiquer selon les règles de l’art, la commission se pencha aussi sur ses exigences de formation. Au terme du congrès, on formula le vœu suivant : « Que la profession d’interprète soit assise sur des bases solides et que soient insérées, dans les associations professionnelles à venir, des sections spécialisées destinées aux interprètes. » Ce vœu n’eut pas de suites immédiates, mais l’idée fit son chemin.

Sous la présidence de Paul Horguelin, Thérèse Nilski (aujourd’hui Thérèse Romer-de Bellefeuille) avait pris contact avec la STQ afin d’étudier les possibilités de collaboration ou d’adhésion éventuelle des interprètes. Cet autre pionnier de l’interprétation venait de réaliser une étude sur l’interprétation de conférence au Canada pour le compte de la Commission royale d’enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Dans son document, publié en anglais en 1969, l’auteur brosse un tableau de l’histoire de la profession, des divers modes d’interprétation et des conditions d’exercice. Elle dresse aussi un bilan de la situation au Canada dans lequel on peut lire : « Montreal is the second largest conference centre in North America, with some 30 professional interpreters (most on the permanent staff of the International Civil Aviation Organization (ICAO), with less than a dozen full free-lances in 1969). In addition, there is a group of some 20 parliamentary interpreters in nearby Ottawa. »

Thérèse Romer connaissait bien le marché de l’interprétation au pays. Née à Varsovie, cette licenciée en droit civil de l’Université d’Oxford a émigré au Québec en 1950. Elle exerce la profession d’interprète de conférence d’abord à l’OACI (1951-1957), puis comme indépendante. Elle est la première représentante des interprètes canadiens auprès du Conseil d’administration de l’AIC et la fondatrice de la Section Canada de cette association internationale. Elle a

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

activement participé à la réforme et à la mondialisation de l’AIIC, dont elle a été vice-présidente de 1972 à 1974. Thérèse Romer a aussi été adjointe du vice-recteur à l’Université McGill (1971-72) et chargée de cours d’interprétation à l’Université de Montréal (1973-76). Elle a signé plusieurs traductions anglaises et de nombreux articles en journalisme horticole.

En 1972, témoignant à Québec devant la Commission parlementaire des corporations professionnelles, Robert Dubuc donne la réponse suivante à un député qui lui demande si la STQ compte des interprètes dans ses rangs : « Les interprètes ne font pas partie de notre groupe. [...] La plupart sont affiliés à l’Association inter-nationale des interprètes de conférence. Ils n’ont pas senti le besoin de se joindre à nous pour l’instant, mais les portes ne sont pas fermées. » Elles resteront ouvertes encore sept ans avant que les interprètes se décident à en franchir le seuil.

Au début de 1979, sentant de plus en plus la nécessité d’appartenir à un organisme juridiquement reconnu au Québec, un groupe d’interprètes de conférence déjà organisé au niveau inter-national (AIIC) amorce des négociations avec la Société. Dans une lettre collective datée du 14 mars et adressée au président René Deschamps, Marie-Josée Dana, Pierre Meurice et Simone Trenner font part du désir de ce groupe de constituer une nouvelle section, sur le modèle de celle des terminologues créée l’année précédente. Plusieurs objectifs communs justifient ces démarches, en particulier le souci de la protection du public et le perfectionnement professionnel.

L’AIIC comptait alors une quarantaine de membres au Québec et une soixantaine dans l’ensemble du Canada, en plus d’une douzaine de candidats. Pour devenir membre de cet organisme, il fallait avoir accompli au moins 200 jours d’interprétation de conférence et être parrainé par cinq membres comptant un minimum de cinq ans d’ancienneté à l’Association. Les cosignataires de la lettre demandaient donc que les membres de l’AIIC soient accueillis dans la nouvelle section d’interprètes sans autres formalités et que par la suite, une fois les structures en place, la section soit largement ouverte à tous les interprètes, indépendamment de leur appartenance ou non à l’AIIC.

Le 4 avril, trois représentants de la Société, Lucien Forgues, Betty Howell et Jean-François Joly, rencontrent une délégation de cinq interprètes, dont les principaux porte-parole sont Simone Trenner et Pierre Meurice. Le désir de la STQ de fonder une section d’interprètes de conférence étant acquis, les pourparlers ont porté essentiellement sur les modalités d’intégration. Attachés aux conditions d’admission de l’AIIC, les interprètes ne voyaient pas d’un très bon œil l’idée d’avoir deux catégories de membres, adhérents et agréés. Après discussion, on en arriva à une entente acceptable pour les deux parties.

À l’assemblée générale de juin, le règlement intérieur est modifié pour permettre la création de la nouvelle section. Celle-ci sera déclarée constituée par le Conseil d’administration à sa réunion du 20 août suivant. Elle regroupait 26 membres fondateurs, soit six de plus que le minimum statutaire requis. Portée sur les fonts baptismaux, la dernière-née reçut le nom d’Intersection.

LA SECTION DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Les archives qu’il faut interroger pour retracer l’évolution d’une section vieille de deux lustres et dont l’effectif n’a guère dépassé une trentaine de membres occupent peu d’espace dans les classeurs. Il est donc difficile de sombrer dans l’évocation mélancolique du passé pour en extraire une riche tapisserie de souvenirs émouvants et nostalgiques. Néanmoins, loin d’être restée inactive, la section s’est signalée par quelques réalisations novatrices, le petit nombre de ses membres, soucieux d’affirmer leur présence au sein de la STQ, n’ayant pas désarmé devant les tâches à accomplir.

L’Intersection connut des débuts assez mouvementés, marqués par « nombre de faux départs, de cahots, de relais de monture et de changements d’itinéraires », pour reprendre la métaphore d’un des membres fondateurs, Éliane Orléans-Gerstein. En effet, la nouvelle section est d’abord guidée par Pierre

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Meurice qui, élu pour deux ans, doit mettre fin prématurément à son mandat pour des raisons familiales. Le premier président aura eu tout juste le temps de mettre en place certains projets et d’organiser une conférence au thème bien choisi : « Le traducteur et l’interprète : des frères, non des jumeaux ». En choisissant ce sujet, les interprètes désiraient se faire connaître des Estécois. Manque de chance, une grève des transports en commun réduisit l’affluence à sa plus simple expression.

Noël Salathé reprend les rênes de Pierre Meurice, le 30 octobre 1980. Fort d’une expérience d’une trentaine d’années, d’abord comme traducteur à Genève, puis comme traducteur-interprète à l’OACI, cet homme à la personnalité flamboyante, à la voix puissante et au rire contagieux s’était acquis la réputation d’étoile filante de l’interprétation. Parmi les célébrités à qui il a prêté sa voix, on dénombre tous les présidents des États-Unis depuis Eisenhower, tous les premiers ministres du Québec et du Canada depuis le début des années 60, les astronautes du premier atterrissage sur la lune et le pape Paul VI en visite à New York. Il est peu commun d’interpréter le pape, et moins encore une messe pontificale. C’est à l’occasion de cette messe que Noël Salathé passa à la « petite histoire » de la profession pour avoir « interprété » la bénédiction d’un cardinal prononcée en chinois. Or, pour notre homme, le chinois c’était de l’hébreu ! Cet exploit lui valut bien des quolibets de la part de collègues qui furent pétrifiés d’étonnement en l’entendant meubler de saintes paroles ce qui aurait dû être normalement un long silence ! Répétition du miracle de la Pentecôte ? Qui sait...

C’est lui encore qui a doublé la voix du général de Gaulle lors de son fameux discours du balcon. « C’était vers l’anglais, pour le réseau CBS, confia-t-il à la directrice de *L’Antenne*, Johanne Dufour, c’est-à-dire pour quelques dizaines de millions d’auditeurs américains. Vous savez, les interprètes ont un dicton : de deux “ mots ”, choisir le moindre ; histoire de ne pas mettre le feu aux poudres. Quand j’ai entendu la phrase, j’ai dû secouer mes écouteurs, puis j’ai repris mon souffle et j’ai lancé : “ Long live Québec ! Long live free Québec ! ” Si j’avais eu un dollar chaque fois que ce petit bout de bande a été repris avec ma voix, je serais millionnaire à l’heure actuelle. »

Qui sait où ce noble spécimen de la gent interprétante aurait conduit l’Intersection s’il en avait guidé les destinées ? Mais il a choisi de remettre sa démission pour retourner au bercail, sa France natale, afin de s’y adonner à une vieille passion, la psychothérapie. En selle depuis trois mois à peine, il avait tout juste eu le temps lui aussi d’entamer le travail d’organisation des futures activités de la section. Fidèle à lui-même, il sera passé comme une étoile filante...

Se qualifiant elle-même de « victime désignée et honorée », Éliane Orléans-Gerstein accepte lors de la deuxième assemblée de la section, en janvier 1981, de reprendre le flambeau de ses deux éminents collègues, et de terminer leur mandat. Il fallait bien une femme pour remplacer deux hommes ! A-t-elle pris goût à cette fonction ou la relève tardait-elle à se manifester, toujours est-il qu’au cours des onze premières années d’existence de l’Intersection, elle aura occupé la présidence pendant cinq ans et demi. (Le record de longévité en ce domaine revient toutefois à William Côté, qui dirigea la Section de Québec pendant six ans.) La performance d’Éliane Orléans-Gerstein est néanmoins fort honorable. Qui est donc cette abeille parmi les plus industrieuses de la ruche estécoise ?

Née et éduquée à Paris juste avant la guerre (on croit qu’il s’agit de la deuxième), Éliane Orléans-Gerstein fait des études supérieures en traduction et en interprétation de conférence à l’ESIT. Diplômée en poche, cette émule de Danica Seleskovitch (« qui est mon maître et reste mon modèle », reconnaît-elle), entreprend, à partir de 1958, une carrière d’interprète au long cours qui la conduit à Bonn, Bruxelles, Salonique, Djakarta, Lagos, Strasbourg et Genève. Les interprètes ont des valises... En 1967, elle débarque à Montréal, presque en même temps qu’un certain général, où elle s’unit à un Canadien par les doux liens de l’hyménée. Elle poursuit sa carrière comme « free-lance » (et son périple autour de la planète) auprès d’organisations gouvernementales canadiennes ou internationales (OACI, OMS, OCDE, BIT, UNESCO, GATT) et surtout pour des organismes non gouvernementaux (ONG). La gamme des sujets qu’elle couvre est impressionnante : médecine, science, informatique, philo-sophie, économie, architecture. Peut-on

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

être interprète de conférence sans être encyclopédiste ? Parmi ses sommets professionnels figurent Adenauer-Pinay (Bad Godesberg), le président Sukarno (Djakarta), le voyage de Jean-Paul II au Canada, Trudeau et Aquino (Radio-Canada), Lévesque et Bourassa (Radio-Québec), quatre sommets économiques et cinq Jeux olympiques.

En 1984, Éliane Orléans-Gerstein ouvre à Montréal un cabinet d’interprètes de conférence, le premier du genre au Québec. Depuis vingt ans, elle donne le cours d’interprétation à la Section de traduction de l’Université de Montréal. C’est elle, enfin, qui a sollicité et recueilli les articles des numéros spéciaux de *Meta* sur l’interprétation de conférence (1985) et de *Circuit* sur les nouveautés en interprétation de tout genre (1989). Cette figure de proue de l’interprétation au Québec présente comme signes particuliers d’être une discoureuse torrentielle et de ne jamais réussir à se prendre au sérieux. Mêler à la sagesse un grain de folie ne l’empêche pas pour autant de faire une multitude de choses sérieuses. Malgré sa vie professionnelle trépidante, elle a trouvé le temps de vaquer aux affaires de l’Intersection.

Sous sa présidence, le nouveau groupe s’est attaqué en priorité à la mise en place d’un système d’examens et a organisé à cette fin un banc d’essai. Les résultats, concluants, emportèrent l’adhésion des membres. La méthode d’admission, qualifiée de révolutionnaire, est tout au moins inédite dans les milieux de l’interprétation, car elle s’écarte de la formule habituelle de parrainage, qui n’est pas sans comporter des risques d’accrocs à l’objectivité. La méthode adoptée est la suivante : un jury composé de deux membres de la section et d’un usager des services d’interprétation (l’élément novateur) évalue les candidats d’après trois grands critères : intelligibilité, forme et fidélité au contenu informatif. L’enregistrement de départ est pris sur le vif, en cours de conférence. En prévision des futurs examens, on a constitué une banque de vidéocassettes.

Cette question cruciale réglée, l’Intersection pouvait adopter, à l’assemblée générale du 15 mai 1981, une procédure d’admission, qui depuis lors lui tient lieu de Règlement. En abandonnant la formule de parrainage au profit d’une procédure par voie d’examens, les interprètes se conformaient à l’esprit général régnant à la STQ en matière de vérification des titres de compétence.

Pour être admis comme membre adhérent par admission directe, le candidat doit avoir réussi un cours universitaire d’interprétation, ou posséder un diplôme universitaire en interprétation ou encore une expérience pertinente et réussir à l’examen d’admission exigé par la Société. Pour être admis à titre de membre adhérent par affiliation, le candidat doit être membre en règle, à titre d’interprète, de toute autre société reconnue par le CTIC ou l’AIIC. Enfin, pour devenir membre agréé, le candidat doit être membre adhérent de la section, justifier de 200 jours d’interprétation de conférence et réussir à l’examen d’agrément de la Société. Le tableau 16 ci-dessous donne la répartition annuelle des agréés et des adhérents depuis la fondation.

TABLEAU 16

Effectif de l’Intersection
(1979-1990)

	Agréés	Adhérents	Total
1979-80	26	—	26
1980-81	22	—	22
1981-82	23	—	23
1982-83	22	5	27
1983-84	23	7	30
1984-85	21	9	30
1985-86	22	9	31
1986-87	21	8	29
1987-88	22	11	33
1988-89	21	15	36
1989-90 ¹	—	—	—

¹ Renseignements non disponibles au moment de la rédaction.

En 1986, le comité de la formation permanente, en collaboration avec l’Intersection, a organisé pour la première fois un cours en interprétation consécutive. La présence de l’interprète Eva Richter-Wilde à ce comité n’est pas étrangère à l’éclosion de ce projet longtemps couvé. Le cours a rassemblé une vingtaine d’interprètes enthousiastes et quatre professeurs, qui ont organisé leur enseignement de façon à faire alterner théorie et pratique. Il constituait une étape préliminaire à la tenue d’un examen d’interprétation consécutive, examen dont le principe fut admis à l’assemblée générale de 1986. Cette ouverture représente un premier pas vers l’admission d’autres catégories d’interprètes, tels que les interprètes gestuels et judiciaires. Mentionnons que l’Association québécoise des interprètes francophones en langage visuel (AQIFLV) a vu le jour à Montréal, en septembre 1982.

Bien qu’amis de la parole qui s’envole, les membres de l’Intersection ont prouvé à maintes reprises qu’ils savent aussi tremper leur plume dans l’encrier du rédacteur. Plusieurs membres du groupe collaborent activement aux publications de la STQ. Ce faisant, ils donnent une voix à leur spécialité dans *L’Antenne*, *Le Furet* (aujourd’hui disparu), *Circuit*, le *Rapport annuel* ou *Meta*. Il y a lieu de signaler les contributions d’Ina-Marian Marica, à qui l’on doit l’article paru dans le cahier spécial du *Devoir* (1981) et la mono-graphie sur l’interprète de conférence publiée sous forme de dépliant, celle de Thérèse Romer, de Linda Anderson, de Simone Trenner, de Taous Selhi, de Claudine Aucuit, de Lise DiVirgilio et, évidemment, de l’omniprésente Éliane Orléans-Gerstein.

Après cinq ans d’existence, l’Intersection a senti le besoin, écrit Taous Selhi dans le *Rapport annuel* pour 1983-84, « de renforcer sa présence et son action au sein des différents comités de la STQ, joignant, sur tous les fronts, sa réflexion et sa voix à celles des traducteurs et des terminologues ». Ses membres ont tenu à rester en prise directe sur les réalités et la « culture » estécoise. Aussi, un appel à la bonne volonté des uns et des autres a-t-il permis de désigner un représentant de la section aux principaux comités de la Société, et tout particulièrement à ceux où les interprètes se sentent directement concernés : relations avec les universités (CRU), langues étrangères, indépendants et pigistes. Loin de chercher à se replier sur elle-même, l’Intersection tente de faire corps avec l’ensemble de la Société et de suivre le rythme de la vie estécoise.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Non content d’être actif à l’intérieur, le groupe des interprètes s’efforce aussi de maintenir son ouverture sur l’extérieur. En cela, il n’oublie pas ses origines internationales ni son caractère foncièrement suprarégional. Son souci de coopération avec la plupart des autres associations d’interprètes l’a amené à participer à plusieurs rencontres inter-associations réunissant des représentants de l’APIQ, du CTIC, de l’AIIC et de l’ATIO.

Les interprètes de la STQ, réunis en assemblée générale en 1987, ont adopté une résolution visant à faciliter l’adhésion des membres de l’APIQ, organisme qui s’est constitué parallèlement à la STQ l’année même de la fondation de l’Intersection. Les buts de cette Association recourent ceux de la section estécquoise. Par ailleurs, prenant exemple sur les interprètes de la STQ qui ont fait œuvre de pionniers dans ce domaine, le CTIC a entériné le principe de la tenue d’examen uniformisés en interprétation simultanée pour l’ensemble du Canada.

L’effectif de l’Intersection, depuis sa fondation, a oscillé autour d’une trentaine de membres. Le poids des tâches en est d’autant plus taxant pour ceux et celles qui acceptent de les assumer. En outre, la vie professionnelle des interprètes de conférence, en plus d’être irrégulière, impose des contraintes inconnues des autres groupes de spécialistes. « Au fil des ans, écrit Eva Richter-Wilde dans le *Rapport annuel* pour 1987-88, depuis que je suis membre active de notre société professionnelle, j’ai pu constater que le degré d’activité de l’Intersection était inversement proportionnel à celui de l’industrie des conférences, les travaux de la section ayant tendance à ralentir lorsque conférences et colloques se multiplient. Cette situation n’est pas souhaitable, mais elle se comprend aisément : tous les membres de l’Intersection sont des indépendants et leurs prestations doivent être données en direct. Il est donc difficile de planifier ses disponibilités. »

L’ATIO et l’AIIC ayant également pris conscience de ce phénomène, la section a lancé, de concert avec ces deux associations, une campagne visant à recruter les interprètes à statut permanent résidant sur leurs territoires respectifs. On espère que ces jeunes recrues donneront une vigueur nouvelle au groupe et qu’elles allégeront le fardeau des « anciens », menacés d’essoufflement. (En fait, il serait plus juste de dire des « anciennes », car la section est féminine dans une proportion d’au-delà de 85 %.) Il est toujours souhaitable qu’un organisme progresse uniformément plutôt que par bonds. Un trop grand calme risque de provoquer une démobilitation, péril à éviter entre tous.

Au cours de sa jeune existence, c’est avec les mêmes joueurs que l’Intersection a dû refaire ses équipes. Avec un effectif aussi réduit, il était inévitable que les interprètes jouent à la chaise musicale. Le tableau 17 clôt ce chapitre en donnant la liste de ceux et celles qui, assistés des membres de leur Bureau, ont veillé aux fourneaux de la Section.

TABLEAU 17

Présidents et présidentes de l’Intersection (1979-1990)

1979-80	Pierre Meurice ¹	1984-85	Éliane Orléans-Gerstein
	Noël Salathé	1985-86	Eva Richter-Wilde
1980-81	Noël Salathé ²	1986-87	Eva Richter-Wilde
	Éliane Orléans-Gerstein	1987-88	Éliane Orléans-Gerstein
1981-82	Éliane Orléans-Gerstein	1988-89	Don Gilmore
1982-83	Éliane Orléans-Gerstein	1989-90	Marie Boti
1983-84	Éliane Orléans-Gerstein		

¹ Démissionne en avril 1980. N. Salathé lui succède le 30 octobre 1980.

² Démissionne et est remplacé par É. Orléans-Gerstein le 30 janvier 1981.

L'AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Les statistiques concernant la traduction nous en disent long sur le statut relatif d'une langue par rapport à une autre, sur son poids, sa vitalité, son indépendance. Au Québec, où le français est la langue de la majorité de la population, on devrait s'attendre normalement à ce que le gros de la traduction se fasse du français vers l'anglais, langue de la majorité anglo-saxonne nord-américaine. Or, ce n'est pas le cas.

Il reste que la traduction vers l'anglais existe et qu'elle se porte même de mieux en mieux. Elle a toujours été présente, mais de façon marginale, dans l'administration provinciale et dans certaines entreprises privées. Depuis une vingtaine d'années, le volume de traduction vers l'anglais suit une courbe ascendante et est de plus en plus significatif. Cette augmentation relative, dont les traducteurs anglophones font leur miel, découle directement du mouvement de revendication des Québécois d'expression française en faveur des droits légitimes de leur langue et tient aussi à l'émergence d'entreprises francophones d'envergure nationale et internationale. Rappelons que ce ne sont pas les traducteurs qui créent la demande de traduction : ils ne font qu'y répondre.

On peut retenir l'année 1964 comme date charnière de l'évolution du marché de la traduction vers l'anglais : le gouvernement du Québec crée alors son service de traduction, dont la vocation est essentiellement la traduction vers l'anglais. Encore de nos jours, ce service est un des principaux foyers de traducteurs vers l'anglais au Québec, même si son mandat a été élargi pour inclure également la traduction vers d'autres langues. Il alimente en contrats bon nombre d'agences et de pigistes. Pour l'exercice 1988-89, sur une production globale de 4 147 000 mots, la traduction du français vers l'anglais représentait 2 112 000 mots. Le service comptait alors onze traducteurs anglophones parmi son effectif de seize personnes. Une quarantaine d'autres traducteurs de langue anglaise sont dispersés dans les 18 ministères et agences du gouvernement québécois.

Pour sa part, le Bureau des traductions du gouvernement fédéral a, à partir de 1974, accru son personnel de traducteurs anglo-phones dans ses bureaux régionaux du Québec. Le nombre de mots traduits vers l'anglais s'élevait à plus d'un million en 1978. Dix ans plus tard, le volume avait grimpé à 7 471 000 mots, soit 32 % de la production globale de traductions en langues officielles effectuées au Québec par cet organisme public. Neuf traducteurs anglophones composaient alors l'effectif et plus de 50 % de la production était affermée.

C'est dans le secteur privé que l'influence des lois à caractère linguistique s'est surtout fait sentir. En décembre 1978, *The Gazette* consacrait une série d'articles à l'industrie québécoise de la traduction et titrait : « Cashing in on languages: Bill 101 transforms a cottage industry into a cutthroat business worth \$50—\$75 million a year » ; « Overworked translators can call their own tunes » ; « It's a two-way street ». Et en effet, un nombre grandissant d'entreprises francophones comme Bombardier, Cascades, MLW, Provigo, Culinar, le mouvement Desjardins, la Banque Provinciale et la Banque Canadienne Nationale (ces deux dernières ayant fusionné depuis) ont connu un essor rapide et leurs besoins de traduction vers l'anglais a grandi proportionnellement à leur expansion en Ontario, dans l'Ouest canadien et à l'étranger.

Observatrice attentive et autorisée de cette évolution, Mary Plaise a écrit dans le publi-reportage de la STQ paru dans *Le Devoir* en 1981 : « La francisation progressive des entreprises a entraîné une augmentation de la demande de traduction en anglais, surtout pour les communications hors Québec. Certaines entreprises ont créé des postes de traducteurs vers l'anglais au sein de leurs services linguistiques déjà en place ou, dans les services où la traduction vers l'anglais était bien établie, ont considérablement augmenté leurs effectifs. Lorsque la demande ne justifie pas encore un poste de traducteur anglophone à plein temps, l'entreprise fait appel aux agences et aux pigistes. » Cette nouvelle demande a fait en sorte que les traducteurs anglophones, espèce rare encore il y a une vingtaine d'années, forment aujourd'hui une minorité importante au sein de la profession. Ce groupe représente de 15 à 20 % des traducteurs québécois. En 1989, 241 Estécois, soit 14 % de l'effectif, avaient indiqué l'anglais comme langue

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

de correspondance. Or, comme un traducteur sur deux au Québec est membre de la STQ, on peut donc, par extrapolation, évaluer à près de 500 le nombre de traducteurs anglophones ou travaillant vers l’anglais dans la province. Avant de tracer le profil de ce groupe de traducteurs au sein de la STQ et de préciser la place qu’il y occupe, il faut dire un mot d’une association qui tenta de rassembler les traducteurs anglophones, mais connut une existence éphémère.

L’ATAQ

En 1978, quatre traducteurs de langue anglaise, boudant la STQ, décident de fonder l’Association des traducteurs anglophones du Québec (ATAQ), en partie pour manifester leur ressentiment à l’endroit de la Société. C’est un secret de Polichinelle, en effet, qu’au moins deux d’entre eux, pigistes de fraîche date, avaient échoué aux examens de la STQ. Le choix d’un nom français qui donnait le sigle ATAQ n’était pas innocent non plus : il symbolisait une attitude d’hostilité ouverte. Aux dires d’une Estécoise, présente à la Bibliothèque Atwater où eut lieu la réunion de fondation, cette animosité rancunière se mêlait à l’euphorie générale qui entourait la création du nouvel organisme.

Un des « ATAQuants » écrivit avec enthousiasme dans le premier numéro du bulletin de l’Association : « The new anglophone translators’ association is off to a good start with its superbly appropriate acronym—ATAQ! Ironically, were it not for the PQ’s language legislation, it would have been stuck with AATQ which pales by comparison. Anglophone translators, I feel sure, have high hopes that in ATAQ they will at last have found a voice and an identity—certainly they had neither in STQ. » Ces quelques lignes résument bien l’état d’esprit qui régnait dans les rangs du groupe. Il est difficile, en outre, de ne pas y voir une manifestation de la polarisation politique et linguistique qui divisait alors la province.

On attendait donc du nouvel organisme qu’il réponde aux besoins particuliers des traducteurs anglophones par l’organisation de rencontres, de cours et de conférences, la création d’un centre de documentation, la diffusion d’offres d’emploi et la publication d’un bulletin mensuel. Si l’on en juge par les buts énoncés dans les statuts, l’affirmation professionnelle ne semble pas avoir été une des priorités de l’Association qui, par certains côtés, s’apparentait à une amicale. Pour en devenir membre de plein droit, il suffisait d’être traducteur du français vers l’anglais et de verser une cotisation annuelle de 15 \$. Toute personne traduisant vers l’anglais à partir d’une autre langue que le français pouvait aussi adhérer à l’ATAQ ; elle appartenait alors à la catégorie des membres associés et on exigeait d’elle une cotisation de 8 \$ seulement. (Les membres adhérents et agréés de la STQ versaient alors une cotisation de 50 \$ et de 75 \$, respectivement.) La catégorie des membres associés accueillait aussi les « amis » de l’Association, qu’ils soient traducteurs ou non.

L’ATAQ a pu regrouper une centaine de membres. Ses fondateurs publièrent quatre numéros d’un bulletin, *ATAQ Journal*, et y signèrent la majorité des articles. La troisième livraison fut tirée à 300 exemplaires et distribuée dans les universités, entreprises, agences de traduction et organismes gouvernementaux, un peu partout au pays. Au bout de deux ans, cependant, l’Association était devenue inactive par suite du retour aux États-Unis de deux de ses fondateurs. Elle souffrait également d’« inanition participative », semble-t-il. « ATAQ was created because there was no local, provincial or national association to speak clearly in the name of English translators », peut-on lire dans le bulletin de l’organisme. En fait, tout porte à croire que cette association ne répondait pas à un besoin aussi réel qu’on le disait, d’où son existence éphémère. Sa disparition n’étonna personne, pas même les traducteurs anglophones, qui la voyaient comme « a sort of Anglophone sour-grapes answer to the STQ ». Rappelons que la STQ avait tendu la main à l’ATAQ dans une tentative de rapprochement. L’ATAQ avait répondu de façon assez cavalière, ce qui tua par le fait même tout espoir de collaboration.

LES ANGLOPHONES AU SEIN DE LA STQ

Est-ce pure coïncidence, mais quelques mois après la fondation de l’ATAQ, Mary Coppin faisait paraître un long article dans *L’Antenne*, « English—Anyone? », dans lequel elle montrait que les anglophones ont bel et bien leur place à la STQ et qu’ils peuvent y faire entendre leur voix. Son article s’ouvre d’ailleurs par cette affirmation : « The English are alive and well—and flourishing in the STQ. » S’il est vrai que les anglophones ne sont pas regroupés dans une section distincte, comme le sont les terminologues ou les interprètes de conférence, et s’il est vrai aussi qu’ils ne figurent pas en tant que groupe dans le *Rapport annuel* de la Société contrairement aux traducteurs en langues étrangères, cela ne signifie pas pour autant qu’ils sont muselés. En effet, il leur est loisible de siéger au Conseil d’administration ou aux comités et ils ont également entière liberté de soumettre des articles dans les nombreuses publications de la Société, dont les services s’adressent indistinctement à tous les membres, indépendamment de leurs langues de travail. La STQ est structurée par spécialités et aires géographiques plutôt que par langues.

Comme le faisait remarquer Mary Coppin dans son article, il est moins pertinent de demander « What does the Society do for me? » que de montrer l’apport des membres anglophones à la vie estécoise. On constate alors qu’à tous les niveaux, leur participation a été constante et proportionnelle à leur nombre. « As an English-speaking member of the STQ (including the Council), confia Gillian Baird, I feel perfectly at home and do not know of anyone who feels left out or uncomfortable in the Society because they are English. In Québec City, the English members of the STQ are very active in our geographical section. »

Il serait fastidieux d’énumérer tous les postes occupés depuis vingt-cinq ans par des anglophones dans les structures de la Société. La simple mention des noms suivants suffira à attester de leur contribution, la plupart étant des figures bien connues des Estécois : Gillian Baird, Catherine Bowman, Patricia Claxton, Hazel Cole, Mary Coppin, Nancy Côté, Vivianne Gélinas, Don Gilmore, Betty Howell, Albert Jordan, Thomas Kearns, Elaine Kennedy, Clive Meredith, Mary Plaice, Audrey Pratt, Roda P. Roberts, Gaétan Roussel, Robert Russell, Wallace Schwab, Anne Trindall, Geoffrey Vitale, Judith Woodsworth, et cette liste n’est pas exhaustive. Il convient de souligner ici de façon particulière l’apport exceptionnel de deux éminentes traductrices à l’évolution de la Société et de la profession au pays : Mary Plaice et Patricia Claxton.

Lorsque Mary Plaice fut élue présidente de la STQ en 1986, aucun anglophone n’avait occupé ce poste au cours des trente dernières années. En tant que traductrice de langue anglaise, elle succédait à David Stewart, qui présida aux destinées de la STM de 1955 à 1957. Son élection à la présidence s’inscrivait dans le prolongement normal d’une longue et féconde carrière caractérisée par la recherche incessante de l’excellence et la défense des intérêts de la profession.

Mary Plaice est née à Winnipeg, l’année où fut fondé le Bureau fédéral des traductions. Très jeune, elle semblait prédestinée à exercer la traduction. « The other day, confia-t-elle à un journaliste de *The Gazette*, qui lui consacra une page entière en juin 1988, I dug out one of my very first French readers, and noticed that I had pencilled in English equivalents under the French phrases. I was barely able to write, so I couldn’t have been more than 5 or 6 at the time. » Vocation précoce s’il en est ! Et le gène de la traduction semble héréditaire, car Mary Plaice l’a transmis à sa fille Lynn. Au Québec, il est fréquent que l’on soit traducteur de père en fils ou de mère en fille. Geste de piété filiale ? On peut nourrir certains doutes à ce sujet. Mais un fait demeure : il y a des familles de traducteurs, comme il y a des familles de mots...

Après avoir enseigné le latin au niveau secondaire, Mary Plaice commence sa carrière de traductrice comme pigiste, en 1962. Au cours des dix années qui ont suivi, elle poursuit, parallèlement à son travail, des études à l’Université McGill (certificat en traduction et scolarité de maîtrise en français). En 1971, elle revient de France avec un doctorat en littérature française de l’Université de Lille. Cinq

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

ans plus tard, elle s’inscrit de nouveau à l’Université McGill aux cours conduisant au diplôme en traduction ; sa curiosité intellectuelle la pousse à suivre également des cours en mathématique, en statistique et en gestion.

Elle abandonne le statut de pigiste en 1973 pour occuper un poste de traductrice-révisure au ministère des Communications du Québec. Elle y demeure treize ans. En 1986, Mary Plaice quitte la Fonction publique pour devenir directrice des services anglais à La Langagerie, important cabinet connu aujourd’hui sous le nom de Multiscript/La Langagerie.

On pourrait croire que la famille, les études et le travail auraient suffi à remplir les journées de Mary Plaice. Eh bien non, cette traductrice énergique trouva encore le temps de participer activement à la vie de la STM, puis de la STQ, dont elle est membre depuis 1962. Elle semble appartenir à cette catégorie de personnes pour qui le temps est une notion parfaitement élastique. Les gens les plus occupés sont souvent les plus prodigues de leur dévouement. Lors de la fusion de 1968, Mary Plaice était vice-présidente et terminait la troisième année d’un mandat au Conseil d’administration. Rappelons qu’une autre traductrice anglophone, Mary Munroe, siégeait au Conseil au moment du regroupement et que Thomas Kearns a aussi participé aux pourparlers ayant conduit à la fusion.

Au sein de la Société, Mary Plaice a été, entre autres, responsable des examens (admission et agrément) et des relations avec les universités, en plus d’apporter une contribution régulière à de nombreux autres comités, d’animer des séances de préparation aux examens, d’écrire pour *L’Antenne*, *Circuit* et *Meta* et de donner des communications lors de colloques. De 1976 à 1979, elle a été chargée de cours de traduction vers l’anglais à l’Université McGill.

Depuis 1984, elle représente la STQ auprès du CTIC, dont elle a été secrétaire, puis vice-présidente et présidente. Sur le plan international, enfin, Mary Plaice a été déléguée officielle du Canada aux congrès mondiaux de la FIT à Vienne (1984) et à Maastricht (1987). C’est aussi en 1987 qu’elle a été reçue terminologue adhérente, ajoutant ainsi une autre corde à son arc, pourtant bien pourvu.

Mary Plaice présente un profil de carrière exemplaire : animée d’une passion pour les langues qui ne s’est jamais démentie, cette généraliste a su cultiver le souci de l’excellence ; elle s’est toujours comportée en professionnelle et a fait honneur à la Société. Son engagement au sein de la STQ s’étend sur plus de vingt-cinq ans et a été soutenu par la conviction profonde que l’affirmation professionnelle est liée non seulement à la compétence individuelle, mais aussi à l’esprit de solidarité, deux qualités qui sont les siennes.

Parmi les autres sociétaires de langue anglaise qui ont fait leur marque, il faut réserver une place à part à l’infatigable Patricia Claxton. Née en Inde, elle a vécu quelques années à Kingston (Ontario) avant de s’établir à Montréal, où elle est traductrice indépendante depuis 1964. Titulaire d’un Baccalauréat ès arts de l’Université McGill et d’une Maîtrise en traduction (Grande Distinction) de l’Université de Montréal, elle a été chargée de cours à la Section de traduction de cette dernière université de 1970 à 1978. On lui doit plus d’une réalisation durable, dont la mise en place, en 1972, de la procédure de l’examen d’admission, qui allait attirer jusqu’à 600 candidats certaines années. En tant que représentante de la STQ au CTIC, elle a aussi, en 1981-82, réorganisé de A à Z l’examen uniformisé d’agrément et rédigé un guide de procédure à l’intention des coordonnateurs. La préparation de cet examen avait atteint un tel degré de complexité qu’une véritable situation de crise régnait à ce sujet au sein du CTIC. Qu’on pense qu’il y avait alors six sociétés provinciales et qu’il fallait faire passer des épreuves dans 26 combinaisons de langues. Grâce à l’expérience de Patricia Claxton, le pire a pu être évité.

Parmi ses titres de gloire, celui de cofondatrice de l’Association des traducteurs littéraire (ATL, 1975) n’est sûrement pas le moindre. L’idée de cette association est née lors d’un colloque de traducteurs littéraires organisé en 1974 par Philip Stratford à Stanley House, maison dont le Conseil des Arts du Canada est propriétaire, à New Richmond, en Gaspésie. Pendant trois ans et demi, Patricia Claxton fut présidente de cette Association nationale, tout en demeurant membre

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

actif de la STQ. Bien que la jurisprudence en droit commun ait reconnu la propriété littéraire du traducteur au Canada, en pratique, le traducteur abandonnait tous ses droits en faveur de l’éditeur. En outre, la *Loi canadienne sur le droit d’auteur* ne faisait pas mention explicitement des traductions et des traducteurs. Répondant à un réel besoin, l’ATL est arrivée à son heure pour défendre les intérêts des traducteurs littéraires.

Loin d’être une amicale, l’Association, qui compte une bonne proportion de traducteurs anglophones, a donné une voix aux traducteurs littéraires non seulement du Québec, où l’organisme a établi son secrétariat, mais à tous ceux qui pratiquent ce genre de traduction au pays. Les principaux buts de l’ATL sont de faire respecter des normes élevées de qualité dans le domaine de la traduction littéraire, de fournir aux traducteurs un lieu de rencontre propice aux échanges d’idées et d’information, et de faire reconnaître les droits professionnels des traducteurs littéraires.

Sur ce dernier point, Patricia Claxton est incontestablement la championne toutes catégories de la lutte pour la reconnaissance des droits des traducteurs sur leurs œuvres. À titre de présidente du comité du droit d’auteur, poste qu’elle occupe depuis 1979, elle a mené une véritable guérilla auprès des autorités fédérales lors du long processus de révision de la *Loi sur le droit d’auteur*, datant de 1924. Ses efforts n’ont pas été vains : depuis le 1^{er} juin 1988, les traductions figurent explicitement dans la nouvelle loi comme œuvres littéraires à part entière protégées par le droit d’auteur. Cette importante victoire, on la doit en grande partie à Patricia Claxton.

Cette Estécoise de longue date appartient aussi à la noble lignée des grands traducteurs québécois. Elle a traduit des œuvres de Nicole Brossard, Cécile Gagnon, Fernand Ouellet et Marcel Trudel, ainsi que des récits, poèmes et articles d’Andrée Maillet, André Major, André Roy, France Théoret et Pierre-Elliot Trudeau. De nombreuses autres traductions portent sa signature dans des domaines tels que les relations publiques, l’économie, la sociologie, l’histoire et la psychologie. À trois reprises, le jury du Prix de traduction du Conseil des Arts du Canada lui a décerné une mention honorable. En 1987, elle a été choisie lauréate du Prix littéraire du Gouverneur général pour sa traduction de l’autobiographie de Gabrielle Roy, *La Détresse et l’Enchantement* (*Enchantment and Sorrow*). Ce prix, depuis longtemps mérité, consacrait son talent de traductrice et couronnait une longue et féconde carrière au service de la traduction.

Rappelons qu’un autre Estécois, francophone cette fois, Michel Buttiens, a aussi remporté ce prix prestigieux en 1984, alors que cette distinction portait encore le nom de Prix de traduction du Conseil des Arts. Spécialisé en traduction technique, administrative, financière et juridique, ce traducteur d’entreprise, né à Liège (Belgique) et établi à Montréal depuis 1974, abordait la traduction littéraire pour la première fois. Le Conseil des Arts prima sa traduction de l’ouvrage de Richard Brown, *Voyage of the Iceberg* (*Le voyage de l’iceberg*). En 1989, enfin, Michèle Marineau, également membre de la STQ, a aussi obtenu un des Prix littéraires du Gouverneur général dans la catégorie Littérature de jeunesse pour son premier roman *Cassiopée ou l’été polonais*. Une traduction vers le suédois est déjà en cours. Après avoir obtenu un diplôme en traduction, l’auteur a travaillé pendant onze ans dans le monde de l’édition comme traductrice et réviseuse. Elle a donc bouclé la boucle et peut désormais se présenter comme traductrice-auteur-traduite.

On ne saurait conclure ce chapitre sans tracer le profil type des traducteurs anglophones exerçant au Québec. Il s’agit en général d’une femme, née hors de la province — beaucoup proviennent de l’Ontario et de l’Ouest canadien — titulaire d’un baccalauréat ou d’une maîtrise en littérature ou en langue. Plusieurs ont enseigné le français et séjourné en France. La plupart ont complété leur formation par des cours universitaires de traduction.

Ceux et celles qui traduisent vers l’anglais doivent apprendre à se prémunir contre le « Frenghish », car l’anglais québécois tend à se métisser de français. Ce « Frenchifying » de la langue anglaise gagne du terrain, en particulier dans l’administration publique. « The Government translator working on an official document must constantly be on his guard against Gallicisms and translator’s

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

English as he deals with the problem words », indiquait Mary Plaise lors du colloque STQ/CLF, « Traduction et qualité de langue » (Hull, 1983). Les exemples abondent de ces infiltrations de mots français qui jouent les passe-murailles (juste retour des choses, diront certains) : « convention » (*collective agreement*), « modalités » (*terms and conditions*), « subvention » (*grant*), « Québec collectivité » (*Québec society*), « they’re announcing snow », « working since ten years », « passing the vacuum cleaner », « closing and opening the light », « opening hours », « global offer » (*overall offer*).

Un traducteur du gouvernement provincial, Clive Meredith, rapporte s’être battu pendant quatre ans, lors de la révision du *Code civil*, pour faire supprimer de la version anglaise le mot « act » dans les expressions « acts of civil status », « act of birth », « act of death », etc., et lui substituer un terme plus conforme au génie de l’anglais. Mais il dut se plier aux diktats de juristes. L’article 39 du *Code* se lit toujours : « In acts of civil status, nothing is to be inserted [...] but what it is the duty of the parties to declare. » Cette formulation n’était pas sans comporter des risques de méprise sur la portée de son sens réel. À manipuler donc par des initiés seulement. Or, arriva ce qui devait arriver. Un jeune professeur de droit à l’Université McGill, collègue de Frank Scott qui rapporte l’incident, posa en toute innocence à des étudiants de première année la question suivante à un examen : « What is inserted in the act of marriage? » Les plus doués, paraît-il, mus par une inspiration déboutonnée, déployèrent des trésors d’imagination... On a bien souvent tort de ne pas écouter les sages avis des traducteurs qui connaissent bien les dessous des mots ! Dans la même veine, les réflexes de traductrice de Vivianne Gélinas, membre de la Section de Québec, elle aussi, lui ont instantanément fait comprendre que le mot « French » n’était peut-être pas le mieux choisi lorsqu’elle remercia un interlocuteur en ces termes : « Thank you for your French letter. » Il n’y a pas que les traducteurs de langue anglaise qui se heurtent à l’obstination d’élus ou de personnes en poste d’autorité. Un lointain prédécesseur de Clive Meredith, Eugène-Philippe Dorion (1830-1872), échoua lui aussi dans sa tentative de convaincre sir George-Étienne Cartier de renoncer à traduire « Dominion of Canada » par « Puissance du Canada » dans l’*Acte de l’Amérique du Nord britannique* de 1867. Le traducteur savait pertinemment que le mot « puissance », appliqué à une colonie non industrialisée d’à peine trois millions d’habitants, était pour le moins prétentieux. Mais la loi du plus fort... S’il avait écouté son traducteur, ce bon Père de la Confédération n’aurait pas commis un anachronisme de plusieurs siècles. Mais revenons à nos moutons.

Jusqu’à ces dernières années, le traducteur anglophone travaillait dans un splendide isolement ; il était plus ou moins le « token anglophone specialist » dans les entreprises, en raison de la situation du marché. Dès son arrivée dans un service, il se voyait promu expert en tout. Il y travaillait en autonome, puisque personne habituellement ne révisait ses traductions.

On peut distinguer deux périodes en ce qui concerne la traduction vers l’anglais : celle d’avant la *Loi 101* et celle d’après. Cette loi, pièce maîtresse de la politique linguistique du Québec, est arrivée comme marée en carême pour ce groupe de traducteurs. « Bill 101 heralded a golden age for English translators in the government », reconnaît Gillian Baird. S’ils sont plus nombreux, les traducteurs de la deuxième période semblent être encore passablement isolés. D’où le rôle capital que peut jouer la STQ en leur offrant un lieu de rencontre en plus de toute une gamme de services. « It is rather ironic, observa Elizabeth Vincent lors d’une interview en 1988, that the Anglophones who are fewer than Francophone translators in Québec are the ones who are isolated when in fact they are the ones who should be getting together. » À cela sa collègue Elaine Kennedy répond : « It’s up to us to turn things around a little bit in the STQ and “use” the STQ as our association through which we can network without necessarily making other people feel ill at ease because of the traditional role and composition of the STQ. »

À quelques reprises durant les années 80, on a tenté de mettre sur pied un comité des traducteurs anglophones. Par exemple, une trentaine d’Estécois travaillant vers l’anglais se sont réunis au secrétariat de la Société en 1984 pour partager leurs préoccupations communes et envisager une forme de concertation.

L'AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Mais ces tentatives n'ont pas eu de succès. Les traducteurs anglophones seraient-ils plus individualistes que leurs confrères de langue française ? L'explication tient peut-être au fait que, mis à part leur isolement relatif, leurs besoins sont sensiblement les mêmes que ceux de l'ensemble des traducteurs. Il est donc dans leur plus grand intérêt de se placer sous l'étendard de la STQ, porte-parole le plus autorisé des traducteurs professionnels du Québec.

LES MULTILINGUES

En contexte canadien, on regroupe sous l'appellation « services multilingues » ou « langues étrangères » les traducteurs dont la langue de départ ou d'arrivée n'est ni le français ni l'anglais ni les langues autochtones.

Les premiers examens d'agrément en langues étrangères furent organisés en 1964 à l'initiative de Ludwik Kos-Rabcewicz-Zubkowski, sous la présidence de Michel Pasquin. Année après année, de dix à vingt candidats se sont adressés à la STQ pour qu'elle sanctionne leur compétence dans diverses combinaisons de langues. Depuis 1972, en moyenne une trentaine d'autres désirent faire reconnaître leur aptitude en ce domaine en s'inscrivant à l'examen d'admission. Les tableaux 8 et 9 du chapitre « La poursuite de l'excellence » fournissent les statistiques annuelles concernant ces examens et les taux de réussite.

Lorsqu'elle fut l'hôte du VIII^e congrès mondial de la FIT, en 1977, la STQ souhaite la bienvenue aux congressistes en dix-sept langues. Ce chiffre correspondait au nombre de langues dans lesquelles les Estécois pouvaient alors offrir des services. Pourtant, selon une analyse statistique effectuée à partir du *Répertoire* par Paul Van den Eynden, 3,5 % seulement des membres agréés travaillaient dans les langues étrangères. En comparaison, 63,2 % traduisaient de l'anglais vers le français, 13,3 % du français vers l'anglais et 20 % dans les deux sens. En 1989, la proportion des multilingues à la Société passa à 6 %. (Les interprètes de conférence représentent 2 % de l'effectif, les terminologues 7 %.) Parmi les 106 membres de ce groupe, bon nombre cumulent plusieurs combinaisons linguistiques parmi les dix-huit langues représentées : allemand, arabe, arménien, bulgare, chinois, espagnol, gaélique, grec, hongrois, italien, néerlandais, polonais, portugais, roumain, russe, serbo-croate, suédois et tchèque.

De 1956 à 1970, il y a eu à la Société un comité des langues étrangères, mais à la fin il était devenu presque inactif. Malgré des tentatives répétées, son dernier président, Manfred P. Thiede, n'avait pas réussi à organiser de séances d'étude à l'intention des polyglottes en raison surtout de leur faible nombre. Ces derniers ne semblaient pas non plus manifester un enthousiasme intempestif pour ce genre d'activité. Le comité fut donc emporté lors de l'aggiornamento de 1970.

Dix ans se sont écoulés avant que le comité renaisse de ses cendres à la faveur d'un nouvel esprit qui souffla sur la Société. « This year marked a new beginning for some of the STQ's "minority groups", écrit la présidente du comité, Betty Howell ; [...] we have begun to organize activities that have them and their special needs in mind. » Le nouveau comité fut investi de la mission de renforcer chez les traducteurs multilingues le sentiment d'appartenance à la STQ. Pour y arriver, il comptait offrir des services sur mesure à ce groupe et travailler à rehausser leur image dans le public. On prit conscience de la nécessité de s'ouvrir sur l'extérieur et de montrer l'importance de faire appel à des traducteurs professionnels, surtout quand il s'agit de combinaisons linguistiques autres que la paire anglais-français.

La première initiative du comité fut d'établir une liste des membres agréés en langues étrangères disposés à travailler à la pige. Ce mini-répertoire fut diffusé auprès de nombreux clients potentiels ; il fut par la suite intégré à l'*Annuaire des traducteurs, interprètes et terminologues indépendants et pigistes*. Cet *Annuaire*, envoyé à tous les services linguistiques des entreprises, se révéla un excellent moyen de publicité individuel et collectif. Le comité a aussi standardisé divers documents : actes de naissance, de mariage, de divorce, de décès, diplômes et attestations d'études.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, la secrétaire de la STQ, Claire Vanier, était habilitée, à titre de commissaire à l'assermentation, à attester que la traduction de divers documents officiels avait bel et bien été exécutée par des membres agréés de la Société. À la suite de son départ, l'adjointe administrative, Lise Gauthier, fut investie elle aussi par le ministre de la Justice de la même commission pour le district judiciaire de Montréal. Sur les documents à authentifier, elle appose un sceau portant son nom et le numéro de sa commission. Outre la préparation annuelle des examens en langues étrangères, le comité a également resserré le contrôle de la qualité de ses examens, établi des contacts avec les services qui, au Palais de justice de Montréal, s'occupent de

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

traductions multilingues, et noué des relations avec l’American Translators Association (ATA) concernant les modalités d’examen et la possibilité d’échange de services.

Les traducteurs hispanisants comptent pour près de la moitié des multilingues à la Société, suivis des allemands, des italiens, des russes, des portugais et des arabes. L’espagnol est de loin la langue étrangère la plus utilisée au Québec et une des seules qui occupent quelques traducteurs à plein temps. Il n’est pas étonnant, dès lors, que ce groupe se soit manifesté plus que les autres. Il est, par exemple, le seul à avoir fait paraître des articles dans *L’Antenne* (trois très exactement) dans une langue autre que le français ou l’anglais. Dans son article, « Los anglicismos en castellano », Elsa Abelleira aura étonné bien des Estécois en leur révélant que le français au Québec n’est pas la seule langue à pâtir de l’influence de l’anglais. Les deux autres contributions sont de la plume d’Ilse Adreana Luraschi et concernent les marchés américains et latino-américains de la traduction.

En 1984, la vice-présidente de la Section de Québec, Francine Bertrand-Gonzalez, a fondé le « Grupo hispánico ». Né d’un désir d’entraide, ce groupe a constitué un bassin de personnes-ressources dans divers domaines d’intérêt pour les traducteurs hispanophones. Il a aussi établi une liste de toute la documentation disponible en espagnol à l’Université Laval et au ministère québécois des Communications. En 1986, le « Grupo » a tenté, mais sans grand succès, d’essaimer à Montréal et d’y ouvrir une « succursale ». On souhaitait mener une consultation auprès de tous les Estécois hispanisants en vue de normaliser la traduction espagnole des noms de ministères québécois, et la traduction française des titres de ministères des pays hispanophones. Les membres du comité des langues étrangères ont cherché à étendre cette expérience à d’autres groupes linguistiques.

En accédant à la présidence du comité des langues étrangères en 1986, Ilda Moreyra Basso s’est employée à en diversifier la composition de façon à ce qu’il reflète le plus fidèlement possible la situation du multilinguisme à la STQ. Outre l’espagnol, ont été représentés l’allemand, le russe, l’arabe et l’italien. Des contacts ont aussi été établis avec les départements de langues modernes des universités montréalaises afin que le comité soit tenu au courant des activités hors programme susceptibles d’intéresser les traducteurs multilingues. Enfin, au cours de l’exercice 1988-89, a eu lieu une réunion préparatoire à l’examen d’agrément en langues étrangères, une première.

Du point de vue de leur situation professionnelle, les multilingues présentent un certain nombre de points communs. Tous sont très polyvalents : il leur faut exercer leurs talents dans plusieurs domaines de spécialisation pour réussir à gagner décemment leur vie. Ceux qui s’en tirent le mieux travaillent avec le français ou l’anglais comme langue d’arrivée. Pouvoir travailler à partir de deux ou même trois langues étrangères représente un atout certain pour eux. En revanche, on peut compter sur les doigts de la main ceux qui traduisent d’une langue étrangère vers une autre langue étrangère.

Le manque de documentation est un autre grave problème auquel doivent faire face ces traducteurs. Les ouvrages spécialisés sont difficiles à trouver, et c’est pourquoi les voyages à l’étranger sont souvent l’occasion d’achats de livres. Pas facile de trouver à Montréal un dictionnaire danois-anglais sur les fibres optiques ou un vocabulaire français-hongrois sur le brassage de la bière. Aussi, un réseau de personnes-ressources se révèle-t-il un complément indispensable à la maigre documentation disponible. La rareté des dictionnaires exige une débrouillardise et un sens de l’initiative hors pair de la part des traducteurs, qui doivent recourir à des moyens souvent fort peu conventionnels pour obtenir l’information dont ils ont besoin. Et cette information leur est parfois communiquée dans des lieux et d’une manière insolites. À preuve cette anecdote rapportée par la traductrice polonaise Tamara Hélène Kuzmicki :

J’ai rencontré un jour un homme qui représentait l’Association d’haltérophilie du Québec et qui m’avait demandé de traduire un recueil d’instructions destiné

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

à un groupe d’athlètes polonais attendus à Montréal. Nous nous trouvions dans le grand hall de la Banque royale de la Place Ville-Marie. Comme je le priai de m’expliquer certains mouvements particuliers à ce sport, il se mit à me démontrer sans la moindre hésitation et sans s’occuper des gens qui passaient l’arraché, le développé, le jeté, l’épaulé, et que sais-je encore.

Venant d’un expert, ces explications avaient tout au moins le mérite d’avoir du poids...

Bien que bon nombre des traducteurs multilingues possèdent une formation universitaire — il est faux le mythe de l’immigrant-peintre-en-bâtiment recyclé en traduction dès qu’il pose le pied en sol canadien — plusieurs d’entre eux déplorent le manque de cours de formation ou de perfectionnement dans leurs langues de travail. Le marché actuel ne justifiant pas la création de programmes complets, le comité des langues étrangères tente d’inciter les départements de langues modernes des universités à intégrer au moins un cours de traduction à leurs programmes d’études. Faute de grives... À l’instar des autodidactes, ces traducteurs glanent leur savoir à même leur pratique.

Le contrôle de la qualité est un autre problème particulier à ce groupe de traducteurs. Trop de clients ignorent encore l’existence de traducteurs multilingues qualifiés et confient leurs traductions à n’importe qui. Nous avons vu que le comité se préoccupe de cette question et cherche à renseigner le plus possible les clients potentiels. Le contrôle de la qualité, quand il a lieu, s’effectue parfois selon des méthodes assez peu orthodoxes, comme en témoigne cette autre expérience vécue par Tamara Hélène Kuzmicki.

Une dame me pria de lui traduire une lettre. À ma grande surprise, quelques semaines plus tard, je me vis confier le même texte par un cabinet de traduction. Bien entendu, je ne perdis pas de temps à refuser cette offre. De toute évidence, la dame en question avait voulu vérifier l’exactitude de mon travail. Mais elle avait oublié que même dans une grande ville comme Montréal, les traducteurs agréés qui traduisent du polonais ne sont pas légion.

À l’opposé des suspicieux, il y a ceux qui pèchent par excès de confiance et qui pensent qu’un traducteur maîtrisant deux langues slaves doit forcément pouvoir utiliser d’autres langues du même groupe et, tant qu’on y est, pourquoi pas le serbo-croate, le danois et le turc...

Par ailleurs, la majorité des traducteurs multilingues ont le statut d’indépendants ou de pigistes. Leurs principaux donneurs d’ouvrage sont les administrations publiques et les entreprises privées. Les Services multilingues du Bureau fédéral des traductions, à Hull, ont traduit vingt millions de mots au cours de l’exercice 1987-88. Près de 60 % de ce volume de production a été confié à des pigistes ; le reste a été assumé par l’équipe des 39 traducteurs internes. Le service a fourni jusqu’ici des traductions dans près de 70 langues. Au gouvernement du Québec (ministère des Communications), le volume des traductions en langues étrangères s’élevait en 1988-89 à 1 408 000 mots sur une production globale de plus de quatre millions. Le Service compte quatre traducteurs multilingues. Alors que les traductions en langues étrangères produites au gouvernement fédéral servent principalement à des fins de recherche scientifique et au commerce international, celles émanant du gouvernement provincial sont surtout orientées vers les particuliers et les besoins sociaux. Chaque ministère québécois possède un budget particulier pour les traductions en langues autres que le français et l’anglais. Comme l’a fait observer Ilda Moreyra Basso dans son allocution au premier congrès du CTIC (1987) « le volume de la traduction en langue romane suit la courbe des arrivées d’immigrants et de réfugiés, du commerce et des transferts technologiques entre le Canada et les pays de langues romanes ». La même observation vaut pour les autres langues.

Plus que les autres Estécois, la centaine de traducteurs multilingues de la STQ concrétisent par leur travail quotidien cette réflexion de Saint-Exupéry : « La grandeur d’un métier est peut-être, avant tout, d’unir des hommes : il n’est qu’un luxe véritable, et c’est celui des relations humaines. [...] il nous faut prendre

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

conscience de nous-mêmes et de l’univers. Il nous faut, dans la nuit, lancer des passerelles. » [*Terre des hommes*] N’est-ce pas précisément ce que sont ces traducteurs, des lanceurs de passerelles ? Ils nous rappellent qu’apprendre une nouvelle langue c’est ouvrir une fenêtre de plus sur le monde, et que s’adonner à la traduction c’est jeter des ponts de compréhension entre les hommes. Le traducteur est un maillon important de la chaîne de communication, même si, comme les personnages d’arrière-plan des eaux-fortes de Rembrandt, il baigne dans un éclairage parcimonieux.

LES RÉDACTEURS

« Depuis quelque temps, des indices divers mais convergents nous laissent pressentir, confusément encore, que quelque chose se prépare. Un mot, une idée revient comme un leitmotiv dans notre milieu professionnel : la rédaction. » C'est par ce constat que Paul Horguelin ouvrit la conférence qu'il prononça en décembre 1977 lors d'un dîner-causerie de la STQ à l'Institut d'hôtellerie du Québec. Le sujet de son exposé : « Traduction ou rédaction ? »

Les traducteurs, qui semblent dotés d'antennes hypersensibles pour capter les tendances de l'évolution linguistique, sentaient en effet que leur territoire professionnel s'élargissait : la rédaction commençait à envahir leur champ d'exercice. Celle-ci avait tenté une entrée timide à la STQ en 1971 ; cette année-là, l'examen d'agrément comportait, outre un texte à traduire, une épreuve de rédaction. On estimait qu'un traducteur doit réunir les qualités d'un bon rédacteur et que traduire consiste en fait à réaliser une rédaction en faisant l'économie de l'inspiration originale. N'est-ce pas l'absence de la composante rédaction dans les traductions filandreuses et claudicantes qui fait dire « Ça sent la traduction » ? Dans une traduction réussie « la langue ne sent pas | le passage des mots », nous rappelle le poète et traducteur Michel Beaulieu. L'évaluation de la compétence à traduire étant un sujet fort délicat, tous les membres ne voyaient pas les choses du même œil. Dès l'année suivante, le Conseil, se rendant à l'opinion de la majorité, supprima la portion rédaction de l'épreuve. Cette expérience eut néanmoins le mérite de laisser entrevoir que la rédaction n'est pas sans liens de parenté avec la traduction.

L'adoption, en 1974, de la *Loi 22* reconnaissant le français comme langue officielle du Québec amena les traducteurs à s'interroger sur ces liens. Cette réflexion avait comme toile de fond la vaste opération de francisation des entreprises dans laquelle la société québécoise s'était engagée. « Le traducteur doit-il prévoir la possibilité d'élargir ses attributions pour toucher aussi à la rédaction ? » se demande Robert Dubuc lors d'une table ronde organisée en 1975 sur l'évolution de la profession. Un an plus tard, dans un numéro spécial de *Meta* consacré à « La traduction et l'entreprise », Roger Boivineau exprime l'opinion suivante :

[Cette] généralisation de la rédaction en français ne doit [d'ailleurs] pas inquiéter les traducteurs de l'anglais [vers le] français. En effet, du fait de la pénurie de bons rédacteurs techniques ou autres, il arrive de plus en plus fréquemment qu'on fasse appel à des traducteurs, sinon pour rédiger, du moins pour réviser des textes français. Cela n'a rien d'étonnant car, de nos jours, qui d'autre que le traducteur apprend à rédiger correctement ?

Dans le même numéro, Raymond Frenette constate pour sa part : « Le service de traduction devient un centre de rayonnement du français dans l'entreprise, non seulement par la traduction mais par l'adaptation, la recherche terminologique et la diffusion de cette terminologie, la révision et la rédaction parallèle. »

Au milieu des années 70, les traducteurs ont donc senti le vent tourner. Ils ont bien vu que l'intervention du législateur en matière d'aménagement linguistique bouleverserait l'univers des communications et modifierait profondément la conception et l'exercice même de leur profession. Un décloisonnement des professions langagières se dessinait à l'horizon. On s'acheminait vers la polyvalence, la diversification des tâches. Dans les entreprises comme dans les administrations publiques, on a voulu mettre à profit, semble-t-il, les compétences professionnelles des traducteurs à d'autres fins que la seule traduction. Ce redéploiement des services linguistiques s'est fait en faveur de la rédaction, entendue au sens large. La profession de traducteur muait, acquérait une nouvelle dimension.

Ce glissement vers la rédaction ou, plus précisément, l'intégration de la fonction rédaction dans les services de traduction des entreprises s'est produit sur plusieurs fronts. Sous la poussée des exigences de la francisation, un nombre croissant de services de traduction se sont convertis en « services linguistiques ». Cette nouvelle appellation chapeautait des activités connexes : traduction,

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

terminologie, révision, adaptation, aide à la rédaction, conseil linguistique et rédaction. Cette acceptation de la polyvalence dénotait de la part des traducteurs une volonté d’adaptation aux réalités nouvelles, un désir de ne pas rester à l’écart de l’évolution qui transformait le visage linguistique du Québec.

Lors du congrès de la FIT, en 1977, Jean Darbelnet plaçait la rédaction parmi les deux tâches « dont l’importance dans l’activité professionnelle du traducteur est appelée à grandir », l’autre étant la révision unilingue et bilingue. Pour sa part, Jacques Poisson avait proposé, par voie de résolution, que l’on mette fin à la discrimination entre la profession de traducteur et celle de rédacteur, et qu’on oriente l’enseignement des Écoles de traduction vers la rédaction. Sa résolution fut rejetée, les congressistes ayant estimé qu’elle n’avait pas un caractère international. Mais l’idée n’a pas moins fait son chemin dans l’esprit des « gens du pays ». C’est vers cette époque que les universités ont commencé à intégrer des cours de rédaction à leurs programmes de baccalauréat en traduction ou ont créé des certificats en rédaction. La STQ elle-même offrit en 1978 un cours d’initiation à la rédaction professionnelle.

Une autre indication de ce mouvement en faveur de la rédaction nous est fournie par les offres d’emploi des journaux : le nombre de postes de rédacteurs s’est mis à augmenter régulièrement. Fait intéressant à signaler, même dans les cas où l’on demandait un rédacteur, et non un traducteur-rédacteur, l’expérience en traduction faisait souvent partie des conditions requises : « Le postulant aura fait ses preuves en traduction anglaise et française », « Nous exigeons au moins cinq années d’expérience en traduction », « Détenant une formation universitaire combinant la rédaction, la révision et la traduction, le candidat possédera trois années d’expérience comme rédacteur technique. » Au minimum, on stipule « une bonne connaissance écrite et parlée des deux langues » ou « le candidat sera parfaitement bilingue ». Il ne semble donc pas exagéré d’affirmer à la suite de René Deschamps, qui appuyait son observation sur une expérience longue de vingt-cinq ans, que « la traduction [est venue] littéralement à la rescousse du français au Québec » et que « ce sont les traducteurs qui sont, en général, les mieux préparés pour produire des textes français », car « ils sont presque toujours les meilleurs rédacteurs de l’entreprise ».

Ajoutons que l’intégration des tâches de rédaction à la fonction traduction n’a pas été un phénomène limité au Québec. Le Bureau fédéral des traductions, entraîné lui aussi dans le courant du bilinguisme officiel consécutif à l’adoption de la *Loi sur les langues officielles* (1969), a vu son mandat s’élargir considérablement à partir du milieu des années 70. À telle enseigne qu’il s’est transformé en un gigantesque « service linguistique national », où les services d’aide à la rédaction et de conseils linguistiques ont pris une part importante. Précisons enfin que, contrairement aux appréhensions de certains, le développement de la composante rédaction ne s’est pas fait aux dépens de la traduction : le volume de mots à traduire n’a jamais cessé de croître. Il y a eu, par contre, des transferts de traducteurs vers des postes de rédacteurs.

DES RÉDACTEURS À LA STQ ?

« Le bon rédacteur est encore un oiseau rare au Québec, constatait Paul Horguelin dans sa conférence déjà citée. Bien plus, dans notre civilisation audiovisuelle, c’est une espèce menacée qui aurait bien besoin d’une société protectrice... » Et pourquoi cette société protectrice ne serait-elle pas la Société des traducteurs du Québec ? C’est Pierre Marchand qui le premier lança cette idée dans une « Libre opinion » publiée dans *L’Antenne* en mars 1977 : « [...] le rédacteur, tout autant que le traducteur, a un rôle à jouer dans la composition de l’échiquier linguistique du Québec. Les intérêts de l’une et de l’autre profession me semblent tellement rapprochés que je ne vois pas pourquoi l’on ne s’interrogerait pas sérieusement sur l’opportunité d’admettre des rédacteurs au sein de la STQ. »

Son raisonnement était le suivant : le traducteur et le rédacteur sont tous les deux des communicateurs, l’un et l’autre utilisant les ressources de sa langue de façon consciente et réfléchie dans le but de transmettre une information écrite

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

le plus efficacement possible. Les deux professions ont donc la même finalité ; seules diffèrent les modalités d’exécution, encore que la ligne de partage des eaux soit assez floue entre traduction, adaptation et rédaction. On ne peut pas en tout cas fonder cette distinction sur la présence d’un texte en langue étrangère. Le rédacteur qui extrait de documents anglais des éléments d’information à partir desquels il rédige un texte français fait-il de la traduction ou de la rédaction ? On peut dire qu’il « tradécrit ». Au Québec, la rédaction est, par la force des choses, une profession « paratraductionnelle ». Bien que séduisante, l’idée de Pierre Marchand n’a pas eu de suite immédiate, mais elle ne fut pas reléguée aux oubliettes pour autant. Pendant qu’elle mûrissait, les énergies de la STQ furent accaparées par la création de deux autres sections, celle des terminologues et celle des interprètes de conférence, et par une multitude d’autres dossiers, dont celui de la reconnaissance professionnelle.

Une dizaine d’années s’écouleront avant que le projet d’une section de rédacteurs revienne à l’ordre du jour. Dans l’intervalle, la fonction rédaction s’était passablement consolidée dans les entre-prises et les services de traduction. Plus d’un traducteur avait intégré la rédaction ou l’aide à la rédaction à son travail quotidien ou exerçait carrément le métier de rédacteur à plein temps.

Le profil de carrière de Pierre Marchand est assez typique de cette évolution, et son cas n’est pas unique. Ce licencié ès lettres de l’Université de Montréal entreprend une carrière de traducteur en 1971 à la Commission d’assurance-chômage, puis à la Banque de Nouvelle-Écosse. En 1976, il passe à la Banque Canadienne Nationale où ses fonctions englobent la gestion de la rédaction et de la terminologie, la conception, la rédaction et la production de publications. Chez de Vienne, Forgues & Associés, cabinet auquel il se joint en décembre 1980, il partage son temps entre la traduction, la rédaction, la recherche terminologique, la francisation d’entreprises et la gestion de systèmes. Au bout de trois ans, il quitte le statut de salarié et poursuit sa carrière comme traducteur-rédacteur indépendant. Il se voit confier la rédaction ou l’adaptation de monographies, de manuels d’entreprise, de textes promotionnels et d’articles technico-publicitaires. Enfin, après un court intermède chez Multiscript International, il obtient, en 1988, un poste de conseiller en communication écrite à Hydro-Québec. Cet itinéraire professionnel offre un bel exemple d’un « traducteur mutant » qui, par étapes, est passé de la traduction à la rédaction, sans renier pour autant sa profession de départ.

Est-il besoin de rappeler que la STQ a largement bénéficié des talents de communicateur de Pierre Marchand. On ne compte plus les articles qu’il a publiés dans *L’Antenne* et dans *Circuit*, magazine qu’il dirige depuis 1988, tout en étant titulaire de la chronique « Des techniques », puis de « Notes et contrenotes ». On peut dire qu’il est le « père » de cette revue de qualité, dont il a coordonné la production de 1983 à 1985. Il a aussi orchestré la réalisation du publi-reportage de la STQ paru dans *Le Devoir* en 1981. L’intérêt que Pierre Marchand porte à la Société ne se limite pas au seul domaine des publications. Depuis son adhésion en 1972, ce boulimique de l’action a occupé diverses fonctions au Conseil et au Bureau, et a été concurremment président de la STQ et du CTIC de 1981 à 1983. À ceux qui pourraient douter de la pertinence de l’apport des rédacteurs à la STQ, Pierre Marchand offre l’exemple d’une contribution à la fois originale, riche et féconde. Il existe une tension créatrice entre traduction et rédaction ; cette tension peut avantageusement se transposer au sein de la STQ : Pierre Marchand en est la preuve vivante.

Lorsque le projet de création d’une section des rédacteurs a refait surface en 1987, la STQ comptait déjà dans ses rangs bon nombre de rédacteurs professionnels et de traducteurs-rédacteurs, ce qui n’était pas le cas dix ans plus tôt. Nourris dans le sérail, ceux-ci souhaitaient « régulariser » en quelque sorte une situation de fait. Le Sondage sur les conditions de travail — 1986 avait révélé que 2,2 % des répondants étaient rédacteurs, pourcentage équivalent à celui des interprètes de conférence. Vers cette même période, l’Association des conseils en gestion linguistique (ACGL), fondée en 1977 sous le nom d’Association des conseils en francisation du Québec (ACFQ) afin de regrouper les responsables du dossier

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

de francisation des entreprises, a publié un sondage sur les services linguistiques. Cette enquête révélait que, outre la traduction, 94 % des services linguistiques offraient la révision et la consultation terminologique, 89 % la correction d'épreuves, 87 % l'aide à la rédaction, 35 % la rédaction et la conception, et 15 % l'interprétation. Ces chiffres marquent un progrès considérable par rapport à la situation dix ans auparavant. Cette diversification, pour ne pas dire cette réorientation de la profession, a amené le traducteur à se percevoir dorénavant comme un agent de communication.

À l'automne de 1987, le Conseil d'administration chargea un comité *ad hoc* d'étudier l'opportunité de regrouper les rédacteurs dans une section distincte. En juin 1988, l'assemblée générale donna au comité toute latitude pour poursuivre ses travaux. Julie Desgagné, présidente et animatrice du groupe, Paul Morisset, Pierre Marchand, Claudine Aucuit, Ghislaine Daoust, Daniel Deveau, Nada Kerpan, Johanne Dufour, Karine Montin et Jean-Louis Marcoux prennent une part active à cette réflexion. Au cours de réunions mensuelles, on s'emploie à préciser les tâches et les compétences du rédacteur, à définir la notion de « rédaction », à faire l'inventaire du bassin de rédacteurs en exercice au Québec et à dresser le bilan des avantages et inconvénients d'une section de rédacteurs. Le comité suit le cheminement adopté par les terminologues pour la création de leur section, et se penche sur le genre d'examen qu'il conviendrait d'administrer.

En avril 1989, le comité estime le moment venu de répondre de son mandat et présente au Conseil le bilan de ses travaux sous la forme d'un Mémoire. Il est frappant de constater à quel point les tâches du rédacteur recourent celles du traducteur. Les attributions normales du rédacteur incluent 1) la participation à la détermination du public cible, de la nature du texte et de l'information à diffuser, 2) la recherche documentaire et terminologique, 3) la structuration des idées, 4) la rédaction proprement dite, 5) la participation à la validation du texte, 6) la révision, la réécriture et l'adaptation, 7) le suivi de production (mise en pages, correction d'épreuves), 8) l'aide à la rédaction et la consultation, 9) la traduction occasionnelle. Comment ne pas voir dans la rédaction, telle qu'elle est pratiquée en contexte québécois, une profession sœur de la traduction ? Le comité a très bien fait ressortir la consanguinité existant entre ces deux pratiques en montrant qu'elles partagent le même champ d'application (la communication), la même finalité (informer), les mêmes techniques discursives de communication et de présentation (ordonnancement et mise en forme de l'information) et les mêmes exigences du point de vue stylistique. En outre, l'une et l'autre s'appuient sur la terminologie, et toutes deux doivent adapter l'énoncé en fonction des destinataires en respectant le caractère idiomatique de la langue. Beaucoup d'Estécois rédacteurs reconnaissent que c'est en traduisant qu'ils ont appris à rédiger et, inversement, en rédigeant qu'ils sont devenus meilleurs traducteurs.

Où la section des rédacteurs recrutera-t-elle ses membres ? Tout d'abord, au sein même de la STQ ; 45 sociétaires ont confirmé leur intention de se présenter au premier examen d'agrément en rédaction. C'est le double du minimum réglementaire requis pour la création d'une section. Ensuite, auprès de diverses associations professionnelles regroupant des personnes engagées dans des tâches de rédaction, et au sein d'entreprises (dans six entreprises cibles, le comité a dénombré pas moins de 225 rédacteurs), de la Fonction publique du Québec (550 agents d'information) et des universités offrant des programmes de baccalauréat ou de certificat en rédaction (225 étudiants).

La rédaction est en pleine ascension. Les offres d'emplois des journaux en sont encore une fois un bon indice : certains jours, *La Presse*, *Le Devoir* et *The Gazette* annoncent plus de postes de rédacteurs que de traducteurs. Un grand nombre de ces emplois exigent une compétence en rédaction et en traduction. De ce point de vue, le marché ne semble donc pas avoir changé depuis dix ans.

Ayant mûrement pesé le pour et le contre, le comité recommanda aux administrateurs de la Société de proposer à l'assemblée générale du 13 juin 1989 une résolution visant la création d'une section des rédacteurs. Ce qui fut fait. Toutefois, certains membres craignant que la création de cette section

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

compromette les chances d’obtention de la reconnaissance professionnelle, une réserve fut ajoutée à la résolution originale. Finalement, le texte sur lequel l’assemblée eut à se prononcer était ainsi libellé :

Qu’ayant pris connaissance du Mémoire du comité d’étude « section des rédacteurs » et approuvé son contenu, l’Assemblée générale autorise la création, au sein de la Société des traducteurs du Québec, d’une section dite des rédacteurs regroupant les personnes dont l’activité professionnelle est l’élaboration de textes non littéraires, et confie à un comité mandaté par le Conseil le soin d’accomplir toutes les formalités voulues, notamment l’institution des examens d’agrément et d’admission en rédaction, la préparation des modifications du Règlement intérieur et du Code de déontologie, et la rédaction du Règlement intérieur de la section. Il est entendu que la création d’une section des rédacteurs n’amènera pas la demande d’un titre réservé de rédacteur agréé tant que la STQ n’aura pas obtenu la reconnaissance professionnelle pour ses traducteurs, ses terminologues et ses interprètes.

Cette résolution fut approuvée par une forte majorité : 52 voix pour, 15 contre et 7 abstentions.

Douze ans plus tôt, Paul Horguelin avait écrit : « Il ne faut pas être prophète pour prédire que les rédacteurs, à l’instar de nos confrères terminologues, feront reconnaître par la STQ la spécificité de leur activité en constituant une section professionnelle. » Sa boule de cristal ne l’avait pas trompé. Depuis juin 1989, la Société peut donc se flatter de compter dans ses rangs un nouveau groupe de spécialistes. Les membres de la nouvelle section pourront, s’ils le désirent, retenir comme devise de ralliement : « Écrivain ne puis, traducteur ne dédaigne, rédacteur je suis ! »

Le passé étant garant de l’avenir, il ne fait aucun doute que les rédacteurs sauront s’intégrer harmonieusement à la STQ. Plusieurs s’y illustrent d’ailleurs depuis bon nombre d’années. Cette cohabitation avec les traducteurs, les interprètes de conférence et les terminologues, auxquels il faut ajouter les gestionnaires de services linguistiques et les professeurs de traduction, accentuera l’effet synergique dont la Société tire son dynamisme. Toutes ces professions, d’égale valeur, sont complémentaires et témoignent du caractère de plus en plus polyvalent des professionnels de la communication. « Être multifonctionnel, ce n’est pas manquer de fidélité à la profession, observait Nada Kerpan dans la conférence inaugurale qu’elle prononça lors du deuxième congrès de la STQ en 1985. Bien au contraire ! c’est en actualiser toutes les virtualités, réaliser les complémentarités nécessaires. Synonyme de compétence et de qualité, une polyvalence effective, active offre une garantie de crédibilité. » L’intégration des rédacteurs au sein de la STQ s’inscrit parfaitement dans le sens de l’histoire de la Société.

La diversité des compétences professionnelles des Estécois décalque la réalité linguistique du Québec. Depuis cinquante ans, la STQ travaille à promouvoir la qualité des communications écrites et orales. En acceptant d’encadrer la profession de rédacteurs, elle se révèle un lieu de convergence dynamique des forces langagières. Sa visibilité ne peut qu’en être accrue et son prestige, rehaussé.

Si, en 1990, le gâteau d'anniversaire de la STQ est piqué de cinquante bougies dorées, celui de la Section de Québec scintille de vingt-cinq chandelles argentées, la Société étant officiellement présente dans la Vieille capitale depuis 1965. Seule division géographique de la STQ, la Section de Québec « regroupe les membres habitant la région économique 03 du Québec ainsi que les régions à l'est de celle-ci », précise le Règlement. Nous savons déjà que pendant les premières années, le groupe est animé principalement par son énergique fondateur, William Côté, qui joue le rôle d'homme-orchestre. Il n'y a pas encore de Bureau élu, ni de comités, ni de budget, ni de secrétariat, ni de téléphone. Un groupe de traducteurs, cependant, désire affirmer la présence de la STQ dans la capitale et y accroître la visibilité de la profession.

À la suite de l'adoption du nouveau Règlement de la Société lors de l'aggiornamento de 1970, la Section se dota d'un Bureau en bonne et due forme avec président, vice-président et secrétaire-trésorier. Cette structure visait à redonner un nouveau souffle au groupe. Tout comme ce fut le cas à Montréal, l'exercice de 1970-71 a été marqué par une certaine « tiédeur participative ». « La Section de Québec, écrit William Côté, n'a pas un bilan très positif à présenter cette année. Elle n'a tenu aucune séance d'étude ni offert son dîner annuel. » Et le fondateur de conclure par un souhait : « Nous espérons trouver une formule qui réponde aux désirs des membres et qui sache soulever leur enthousiasme. »

Dès l'année suivante, le président, Jean Arvis, injecte un nouveau dynamisme à la Section en organisant, entre autres, quatre dîners-causeries. Il s'agit en fait de séances d'étude tenues à l'issue d'un repas. La nouvelle formule reçoit un accueil enthousiaste des membres. Elle sera même exportée à Montréal. On constate aussi un regain d'intérêt pour les cours de perfectionnement : vingt-cinq membres s'y inscrivent, soit le tiers de l'effectif d'alors. En outre, à la demande de nombreux sociétaires, la première séance d'étude de chaque nouvel exercice est désormais consacrée à la correction de l'examen d'agrément de l'année précédente. Au total, les membres de Québec se réunissent huit fois en 1971-72, ce qui indique bien que la Section était sortie de sa léthargie passagère et amorçait un nouveau départ.

Les élus ont rivalisé d'imagination pour maintenir l'intérêt des sociétaires à son plus haut niveau possible en organisant des rencontres à la fois diversifiées, animées, cordiales et instructives. Victor Jaar, par exemple, eut l'idée originale d'étudier un texte espagnol dans un restaurant chinois : il proposa à la sagacité de ses collègues un texte où les singes tenaient beaucoup de place de même que les faux-amis espagnols. L'exercice permit aux convives de parler espagnol tout en mangeant chinois. « Le contraire eût été plus difficile », fit observer une des participantes, Marie-Claire Lemaire. D'origine palestinienne, Victor Jaar parle arabe en plus du français et de l'anglais. Cet espérantiste notoire et amateur de radio à ondes courtes a aussi étudié l'italien et appris l'espagnol en République Dominicaine avant d'émigrer au Québec (1967). Il a été le seul candidat, en 1968, à réussir à l'examen d'agrément en langues étrangères (français-espagnol / espagnol-français). Il convient de rappeler, puisqu'il faut rendre à Jaar ce qui appartient à Jaar, que cet ancien président de la Section de Québec a été un des partisans du resserrement des exigences d'admission à la Société. C'est lui qui proposa de créer un examen d'admission et d'imposer aux membres adhérents une limite de cinq ans pour obtenir l'agrément. Il s'associa d'ailleurs à Denise Lemay pour saisir le Conseil d'administration d'une proposition formelle en ce sens. On connaît la suite.

Sur une période de vingt-cinq ans, on ne compte plus les activités de formation et les rencontres à caractère socio-culturel organisées à l'intention des membres du groupe québécois. Il serait fastidieux d'en produire ici une liste exhaustive. Bornons-nous à retenir que les Bureaux successifs de la Section ont toujours fait la part belle aux dîners-causeries et aux cours de perfectionnement. Les élus ont eu le souci constant d'offrir aux Estécois de la région la possibilité d'émerger de leurs travaux quotidiens afin d'aller chercher un complément de formation professionnelle dans un climat de détente et d'amicale camaraderie. Le

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

calendrier des activités d’une année type nous donnera un bon aperçu de la vie culturelle qui anime la Section.

Selon une tradition établie, un vin et fromage inaugure une nouvelle saison. Suit une première séance d’étude consacrée à la correction des examens d’agrément et d’admission de l’année précédente. Les professeurs Jean Darbelnet et Solange Vouvé de l’Université Laval ainsi que d’autres traducteurs chevronnés de la capitale apportent volontiers leur concours pour animer cette rencontre. Le programme annuel des activités inclut quelques dîners-causeries ; leur nombre varie d’un exercice à l’autre. L’année du dixième anniversaire (1975-76), il y en eut pas moins de sept, un record. La présidente était alors Michelle Guay. Au menu de ces dîners, on retrouve des plats intellectuels aussi exotiques que « les néologismes dans les parlers montagnais ». La Section connaissait alors des jours fastes du point de vue de la participation des membres. En 1975-76, par exemple, les élus réussirent à enrôler une bonne cinquantaine de membres comme bénévoles, soit plus du tiers de l’effectif. Cette performance plus qu’honorable inspira aux cosignataires du *Rapport annuel*, Michelle Guay et Gaétan Roussel, la réflexion suivante : « L’individualisme traditionnel des traducteurs serait-il en train de faire place à une conscience collective plus attentive aux signes des temps ? »

La Section offre aussi annuellement un nombre variable de cours de perfectionnement. Les traducteurs ont ainsi eu la chance de s’inscrire à des cours de rédaction, de révision, de traduction publicitaire, de documentation, de traduction technique et de terminologie juridique. L’inscription à ces séances de formation est d’une vingtaine de membres. À ce programme viennent enfin s’ajouter des activités ponctuelles comme des visites d’entreprises, des conférences ou des ateliers divers. Depuis quelques années, cinq comités structurent la Section : formation permanente, moyens informatisés, examens, relations avec les universités et reconnaissance professionnelle.

Fait aussi partie des mœurs de la Section la rencontre annuelle avec les étudiants de l’Université Laval. Le recrutement a été et demeure au cœur des préoccupations du groupe québécois. Sans négliger le secteur de l’administration publique, très important dans la capitale, la Section a toujours entretenu des liens étroits avec les professeurs et les étudiants du programme de traduction de l’Université Laval. Il est de tradition que des représentants estécois — les membres du CRU — se rendent chaque année rencontrer les étudiants afin de leur présenter la STQ et de les renseigner sur la profession, sur le marché du travail et sur les avantages d’adhérer à un organisme professionnel. Les étudiants sont aussi invités à participer à certaines activités de la Section, notamment aux séances de correction des examens et aux conférences.

Ces bonnes relations, placées sous le signe de l’ouverture et de l’accueil, ont porté fruit. L’effectif a suivi une courbe ascendante pendant les douze premières années d’existence du groupe et a atteint le sommet de 199 membres en 1978. La Section avait alors quintuplé son effectif par rapport à l’année de fondation. Par la suite, le nombre de membres s’est tassé quelque peu pour se stabiliser autour de 140 à 150 dans les années 80. Le tableau 18 montre l’évolution de l’effectif ainsi que la répartition des membres agréés et adhérents.

TABLEAU 18

Effectif de la Section de Québec
(1965-1990)

	Agréés	Adhérents ¹	Total
1965-66	5	29	34
1966-67	6	42	48
1967-68	8	46	54
1968-69	20	40	60
1969-70	22	41	63
1970-71	22	43	65
1971-72	22	48	70
1972-73	28	58	81
1973-74	35	55	90
1974-75	45	72	117
1975-76	45	102	147
1976-77	54	104	158
1977-78	63	136	199
1978-79	64	97	183
1979-80	69	116	185
1980-81	71	78	149
1981-82	78	46	124
1982-83	78	51	129
1983-84	79	56	135
1984-85	82	67	149
1985-86	82	70	152
1986-87	73	67	140
1987-88	80	55	135
1988-89	80	63	143
1989-90 ²	—	—	—

¹ Jusqu’en 1970, les sociétaires non agréés forment la catégorie des « membres ordinaires ».

² Renseignements non disponibles au moment de la rédaction.

En 1974, Victor Jaar notait dans *L’Antenne* : « [...] par rapport au nombre de membres adhérents, les membres agréés ne sont pas assez nombreux ». Il fallut attendre 1982 pour que ces derniers deviennent majoritaires.

Par ailleurs, la Section de Québec compte une bonne proportion de traducteurs anglophones et de francophones travaillant vers l’anglais. Les besoins de traduction vers l’anglais dans l’administration provinciale, où la langue de travail est le français, sont inversement proportionnels à ceux de l’administration fédérale, à Ottawa, où, comme chacun sait, l’anglais domine nettement. La majorité des traducteurs salariés à Québec traduisent vers l’anglais, même si leur nom a parfois une consonance bien française comme Hélène Simard, Vivianne Gélinas, Gaétan Roussel ou Marcia Thériault. On estime qu’au bas mot 60 à 70 % de la traduction à Québec s’effectue vers l’anglais. « A good indication of the lack of English to French translation in Québec, note Roda P. Roberts, qui fut présidente de la Section et directeur du programme de traduction de l’Université Laval, was the

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

fact that when I placed Francophone students on practicum in Quebec City, a number of them were required to work from French into English, their second language, because there were not enough offices where there was work for English into French. »

Certaines années, la moitié du Bureau de la Section est composée d’anglophones et, lors des réunions mensuelles, il n’est pas rare que le tiers des participants soit de langue anglaise. Jusqu’ici, trois anglophones ont occupé la présidence : Roda P. Roberts, Vivianne Gélinas et Wallace Schwab. Les traducteurs d’expression anglaise se sentent parfaitement à l’aise au sein de la Section, d’autant plus que certaines activités de formation s’adressent spécifiquement à eux. Citons, à titre d’exemples, le cours de terminologie juridique (1974-75) donné en français par Michel Sparer et en anglais par Wallace Schwab, et le cours de technique de révision (1977-78), qui comportait aussi deux parties : l’une pour franco-phones, animée par Marcel Lagrenade, des services linguistiques d’IBM, l’autre pour anglophones, confiée à Albert Jordan, de l’Université Concordia.

La Section, comme l’ensemble de la Société, a connu ses plus fortes années de croissance entre 1975 et 1980. On sait que le marché de la traduction est très sensible aux crises économiques ; les traducteurs, les indépendants et les pigistes surtout, de même que les terminologues, se ressentent durement des compressions budgétaires qui accompagnent habituellement les périodes de récession. À l’orée des années 80, la Section avait atteint, semble-t-il, un plateau au point de vue du recrutement, les nouveaux venus compensant à peine les départs. En 1982, par contre, année où frappa la récession, l’effectif chuta à 124 et le groupe connut des heures difficiles. Faute de ressources financières, il fallut renoncer à plusieurs rencontres prévues, dont les fameux dîners-causeries tant appréciés, qu’on remplaça par des « conférences-collations » !... À la guerre comme à la guerre. Ces difficultés, explique le délégué au Conseil, Paul-André Fournier, sont inévitables pour une Section comme celle de Québec « dont l’effectif est modeste et qui s’efforce de faire bénéficier sur place les membres de tous les avantages accordés par la Société ».

Grâce à un sondage, on parvint toutefois à mieux cibler les besoins et les intérêts des sociétaires et, dès 1983-84, la situation se rétablit. Au cours de cet exercice, le nouveau Bureau, présidé par Wallace Schwab, proposa aux membres un cours théorique et pratique sur l’implantation des moyens informatiques chez les traducteurs, une séance animée par la Commission de toponymie sur les conventions dans les textes traduits de l’Administration publique, une séance d’information sur les procédures à suivre pour entrer en contact avec les organismes gouvernementaux intéressés à donner des contrats à la pige, deux conférences (l’une donnée par la présidente de la Secter, Nathalie Cartier, l’autre par le président de la Commission des droits de la personne, Marcel Pepin) et une soirée à caractère social où les anciens ont eu l’occasion de faire la connaissance des nouveaux candidats reçus à l’examen d’admission. Paul-André Fournier avait donc parfaitement raison d’écrire en fin d’exercice : « Voilà un bilan positif qui témoigne de la vitalité de la Section de Québec. » Le groupe avait bel et bien émergé du creux de la vague.

Sous l’effet conjugué de l’augmentation de l’effectif et du prestige grandissant de la Société, le Bureau de Québec souhaite vivement une amélioration de son secrétariat. Les services aux membres et les communications avec les non-membres (clients, étudiants, candidats aux examens) en dépendaient. Les personnes occupant la présidence de la Section devaient répondre quotidiennement à de nombreux appels téléphoniques concernant la Société, et leur travail quotidien souffrait d’aussi fréquentes interruptions. En 1980, la Section jugea donc le moment venu de se doter d’un secrétariat partiellement robotisé, c’est-à-dire d’un répondeur automatique. On profita aussi de l’occasion pour faire inscrire le numéro de la Section dans les *Pages jaunes* de l’annuaire de Québec.

The Quebec Section has long suffered from its “home-lessness”, écrit Gillian Baird dans un rapport présenté en février 1989 au Conseil d’administration. For the past eight years the Quebec bureau has been

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

meeting in the home of its president. This was a generous gesture on the part of Mr. Fournier and M^{me} Stein-Robitaille, but it is no longer possible. At present, our automatic answering machine is in the home of an associate member, who also keeps our back files, brochures and letterhead. None of this is very accessible. There is nowhere an interested person can go to consult the STQ directory.

C’est afin de remédier à cet état de sans-logis que la Section a fait appel à un service de secrétariat. Depuis avril 1989, le Centre d’affaires de Québec lui offre une adresse permanente, un numéro de téléphone et de télécopieur, une salle de réunion, un espace de rangement pour entreposer ses dossiers et ses archives, un service de téléphonistes bilingues et du personnel pouvant répondre aux demandes de renseignements généraux et s’occuper de la mise à jour des listes d’envois. En prime, la STQ peut apposer sa plaque dans le hall d’entrée de l’immeuble. Que demander de plus ! Après 25 ans d’existence, la Section a enfin pignon sur rue.

TABLEAU 19

Présidents et présidentes Section de Québec (1965-1990)

1965-66	William Côté ¹	1978-79	Roda P. Roberts
1966-67	William Côté	1979-80	Madeleine des Rivières
1967-68	William Côté	1980-81	Vivianne Gélinas
1968-69	William Côté	1981-82	Marie-Claire Lemaire
1969-70	William Côté	1982-83	Marie-Claire Lemaire
1970-71	William Côté	1983-84	Wallace Schwab
1971-72	Jean Arvis	1984-85	Wallace Schwab
1972-73	Jean Arvis	1985-86	Paul-André Fournier
1973-74	Victor Jaar	1986-87	Claire Stein-Robitaille
1974-75	Victor Jaar	1987-88	Claire Stein-Robitaille
1975-76	Michelle Guay	1988-89	Claire Stein-Robitaille
1976-77	Claire Wells	1989-90	Alexis Méléka
1977-78	Roda P. Roberts		

- ¹ À l’origine, William Côté ne portait pas le titre de président, mais celui de « représentant de la région de Québec » ; à partir de 1967, il sera « vice-président de la STQ à Québec ». Depuis 1970, la Section est dirigée par un président et un Bureau.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

La Section de Québec ne semble pas avoir ressenti le besoin d’un règlement, car elle mit vingt ans avant d’en faire adopter un à l’assemblée générale de mai 1985. Enfin, une dizaine de présidents et de présidentes se sont passé le relais depuis la fondation de la Section, chacun y laissant son empreinte et celle de son équipe par le choix des initiatives proposées aux membres et la qualité de l’animation socio-culturelle. Leurs noms figurent au tableau 19 (page précédente).

À l’image de l’ensemble de la STQ, la Section de Québec a le souci de la qualité des services offerts à ses membres, malgré son effectif limité et ses maigres ressources financières. Elle est une sorte de STQ en miniature, animée du même idéal d’excellence et de reconnaissance de la profession. Pour les traducteurs de la capitale soucieux de ne pas s’étioler dans la grisaille de l’isolement, participer à la vie de la Section c’est se prémunir contre la sclérose professionnelle.

Sur le sismographe du stress, un déménagement équivaut, dit-on, à un incendie ou à un bombardement. Or, le personnel du secrétariat a bien connu le stress associé au changement de locaux. On se souvient en effet qu'au cours de ses vingt-cinq premières années d'existence, la STQ, alors qu'elle portait le nom de STM, avait eu du mal à empêcher son secrétariat de migrer constamment : celui-ci changeait d'adresse en moyenne une fois tous les deux ans. Tant que la Société possédait un mobilier rudimentaire et que ses papiers tenaient dans quelques boîtes à chaussures, cela ne portait guère à conséquence. Il n'en a pas toujours été ainsi, cependant. Au fil des années, elle s'est alourdie de meubles, de machines, d'accessoires de bureau, de dossiers et d'archives, si bien que les déménagements ont périodiquement trans-formé les locaux du secrétariat en champ de bataille des campagnes napoléoniennes. Reprenons donc la suite de la saga interrompue en 1970.

On sait que ce n'est pas avant cette date que la Société a pu embaucher une secrétaire rémunérée, Éveline Gomond, qui assure une « semi-permanence » les jours ouvrables, de 13 h à 17 h. Le secrétariat a alors pignon au 418, rue Sherbrooke est. Au bout de quelques mois, M^{me} Gomond remet sa démission. Une équipe de bénévoles prend la relève. Durant cette vacance, le Conseil d'administration décide de ne pas renouveler le bail des locaux du secrétariat, jugés trop vétustes, et se met en quête d'un nouveau gîte. Le 1^{er} mai 1971, la Société emménage au 203, boulevard Saint-Joseph ouest. Et le scénario se répète : la nouvelle secrétaire, M^{me} Renaud, remet elle aussi sa démission quelques semaines après son engagement. Appelée à la rescousse, la responsable du recrutement et des examens, Suzanne Desjardins, assure l'intérim, aidée de bénévoles.

Après avoir cherché la candidate idéale, le président Jean-Paul Coty a la main heureuse en recrutant Claire Vanier, traductrice de son état. Son dévouement n'aura d'égal que son affabilité tout au long des quatorze années pendant lesquelles elle assumera la responsabilité du secrétariat, partageant son temps entre la traduction et ses tâches de secrétaire. Elle apporte stabilité et continuité dans la gestion des affaires courantes de la Société. Au début, elle travaille pour une bouchée de pain. Les membres qui se rendaient consulter les livres de la bibliothèque découvaient avec plaisir les bureaux du secrétariat. Les candidats aux examens venaient nombreux y déposer leur formule d'inscription, si bien que Claire Vanier connaissait presque tous les sociétaires personnellement. Elle admirait le dévouement des membres du Conseil, qui se faisaient donner ou achetaient à bon compte des meubles « excédentaires » de leurs bureaux respectifs. Elle étirait ses heures et se transformait même en « garçon de courses » pour le président. « La STQ était en pleine croissance et le travail augmentait, écrit-elle ; c'était le bon temps ! La Société était une grande famille et j'étais au cœur de l'action... » À partir de 1974, Claire Vanier et Juliette Papineau assurent par rotation la permanence cinq jours par semaine, de 9 h à 17 h.

Mais permanence n'est pas synonyme d'immobilité. On ne tarda pas à le constater. Dès l'année suivante, en effet, l'exiguïté des bureaux et surtout leur éloignement du centre-ville amènent le Conseil à envisager la relocalisation du secrétariat. Une fois de plus on repart à la chasse aux locaux. Et le 1^{er} mai 1976, la Société transporte ses pénates au huitième étage de l'édifice Dominion Square, sis au 1010, rue Sainte-Catherine ouest, au cœur du quartier commercial de la métropole. En 1947, l'OACI, établie depuis peu à Montréal, procéda à l'essai d'un appareillage d'interprétation simultanée dans un local situé au dernier étage de ce même immeuble, qui était vraiment prédestiné à accueillir les traducteurs...

L'imposant édifice occupe massivement le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Peel, Metcalfe et, côté jardin, le square Dominion, rebaptisé square Dorchester en 1987 après que la Ville de Montréal eut décidé de rebaptiser le boulevard Dorchester boulevard René-Lévesque. Inauguré en 1930, cet édifice de style « Renaissance italienne » est, avec celui de la Sun Life, son voisin, l'un des deux plus gros immeubles commerciaux construits à Montréal dans la première moitié du vingtième siècle. On lui reconnaît une valeur patrimoniale certaine. Son garage souterrain de 600 places, son mail commercial intérieur au rez-de-chaussée,

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

ses escaliers mécaniques en bois et ses huit ascenseurs automatiques étaient autant d’innovations pour l’époque. Le président Raymond Frenette, qui négocia le bail de location, ne pouvait choisir d’endroit plus propice pour établir les nouveaux quartiers de la STQ. En effet, selon l’architecte-urbaniste Jean-Claude Marsan, il est spécifique au centre-ville montréalais de s’être développé autour de places et de squares. À partir de 1950, l’attrait de ces espaces urbains comme sites de prestige pour les entreprises n’a cessé de croître et ils sont devenus des centres de grande activité économique. Or, qui dit activité économique, dit habituellement intense activité de traduction. Au Québec, en tout cas, l’équation se vérifie facilement.

Ancien cimetière catholique des victimes de l’épidémie de choléra de 1832, le plus vaste et le plus célèbre square de Montréal s’impose par une accumulation impressionnante d’édifices publics, religieux et commerciaux aux styles les plus hétéroclites. Outre l’édifice Dominion Square, ce jardin public est flanqué de la cathédrale Marie Reine du Monde (réplique de Saint-Pierre de Rome), du monumental édifice de la Sun Life, du somptueux immeuble La Laurentienne/Lavalin et du gratte-ciel ultra-moderne de la Banque Impériale de Commerce, dont les 43 étages s’élèvent sur l’emplacement du luxueux hôtel Windsor, dynamité en 1959. Une « annexe » ayant échappé à la démolition et aujourd’hui rénovée, en rappelle le souvenir.

Le hasard a fait que les traducteurs qui, par la nature même de leur profession, se situent à la lisière des réseaux de communication entre anglophones et francophones, aient choisi d’établir le siège social de leur Société à l’endroit même où se rencontrent, au cœur de Montréal, la partie ouest de la ville, majoritairement de langue anglaise, et la partie est, à majorité d’expression française. Le hasard, qui fait bien les choses dit-on, a aussi voulu que sur les pelouses du square, parmi des arbres centenaires, se dressent les monuments de sir Wilfrid Laurier et de sir John A. Macdonald, tout comme les statues de Montcalm et de Wolfe s’élèvent à peu de distance l’une de l’autre sur les plaines d’Abraham. Disposés de part et d’autre du boulevard René-Levesque, les bronzes de Laurier et de Macdonald se font face. Au Canada, « où la langue officielle est la traduction » a dit en boutade Jacques Derrida, on dispose également en regard l’une de l’autre les versions anglaise et française des textes de loi. Symbolisme de la juxtaposition.

Faut-il voir dans cette réunion en un même lieu d’adversaires politiques et militaires un appel tacite à la cohabitation dans l’harmonie adressé aux deux groupes linguistiques contraints, par le déterminisme de l’histoire, de partager des frontières communes ? On peut incliner à le penser, d’autant plus que, sur le monument de Laurier, une femme symbolisant l’Est du pays et tenant dans ses mains des feuilles d’érable accepte une gerbe de blé d’un homme qui représente l’Ouest. Sur le socle, au-dessus de la signature de l’ancien premier ministre, se détache l’inscription suivante dans les deux langues officielles : « La pensée dominante de ma vie a été d’harmoniser les différents éléments dont se compose notre pays. » N’est-ce pas aussi le rôle social que, depuis la Conquête, on reconnaît en ce pays à la traduction et aux traducteurs ? Il n’est pas sûr, toutefois, que ceux-ci adhèrent à cette rhétorique officielle et qu’ils se perçoivent comme des porte-flambeau de l’unité nationale.

Quelle que soit la lecture que l’on fasse du symbolisme des lieux, il reste que d’un point de vue purement pratique la STQ ne pouvait choisir meilleur emplacement pour y établir son siège social : situé en plein cœur du monde des affaires, l’édifice Dominion Square lui offrait un point d’ancrage stable, central et facile d’accès. En cours de rénovation, l’immeuble à bureaux renfermera, une fois les travaux terminés, quatre étages de boutiques, des cascades d’eau et un restaurant de grande classe aménagé sous une galerie vitrée surplombant le square. Il abrite déjà un Centre international de tourisme unique en son genre, Infotouriste, où l’on souhaite la bienvenue aux visiteurs en six langues. L’immeuble est situé à un jet de pierre des Cours Mont-Royal, des grands magasins, de la Place Montreal Trust, de la Place Ville-Marie et, évidemment, des édifices déjà mentionnés en périphérie du square.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

On aurait pu penser qu’une fois installé dans ce trois étoiles des immeubles à bureaux, c’en serait fini des changements d’adresse, et que le personnel du secrétariat n’aurait plus à vivre dans la hantise des déménagements perpétuels. Il n’en fut rien : on ne rompt pas si facilement avec la tradition. À peine trois ans plus tard, le carrousel des déménagements se remet à tourner de plus belle, la STQ tenant à prouver, semble-t-il, qu’il est possible de déménager tout en restant sous le même toit. Pour ce faire, il suffit d’imiter le mouvement du yoyo. Voici donc la chronologie des changements d’altitude auxquels les secrétaires ont dû se résigner pour des motifs divers (manque d’espace, travaux de rénovation, etc.) : 1979, la Société quitte le 841 et emménage au 340 ; 1984, elle remonte au 640 ; 1987, elle loge temporairement au 1036 ; 1988, elle redescend au 540. Mais pas pour longtemps. À peine un an plus tard, le secrétariat quitte l’édifice Dominion Square, le loyer étant devenu prohibitif. « Des rénovations, ça se paie », pensent les nouveaux propriétaires de l’immeuble. En décembre 1989, la STQ reloge son secrétariat au dixième étage de l’édifice Sodarcan, sis au 1140, boulevard de Maisonneuve ouest. Il y est encore au moment où ces lignes sont écrites. Mais pour combien de temps ?

Mary Coppin, qui a vécu ces déménagements, et y a survécu, rapporte que lorsqu’il fallut passer du 640 au 1036, « it was like moving the National Archives ». « [...] at 640, explique-t-elle, we had a storage room. Now it is an inescapable fact that if you have a storage room, people will find things to store in it (Parkinson’s Law). » Les amoncellements de boîtes empilées un peu partout avaient transformé le secrétariat en un véritable capharnaüm, voire en un désastre pompéien. En outre, à chaque déménagement surgit un problème... de taille. « Part of the problem, ajoute Mary Coppin, is our conference table, which is gorgeous if you’re into antiques, but weighs a ton. It is so hard to move it has passed into building folklore and is our chief claim to fame. I met a perfect stranger in the hall and he said: “Did they get your table moved yet?” They don’t know what we do in the STQ but they know we have a beautiful table to do it on. »

Comme Sisyphe qui n’a jamais réussi à placer une cale sous la pierre qui menaçait de l’écraser, les traducteurs ont du mal à immobiliser leur secrétariat. Depuis 1970, la Société aura déménagé huit fois, soit en moyenne une fois tous les deux ans et demi — légère amélioration par rapport aux années antérieures. La STQ peut se targuer de posséder le secrétariat le plus mobile des sociétés professionnelles, un « exploit » digne de figurer dans le livre des records Guinness. Bref, l’aptitude à supporter le stress des déménagements à répétition est un atout certain pour les candidats à un poste de secrétaire de la STQ.

EXPANSION ET MODERNISATION DU SECRÉTARIAT

Dans un chapitre antérieur, nous avons vu que, si la croissance de l’effectif s’accélère à partir de 1968, elle s’emballe littéralement entre 1975 et 1980, période au cours de laquelle le nombre de membres grimpe de 818 à 1 529. On devine facilement les conséquences qu’a eu cette poussée de croissance sur le personnel du secrétariat. En 1977, Jacqueline Savary, personne affable, serviable, à la voix frêle et onctueuse, se joint à Claire Vanier avec qui elle fera équipe pendant neuf ans. Toutes deux accomplissent un travail de titan, sans jamais se départir de leur amabilité ni de leur souriante bonhomie. Les administrateurs sont pleinement conscients que les tâches assumées par ces deux personnes dévouées s’alourdissent considérablement. Il devient urgent de repenser l’organisation administrative de la Société.

Réunis en journée d’étude le 24 février 1978, les membres du Conseil abordent cette question et envisagent une solution.

La STQ croît de façon extrêmement rapide, rapporte Pierre Marchand, qui signe dans L’Antenne le compte rendu de cette journée de réflexion. À titre d’exemple, mentionnons que près de quatre cents personnes ont demandé de passer l’examen d’admission du 7 mars dernier. Et il y a deux examens d’admission par année. Plus les choses vont, plus

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

l’administration de la Société s’amplifie, se ramifie, se complique. De nouvelles sections professionnelles font leur apparition. Les besoins des membres se font de plus en plus nombreux, de plus en plus pressants. Toutes ces considérations ont amené les administrateurs à s’interroger sur la nécessité de créer un poste de directeur administratif qui assumerait, entre le Conseil et les membres, la présence d’un lien fonctionnel permanent.

L’idée n’était pas nouvelle. Raymond Frenette l’avait évoquée dès 1975 au cours de son mandat à la présidence, mais la Société n’avait pas les moyens financiers pour y donner suite. Cinq ans plus tard, toutefois, alors que l’effectif avait presque doublé, le fonds d’administration générale, lui, avait quadruplé, comme l’indique le tableau 20. Précisons que le gros des recettes de la Société proviennent des cotisations, des droits d’examens, des inscriptions aux colloques et aux cours de formation ainsi que des intérêts sur les placements.

TABLEAU 20

Fonds d’administration générale (1965-1990)

1965-66	5 997 \$	1978-79	110 016 \$
1966-67	7 078 \$	1979-80	124 136 \$
1967-68	11 587 \$	1980-81	150 978 \$
1968-69	17 905 \$	1981-82	193 299 \$
1969-70	18 761 \$	1982-83	209 490 \$
1970-71	23 545 \$	1983-84	238 677 \$
1971-72	25 000 \$	1984-85	250 816 \$
1972-73	38 359 \$	1985-86	250 659 \$
1973-74	28 769 \$	1986-87	300 564 \$
1974-75	38 059 \$	1987-88	314 177 \$
1975-76	43 492 \$	1988-89	386 846 \$
1976-77	62 043 \$	1989-90 ¹	450 000 \$
1977-78	82 920 \$		

¹ Prévisions

À l’examen de ce tableau, on remarque que les revenus de la Société vont en augmentant et que cette croissance s’accélère depuis la fin des années 70. En effet, il fallut attendre quatorze ans pour voir le fonds d’administration passer de 6 000 \$ à un peu plus de 110 000 \$, mais cinq ans pour qu’il atteigne 200 000 \$ et quatre ans à peine pour qu’il franchisse le cap des 300 000 \$. Cela s’explique par le fait que les cotisations comptent pour près des deux tiers des recettes annuelles. Pour les agréés, la cotisation est passée en vingt-cinq ans de 10 \$ à 185 \$, soit une hausse moyenne annuelle de 7,30 \$. L’équivalent de deux paquets de cigarettes ! Pour les adhérents, la hausse est de 5,50 \$ seulement. « Des arachides ! », diraient nos compatriotes anglo-saxons.

Le tableau 21 montre l’évolution des cotisations depuis l’exercice 1965-66. Aucune cotisation n’est exigible des membres d’honneur. Depuis 1979, les membres agréés âgés de 65 ans ne paient que le tiers environ de la cotisation des agréés. Deux fois seulement, les administrateurs ont effectué une ponction extraordinaire dans les goussets des membres.

Les cotisations exigées des Estécois se situent dans la bonne moyenne de celles versées par les membres d’organismes semblables. Le tableau 22 compare les montants perçus en 1970, 1980 et 1990 par six autres sociétés professionnelles, dont deux de traducteurs et interprètes. Il s’agit de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), de la Corporation des bibliothécaires profes-

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

sionnels du Québec (CBPQ), de l’Association provinciale des assureurs-vie du Québec (APAVQ), de l’Ordre des comptables agréés du Québec (C.A.), de la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau-Brunswick (CTINB) et de l’Association des traducteurs et interprètes de l’Ontario (ATIO).

Il existe une étroite corrélation entre le nombre et la qualité des services offerts par une société professionnelle et le volume de son effectif, dont elle tire la plus grande partie de ses rentrées de fonds. Les petites sociétés sont condamnées à une gestion serrée si elles veulent offrir le maximum de services à leurs membres. Tout compte fait, si l’on met dans un plateau de la balance les publications, les services et les activités de toute sorte dont bénéficient les Estécois, et dans l’autre la cotisation versée annuellement, la STQ se classe sûrement en tête de liste au palmarès des organismes les plus « généreux » envers leurs membres. Pour parler le langage des commerçants, on peut dire que la STQ offre un bon « rapport qualité-prix ». C’est une bonne affaire !

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

TABLEAU 21

Cotisations (1965-1990)

	Agréés	Adhérents ¹	Agréés (65 ans et plus)
1965-66	10 \$	7,50 \$	—
1966-67	10 \$	7,50 \$	—
1967-68	10 \$	10 \$	—
1968-69	10 \$	10 \$	—
1969-70	10 \$	10 \$	—
1970-71	25 \$	15 \$	—
1971-72	27 \$	17 \$	—
1972-73	27 \$	17 \$	—
1973-74	30 \$	20 \$	—
1974-75	45 \$	25 \$	—
1975-76	45 \$	25 \$	—
1976-77	65 \$	35 \$	—
1977-78	65 \$	35 \$	—
1978-79	75 \$	50 \$	—
1979-80	75 \$	50 \$	25 \$
1980-81	75 \$ (+25 \$) ²	50 \$ (+15 \$)	25 \$ (+8 \$)
1981-82	125 \$	80 \$	40 \$
1982-83	125 \$	80 \$	40 \$
1983-84	140 \$ (+15 \$) ³	95 \$ (+15 \$)	55 \$ (+15 \$)
1984-85	135 \$	90 \$	45 \$
1985-86	135 \$	90 \$	45 \$
1986-87	160 \$	115 \$	55 \$
1987-88	160 \$	115 \$	55 \$
1988-89	185 \$	140 \$	65 \$
1989-90	185 \$	140 \$	65 \$

¹ Jusqu’en 1970, les sociétaires non agréés forment la catégorie des

« membres ordinaires ».

² Réunis en assemblée générale extraordinaire, le 10 février 1981, les membres autorisent le Conseil à prélever une cotisation extraordinaire afin de permettre à la Société de renflouer ses coffres et de boucler son budget.

³ Lors de l’assemblée générale annuelle du 15 juin 1983, la centaine de membres présents acceptent de financer la nouvelle revue *Circuit* au moyen d’une cotisation extraordinaire de 15 \$, tout en maintenant l’abonnement collectif à *Meta*.

TABLEAU 22

Cotisations : tableau comparatif

	FPIQ ¹	CBPQ ²	APAVQ ³	C.A. ⁴	CTINB ⁵	ATIO ⁶	STQ ⁷
1970	36 \$	35 \$	50 \$	120 \$	25 \$	45 \$	25 \$
1980	80 \$	140 \$	88 \$	315 \$	50 \$	85 \$	75 \$
1990	88 \$	180 \$	240 \$	560 \$	60 \$	185 \$	185 \$

- ¹ Fondée en 1968. Effectif : 1 245 membres.
- ² Fondée en 1969. Effectif : 874 membres, dont 616 titulaires.
- ³ Fondée en 1960. Effectif : 6 000 membres, dont 1 000 agréés.
- ⁴ Fondée en 1880 sous le nom d’Association des comptables de Montréal. Effectif : 12 043 membres, dont 5 882 travaillent en cabinets. La cotisation indiquée ci-dessus est celle de cette catégorie d’agréés. Elle inclut la cotisation versée à l’Institut canadien des comptables agréés (ICCA, 46 436 membres) qui s’élève à 40 \$, 100 \$ et 275 \$ pour chacune des trois années repères.
- ⁵ Fondée en 1970. Effectif : 135 membres, dont 52 agréés.
- ⁶ Fondée en 1920 sous le nom d’Association technologique de langue française d’Ottawa (ATLFO). Effectif : 715 membres, dont 422 agréés.
- ⁷ Effectif : 1 726 membres, dont 946 agréés. Pour chacune des trois sociétés de traducteurs, la cotisation indiquée est celle des membres agréés.

Sur le plan financier, un seuil déterminant semble avoir été franchi au tournant des années 80. L’organisme ayant consolidé sa situation financière, en dépit des ravages de l’inflation et de la crise économique, il devenait enfin possible de créer le poste de directeur administratif. Rappelons que l’ATIO avait réussi à se doter des services d’un tel directeur dès 1971. Le Conseil d’administration, présidé par Pierre Marchand, choisit Mary Coppin pour remplir cette fonction à raison de vingt et une heures par semaine.

Titulaire d’un baccalauréat en histoire et éducation de l’Université McGill et d’un diplôme en traduction (français-anglais) de cette même université, Mary Coppin est une femme douée d’un grand sens pratique et qui déborde d’énergie. De 1956 à 1981, elle s’est occupée de relations de travail chez Bell Canada. Entre 1974 et 1979, elle a été chargée de cours de traduction à l’Université McGill — où, depuis 1985, un prix de traduction porte son nom. De 1978 à 1980, elle fait de la révision comme pigiste. Traductrice et terminologue agréée de la STQ, Mary Coppin n’a jamais été avare de son temps quand il s’agissait de se rendre utile à son groupement professionnel. Elle y a occupé diverses fonctions, dont celles de 2^e vice-présidente (1975-77) et de 1^{re} vice-présidente (1977-78) ; elle a aussi siégé à de nombreux comités. Sa connaissance approfondie des rouages de la Société, alliée à son sens de l’organisation et au fait qu’elle avait tenu les cordons de la bourse en 1980-81, en faisait la personne tout indiquée pour devenir la grande-prêtresse de l’administration des affaires estécoises et pour officier aux rites quotidiens du secrétariat.

Dès son entrée en fonction, le 1^{er} octobre 1981, elle s’est employée à réorganiser, à rationaliser et à moderniser les opérations du secrétariat, tout en essayant de satisfaire les besoins des seize présidents de comité. Dans son rôle de préposée au tiroir-caisse, la directrice administrative, sous la direction du trésorier,

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

tient les livres de compte, surveille les placements et les dépenses, prépare le budget et les états financiers, analyse les coûts, dresse le bilan de fin d’exercice, supervise l’ensemble de la gestion financière et conseille les administrateurs et les trésoriers des Sections. Elle assiste aussi aux réunions du Bureau et du Conseil d’administration, sans toutefois avoir droit de vote. Depuis 1983, Mary Coppin cumule aussi les fonctions de directrice administrative du CTIC.

À la suite du départ de Claire Vanier, en mai 1985, la Société embaucha une adjointe administrative, Lise Gauthier. Après avoir travaillé à Québec dans trois ministères, cette bachelière en études françaises de l’Université Laval arrivait à la STQ forte de son expérience de secrétaire adjointe, d’agent d’information et d’agent de recherche en planification socio-économique. Le personnel du secrétariat se compose aussi d’une secrétaire affectée aux examens et au tableau des membres (Ghislaine Lacasse, traductrice et membre adhérente) et d’une commis-réceptionniste (Isabelle Stabili).

La modernisation du secrétariat passait inévitablement par son informatisation. Tout comme une forte proportion de traducteurs, la STQ a négocié elle aussi son virage technologique. Amorcé avec l’achat d’une machine de traitement de texte, le processus s’est poursuivi par l’acquisition d’un ordinateur IBM PC XT pour lequel a été conçu un logiciel sur mesure. Fini les fichiers manuels ! La liste des membres forme désormais une base de données à partir de laquelle on peut produire le *Répertoire* ou obtenir instantanément une foule de renseignements statistiques sur la composition de l’effectif.

S’étant mis à l’heure de la bureautique, le secrétariat est aujourd’hui doté de l’équipement le plus moderne. Outre une machine à photocopier et un compteur postal, on y trouve un télécopieur (FAX), un mini-ordinateur reliant trois postes de travail et, enfin, une imprimante au laser. L’accroissement du personnel de même que la multiplication des opérations et leur automatisation ont rendu nécessaire en 1988 la rédaction d’un *Manuel* dans lequel sont décrites en détail les tâches des quatre employées de la permanence. Grâce au travail de rationalisation et de réorganisation effectué de main de maître par Mary Coppin, qui a aussi contribué à assainir les finances de la Société, le secrétariat s’est grandement professionnalisé. Il est désormais à l’image de la STQ elle-même.

La STQ n'est pas repliée sur elle-même ; elle est sensible aux réalités socio-linguistiques du milieu qu'elle dessert. Ses membres ont conscience d'avoir partie liée avec le redressement et la sauvegarde de la langue française au Québec. C'est que « leur rôle dépasse de très loin celui du traducteur européen ou américain qui travaille dans le même domaine, a bien vu Jean-Paul Vinay ; ils sont responsables de l'évolution quotidienne de la langue ; à eux revient la redoutable responsabilité d'éviter le franglais. » Habitant au Québec, « cette bulle de France au nord d'un continent », pour reprendre l'image d'Yves Duteil dans sa chanson « La langue de chez nous », les francophones d'ici vivent dans le voisinage immédiat du principal foyer d'une langue hégémonique. Or, on sait qu'une langue minoritaire est forcément une langue de traduction. On estime à plus d'un milliard le nombre de mots traduits annuellement dans la province. À titre d'exemple, la société Bell Canada, à elle seule, prévoyait traduire douze millions de mots en 1989, IBM en avait traduit six millions et demi en 1988, Ford, trois millions et demi et Xerox, un million et demi. Que le français soit exposé à se mâtiner d'anglais n'a donc rien d'étonnant.

Les traducteurs professionnels exerçant au Québec sont à la fois au service du public et au service de la langue. Depuis une cinquantaine d'années, ils ont largement contribué à relever la langue française de deux siècles d'avitissement et à endiguer la progression de sa dégradation. Ce souci d'épuration n'a jamais été éloigné du centre de leurs préoccupations. Nous avons vu dans un chapitre précédent que les traducteurs anglophones commencent à donner l'alerte eux aussi, la langue anglaise subissant de plus en plus les assauts des gallicismes et autres infiltrations insidieuses que connaissent bien les traducteurs vers le français. La contribution de la STQ et de ses membres à la préservation de l'intégrité des langues, et en particulier de la française, la plus vulnérable, s'est manifestée de plusieurs façons.

En 1969, la STQ a présenté un Mémoire à la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, mieux connue sous le nom de Commission Gendron. Après avoir brossé un tableau de la situation dans une perspective historique, les auteurs du Mémoire (Robert Dubuc, Lucien Forgues et Paul Horguelin) recommandaient, au nom de la Société, l'adoption officielle de la norme du français établie par l'OLF en 1965 et ayant fait l'objet du premier numéro des *Cahiers de l'Office*. Cette norme prescrit que « l'usage doit s'aligner sur le français international, tout en faisant sa place à l'expression des réalités spécifiquement nord-américaines ». Les traducteurs adhèrent entièrement à cette norme. Il était clairement indiqué dans le Mémoire qu'au Québec le traducteur conscient de ses responsabilités conçoit son rôle dans une perspective de défense du français : « La traduction, peut-on y lire, est, dans notre société bilingue, aux avant-postes de la défense du patrimoine linguistique. Elle est un tamis pouvant purifier la langue, un gabarit indispensable au redressement des structures faussées de notre idiome et, pendant longtemps encore, elle sera une source essentielle du bon usage. »

Les traducteurs professionnels n'ont fait aucune concession au laxisme joualissant qui avait cours en certains milieux dans les années 60 et 70. Ils n'ont jamais sacrifié à cette mode assimilable à un acte de sabotage linguistique et d'autodestruction. Le « joual » ou le « québécois » a pu être pendant une période la langue du théâtre et servir une certaine vision nationaliste du Québec, comme l'a très bien démontré Annie Brisset dans une thèse soutenue à l'Université du Québec à Montréal, il n'a jamais été, cependant, la langue des traducteurs de métier. Leur instinct de communicateur leur interdisait de privilégier le sociolecte québécois au détriment d'une langue universelle.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

La STQ a présenté un autre Mémoire, en 1974, à la Commission parlementaire chargée d’étudier le projet de loi 22 sur la langue officielle. Tout en gardant sa neutralité — la STQ est apolitique —, la Société a tenu à attirer l’attention du législateur sur « l’importance que ne saurait manquer de revêtir la fonction traduction pour assurer au Québec la qualité de la langue de l’administration publique, des professions, du travail, des affaires et de l’enseignement ». Craignant que la masse de traductions qui résulterait de l’entrée en vigueur de la loi ne donne naissance à une « génération spontanée de traducteurs non qualifiés et de compétence douteuse », la STQ a réitéré les quatre recommandations qu’elle avait formulées en 1969 devant la Commission Gendron, et rappelé avec insistance la nécessité « d’encadrer la profession de traducteur dans une corporation dotée des organes de contrôle et des pouvoirs disciplinaires dont jouissent les professions reconnues ». Le message était on ne peut plus clair : de la qualité de la traduction dépend en grande partie la qualité de la langue écrite au Québec, trop de traduction risque de compromettre la qualité de la langue, il faut permettre aux traducteurs de régir leur profession.

Il peut sembler paradoxal que, contre ses propres intérêts apparemment, la STQ ait souhaité une réduction du volume de la traduction. C’est que l’on fait au Québec une « séparation très nette entre la traduction dans ses fonctions culturelles et la traduction dans ses fonctions linguistiques », comme l’a bien vu Sherry Simon dans un article publié dans la revue *TTR*, organe officiel de l’Association canadienne de traductologie (ACT). Dans le deuxième cas, « la traduction est un élément du grand débat linguistique qui fait partie intégrante de l’histoire du Québec ». Les traducteurs d’ici sont conscients des effets découlant de l’abus de la traduction, des disparités résultant du fait de « traduire » et « d’être traduit ». Il est tout à leur honneur d’être capables de subordonner leurs intérêts corporatifs aux intérêts collectifs supérieurs de la société québécoise. Que les inquiétudes concernant les dangers de la traduction pratiquée à dose massive émanent des traducteurs eux-mêmes est un signe de leur maturité, de leur lucidité, de leur conscience professionnelle et de leur engagement social.

Les traducteurs du Québec, dont plusieurs Estécois, ne se sont pas contentés de faire entendre leur voix en commissions parlementaires. Ils ont aussi fait de « l’action directe » : pour diffuser le bon usage, nombreux sont ceux qui ont tenu des chroniques linguistiques dans les journaux. Citons les noms de Gérard Dagenais (« Réflexion sur nos façons d’écrire et de parler », *Le Devoir*), Jacques Poisson (« À la recherche du français », *Le Devoir* ; « Pour un français vivant et prestigieux », *Le Droit*), Marcel Paré, Pierre Marchand, Paul Morisset, Robert Dubuc (« Langage », *Le Devoir*), Jean Darbelnet (« La langue et la vie », *Notre temps*), Pierre Beaudry (« Les maux de la langue », *La Presse*) et Louis-Paul Béguin. Ce dernier, linguiste-terminologue à l’OLF, a commencé sa carrière comme traducteur dans le domaine des assurances ; il a publié plus de 4 000 chroniques depuis 1965 dans *Le Devoir* (« Au fil des mots ») ainsi que dans *Le Droit* et *Le Nouvelliste*. Il a contribué à diffuser, entre autres, dans l’usage québécois les mots « animalerie » (*pet shop*), rapporté d’une mission terminologique à Paris, « grilladerie » (*steak house*), « savoir-vendre » (*sales skills*, expression de la langue familière des agents d’assurances), et de nombreuses autres créations néologiques de l’Office telles que « soda mousse » (*cream soda*), « racinette » (*root beer*), « essuie-tout » (*paper towel*), « jetable » (*disposable*), « barbotine » (*slush*). De 1987 à 1989, enfin, *La Presse* du dimanche a offert à ses lecteurs une chronique conçue et réalisée par la STQ, « La langue bien pendue ». Les articles qui l’alimentaient traitaient surtout de faux-amis et d’anglicismes, ce mal endémique dont souffre la langue d’ici. L’OLF a pris la relève en 1989.

Cette action menée dans les journaux trouve son prolongement dans les innombrables bulletins des services linguistiques des entreprises et dans les

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

nombreux ouvrages correctifs, vocabulaires ou dictionnaires. De nouveau, les Estécois-auteurs ne manquent pas à l’appel. Certains titres sont même devenus des « classiques » auxquels on se réfère par le seul patronyme de leurs auteurs : le Colpron, le Dagenais, le Sylvain, le Belle-Isle, le Clas/Horguelin. Dans presque tous les domaines, les traducteurs et les terminologues ont produit des ouvrages de référence utiles qui, discrètement, contribuent à répandre la bonne terminologie française.

Le vaste programme de francisation des entreprises passe aussi en grande partie par la traduction. Selon le responsable du Service des linguistes-conseils à l’OLF, Jean-Claude Gaumont, « les traducteurs poussent à la roue de la francisation et jouent un rôle d’exécutant dans une proportion de 90 % ». Sur la ligne de feu, ils s’adonnent à un « corps à corps » avec la langue et parfois... avec ses usagers. Sur ce front, il vaut mieux ne pas jouer les ayatollahs du purisme et ne pas chercher à corseter la langue dans un académisme stérile. Entre deux mots, il faut choisir le moindre. « [...] les Québécois ont parfois l’esprit trop imaginaire, rapporte la traductrice Micheline Grenier, qui s’occupe de francisation chez Union Carbide et dont les propos ont été publiés dans *La francisation en marche* (1989). Prenez l’expression *valve pit*, que l’on traduit en France par “ tabernacle de robinets ”. Ici, tout le monde éclate de rire ! On a donc traduit par “ puits de vannes ”. Même chose pour “ *vacuum truck* et *super sucker*. Les bons termes étaient respectivement “ suceuse mobile ” et “ extra-suceuse ”... Mais à l’usine, c’était la franche hilarité. Nous avons convenu de remplacer “ suceuse ” par “ aspirateur ”. » On est loin des subtilités de l’imparfait du subjonctif !

Les « traductrices volantes », comme Monique Simard (Lithographie Montréal) ou Claudine Lavallée (les laboratoires pharmaceutiques Smith & Nephew) vont d’une division à l’autre pour franciser opérations, machines et formulaires ; elles peuvent compter sur l’appui des linguistes-conseils de l’OLF. Une soixantaine d’entre eux ont travaillé depuis 1976 à la francisation des entreprises : les trois quarts sont d’anciens traducteurs. René Deschamps affirmait en 1980 : « D’ici à ce que la francisation des entreprises soit complètement réalisée, c’est-à-dire que tous les documents et toutes les communications soient conçus et rédigés en français, la traduction demeurera, qu’on le veuille ou non, l’outil “ francisant ” par excellence. » Il en est ainsi parce que les traducteurs pratiquent une forme de bilinguisme cultivé, conscient et réfléchi, qu’ils sont disséminés dans presque toutes les entreprises privées ou publiques et qu’une part importante des communications écrites passent par leur plume.

Lorsque la société IBM Canada reçut de l’OLF son « Certificat permanent de francisation » en 1988, les six membres de son comité de francisation posèrent pour la postérité. Au centre, montrant le certificat, se tenait Richard Kromp, directeur de la terminologie et des programmes linguistiques et aussi président de la Société des traducteurs du Québec. Il est difficile de ne pas voir un certain symbolisme dans le fait que ce soit le président de la STQ lui-même qui ait eu en main le certificat de francisation, quand on sait que les traducteurs sont considérés, de l’avis de tous, comme de puissants « agents francisants » des entreprises.

En somme, pour discrète qu’elle soit, la présence des traducteurs dans la société québécoise n’en est pas moins réelle et leur influence sur la langue, considérable. Le mathématicien anglais Godfrey H. Hardy, affirmait dans *L’apologie d’un mathématicien* que ses propres travaux ne présentaient d’intérêt pratique pour absolument personne. Le traducteur québécois, lui, a au moins une certitude : on a besoin de lui. S’il y a un abîme qui sépare le mathématicien et son public, le traducteur d’ici est en prise directe sur ses lecteurs, les usagers de la langue et la société qu’il dessert. L’importance de son rôle n’est plus à démontrer. Au fil des années, la société québécoise, de plus en plus scolarisée, a élevé ses exigences en matière de qualité de la langue, en particulier dans le domaine des affaires et des

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

services publics. Le courant nationaliste et tous les mouvements qui ont lutté afin de renforcer le caractère français du Québec ont servi indirectement la cause des traducteurs et des terminologues. En retour, ceux-ci travaillent dans le sens des aspirations légitimes de la majorité des Québécois en étant les chevilles ouvrières de la francisation des milieux de travail.

La STQ a joué un rôle de premier plan dans la création du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC). Elle est, avec l'ATIO, l'une des deux sociétés constituantes de cet organisme qui représente les traducteurs aux niveaux national et international. La nécessité du CTIC se faisait sentir depuis quelques années du fait que la Société des traducteurs et interprètes du Canada (STIC) n'avait pas réussi à rallier toutes les sociétés provinciales. Depuis sa fondation en 1956, elle avait tenté de jouer le rôle d'organisme pancanadien, mais les frictions causées par une orientation anticonstitutionnelle l'ont toujours empêchée de jouer pleinement ce rôle, la constitution du pays ne reconnaissant qu'à des organismes provinciaux le droit de grouper des traducteurs individuels. En outre, noyée de membres de l'ATIO, elle fut dédaignée par les traducteurs québécois, eux-mêmes aux prises avec trois sociétés. Devenue un obstacle à l'unité des traducteurs canadiens, la STIC devait se transformer en une véritable fédération. Dans les régimes fédéralistes (Allemagne, Yougoslavie, Canada, etc.), l'organisation des traducteurs a tendance à se modeler sur la structure des institutions politiques.

C'est au président de l'ATIO, Paul Patenaude, que l'on doit l'initiative de la création du nouveau Conseil. La collaboration agissante de Mario Lavoie, dernier président de la STIC, a aussi permis d'accélérer la réalisation du projet. Le 14 avril 1969, celui-ci adressait aux Conseils de la STQ et de l'ATIO un Mémoire établi par une commission de sa Société en vue de la « création d'une fédération des sociétés provinciales des traducteurs ». Cette commission était présidée par Robert Dubuc ; deux autres Québécois en faisaient partie, Blake T. Hanna et Daniel Rosseel. La fédération envisagée ne devait pas se substituer aux sociétés provinciales qui détiennent le pouvoir d'organiser la profession et ont pleine autorité sur tous les aspects de la vie professionnelle. Elle pourrait, par contre, chercher à atteindre les buts suivants : assurer la coordination des normes professionnelles à l'échelle du pays, déterminer le statut national du traducteur (conditions de travail, rémunération, droits d'auteur, etc.), faciliter la mise en commun et la diffusion, au pays comme à l'étranger, des travaux de recherche en terminologie et en traduction, centraliser économiquement certains services, assurer l'orientation de la profession par la tenue de congrès et de colloques et, enfin, assurer la représentation des traducteurs canadiens à l'étranger. Saisissant la perche tendue par Mario Lavoie, les représentants de l'ATIO et de la STQ firent une priorité de ce dossier. Le climat était d'autant plus propice à la concertation et à l'action commune que les traducteurs québécois venaient de faire l'unité dans leurs rangs.

Donnant suite à un vœu exprimé par les membres au colloque de la Participation (septembre 1969), le nouveau Conseil d'administration de la STQ créa un comité de liaison intersociétés qui jeta les fondements du CTIC et fit approuver les statuts du nouvel organisme lors d'une assemblée générale. L'ATIO en fit autant. Suivirent la rédaction et l'adoption du règlement et le dépôt d'une demande de lettres patentes supplémentaires auprès du ministère de la Consommation et des Corporations, à Ottawa. Celles-ci furent délivrées le 16 novembre 1971. Le CTIC acquérait ainsi une existence juridique et était officiellement créé. Il n'a d'autres pouvoirs que ceux qui lui sont délégués par les sociétés provinciales. Ses statuts, comme ceux de la Fédération internationale des traducteurs (FIT), écartent tout engagement politique. Au nombre des principaux architectes du CTIC figurent Robert Dubuc, Lucien Forgues, Paul Horguelin, Mario Lavoie, Paul Patenaude et Tachereau Vincent. Paul Horguelin traduisait le sentiment général qui avait cours alors en écrivant dans *L'Antenne* : « Le temps semble bien révolu où chaque société provinciale œuvrait " dans son coin ", observant de loin — et parfois non sans un petit sentiment de rivalité — ce qui se passait dans la province voisine. Nous

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

sommes maintenant engagés dans la voie d’une étroite collaboration dont tous les traducteurs ne pourront que bénéficier. »

Chaque société constituante pouvait déléguer cinq représentants auprès du Conseil, dont le premier président fut Robert Dubuc. À sa première réunion, tenue à Ottawa le 6 mai 1972, l’organisme adopta un calendrier de travail prévoyant, entre autres, l’affiliation du CTIC à la FIT et l’étude des normes d’admission pratiquées par les organismes provinciaux. Le Conseil accepta aussi comme troisième société membre la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau-Brunswick (CTINB), fondée en 1970.

Au bout de quelques mois, Robert Dubuc dut remettre sa démission et Paul Horguelin, élu à l’unanimité par les membres du Conseil, lui succéda. La principale tâche à laquelle il s’attela fut la normalisation des examens en vue d’uniformiser les degrés de compétence sanctionnés, de rehausser le prestige des titres décernés et de faciliter la mobilité d’une province à l’autre. Il relança également la FIT — la demande d’affiliation du CTIC étant restée sans réponse — et envisagea la possibilité de regrouper les interprètes québécois au sein d’une association provinciale. Il songea aussi à organiser un congrès, mais celui-ci fut remis *sine die*.

L’uniformisation des examens professionnels, ratifiée par les sociétés membres, entra en vigueur en 1975, comme nous l’avons vu. C’est une des premières grandes réalisations à l’actif du CTIC. Elle a contribué à revaloriser l’examen d’agrément en traduction en lui donnant une reconnaissance élargie. Le CTIC regroupe aujourd’hui les sept sociétés suivantes (figure entre parenthèses le nombre de membres agréés que chacune d’elles comptait en 1989) : CTINB (52), STQ (946), ATIO (422), ATIM (24), ATIS (18), AATI (36) et STIBC (66). Si l’on ajoute à ces 1 564 agréés les membres adhérents ou associés de ces mêmes sociétés, le Conseil représente plus de 2 500 traducteurs et interprètes professionnels. L’ATIO et la STQ ont fourni un généreux contingent de présidents et d’administrateurs à la direction de cet organisme national, comme en fait foi le tableau 23.

« Après avoir travaillé à se bâtir dans l’ombre, écrit Jean-François Joly en 1987, le CTIC se sent maintenant prêt à organiser un congrès de grande envergure. » Ce sera son premier. Quinze ans après sa création officielle, le Conseil n’avait encore jamais tenu une telle rencontre. Ses administrateurs n’ont pas abusé d’un des pouvoirs que

TABLEAU 23

**Présidents et présidente du CTIC
(1972-1990)**

1972	Robert Dubuc* ¹	1981-82	Pierre Marchand*
1972-73	Paul Horguelin*	1982-83	Pierre Marchand
1973-74	Paul Horguelin	1983-84	Brian Harris ¹
1974-75	Paul Horguelin		Jean-François Joly*
1975-76	Pierre Danis	1984-85	Jean-François Joly
1976-77	Pierre Danis	1985-86	Jean-François Joly
1977-78	René Deschamps*	1986-87	Michel Limbos
1978-79	Yvon Saint-Onge	1987-88	Michel Limbos
1979-80	Vladimir Nekrassoff	1988-89	Hendrik Burgers
1980-81	Vladimir Nekrassoff	1989-90	Mary Plaiçe*

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

- * Membre de la STQ. Tous les autres présidents sont issus de l’ATIO, à l’exception d’Yvon Saint-Onge, membre de la CTINB.
- 1 Président démissionnaire.

leur confie le Règlement intérieur : « organiser des congrès, colloques et autres activités »... Mieux vaut tard que jamais. Il faut dire à leur décharge qu’au cours de la même période, les colloques et congrès se sont succédé à un rythme effréné au point qu’il y avait quasi saturation de ce genre d’événements.

Au cours de ses deux mandats, le président Michel Limbos sortit le CTIC d’une certaine « langueur ». Déployant un zèle infatigable, il a beaucoup fait pour accroître sa visibilité et resserrer les liens avec l’AIC, l’AVLIC, l’ACET et la FIT. Le comité organisateur qu’il dirige lui-même choisit comme thème du congrès : « Une profession au service d’un pays ». Ces premières assises ont lieu au luxueux hôtel Westin, à Ottawa, en octobre 1987, et obtiennent un succès retentissant. Quelque 450 participants provenant de toutes les régions du pays répondent à l’invitation des organisateurs.

On profita de ce congrès pour décerner le premier Prix CTIC. Cette nouvelle distinction fut instituée afin de reconnaître une contribution exceptionnelle à la profession. En choisissant comme premier lauréat l’Estécois Jean-François Joly, le comité de sélection a voulu signaler l’apport d’un praticien qui a contribué à l’avancement de la cause des traducteurs et à faire connaître le CTIC aux paliers national et international. Licencié ès lettres (anglais), Jean-François Joly a enseigné les langues au niveau secondaire avant d’entreprendre une carrière de traducteur (1970) à l’Ordre des comptables agréés du Québec. Depuis 1977, il occupe le poste de directeur de la traduction et de la terminologie de cet organisme professionnel. Il a collaboré aux travaux du Comité de terminologie française de l’Ordre et au réputé *Dictionnaire de la comptabilité*, de Fernand Sylvain. Membre agréé de la STQ depuis 1971, Jean-François Joly a siégé à de nombreux comités et piloté plusieurs dossiers importants et délicats, dont celui de l’examen uniformisé du CTIC. Il a aussi mené les négociations avec les interprètes de conférence qui aboutirent à la formation de l’Intersection. Son inlassable dévouement à la cause des traducteurs l’amena à accepter, après avoir été secrétaire général de la Société, les lourdes fonctions de président pendant trois exercices successifs (1983-1986). Durant les deux derniers, il assumait concurremment la présidence du CTIC. La responsable du comité de sélection du Prix CTIC, Mary Plaice, écrivit à son sujet : « Il réussit, tâche très délicate, à concilier des points de vue assez divergents pour instaurer un climat de véritable collaboration entre les associations provinciales. » Et, en effet, fin diplomate, Jean-François Joly réunit les qualités d’un habile conciliateur. Ce conférencier apprécié a, à maintes occasions, profité des tribunes qui lui ont été offertes pour faire connaître les organismes professionnels de traducteurs. Sur le plan international, cet Estécois aux états de service impressionnants a contribué à fonder le Centre régional nord-américain (CRNA) de la FIT et représenté le Canada au comité directeur de ce Centre. Lors du XI^e Congrès mondial de la FIT, à Maastricht, en 1987, il a été élu délégué officiel du Canada au Conseil de la Fédération pour un mandat de trois ans. Son apport à la vie professionnelle tant au Canada que sur la scène internationale est tout à fait remarquable. La STQ ne peut que s’honorer de le compter parmi ses membres éminents.

À l’issue de ce congrès historique, les participants se sont vu remettre deux publications : les *Actes du congrès*, préparés par les soins d’Aline Manson, et un ouvrage publié aux Presses de l’Université d’Ottawa sous les auspices du CTIC : *La traduction au Canada / Translation in Canada, 1534-1984*. Signé par l’auteur de ces lignes, qui a pu compter sur la participation des professeurs Christel Gallant et Paul Horguelin, cet ouvrage de référence est un vaste panorama couvrant 450 ans

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

d’histoire de la traduction, de l’interprétation et de la terminologie. Il renferme une abondante information de nature factuelle et documentaire sur tous les aspects de ces professions.

Mis à part ces deux titres et un prospectus de présentation, le CTIC n’avait encore aucune publication à son actif. Un deuxième congrès est prévu pour 1990. Il aura lieu à Montréal sous le thème : « La traduction au Canada, les acquis et les défis ». Il coïncidera avec les célébrations du cinquantenaire de la STQ. Précisons que depuis mars 1989, le Conseil publie son propre bulletin, *Action CTIC* ; Nicolle Sauvage de l’ATIS en est la rédactrice en chef. Enfin, de 1983 à 1989, Mary Coppin a été la directrice administrative du CTIC. Pour des raisons pratiques évidentes, les dossiers du Conseil étaient conservés au secrétariat de la STQ. En 1989, Francine Fréchette devint la nouvelle directrice administrative du Conseil. Les dossiers ont alors été déménagés de Montréal à Ottawa dans les locaux du secrétariat de l’ATIO qui les a pris sous son aile. C’est d’ailleurs à cet endroit qu’ils avaient été conservés depuis la fondation jusqu’en 1983.

Pour des raisons historiques aussi bien que politiques, le Canada se révèle une terre propice au surgissement de groupements des langagiers sur la base d’affinités professionnelles. Depuis vingt ans, de nombreuses associations, tantôt d’envergure nationale, tantôt à caractère régional ont vu le jour sur la scène canadienne.

C’est ainsi que le Québec a vu naître sur son territoire la Section canadienne de l’Association internationale des interprètes de conférence (AIIC-Canada, 1971), l’Association des traducteurs littéraires (ATL, 1975), l’Association des traducteurs anglophones du Québec (ATAQ, 1978), le Groupe interdisciplinaire de recherche scientifique et appliquée en terminologie (GIRSTERM, 1978), l’Association des cabinets de traduction (ACT, 1980), l’Association québécoise des interprètes francophones de langage visuel (AQIFLV, 1982), le Groupe interentreprise pour la gestion informatique de la terminologie (GITE, 1982) et l’Association canadienne des traducteurs de l’industrie pharmaceutique (ACTIP, 1986).

Les autres provinces ne sont pas en reste, et en particulier l’Ontario, où sont fondés pas moins de sept nouveaux groupements au cours de la même période : l’Association canadienne des Écoles de traduction (ACET, 1973), Entraide Traduction Santé (ETS, 1983), l’Association canadienne des entrepreneurs en traduction (ACET, 1984), le Réseau des traducteurs en éducation (RTE, 1985), la Fédération des traducteurs-conseils du Canada (FTCC, 1986), l’Association canadienne de traductologie (ACT, 1987) et l’Association canadienne des juristes-traducteurs (ACJT, 1988).

Cette tendance à la prolifération des groupes de traducteurs et d’interprètes semble s’accélérer depuis une dizaine d’années. La profession tendrait-elle à se balkaniser au lieu de s’unifier ? Son morcellement en autant d’associations et groupuscules est-il une bonne chose ? Ces groupes, dont certains deviennent inactifs ou disparaissent au bout de quelques années (ATAQ, ACT-1980, GIRSTERM, GITE) sont-ils véritablement l’expression du caractère de plus en plus spécialisé et diversifié de la profession, ou leur création répond-elle à des besoins que les sociétés provinciales sont incapables de satisfaire ? Autant de questions qui devraient alimenter la réflexion des traducteurs canadiens lors des prochains congrès nationaux du CTIC.

LES FORUMS INTERNATIONAUX

Par essence même la traduction revêt une dimension internationale. Elle est aussi consubstantielle à la notion de progrès. Sans elle, nous habiterions une maison étroite aux fenêtres closes. Il était dans l'ordre des choses que les traducteurs unissent leurs forces afin de promouvoir les intérêts de leur profession à l'échelon mondial. La fédération qu'ils fondent en 1953 sous le haut patronage de l'UNESCO les fait entrer de plain-pied dans le concert des grands organismes internationaux. « La Fédération internationale des traducteurs (FIT) est une fédération d'organisations représentatives groupant des traducteurs de différentes catégories existant dans les divers pays, à l'exclusion des entreprises commerciales de traduction. La FIT est apolitique, ne poursuit aucun but commercial et n'a aucune attache confessionnelle. » (*Statuts*, art. 1) L'instance décisionnelle de la FIT est le congrès composé de délégués des organisations membres. Les sociétés adhérentes sont toutes admises sur un pied d'égalité ; leurs droits et devoirs sont identiques, et chacune d'elles a une voix égale. Entre les congrès, l'organe de décision est le Conseil d'administration élu par le congrès.

Même s'ils ne disposaient pas encore d'un organisme national apte à les représenter au palier international, les traducteurs canadiens n'ont pas tardé à prendre contact avec la FIT : l'Association technologique de langue française d'Ottawa (ATLFO) y adhère dans les mois suivant la fondation. Lors du I^{er} Congrès mondial, qui réunit, en décembre 1954, une cinquantaine de participants dans un sévère amphithéâtre de la Sorbonne, le Canada délègue un observateur en la personne d'Alderic-Hermas Beaubien, surintendant du Bureau des traductions. Celui-ci représente à la fois le Secrétariat d'État et l'ATLFO. À son retour, le surintendant informe son supérieur, le sous-secrétaire d'État, Charles Stein, que le Canada a adhéré à la FIT et que l'assemblée plénière du congrès lui a fait l'honneur de l'élire au Conseil d'administration et à l'un des quatre postes de vice-président de la Fédération. Comme début, on ne pouvait espérer mieux.

À son tour, peu de temps après sa fondation (1956), la Société des traducteurs et interprètes du Canada (STIC) s'affilie à la FIT, et succède ainsi à l'ATLFO. L'effectif de ces deux organismes canadiens, surtout actifs dans la capitale nationale, se compose sensiblement des mêmes membres. Un deuxième Canadien, Pierre Daviault, successeur de A.-H. Beaubien à la tête du Bureau des traductions, est élu au Conseil en 1959 à l'occasion du III^e Congrès mondial tenu à Bad Godesberg (Allemagne). Jean-Paul Vinay est le seul autre Canadien à s'être déplacé pour participer à ce congrès. Jusqu'en 1974, les Canadiens, sans doute trop préoccupés à mettre de l'ordre dans leur propre demeure, ont joué un rôle effacé au sein de la FIT, dont le centre de gravité, il faut bien le dire, était l'Europe. La STIC avait néanmoins procédé à l'étude de l'avant-projet de Charte internationale des traducteurs présentée et adoptée en 1963 au IV^e Congrès mondial, à Dubrovnik (Yougoslavie). Deux Canadiens seulement s'y étaient rendus, dont Marcel Paré, délégué officiel de la STIC. Lors des autres congrès — Rome (1956), Lahti (1966) et Stuttgart (1970) — le nombre des délégués Canadiens n'avait guère été plus impressionnant. Les annales de la traduction, en tout cas, n'ont pas gardé trace de hauts faits de leur part dignes d'admiration... Le CTIC, qui a succédé à la STIC et fédéré les sociétés provinciales, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, a obtenu son affiliation à la FIT en 1973, sous la présidence de Paul Horguelin. Celui-ci imprima un souffle nouveau à l'organisme national, comme il l'avait fait à la STQ.

Bien que les traducteurs canadiens n'aient pas joué un rôle prédominant au sein de la FIT avant 1974, cela ne signifie pas pour autant qu'ils aient été totalement absents des grands forums internationaux. Bon nombre d'entre eux avaient participé, par exemple, aux Biennales de la langue française organisées à partir de 1965 par la Fédération du français universel : Namur, Québec, Liège,

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Menton, Dakar. Les biennialistes, au nombre desquels figuraient plusieurs Estécois, s’y étaient signalés — et ont continué à le faire lors des Biennales subséquentes — par leur souci d’efficacité, leur sens pratique et le style vif et *ad rem* de leurs communications et interventions.

En 1974, les traducteurs d’ici sont prêts à se mettre résolument à l’heure internationale. On sent chez eux un désir réel d’affirmer l’importance de la traduction au Canada et de nouer des liens avec leurs confrères étrangers. Le VII^e Congrès mondial de la FIT, tenu à Nice cette année-là, leur offre l’occasion de faire une entrée remarquée sur la scène internationale de la traduction. Par le biais du CTIC, le rayonnement de la STQ et de ses membres commencera à déborder les limites de la province et les frontières canadiennes. Le navire s’apprête à cingler vers de nouveaux horizons.

DE NICE À MONTRÉAL

La grande fête de la traduction qui eut lieu à Nice sous le thème « La traduction, facteur de rapprochement entre les peuples », réunit plus de 300 congressistes représentant trente pays. La délégation canadienne, forte d’environ 35 personnes — du jamais vu — était dirigée par le président du CTIC et de la STQ, Paul Horguelin. Il a été beaucoup question à ces assises du statut du traducteur, de la protection du droit d’auteur, de la création de nouvelles sociétés de traducteurs dans le monde, de la diffusion des traductions et de leur rôle dans la dissémination des cultures. Par la voix de son président, le CTIC s’est livré à de multiples interventions afin de convaincre les représentants de l’UNESCO de la nécessité d’exercer des pressions auprès des pays réticents ou lents à reconnaître le traducteur. Les membres des autres délégations ont été favorables à ces interventions qui se reflètent dans la résolution canadienne, adoptée à l’unanimité, et qui demandait « que la FIT étudie avec l’UNESCO les initiatives à prendre pour appuyer les sociétés de traducteurs qui désirent faire reconnaître par le législateur le statut professionnel de leurs membres ».

Le congrès de Nice fut fructueux pour le Canada à bien des égards. L’Estécois Jean-Paul Coty fut le troisième Canadien — et non le premier comme on l’a écrit — à être élu au Conseil d’administration de la FIT. Audacieuse, la délégation canadienne, par la voix de son chef, proposa fièrement Montréal pour accueillir les traducteurs à l’occasion du VIII^e Congrès mondial. « À la fois surpris et soulagés, perplexes et enthousiastes, rapporte René Deschamps, les congressistes se prononcèrent unanimement pour la proposition. » À cela s’ajoutent les multiples contacts utiles établis avec les collègues étrangers et avec les représentants officiels de divers organismes, et en particulier l’UNESCO. Le moins que l’on puisse dire est que le soleil de la Côte d’Azur a été bénéfique aux traducteurs venus des « quelques arpents de neige ». Nice aura été une sorte de banc d’essai. C’est trois ans plus tard que les Canadiens allaient montrer leur savoir-faire, donner leur pleine mesure.

Un an après la tenue des Jeux olympiques, Montréal accueillait une autre catégorie d’athlètes, les gymnastes du verbe : tous les traducteurs du monde y avaient rendez-vous pour le VIII^e Congrès mondial de la FIT. L’hôtel Sheraton-Mont-Royal, rue Peel, à deux pas du secrétariat de la STQ, leur servit de stade. Pour la première fois dans l’histoire de la Fédération, le congrès avait lieu à l’extérieur de l’Europe. La FIT comptait alors 33 sociétés regroupant 12 900 traducteurs. Vingt-quatre d’entre elles répondirent à l’appel des délégations officielles à l’ouverture du congrès statutaire d’une durée de deux jours. C’est au cours de ces deux premières journées que six autres sociétés furent admises au sein de la FIT : le Brésil, le Guatemala, l’Indonésie, la Norvège, le Royaume-Uni et l’URSS.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Le thème du congrès, « La traduction, une profession », « était à la fois une affirmation et une confirmation, écrit dans *Babel* le président de la FIT, Pierre-François Caillé. Affirmation de la présence et du rôle des traducteurs dans le monde. Confirmation des efforts accomplis depuis 24 ans par la FIT qui les groupe et les représente plus activement que jamais ». Ce thème coïncidait parfaitement avec la grande préoccupation de l’heure des milieux de la traduction au pays : l’acquisition d’un statut juridique. La FIT faisait certes un grand honneur aux traducteurs canadiens en tenant à Montréal ses assises triennales, mais elle leur rendait en même temps un immense service en leur fournissant l’occasion de se manifester comme jamais auparavant. En outre, le congrès de Montréal faisait suite à l’adoption par l’UNESCO de la « Recommandation sur la protection juridique des traducteurs et des traductions ». Les 143 États membres de l’UNESCO l’avaient adoptée à l’unanimité, en 1976, à Nairobi. Cette recommandation venait donner tout son sens au thème du congrès. Pour les traducteurs canadiens, le synchronisme était donc parfait, et ils ont cherché à capitaliser au maximum sur cette conjoncture favorable pour faire avancer leur cause auprès du législateur.

Plus de 550 participants représentant une trentaine de pays — un record d’assistance — sont venus entendre quelque cinquante exposés, sans compter les conférences, discours et allocutions. Comme il fallait s’y attendre, le Canada a fourni la plus forte délégation avec 300 congressistes. Tout au long du congrès s’est manifesté ce qu’on a appelé « l’esprit de Montréal », une ambiance faite à la fois de simplicité, de bonne humeur, de relaxation, mais aussi d’un souci d’efficacité nord-américaine. Le thème du précédent congrès « La traduction, facteur de rapprochement entre les peuples » trouvait son illustration concrète à Montréal. Une quinzaine de résolutions ont été adoptées à la suite des discussions en ateliers.

Après avoir fait du VIII^e Congrès mondial une réussite à tous points de vue, le CTIC en publia les *Actes* pour que cette belle moisson d’idées échangées ne reste pas sur le champ. Colligés par Paul Horguelin, responsable du programme, les *Actes* parurent en un temps record : moins d’un an après le congrès, une autre première. Reflétant le caractère propre de la rencontre de Montréal, axée sur la participation, ils innovent aussi par rapport aux *Actes* précédents en présentant la transcription condensée des interventions qui ont suivi les exposés.

On peut dire que les Canadiens se sont montrés à la hauteur et que le comité d’organisation, présidé par Jean-Paul Coty, a bien fait les choses. Lors de la cérémonie de clôture, le président de la FIT, Pierre-François Caillé, remercia les organisateurs et exprima son sentiment de satisfaction en ces termes : « Je ne crois pas qu’il y eut jamais un congrès de la FIT aussi réussi que celui-ci, non seulement par le nombre des participants, par le nombre des pays représentés, mais encore et surtout par l’esprit qui a régné ici, un esprit de solidarité, de compréhension et d’amitié [...] À Montréal, la FIT est devenue adulte... »

Loin de s’atténuer, l’intérêt des traducteurs canadiens pour ces grandes rencontres internationales a grandi avec les années. Les congrès de Varsovie (1981), Vienne (1984) et Maastricht (1987) ont accueilli une forte délégation du Canada, dont un bon contingent d’Estécois. Figurent au nombre des portecouleurs assidus de la STQ René Deschamps, Robert Dubuc, Jean-François Joly, Nada Kerpan, Aline Manson, Marcel Paré, Mary Plaice, Roda P. Roberts, Judith Woodsworth. À chacun de ces trois derniers congrès, un Canadien a eu l’honneur d’être élu au Conseil d’administration de la FIT. Ce sont Vladimir N. Nekrassoff, Brian Harris et Jean-François Joly. En outre, Brian Harris s’est vu confier en 1984 la responsabilité du comité des nouvelles technologies, et Michel Limbos, la présidence du comité chargé en 1987 d’étudier le dossier controversé de la demande d’adhésion à la FIT des traducteurs de la République d’Afrique du Sud. Pour sa part, Jean-François Joly a été nommé Directeur du comité pour la presse

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

et les relations extérieures de la FIT ; quatre autres Estécois siègent à ce comité basé à Montréal : Judith Woodsworth, Ghislaine Daoust, Suzanne de Guise et Betty Cohen. La présence soutenue des Canadiens aux congrès et dans les structures de la FIT témoigne de leur dynamisme sur la scène internationale de la traduction. Une de leurs initiatives est particulièrement digne de mention.

Au congrès de Vienne (1984), le sous-chef de la délégation canadienne, Jean-François Joly, fut l’instigateur de la rencontre entre des délégués du Canada, des États-Unis et du Mexique, rencontre qui a conduit à la fondation, deux ans plus tard, du Centre régional nord-américain (CRNA) de la Fédération internationale des traducteurs. Trois associations nationales le constituent : le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC), l’American Translators Association (ATA) et l’Asociación de Traductores Profesionales (ATP). La création de cette nouvelle structure est une retombée concrète de la résolution sur les centres régionaux adoptée au congrès de Montréal. « Depuis longtemps, explique Jean-François Joly dans *Circuit*, les membres des associations de traducteurs d’Amérique du Nord se sentaient loin de la FIT, dont les activités étaient concentrées principalement en Europe. Il y avait donc place pour des activités internationales à l’échelle du continent nord-américain. »

Les trois objectifs prioritaires du CRNA sont les suivants : améliorer la communication entre les associations nationales, organiser des rencontres régionales, collaborer sur toutes les questions d’intérêt mutuel. Les conditions d’admission, les examens, la déontologie, la formation et le perfectionnement des traducteurs et interprètes sont de toute évidence des domaines qui appellent la concertation. Le Centre régional est dirigé par un comité dont les membres sont nommés par les associations nationales. Son renouvellement a lieu tous les trois ans lors du congrès et la présidence est confiée au représentant du pays hôte du congrès suivant. Avant même sa création officielle, le Centre régional comptait à son actif une réalisation d’envergure : la tenue du premier congrès nord-américain des traducteurs, qui eut lieu en février 1986, à Mexico. Quelques mois avant l’arrivée des délégués, un effroyable séisme avait détruit une partie importante de la ville et fait des centaines de morts. Mais, possédés par le « démon de la traduction », les congressistes convergèrent néanmoins vers Mexico où le président de l’ATP, Alejandro Zenker, avait réalisé des prodiges d’organisation, compte tenu des circonstances.

Quoi de mieux pour clôturer ce congrès de fondation que d’honorer des membres éminents de la profession ! Le premier prix Emeritas du Centre régional nord-américain de la FIT fut décerné ex-æquo à Monique Legros, du Mexique, et à Paul Horguelin, du Canada. Les critères ayant guidé les membres du comité de sélection ont été principalement la contribution au développement de la profession dans les sphères d’activités suivantes : enseignement, vie des associations, pratique, production d’instruments de formation, publications et participation à des activités internationales. Les deux lauréats s’étant illustrés brillamment dans tous ces domaines, le choix du comité fit l’unanimité. Le deuxième congrès du Centre régional eut lieu à Washington, en octobre 1989.

En conclusion, on peut dire que, depuis le congrès de Nice (1974), les Canadiens en général et les Estécois en particulier jouent un rôle de plus en plus actif dans les structures de la FIT et à ses congrès mondiaux et régionaux. Grâce aux organismes de ralliement et de rayonnement que sont le CTIC, la FIT et le Centre régional nord-américain, les membres de la STQ sont plus que jamais solidaires des traducteurs exerçant la profession sous d’autres latitudes. En continuant à fréquenter les grands forums internationaux, ils acquerront une conscience plus nette des multiples facettes de leur profession, tout en partageant leur riche expérience avec leurs confrères étrangers. Une culture vivante est une culture qui

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

rayonne. On peut en dire autant d’une société professionnelle comme celle des traducteurs.

CONCLUSION

Cinquante ans nous séparent du temps où la traduction était au Québec une profession sans foi ni loi, un domaine où tout était livré à l'anarchie. Le projet de regrouper les traducteurs afin d'atténuer les effets néfastes de cette situation, à défaut de pouvoir les éliminer totalement, s'imposa à l'esprit du fondateur Joseph LaRivière dans un restaurant du centre-ville de Montréal. À ceux qui auraient souhaité que la gestation de la Société des traducteurs du Québec eût lieu dans un endroit plus noble et se fasse dans des circonstances plus solennelles, rappelons que l'idée de la création de la prestigieuse Fédération internationale des traducteurs est née dans un bistro du Quartier latin, à Paris...

L'impulsion initiale donnée, la profession commença d'émerger à l'aube des années 40 et à se structurer dans un esprit confraternel d'entraide. Conscients d'accomplir une œuvre indispensable et d'avoir véritablement « une profession à bâtir », les pionniers ont marqué son territoire, offert de nombreux services de formation et de perfectionnement et sanctionné la compétence à traduire par l'examen d'agrément. Ils ont donné une voix aux traducteurs et accru leur visibilité. Dans un deuxième temps, il a fallu briser l'esprit insulaire de ceux-là même qui font métier de rapprocher les gens en abattant les barrières linguistiques. Trois sociétés se sont employées à les faire sortir de leur isolement, chacune d'elles étant habitée du désir de marginaliser les incompetents dont les traductions mal fagotées, dignes du bonnet d'âne, ternissaient la réputation des vrais traducteurs. Mais cette coexistence de trois organismes concurrents ne servait pas non plus l'image de la profession ; cette dispersion des forces trahissait son morcellement, son manque d'unité. Le regroupement au sein d'une société unique finit par s'imposer comme la conséquence logique de « la convergence des intérêts ».

À la suite de la fusion, une nouvelle dynamique se met en place. Dans l'allocution qu'il prononça à l'assemblée annuelle de 1972, le président Jean-Paul Coty livra aux sociétaires sa perception des changements survenus depuis 1968 :

Dès le premier Conseil, je m'aperçus, comme disait Georges Duhamel, que « l'odeur du monde avait changé ». Je me trouvais en face de nouveaux visages sur lesquels on pouvait lire quelque inquiétude, mais aussi une entière bonne volonté. Les « anciens », les « bâtisseurs » s'étaient retirés, à quelques exceptions près, mais chacun de nous savait qu'ils étaient là, invisibles et présents, veillant sur le patrimoine et guettant nos moindres faux pas. Le souffle Horguelin avait passé laissant un nouvel esprit, j'allais dire une nouvelle philosophie.

Ce nouvel esprit qui a coloré presque toutes les initiatives de la STQ depuis 1968 a un nom : c'est « l'affirmation professionnelle ».

On ne peut pas s'empêcher de voir un parallèle entre les étapes ayant jalonné le premier demi-siècle d'existence de la STQ et l'évolution de la société québécoise dans son ensemble. Ce rapprochement paraît moins étonnant quand on songe que la langue, « la première des fiertés » (Édouard Montpetit), est à la fois un enjeu national et la matière première des traducteurs. Que l'évolution de la STQ ait épousé les contours des changements socio-politiques survenus au Québec est l'indice que les traducteurs ont été sensibles aux besoins changeants de la population desservie. La STQ est réellement en phase avec la société québécoise.

Au terme de ce long périple qui nous a conduits à travers l'archipel des souvenirs de la STQ, il ressort que le titre de gloire le plus solide dont peut s'honorer cette société est d'avoir travaillé inlassablement à faire reconnaître « l'éminente dignité des traducteurs », pour reprendre le mot célèbre qu'a eu Valéry Larbaud à leur égard. Être traducteur, ce n'est ni une tare ni une auréole.

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

Plus qu’un artisanat, plus qu’un métier, plus qu’une technique, un art ou une science, la traduction est d’abord et avant tout une profession intellectuelle axée sur la communication et exigeant d’être pratiquée avec ferveur, voire avec passion, pour se réaliser pleinement selon les règles de l’art. « L’esprit de géométrie » tout autant que « l’esprit de finesse » se révèlent indispensables au traducteur pour bien accomplir son travail. « Nul ne doit se mêler de traduction s’il n’aime l’algèbre et la musique », se plaisait à dire le président de la STQ, André Desrochers.

Après avoir vu naître la STQ, l’avoir vue grandir et atteindre l’âge adulte, on peut se demander ce qu’elle a à offrir en 1990 à un traducteur désireux de s’intégrer à un corps professionnel organisé. Précisons tout d’abord que cette Société n’est ni un syndicat ni un ordre ni une société d’étude ni un club récréatif ni une amicale ni un cercle d’amis de la traduction ni un groupe d’admiration mutuelle. Elle n’est pas non plus une entreprise de services ; ses membres ne sont pas des clients. Qu’est-elle donc alors ?

Il s’agit foncièrement d’une association volontaire de personnes qui met à la disposition de la population un groupe de professionnels intègres dont la compétence a été reconnue dans les domaines de la traduction, de la terminologie, de l’interprétation de conférence et, depuis 1989, de la rédaction. Elle accueille tous ceux et celles qui ont à cœur de participer à un effort collectif visant à maintenir un haut niveau de qualité de service et à contribuer au progrès des professions qu’elle chapeaute. Tout le reste découle de cet objectif premier. Concrètement, cela veut dire beaucoup de choses.

Premièrement, la STQ s’efforce de contrôler la compétence de ses membres et de renforcer leur conscience professionnelle. Pour ce faire, elle impose des exigences en matière de formation et d’expérience, et organise des examens d’admission et d’agrément.

Deuxièmement, elle encadre le comportement professionnel de ses membres au moyen d’un ensemble de textes réglementaires énonçant des principes et des règles de déontologie, de discipline et de publicité. L’adhésion à la Société implique le respect de ces codes.

Troisièmement, la STQ cherche à faciliter à ses membres présents et futurs l’acquisition de la compétence souhaitée. C’est ainsi qu’elle entretient des relations suivies avec les universités afin d’apporter aux étudiants, aux professeurs et aux directeurs de programmes une information de première main sur les exigences changeantes de la profession et les contraintes de son exercice. Elle organise aussi, à l’intention des sociétaires, des activités de perfectionnement qui prennent la forme de cours, de diners-causeries, de conférences, de visites d’entreprises, de journées d’étude, de groupes d’utilisateurs d’ordinateurs, ainsi que des congrès ou des colloques. Le magazine *Circuit* et la revue *Meta* auxquels les Estécois sont abonnés d’office concourent également à la formation autant qu’à l’information des membres.

Quatrièmement, en tant qu’association professionnelle, la STQ a aussi pour rôle de mettre en place des canaux de communication entre les membres et entre ceux-ci et le public. C’est la raison d’être du bulletin d’information *L’Antenne*, du *Répertoire*, de l’*Annuaire des indépendants et pigistes*, des monographies sur les grandes spécialisations des membres, des prospectus et dépliants promotionnels et autres publications.

Cinquièmement, la STQ procure à ses membres des services divers : un secrétariat permanent, une gamme complète d’assurances collectives, des offres d’emploi, des contrats types, l’authentification de traductions officielles, etc.

Sixièmement, la Société travaille à la promotion de la profession, notamment par la recherche d’un statut juridique supérieur, des représentations auprès d’instances politiques, la publicité institutionnelle, la tenue de colloques, la présentation de mémoires lors de l’étude de projets de loi ou dans le cadre de

L’AFFIRMATION PROFESSIONNELLE

commissions d’enquête. Elle s’associe en outre aux initiatives prises en ce sens par le CTIC, la FIT et le Centre régional nord-américain, organismes grâce auxquels elle peut étendre son rayonnement à l’ensemble du pays et sur la scène internationale.

Forum vivant, dynamique et valorisant, la Société des traducteurs du Québec offre donc à ses membres la possibilité de participer à une vie associative stimulante et enrichissante. L’apport de chacun d’eux a été précieux tout au long de son histoire, mais certaines figures de proue s’y sont tout particulièrement illustrées par leur engagement et leurs réalisations. Leurs noms, maintes fois cités dans ces pages, resteront burinés dans la mémoire collective des Estécois. Ces membres actifs, imaginatifs et déterminés ont contribué à établir la réputation d’excellence de la STQ, son image de marque. Leur mérite est d’avoir considéré leur société profession-nelle, non pas comme une structure pourvoyeuse de services, mais comme un projet collectif à réaliser.

Depuis cinquante ans, la STQ a permis aux traducteurs de franchir une distance considérable sur le chemin de l’organisation et de la reconnaissance de la profession. Souhaitons-lui bon vent pour la suite du voyage qui la conduira à son glorieux centenaire.

GATINEAU (Québec)
Décembre 1986 — septembre 1989